

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2017

Amendement

TABLE DES MATIÈRES

Justifications du dispositif	5
Dispositif	15
Chapitre I - Dispositions générales	15
Chapitre II - Dispositions liées aux rémunérations	18
Chapitre III - Dispositions liées aux avances de fonds	19
Chapitre IV - Dispositions liées aux répartitions des crédits	22
Chapitre V - Dispositions liées aux fonds budgétaires	24
Chapitre VI - Dispositions liées aux subventions facultatives	25
Chapitre VII - Dispositions particulières	44
Chapitre VIII - Organismes d'intérêt public	46
Chapitre IX - Section particulière	46
Chapitre X - Services administratifs à comptabilité autonome	47
Chapitre XI - Dispositions transitoires	48
Tableau de synthèse	54
Chapitre I - Services généraux	55
Chapitre II - Santé, Affaires sociales, Culture, Audiovisuel et Sport	59
Chapitre III - Éducation, Recherche et Formation	68
Chapitre IV - Dette publique de la Communauté française	79
Chapitre V - Dotations à la Région Wallonne et à la Commission Communautaire française	80
Tableau budgétaire	82
Notice explicative	84
Chapitre I - Services généraux	85
Division organique 01 - Dotations au Parlement et au Médiateur de la Communauté française	86
Division organique 06 - Cabinets ministériels	87
Division organique 10 - Service du Gouvernement de la Communauté française et organismes non rattachés aux divisions organiques	92
Division organique 11 - Affaires générales - Secrétariat général	95

Division organique 12 - Informatique	111
Division organique 13 - Gestion des Immeubles	112
Division organique 14 - Relations internationales et Actions du Fonds social européen	114
Chapitre II - Santé, Affaires sociales, Culture, Audiovisuel et Sport	118
Division organique 15 - Infrastructures de la Santé, des Affaires sociales, de la Culture et du Sport	119
Division organique 17 - Aide à la Jeunesse	126
Division organique 18 - Maisons de Justice	132
Division organique 19 - Enfance	135
Division organique 20 - Affaires générales - culture	137
Division organique 21 - Arts de la Scène	143
Division organique 22 - Lettres, Livre et bibliothèques	149
Division organique 23 - Jeunesse et éducation permanente	156
Division organique 24 - Patrimoine culturel	160
Division organique 25 - Audiovisuel et Multimédia	164
Division organique 26 - Sport	169
Division organique 27 - Arts plastiques	175
Division organique 28 - Décentralisation culturelle	177
Chapitre III - Éducation, Recherche et Formation	180
Division organique 40 - Services communs, affaires générales, recherche en éducation, pilotage de l'enseignement (interréseaux) et orientation - relations internationales	181
Division organique 41 - Service général de l'Inspection	189
Division organique 44 - Bâtiments scolaires	193
Division organique 45 - Recherche scientifique	195
Division organique 46 - Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique	199
Division organique 47 - Allocations et Prêts d'etudes	201
Division organique 48 - Centres PMS	202
Division organique 50 - Affaires pédagogiques et pilotage de l'enseignement de la Communauté française	205
Division organique 51 - Enseignement préscolaire et Enseignement primaire	210

Division organique 52 - Enseignement secondaire	217
Division organique 53 - Enseignement spécialisé	224
Division organique 54 - Enseignement universitaire	229
Division organique 55 - Enseignement supérieur hors Université et Hautes Écoles	234
Division organique 56 - Enseignement de Promotion Sociale	242
Division organique 57 - Enseignement artistique	247
Division organique 58 - Enseignement à distance	253
Chapitre IV - Dette publique de la Communauté française	255
Division organique 85 - Dette directe	256
Division organique 86 - Dette liée aux investissements immobiliers des institutions universitaires	258
Chapitre V - Dotations à la Région Wallonne et à la Commission Communautaire française	260
Division organique 90 - Dotations à la Région Wallonne et à la Commission Communautaire française	261
Total général	263
Section particulière - Tableau	265
Annexe	267
Section particulière - Détail	268
Organismes administratifs à comptabilité autonome	270
Services administratifs à comptabilité autonome	272
Organismes d'intérêt public	314

JUSTIFICATIONS DU DISPOSITIF DU BUDGET DES DEPENSES DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

CHAPITRE I - Dispositions générales

Article 1^{er}

Cet article ouvre les crédits d'engagement et de liquidation pour l'année budgétaire 2017 conformément au tableau de synthèse et au tableau budgétaire ventilant les crédits afférents aux programmes en articles de base.

Quant aux dépenses à charge des F.B. d'engagement et de liquidation, elles reflètent le montant des dépenses estimées, étant entendu que l'utilisation de ces montants est plafonnée au solde du fonds organique au 1er janvier de l'année budgétaire, augmenté des recettes affectées réalisées.

Article 2

Cet article définit les différentes dépenses se rapportant aux frais de fonctionnement des administrations.

Article 3

Cet article organise la manière dont peut s'effectuer la gestion de la trésorerie à court terme, de l'émission de papier commercial et de l'utilisation de produits dérivés et cela, tant au plan des prélèvements opérés par le caissier qu'en ce qui concerne la régularisation à charge du budget des dépenses.

Article 4

Cet article permet au Gouvernement d'être dispensé du dépôt immédiat d'un projet de décret spécifique d'ajustement si la délibération budgétaire qu'il adopte ouvrant les crédits nécessaires est inférieure au montant déterminé.

Article 5

La disposition décrétole visée dispose que chaque division organique ne comporte qu'un seul programme fonctionnel. Les programmes 0 et 1 de la division organique 40 sont des programmes qui permettent le fonctionnement de deux administrations du Ministère qui gèrent l'enseignement, l'une gérant les établissements, l'autre les personnels. Chacun de ces deux programmes doit être considéré comme un programme fonctionnel au sens de l'article 8 § 1er, 3ième alinéa, du décret visé.

Article 6

Cet article assure la continuité du processus de recettes en concordance avec la nouvelle terminologie figurant dans le décret du 20 décembre 2011 jusqu'au renouvellement complet des désignations.

CHAPITRE II - Dispositions liées aux rémunérations

Article 7

Cet article énumère les dépenses pour lesquelles il est fait usage de l'autorisation accordée par la disposition de l'article 7, 1°, b) du décret du 20 décembre 2011.

Article 8

Le présent article vise à permettre l'engagement des rémunérations du personnel administratif dans le respect des délais prévus à la loi du 12 avril 1965 et son arrêté d'application du 5 mars 1986 sur la protection de la rémunération des travailleurs.

En effet, le délai entre la constatation de dépassement des crédits et la mise à disposition auprès du caissier de la FWB des éléments matériels qui lui permettent de créditer les membres du personnel dans le respect des délais prévus à la loi du 12 avril 1965 ne garantit pas à coup sûr d'obtenir, préalablement à l'imputation budgétaire, la délibération prévue à l'article 26 § 2 du décret du 20 décembre 2011 ou celle prévue par l'article 13 s'il s'avère que la procédure prévue à l'article 26 § 2 ne couvre pas les dépassements effectués.

La disposition prévoit également la situation où la réalisation du processus prévu à l'article 13 troisième alinéa du décret du 20 décembre 2011 s'avère matériellement impossible.

Article 9

Le présent article vise à permettre le paiement des rémunérations du personnel enseignant dans le respect des délais prévus à la loi du 12 avril 1965 et son arrêté d'application du 5 mars 1986 sur la protection de la rémunération des travailleurs.

En effet, le délai entre la constatation de dépassement des crédits et la mise à disposition auprès du caissier de la FWB des éléments matériels qui lui permettent de créditer les membres du personnel dans le respect des délais prévus à la loi du 12 avril 1965 ne garantit pas à coup sûr d'obtenir, préalablement à l'imputation budgétaire, la délibération prévue à l'article 26 § 3 du décret du 20 décembre 2011 ou celle prévue par l'article 13 s'il s'avère que la procédure prévue à l'article 26 § 3 ne couvre pas les dépassements effectués.

La disposition prévoit également la situation où la réalisation du processus prévu à l'article 13 troisième alinéa du décret du 20 décembre 2011 s'avère matériellement impossible.

CHAPITRE III - Dispositions liées aux avances de fonds

Article 10

Cet article définit les possibilités de dépenses au moyen de fonds avancés.

Article 11

Cet article définit le plafond des moyens qui peuvent être octroyés aux trésoriers décentralisés.

Article 12

Cet article permet le paiement au moyen de fonds avancés, des frais liés à des missions à l'étranger, dans le cadre de festivals et de marchés internationaux pour le domaine de l'Audiovisuel et du Multimedia.

Article 13

Cet article définit la nature des paiements que certains trésoriers décentralisés peuvent exécuter au moyen de fonds avancés.

Article 14

Cet article assure la continuité du processus de dépenses par avances de fonds en concordance avec la nouvelle terminologie figurant dans le décret du 20 décembre 2011.

CHAPITRE IV - Dispositions liées aux répartitions des crédits

Article 15

Cette disposition permet de répartir par arrêté les crédits budgétaires entre les différents articles de base concernés.

Ce point permet une nouvelle répartition des crédits entre les divisions organiques 06 et 10 et de tenir compte de l'adaptation des libellés des programmes suite à une modification de gouvernement et à la compétence de ses membres.

Ce point vise à permettre d'alimenter l'article de base relatif, notamment, aux indemnités kilométriques des agents de la Communauté française à partir de la division organique 11.

Ce point vise à permettre un transfert de crédit vers l'entité fonctionnelle qui achète un véhicule de service lorsque le volume de mission est supérieur à 24.000 km par an, moyennant diminution correspondante du quota kilométrique fixé pour l'entité fonctionnelle (décision du Gouvernement du 11/07/2013).

Pour des raisons de simplification administrative et budgétaire, il est proposé que les frais de mission du Ministre ayant la Promotion de Bruxelles dans ses attributions puissent être transférés à WBI en fonction des besoins.

En ce qui concerne l'A.B. 33.36.14 de la D.O. 17, il s'agit de permettre la traduction budgétaire des décisions du Gouvernement notamment celle du 19 mai 2006.

En ce qui concerne les crédits de l'AB 01.01.14 de la DO 26, la disposition vise à permettre de réorienter les crédits afin de couvrir des dépenses diverses relatives à la gestion des centres sportifs.

En ce qui concerne les crédits complémentaires en provenance des A.B. de la D.O. 85 vers la D.O. 11, cet article vise à permettre d'alimenter les articles de base relatifs aux cellules spécialisées dans le secteur de la fiscalité, des finances et de la comptabilité, par transfert budgétaire en provenance de la division organique 85.

Ce point doit permettre à l'Entreprise publique des Technologie nouvelles de l'information et de la communication de faire face aux engagements juridiques et comptables découlant de la mise en vigueur du décret du 27 mars 2002.

Il autorise le transfert des crédits nécessaires, entre l'article de base 01.01.60 de la division organique 40 et les A.B. des D.O. 40, 45, 46, 47, 50, 54, 55, et 57.

En ce qui concerne les crédits de l'AB 41.10.60 de la DO 40, la disposition vise à permettre le transfert des crédits nécessaires vers l'ARES à partir des AB qui supportent les coûts notamment du CIUF, du CGHE, du CSESA et de l'observatoire de l'Enseignement supérieur.

En ce qui concerne les crédits de l'AB 01.01.55 de la DO 40, la disposition vise à permettre de réorienter les crédits d'un certain nombre de politiques nouvelles en cas de retard dans la mise en œuvre de ces dernières.

Il permet aussi la répartition entre les A.B. liés au nouveau marché d'assurance des élèves, qui est entré en vigueur en septembre 2011.

Il autorise l'alimentation des A.B. relatifs aux charges du personnel en fonction des recrutements à opérer.

CHAPITRE V - Dispositions liées aux fonds budgétaires

Article 16

Cet article autorise la position débitrice des F.B. de la D.O. 40 destinés au paiement des programmes d'action et de formation de la promotion sociale et de l'enseignement en alternance pour la D.O. 40, des programmes d'action en relation avec l'enseignement supérieur pour la D.O. 55.

En cas de situation débitrice les avances de trésorerie sont limitées à concurrence des montants attribués par les conventions institutionnelles conclues avec le Fonds social européen, le Forem, l'ACTIRIS, la Région wallonne et l'Etat fédéral.

En ce qui concerne le programme FEDER, dans la mesure où la Région wallonne et où les opérateurs assurent le remboursement des valeurs payées, il y a lieu de prévoir une situation débitrice pour ce F.B.

En ce qui concerne le Fonds des Sports, compte tenu de la situation préoccupante en terme de trésorerie, il y a lieu de prévoir une situation débitrice pour ce F.B.

Article 17

Cet article définit le mode de fonctionnement du fonds de la Loterie nationale.

La répartition du bénéfice annuel de la Loterie nationale est décidée par le Gouvernement fédéral. Cependant, les promoteurs des projets ponctuels désignés dans ce plan de répartition ne disposent pas de la totalité des aides prévues. L'article 41 de la loi spéciale du 13 juillet 2001 portant refinancement des communautés et extension des compétences fiscales des régions stipule qu'à partir de l'année budgétaire 2002, la Communauté française reçoit un pourcentage fixe du bénéfice à répartir de la Loterie nationale au moyen d'avances versées à termes fixes. Le F.B. est alimenté en recettes par les dotations et avances de la Loterie nationale. La répartition de la dépense entre les promoteurs est décidée par le Gouvernement.

Cet article autorise le Gouvernement à décider de la répartition de la dotation de la Loterie nationale entre les attributaires, y compris le fonds des Sports-Activités.

Article 18

Cet article autorise le trésorier décentralisé du compte du F.B. relatif aux activités dans le domaine sportif, à alimenter, en fonction de ses liquidités, le compte général des recettes afin de couvrir les rémunérations du personnel anciennement prises en charge par le fonds des Sports (rémunérations).

Article 19

Cet article est nécessaire pour autoriser l'existence d'un F.B. dans un programme fonctionnel. Le fonds en question permet le fonctionnement d'un service extérieur de la direction générale de la Culture.

Article 20

Cet article adapte les vocables utilisés dans les anciennes réglementations découlant des L.C.C.E. ou de leur application, à la nouvelle terminologie reprise dans le décret du 20 décembre 2011.

CHAPITRE VI - Dispositions liées aux subventions facultatives

Article 21

Cet article, en application de l'article 8, §4, 3° du décret WBFIn, précise en l'absence d'une disposition légale ou décrétole, les subsides et les subventions qui peuvent être accordés dans les limites des articles de base concernés.

Cet article précise les AB qui ont pour base légale, à partir du 1er janvier 2017, le Décret du 12 octobre 2016 relatif à l'agrément et au subventionnement des partenaires apportant de l'aide aux justiciables.

CHAPITRE VII - Dispositions particulières

Article 22

Cet article est destiné à assurer le paiement des formations d'auxiliaires de l'enfance dans un milieu à caractère familiale (application des articles 114 et 115 du décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale pour des formations commanditées par la Communauté française).

Article 23

Cet article définit la manière dont il faut considérer, au plan de la détermination de la capacité d'emprunt de la Communauté française, les opérations de dépenses d'amortissement de la dette de la Communauté française. Cette disposition est nécessaire afin d'assurer l'objectif de désendettement.

Article 24

Cet article autorise la situation débitrice du compte financier de l'Agence Fonds social européen afin d'assurer le préfinancement partiel des opérateurs bénéficiaires.

Article 25

Cet article est destiné à assurer le paiement de la quote-part employeur dans la rémunération du personnel des écoles émergeant au Programme de transition professionnelle.

Article 26

Cette disposition habilite le Gouvernement à prendre les mesures administratives idoines en vue d'assurer l'aménagement d'un complexe cinématographique.

Article 27

Cet article autorise la mise à charge des remboursements liés au contentieux en matière de droits d'inscription aux articles de base relatifs au paiement des dotations ou subventions de fonctionnement des établissements scolaires.

Article 28

Cette disposition permet au Sepac de disposer d'un receveur-trésorier.

Article 29

Cet article a pour objectif d'habiliter le Gouvernement à mettre en œuvre le dispositif de formation des Académies Régionale et locales CISCO résultant du Protocole du 15 octobre 2001 entre Cisco Networking Academy et l'Enseignement de Promotion sociale. Il vise à permettre à l'Enseignement de Promotion sociale de répondre aux besoins en formation liés au secteur de l'informatique et en particulier aux dispositifs-réseaux en offrant en tant que pouvoir public des formations accessibles à tous.

Article 30

Cet article s'inscrit dans la volonté du Gouvernement de la Communauté française d'amplifier sa lutte contre l'analphabétisme. Il a pour objet la mise en œuvre d'actions de formation en alphabétisation, tant dans les établissements de promotion sociale qu'en milieu carcéral, qui visent à rencontrer les objectifs fixés par la Conférence Interministérielle sur l'alphabétisation des adultes qui s'est tenue le 8 décembre 2005 et instituée dans le cadre de l'Accord de coopération relatif au développement de politiques concertées en matière d'alphabétisation des adultes, conclu le 2 février 2005 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française.

Article 31

Cette disposition autorise le versement de la contribution financière de la Communauté française à la Région wallonne dans le cadre des plans visés.

Article 32

Cet article autorise le Fonds des bâtiments de la Communauté française à prendre en charge, en 2017, le montant du loyer de l'Institut Supérieur d'Architecture de la Cambre.

Article 33

Cet article vise à permettre le report des crédits annuellement garantis et non engagés au 31 décembre en ce qui concerne le Programme Prioritaire de Travaux (PPT).

CHAPITRE VIII - Organismes d'intérêt public

Article 34

Cette disposition énumère les modifications apportées aux dotations 2017 par rapport aux contrats de gestion de l'ONE, de l'ETNIC, de la RTBF, de l'IFC et de l'OFFA.

Article 35

Cet article précise que le budget de Wallonie-Bruxelles International est approuvé et annexé au décret budgétaire conformément aux prescriptions légales relatives aux organismes d'intérêt public de type A.

CHAPITRE IX – Section particulière

Article 36

La loi spéciale du 6 janvier 2014 relative à la 6^{ème} réforme de l'Etat a attribué aux Communautés des nouvelles compétences.

La loi spéciale du 6 janvier 2014 portant réforme du financement des communautés et régions, élargissement de l'autonomie fiscale des régions et financement des nouvelles compétences a déterminé le mode de financement des compétences transférées.

Suite à un accord intra-francophone, la Communauté française a transféré à la Région wallonne et à la Commission communautaire française l'exercice de certaines compétences transférées par le pouvoir fédéral.

Cet accord concrétisé par le décret spécial du 3 avril 2014 détermine les compétences transférées et leur mode de financement. Le concept des recettes budgétaires (voies et moyens) concerne les recettes que la Communauté affecte aux dépenses relatives aux compétences qu'elle exerce.

Dès lors, la partie des recettes provenant du pouvoir fédéral destinées à financer les compétences que la Communauté transfère aux deux entités francophones sœurs ne pouvait apparaître au budget des recettes.

C'est pourquoi le Gouvernement a proposé de réinstaurer une section particulière dont la nature des recettes affectées constitue des montants fixes et une partie des montants accordés par le pouvoir fédéral pour les nouvelles compétences et l'objet des dépenses autorisées les moyens transférés à la Région wallonne et à la COCOF respectivement par les paragraphes 2 et 3 de l'article 7 du décret spécial du 3 avril 2014.

La section particulière figurait à l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi du 28 juin 1963, modifiant et complétant les lois sur la comptabilité de l'Etat, et consistait à affecter certaines recettes à certaines dépenses.

La section particulière a été remplacée en 1991 par les fonds budgétaires dont la technique d'utilisation est identique mais qui doivent être créés par décret.

Le pouvoir fédéral a cependant conservé des fonds de restitution et d'attribution qui sont également une dérogation aux fonds organiques.

Le tableau en annexe 2 du présent décret détaille les flux des montants.

Pour respecter les dispositions de l'article 7 § 5 du décret spécial qui renvoie notamment à l'article 54 § 2 de la loi spéciale de financement du 16 janvier 1989, l'imputation des dépenses visées à l'article 7 §§ 2 et 3 du décret spécial est autorisée en l'absence des recettes à percevoir de l'autorité fédérale à concurrence des créances que la Communauté française possède sur celle-ci calculées selon les modalités de l'article 7 §§ 2 et 3 du décret spécial par référence aux articles idoines de la loi spéciale de financement.

CHAPITRE X - Services administratifs à comptabilité autonome

Article 37

Cet article dispose que les opérations des services à comptabilité autonome mentionnés constituent leur budget.

Article 38

Cet article habilite les ministres compétents à autoriser certains responsables de la gestion financière du Musée de Mariemont et des écoles et des centres psycho-médico-sociaux de la Communauté française, des centres de dépaysement et de plein-air, du Centre technique horticole de l'enseignement de la Communauté française, du Centre des technologies agronomiques de l'enseignement de la Communauté française, des centres d'autoformation et de formation continuée, et du Centre technique et pédagogique de Frameries, à comptabilité autonome, à procéder à la vente d'objets mis à leur disposition lorsque ceux-ci ne peuvent plus être employés.

Article 39

Le dispositif de l'article en question permet de répondre aux observations de la Cour des comptes émises à l'occasion des contrôles des services à comptabilité autonome autres que ceux de l'enseignement régis par l'arrêté royal du 29 décembre 1984. Les dispositions de certains articles du titre X du décret du 20 décembre 2011 étant suspendues en vertu du dispositif du présent décret, il convient de reproduire les mêmes dispositions qu'en 2016.

Article 40

Cet article énumère les services administratifs à comptabilité autonome dont les budgets sont approuvés et annexés au présent décret budgétaire.

CHAPITRE XI - Dispositions transitoires

Article 41

Le décret du 20 décembre 2011 est entré en vigueur au 1er janvier 2012. Toutefois, tous les éléments réglementaires et matériels qui permettraient l'application des dispositions décrétales visées à l'article en question n'étant pas encore tous disponibles, il convient d'y surseoir pendant la présente année budgétaire.

Article 42

Jusqu'à l'entrée en vigueur des arrêtés du Gouvernement qui exécutent le titre X du décret du 20 décembre 2011 ou qui en contiennent les dispositions, il importe de maintenir le fonctionnement continu des services administratifs à comptabilité autonome.

Article 43

Cet article maintient les procédures en vigueur au 31 décembre 2012 pour la gestion du contentieux juridique et administratif jusqu'à la mise en exploitation de l'application informatique qui permettra l'exécution de l'article 21 § 3 du décret du 20 décembre 2011.

Article 44

Cet article déroge à certaines dispositions du décret du 20 décembre 2011 inapplicables pendant l'année budgétaire 2017.

Dispositif

PROJET DE DECRET CONTENANT LE BUDGET DES DEPENSES DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

Le Gouvernement de la Communauté française,

Sur proposition du Ministre-Président du Gouvernement de la Communauté française, de la Vice-Présidente et Ministre de l'Education, de la Culture et de l'Enfance, du Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, du Ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles, du Ministre des Sports, du Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative et de la Ministre de l'Enseignement de la promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Egalité des chances.

ARRETE

Le Ministre du Budget est chargé de présenter, au nom du Gouvernement au Parlement de la Communauté française, le projet de décret dont la teneur suit :

CHAPITRE I - Dispositions générales

Article 1^{er}

Dans les articles du présent décret, par « décret du 20 décembre 2011 », on entend le décret du 20 décembre 2011 portant organisation du budget et de la comptabilité des Services du Gouvernement de la Communauté française.

Dans les articles du présent décret, par « décret spécial du 3 avril 2014 », on entend le décret spécial du 3 avril 2014 relatif aux compétences de la Communauté française dont l'exercice est transféré à la Région Wallonne et à la Commission communautaire française.

Dans les articles du présent décret, les abréviations suivantes sont utilisées :

"D.O." pour « division organique » ou « divisions organiques » ;"

"A.B." pour « article de base » ou « articles de base »."

« F.B. » pour « fonds budgétaire » ou « fonds budgétaires ».

Des crédits d'engagement et de liquidation destinés à couvrir les dépenses de la Communauté française de l'année budgétaire 2017 sont ouverts au tableau budgétaire ventilant les crédits afférents aux programmes en A.B, annexés au présent décret; le tableau budgétaire dont un récapitulatif figure ci-après, donne également l'estimation des dépenses à imputer en 2017 à charge des fonds budgétaires d'engagement et de liquidation.

	INITIAL			
	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Fonds Budgétaires Moyens d'engagement	Fonds Budgétaires Moyens de liquidation
CHAPITRE I Services généraux	580.167	587.948	20.690	20.690
CHAPITRE II Santé, Affaires sociales, Culture, Audiovisuel et Sport	1.428.538	1.424.143	36.414	36.641
CHAPITRE III Éducation, Recherche et Formation	7.735.411	7.733.989	20.458	21.015
CHAPITRE IV Dette publique de la Communauté française	212.938	212.938	0	0
CHAPITRE V Dotations à la Région Wallonne et à la Commission Communautaire française	461.383	461.383	0	0
Total Général	10.418.437	10.420.401	77.562	78.346

Conformément à l'article 8, §4, 6° du décret du 20 décembre 2011, ces crédits et fonds sont ventilés en A.B. et F.B. dans le tableau budgétaire annexé au présent décret

Article 2

Les crédits afférents aux programmes se rapportant aux frais de fonctionnement des administrations et des cabinets ministériels comportent :

1°) Les rémunérations et indemnités généralement quelconques du personnel actif et en disponibilité, les rémunérations ou salaires du personnel auxiliaire, les allocations pour fonctions supérieures et pour fonctions spéciales, les indemnités de préavis et pour accidents du travail - en ce compris le paiement de ces indemnités à des membres de la famille de la victime en cas de décès - ainsi que les rémunérations ou salaires réduits du personnel temporaire ou auxiliaire ;

2°) Les dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services :

- Honoraires des avocats et des médecins - Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales - Jetons de présence, frais de route et de séjour de personnes étrangères aux administrations de la Communauté française - Rémunérations d'experts étrangers à l'Administration et prestations de tiers;

- Dépenses de consommation relatives à l'occupation des locaux - en ce compris les dépenses de consommation énergétique ""mazout, gaz, essence, électricité, charbon"" et dépenses d'entretien - Frais de bureau, location d'équipement informatique, transport, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres menues dépenses d'administration;

- Indemnités généralement quelconques au personnel de la Communauté française pour charges réelles et dégâts matériels, frais de transport afférents aux voyages de service et primes d'assurance des délégués du département se rendant à l'étranger, intervention de la Communauté française dans le prix des abonnements sociaux ;

- Les autres dépenses relatives au fonctionnement ou aux actions des services dont la description est indiquée dans l'exposé particulier.

3°) Les dépenses exceptionnelles pour achat de biens non durables et de services, tels que les travaux et fournitures pour l'aménagement de nouveaux locaux et les frais de déménagement.

4°) Les loyers des biens immobiliers des divers services du département, en ce compris les loyers, rétributions et indemnités.

5°) Les indemnités aux tiers, victimes d'accidents dont la responsabilité incombe à la Communauté française ainsi que les divers frais de procédure se rapportant à ces accidents.

6°) Les dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables, machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre.

7°) Les redevances pour droits d'auteur.

Article 3

Par dérogation à l'article 21, §1er du décret du 20 décembre 2011, les intérêts débiteurs résultant de la gestion de la trésorerie dans le cadre du court terme, les montants à payer à l'échéance dans le cadre des émissions de papier commercial ainsi que de l'utilisation de produits dérivés avec le caissier, peuvent être prélevés d'office par le caissier sur les comptes ad hoc et font l'objet d'une régularisation à charge du budget des dépenses.

Article 4

En application de l'article 13 du décret du 20 décembre 2011, le Gouvernement est dispensé du dépôt immédiat d'un projet de décret spécifique d'ajustement si la délibération budgétaire qu'il adopte ouvrant les crédits nécessaires soit pour l'engagement soit pour la liquidation, soit pour l'engagement et la liquidation de dépenses est inférieure cumulativement par nature de crédit à 5.000.000 euros.

Article 5

Par dérogation à l'article 8 § 1er, 3ième alinéa, du décret du 20 décembre 2011, la D.O. 40 peut comporter deux programmes fonctionnels, à savoir les programmes 0 et 1.

Article 6

Pour l'application de l'article 19 § 2, et de l'article 20 du décret du 20 décembre 2011, les receveurs visés sont :

- les comptables ordinaires du Ministère de la Communauté française antérieurement désignés comme tels par le Ministre du Budget et en fonction au 1er janvier 2013 et les receveurs-trésoriers désignés à partir du 1^{er} janvier 2013.

CHAPITRE II - Dispositions liées aux rémunérations

Article 7

Conformément à l'article 8, §4, 2° du décret du 20 décembre 2011, les crédits de liquidation affectés aux dépenses visées aux AB 11.03 et 11.04 du programme 0 de la DO 11 sont non limitatifs.

Article 8

Dans les cas d'urgence visés à l'article 26 § 2 du décret du 20 décembre 2011 les rémunérations du personnel administratif peuvent être engagées en dépassement de crédit à régulariser par la délibération du gouvernement autorisant les transferts de crédits mentionnés à l'article 26 § 2 du décret visé.

Si la procédure prévue à l'article 26 § 2 n'ouvre pas de crédits d'engagement suffisants pour apurer les dépassements visés à l'alinéa 1er, par dérogation à l'article 13 du décret visé, les

rémunérations du personnel administratif peuvent être engagées en dépassement de crédit à régulariser par la délibération du gouvernement selon la procédure prévue à l'article 13 du dit décret.

Si la date du dépassement rend impossible la finalisation de la procédure prévue par le troisième alinéa de l'article 13 du décret du 20 décembre 2011 dans le délai qu'il requiert, les dépassements constatés seront régularisés lors de l'application de l'article 45 du décret du 20 décembre 2011 à l'exercice où le dépassement a été constaté.

Article 9

Dans les cas d'urgence visés à l'article 26 § 3 du décret du 20 décembre 2011 les rémunérations du personnel enseignant et assimilé peuvent être engagées, liquidées et payées en dépassement de crédit à régulariser par la délibération du gouvernement autorisant les transferts de crédits mentionnés à l'article 26 § 3 du décret visé.

Si la procédure prévue à l'article 26 § 3 n'ouvre pas de crédits suffisants pour apurer les dépassements visés à l'alinéa 1er, par dérogation à l'article 13 du décret visé, les rémunérations du personnel enseignant et assimilé peuvent être engagées, liquidées et payées en dépassement de crédit à régulariser par la délibération du gouvernement selon la procédure prévue à l'article 13 du dit décret.

Si la date du dépassement rend impossible la finalisation de la procédure prévue par le troisième alinéa de l'article 13 du décret du 20 décembre 2011 dans le délai qu'il requiert, les dépassements constatés seront régularisés lors de l'application de l'article 45 du décret du 20 décembre 2011 à l'exercice où le dépassement a été constaté.

CHAPITRE III - Dispositions liées aux avances de fonds

Article 10

Outre les dépenses autorisées par l'article 16 §§ 1^{er} et 3 de l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 13 décembre 2012 portant diverses mesures relatives à l'exécution du budget et aux comptabilités budgétaire et générale, les avances de fonds visées à l'article 11 peuvent également servir à payer les rémunérations, les allocations et les indemnités de toutes espèces en faveur du personnel rétribué par la Communauté, les créances résultant d'acquisition d'œuvres d'art ne dépassant pas 8.500 euros hors T.V.A. ainsi que les secours et allocations à caractère social. La limite de 8.500 euros hors T.V.A. n'est pas applicable aux dépenses de consommation énergétique des institutions publiques de protection de la jeunesse.

Article 11

Conformément à l'article 38 § 2 du décret du 20 décembre 2011, des avances de fonds d'un montant maximum de 375.000 euros peuvent être consenties à des trésoriers décentralisés à charge pour eux de rendre compte de leur utilisation.

Les avances accordées aux trésoriers décentralisés identifiés infra sont plafonnées au montant fixé pour leur fonction.

Des avances de fonds d'un montant maximum de 100.000 euros peuvent être consenties :

- au trésorier décentralisé du service de l'Inspection des centres PMS ;
- au trésorier décentralisé du service de l'Inspection de l'Enseignement artistique.

Des avances de fonds d'un montant maximum de 375.000 euros peuvent être consenties :

- au trésorier décentralisé de l'IPPJ de Braine-le-Château ;
- au trésorier décentralisé de l'IPPJ de Saint-Servais ;
- au trésorier décentralisé de l'IPPJ de Jumet ;
- au trésorier décentralisé du Centre fédéral fermé de Saint-Hubert ;
- aux trésoriers décentralisés de la direction d'appui de l'Administrateur général de l'Enseignement et de la Recherche scientifique ;
- au trésorier décentralisé du service de l'Inspection de l'Enseignement spécialisé ;
- au trésorier décentralisé du service de l'Inspection de l'Enseignement de promotion sociale et de l'Enseignement à distance ;

Des avances de fonds d'un montant de maximum 500.000 euros peuvent être consenties :

- au trésorier décentralisé de l'IPPJ de Fraipont ;
- au trésorier décentralisé de l'IPPJ de Wauthier-Braine ;
- au trésorier décentralisé du Service général de l'Inspection à l'AGE.

Des avances de fonds d'un montant maximum de 625.000 euros peuvent être consenties :

- au trésorier décentralisé de la santé ;
- aux trésoriers décentralisés de l'administration générale des maisons de justice.
- au trésorier décentralisé de l'Enseignement secondaire à la DGEO.

Des avances de fonds d'un maximum de 900.000 euros peuvent être consenties :

- au trésorier décentralisé de l'administration centrale des maisons de justice pour le paiement des aides financières aux détenus sans moyens de subsistance sous surveillance électronique.

Des avances de fonds d'un montant maximum de 1.250.000 euros peuvent être consenties :

- au trésorier décentralisé de l'Administration centrale de l'Aide à la jeunesse.
- au trésorier décentralisé de la Direction du Support logistique (Secrétariat général) ;
- au trésorier décentralisé qui coordonne la Direction générale de l'Audit, de la Coordination et de l'Appui (Secrétariat général) ;
- au trésorier décentralisé du Service de la Diffusion des Arts de la Scène (Administration générale de la Culture) ;
- au trésorier décentralisé du service de l'Inspection fondamentale (AGERS);
- au trésorier décentralisé du service de l'Inspection secondaire (AGERS).

Des avances de fonds d'un montant maximum de 2.500.000 euros peuvent être consenties au trésorier décentralisé du Sport pour l'ensemble de la Direction générale.

Ces plafonds peuvent être adaptés sur décision du Gouvernement de la Communauté française.

Article 12

Le trésorier décentralisé de l'Audiovisuel et Multimedia est autorisé à effectuer des paiements lors de missions à l'étranger dans le cadre de festivals et de marchés internationaux, dans la limite de 12.500 euros.

Article 13

Le trésorier décentralisé de la Direction générale de l'Enseignement obligatoire est autorisé à payer au moyen des fonds avancés, l'intervention de la Communauté dans les frais de pension des enfants dont les parents n'ont pas de résidence fixe et confiés par leurs parents soit à un internat de l'enseignement officiel subventionné, soit à un internat de l'enseignement libre subventionné. En outre, il est autorisé à payer cette intervention sous forme d'avances trimestrielles.

Le trésorier décentralisé de la Direction générale de l'Enseignement non obligatoire et de la Recherche scientifique est autorisé à payer, au moyen de fonds avancés, les bourses de voyage et les prix en espèces octroyés aux lauréats de concours universitaires. En outre, il est autorisé à payer, de la même manière, les frais de voyage des personnes qui viennent de l'étranger ou qui s'y rendent.

Article 14

Pour l'application de l'article 38 § 2 du décret du 20 décembre 2011, les trésoriers décentralisés visés sont :

1° les comptables extraordinaires du Ministère de la Communauté française antérieurement désignés comme tels par le Ministre du Budget ou son délégué et en fonction au 1er janvier 2013 ;

2° les comptables extraordinaires des cabinets ministériels et des services y assimilés pour leur fonctionnement antérieurement désignés comme tels par le Ministre dont ils relèvent et en fonction au 1er janvier 2013 ;

3° les comptables extraordinaires du Corps interministériel des commissaires du Gouvernement et du Délégué général aux Droits de l'Enfant antérieurement désignés en vertu des dispositions organiques spécifiques applicables et en fonction au 1er janvier 2013 ;

4° les trésoriers nouvellement désignés à partir du 1er janvier 2013.

CHAPITRE IV - Dispositions liées aux répartitions des crédits

Article 15

Par dérogation à l'article 26, §1er, 1° 2° du décret du 20 décembre 2011, les A.B. suivants peuvent faire l'objet d'une nouvelle répartition des crédits:

- les crédits des A.B. 12.03.91 et 12.07.91 de la D.O. 06 peuvent faire l'objet d'une nouvelle répartition des crédits en provenance de tout A.B., toutes D.O. confondues, se rapportant aux contrats liés à la gestion des bâtiments occupés par les services des cabinets des ministres du Gouvernement;

- les crédits des A.B. des D.O. 06 et 10 peuvent faire l'objet d'une nouvelle répartition des crédits en provenance des A.B. des différents programmes desdites D.O. Les intitulés des programmes pourront être adaptés à ces ventilations et tenir compte des adaptations administratives liées à la répartition des compétences et à la composition du Gouvernement ;

- les crédits de la D.O. 06 peuvent être transférés sur décision du Gouvernement de la Communauté française vers l'A.B. 11.04.51 de la D.O. 10 ;

- les crédits de l'AB 01.19.02 de la DO 11 peuvent faire l'objet d'une nouvelle répartition vers tout AB du budget sur décision du Gouvernement ;

- l'AB 12.05.02 de la D.O. 11 peut faire l'objet d'une nouvelle répartition en provenance de tout A.B. de la D.O. 11. Les crédits de cet A.B. peuvent également faire l'objet d'une nouvelle répartition vers tout A.B. de classe économique 7 au sein de tout programme fonctionnel du budget des dépenses ;

- Le Ministre ordonnateur peut, après accord du Ministre qui a le budget dans ses attributions, procéder à un transfert de crédits de l'AB 12.25.10 de la DO 11 vers l'AB 41.01.11 de la DO 14.

- les crédits de l'AB 01.01.14 de la DO 26 peuvent faire l'objet d'une nouvelle répartition budgétaire en provenance de tout AB de la DO 26.

- les crédits de l'AB 12.01.51 de la DO 50 peuvent d'être transférés vers l'AB 41.12.10 de la DO 54.

- les crédits des AB 01.01.02, 01.02.02, 01.03.02, 01.05.02, 01.06.02, 01.07.02, 01.08.02, 01.09.02, 01.10.02, 01.12.02, 01.13.02, 01.14.01, 01.15.02, 01.16.02, 01.18.02, 11.31.02, 01.02.08, 01.03.08 et 01.06.21 de la DO 11 ; de l'AB 01.01.07 de la DO 17 ; de l'AB 01.01.21 de la DO 19 ; de l'AB 01.01.01, 01.01.11 de la DO 20 ; de l'AB 01.01.11 de la DO 25 ; des AB 01.01.60, 01.02.20, 01.01.21, 01.02.21, 01.03.21, 01.04.21, 01.10.21, 01.02.40, 01.11.41 et 01.06.21 de la DO 40 peuvent être répartis après accord du Ministre qui a le Budget dans ses attributions entre différents AB du budget des dépenses ;

- les crédits des A.B. 11.04.01 et 12.05.02 de la DO 11 peuvent faire l'objet d'une répartition de crédits en provenance de l'A.B. 33.36.14 de la D.O. 17 et réciproquement ;

- les crédits des A.B. des programmes 8 et 9 de la D.O. 11 peuvent bénéficier de crédits complémentaires en provenance des A.B. de la D.O. 85 ;

- le crédit de l'A.B. 41.01.14 de la D.O. 12 peut bénéficier de crédits complémentaires en provenance de tout A.B. du budget des dépenses ;

- les crédits de l'AB 01.01.32 et 01.02.32 de la D.O. 11 peuvent faire l'objet d'une répartition de crédits de l'AB 33.04.21 de la D.O. 23 et réciproquement ;

- les crédits de l'AB 01.05.30 de la DO 40 peuvent faire l'objet d'une répartition vers l'AB 11.03.40 de la DO 56

- le crédit de l'A.B. 41.01.40 de la D.O. 40 peut faire l'objet d'une répartition de crédits en provenance de tout article de base, toutes divisions organiques confondues, supportant des dépenses en rapport avec les activités de pilotage de l'enseignement et ceux en rapport avec la formation en cours de carrière.

- les crédits des A.B. 01.06.30, 01.07.30, 01.08.30, 01.09.30 et 01.01.55 de la D.O. 40 peuvent être transférés en tout ou en partie, après accord du Ministre qui a le Budget dans ses attributions, vers les A.B. des D.O. 40, 45, 46, 47, 50, 54, 55, et 57.

- les crédits de l'AB 41.40.60 de la DO 40 peuvent faire l'objet d'une nouvelle répartition budgétaire en provenance de tout AB, toutes DO des chapitres I et III du budget.

- les crédits de l'AB 01.01.55 de la DO 40 peuvent faire l'objet d'une nouvelle répartition budgétaire en provenance de tout AB de la DO 40.

- le Ministre ordonnateur peut, après accord du Ministre qui a le budget dans ses attributions, procéder à une nouvelle ventilation des crédits inscrits aux A.B. 41.23.31, 41.23.51 et 41.23.80 de la DO 50 qui couvrent les dotations des Centres organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

- le Ministre ordonnateur peut, après accord du Ministre qui a le budget dans ses attributions, procéder à une nouvelle ventilation des A.B. afférents aux dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement entre les D.O. 51, 52, 53 et 56.

- le Ministre ordonnateur peut, après accord du Ministre qui a le budget dans ses attributions, procéder à une nouvelle ventilation des A.B. entre les programmes 1 et 2 de la D.O. 54 et les

programmes 4, 5, 7 et 8 de la D.O. 55 et entre les A.B. du programme 6 de la D.O. 55 et les A.B. 41.12.10, 41.13.10, 44.12.23 et 44.13.23 de la D.O. 54 ;

- les crédits des A.B. des D.O. 54, 55, et 57, peuvent bénéficier des crédits complémentaires, en provenance de l'A.B. 01.03.60 de la D.O. 40.

- les crédits de l'A.B. 01.05.80 de la D.O. 51 peuvent bénéficier de crédits complémentaires en provenance de l'A.B. 01.09.91 de la D.O. 52 et réciproquement.

- le Ministre ordonnateur peut, après accord du Ministre qui a le budget dans ses attributions, procéder à une nouvelle ventilation des crédits entre les A.B. 41.12.10, 41.13.10, 44.04.21, 44.12.23, 44.13.23, 44.14.23 et 44.17.23 de la D.O. 54.

- les crédits des A.B. relatifs aux charges du personnel peuvent bénéficier, sur décision du Gouvernement, d'une nouvelle répartition de crédits en provenance de tout A.B. du budget des dépenses.

- les crédits des A.B. des divisions organiques 85 et 86 peuvent faire l'objet de répartition entre les dites divisions selon les nécessités de gestion globale de la dette.

CHAPITRE V - Dispositions liées aux fonds budgétaires

Article 16

Par dérogation à l'article 7, 2°, alinéa 3 du décret du 20 décembre 2011, peuvent se trouver en situation débitrice les fonds budgétaires suivants :

- les F.B 30.01.80 et 30.02.80 de la D.O. 40 ; le F.B. 01.03.94 de la D.O. 52 à concurrence des montants attribués par des conventions institutionnelles (Fonds européens, Forem, Actiris, Région wallonne, Etat fédéral) ;

- le F.B 12.33.11 de la DO 26, à concurrence du montant des avances de la Loterie nationale à percevoir au cours de l'exercice ;

- le F.B. 01.01.91 de la D.O. 55, à concurrence des montants attribués par des conventions institutionnelles (Fonds européens, etc.).

L'ordonnateur est chargé du respect des plafonds et l'unité du contrôle des engagements vérifie le respect des plafonds imposés à l'ordonnateur.

Article 17

Le F.B. Loterie nationale (01.01.36 de la D.O.11) est alimenté par les dotations et avances de la Loterie nationale. Les recettes affectées de ce fonds sont réparties par le Gouvernement entre les attributaires, y compris le fonds des Sports-Activités (12.33.11 de la D.O. 26). Par dérogation à l'article 27 alinéa 2 du décret du 20 décembre 2011, le receveur trésorier du F.B. Loterie nationale (01.01.36 de la D.O. 11) est autorisé à alimenter le compte du F.B. 12.33.11 de la D.O. 26 (fonds des Sports-Activités) selon la répartition décidée par le Gouvernement.

Article 18

Par dérogation à l'objet des dépenses reprises au fonds n°27 (fonds des Sports-Activités) figurant dans le décret du 27 octobre 1997, le trésorier du compte du F.B. 12.33.11 de la D.O. 26 (fonds des Sports-Activités) est autorisé à alimenter le compte des recettes courantes générales pour un montant de 4.218.000 euros.

Article 19

Par dérogation à l'article 8 § 1er alinéa 3, 1° du décret du 20 décembre 2011, le programme 0 de la D.O. 20 contient le F.B. 01.01.05.

Article 20

Pour l'application de l'article 38, § 2 du décret du 20 décembre 2011, les trésoriers décentralisés visés sont :

- les comptables ordinaires des fonds budgétaires affectés d'un indice C dans le budget général des dépenses désignés comme tels par le Ministre du Budget et en fonction au 1er janvier 2013.
- les nouveaux trésoriers décentralisés désignés pour la gestion de tels fonds.

CHAPITRE VI - Dispositions liées aux subventions facultatives

Article 21

En application de l'article 8, § 4, 3° du décret du 20 décembre 2011, le Gouvernement peut octroyer des subventions en l'absence d'un décret organique, dans la limite des crédits des articles de base et à condition que leur nature figure dans le libellé de l'article de base et soit identifié par référence au présent article.

A l'exception des AB relatifs aux « Initiatives diverses, projets particuliers et innovants » de la DO 17 et des subventions en faveur « de l'aide aux détenus, des associations actives dans le secteur de l'aide sociale aux justiciables, des associations actives dans le maintien ou la reconstruction des liens parents-enfants » de la DO 18, toutes les autres AB de la DO 17 et 18 auront pour base légale, à partir du 1^{er} janvier 2017, le Décret du 12 octobre 2016 relatif à l'agrément et au subventionnement des partenaires apportant de l'aide aux justiciables.

D.O. 11 – Affaires générales – Secrétariat général

Programme 0 – Subsistance

- Subventions pour la rémunération du personnel engagé dans le cadre du Programme de Transition Professionnelle (PTP) ;
- Subventions aux opérateurs concluant en qualité d'employeur, une convention de premier emploi ;

- Contribution de la Communauté française au Budget de la cellule générale de Politiques Drogues (articles 22 et 23 de l'accord de coopération du 2 septembre 2002 entre l'Etat fédéral et les entités fédérées) ;

- Subvention à la Société Scientifique de Médecine Générale.

Programme 1 – Promotion de Bruxelles

- Subventions diverses dans le cadre de la promotion de Bruxelles

Programme 2

- Subventions aux institutions privées dans le cadre du plan d'action des commémorations de la Grande Guerre

Programme 3 – Information, promotion, rayonnement de la langue et de la culture française et de la Communauté Wallonie-Bruxelles

-Subventions pour la rémunération du personnel engagé dans le cadre du Programme de Transition Professionnelle (PTP) (y compris années antérieures) ;

-Subvention au fonds d'investissement Start destiné à couvrir ses frais de fonctionnement ;

-Subventions de toute nature allouées en vue de la coordination des matières transversales, de l'information, du rayonnement, de la notoriété et de la promotion de la Communauté française et des valeurs démocratiques qu'elle défend, en Belgique et à l'étranger ;

-Subvention en vue de soutenir, conjointement avec la Région wallonne, les métropoles de la culture ;

-Subvention allouée dans le cadre de la coopération entre les Communautés française et germanophone (loi du 31 décembre 1983 – art. 55, § 3) ;

-Subventions diverses à des actions de visibilité de la Communauté française, notamment par la pratique sportive ;

-Subventions aux institutions publiques organisatrices des fêtes de la Communauté française ;

-Subventions destinées à soutenir la diffusion de la convention des droits de l'enfant, la formation, l'information et l'organisation de manifestations liées à cette convention, dans le cadre des travaux internationaux ;

-Subventions relatives à la promotion et à la protection des droits de l'enfant ;

-Subventions destinées à mettre en œuvre la Présidence belge de la Task Force Holocaust et la commémoration du centenaire de la guerre 14-18 ;

-Subventions pour des projets dans le domaine de l'égalité des chances ;

- Subventions pour des projets de promotion de la citoyenneté, du vivre ensemble et des valeurs de la Communauté française, en Fédération Wallonie-Bruxelles et en Francophonie ;

-Subventions pour des projets dans le domaine des droits des femmes ;

-Subventions à des initiatives en matière de lutte contre les violences conjugales ;

-Subventions à des initiatives en matière de lutte contre le racisme ;

- Subventions aux coordinations provinciales pour l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- Subventions pour des projets en lien avec les hôpitaux universitaires ;
- Subvention en lien avec l'évaluation et l'amélioration de la qualité dans les hôpitaux universitaires ;
- Subvention à l'ASBL Plateforme pour l'Amélioration continue de la Qualité des soins et de la Sécurité des patients (PAQS) ;
- Subventions diverses consenties pour la coopération entre les 3 Communautés dans le domaine de l'éducation.

Programme 4 – Initiatives et interventions diverses – Culture-école

- Subvention au Centre de recherches en économie régionale et politique économique (CERPE) ;

Programme 07 – Soins de santé et hôpitaux universitaires

- Subvention à la Société scientifique de médecine générale ;
- Dépenses relatives au Plan d'Action Concerté Culture-Enseignement.

D.O. 14 – Relations Internationales et Actions du Fonds social européen

Programme 1 – Relations internationales

- Subventions diverses dans le cadre des relations internationales ;
- Subventions diverses en lien avec l'aide à la mobilité internationale des opérateurs de la Communauté française.

Programme 3 – Diverses initiatives dans le domaine de l'enseignement

- Interventions, subventions et contributions diverses dans le cadre de la collaboration entre le Département et diverses institutions internationales ;
- Interventions, subventions et contributions diverses dans le cadre de la collaboration entre le Département et diverses institutions internationales, notamment des actions visant à renforcer l'attractivité de l'enseignement supérieur et la promotion de la mobilité étudiante.

D.O. 15 – Infrastructures de la santé, des affaires sociales, de la culture et du sport

Programme 2 – Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements de la culture

- Subventions et dépenses pour la défense et la mise en valeur de l'architecture ;
- Subventions pour le financement des charges d'intérêts et d'emprunt du Musée Juif de Belgique et des collectivités locales dans le cadre du mécanisme de financement alternatif ;
- Subventions octroyées aux collectivités locales pour leurs projets d'infrastructures culturelles (acquisition, rénovation et/ou aménagement, construction) ;

-Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de maisons de jeunes – région de langue française ;

-Subvention pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de maisons de jeunes – région bruxelloise.

-Subventions aux pouvoirs publics dans le cadre de l'accord de coopération culture patrimoine entre la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles

-Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de musées privés ;

-Loyers de biens immobiliers culturels, en ce compris les loyers, canons, impôts et taxes régionales grevant les bâtiments ;

-Païement de primes d'assurances ;

-Subventions pour le financement des charges d'intérêts d'emprunts des collectivités locales pour achat de bâtiments et de travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures ;

-Subventions pour l'achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures ;

-Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement, maintenance et premier équipement de bâtiments ;

-Subventions pour la rénovation du Cinéma Palace à Bruxelles, y compris le financement des travaux et équipements ;

-Subventions pour l'acquisition du Théâtre National de la Communauté Wallonie-Bruxelles - Région bruxelloise.

D.O. 17 – Aide à la Jeunesse

Programme 1 – Jeunes en danger et jeunes délinquants

-Subventions aux actions de prévention générale des conseils d'arrondissement de l'aide à la jeunesse ;

-Subventions accordées aux projets d'impulsion pour la politique des immigrés ;

-Subventions destinées notamment à la réalisation d'initiatives novatrices dans le secteur de la protection de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse ;

-Subventions au service « Ecoute-Enfant » de la Communauté française ;

-Subventions destinées à la réalisation d'actions transversales de l'aide à la jeunesse avec d'autres secteurs;

- Subventions d'initiatives en matière d'adoption ;
- Subvention destinée au Fonds intersyndical de l'aide sociale ;
- Initiatives diverses, projets particuliers et innovants ;
- Subventions dans le cadre des accords non marchand ;
- Financement de recherches dans le domaine de l'aide spécialisée à la jeunesse et dans le domaine de la protection de la jeunesse ;
- Subventions aux projets SAIE post IPPJ ;
- Subventions aux projets mettant en œuvre les séjours de rupture;
- Subventions au fonds Maribel social ;
- Subventions aux projets en voie d'agrément

D.O. 18 – Maison de justice

Programme 2 – Aide spécialisée

- Subventions en faveur de l'aide aux détenus ;
- Subventions d'équipement et d'aménagement aux associations et organismes d'aide aux détenus ;
- Subvention en faveur des associations actives dans le secteur de l'aide sociale aux justiciables ;
- Subvention en faveur des associations actives dans le maintien ou la reconstruction des liens parents-enfants.

D.O. 19 – Enfance

Programme 1 – Office de la Naissance et de l'Enfance

- Subventions dans le cadre des accords non marchand
- Arriérés de subventions en matière de promotion de la santé à l'école

Programme 2 – Politique et accueil de l'Enfance

- Dépenses relatives à la politique de l'enfance ;
- Subventions d'équipement dans le cadre de la politique de l'enfance ;
- Subventions pour la rémunération du personnel engagé dans le cadre du Programme de Transition Professionnelle (PTP) ;

-Rétrocession des moyens financiers des prestations dispensées dans le cadre des programmes de vaccination – Communauté germanophone ;

-Rétrocession des moyens financiers des prestations dispensées dans le cadre des programmes de vaccination – Cocom.

D.O. 20 – Affaires générales de la Culture

Programme 1 – Initiatives et interventions diverses

-Subventions pour des projets hors catégories traditionnelles regroupant des disciplines différentes sous forme d'événements exceptionnels ;

-Subventions aux activités culturelles pluridisciplinaires dans le domaine de la culture ;

-Dépenses ou subventions à des organismes du domaine culturel ;

-Subsides à des recherches, des études scientifiques et des colloques dans le domaine socioculturel ;

-Subventions d'aménagement et d'équipement aux associations et organismes culturels ainsi qu'aux provinces et communes en faveur des associations et organismes culturels ;

-Subvention pour couvrir les frais de fonctionnement, hors contrat-programme de l'ASBL «Les Grignoux » et les charges d'emprunt du bâtiment «La Sauvenière ».

- Cofinancement européen de projets culturels ;

-Subventions relatives au programme de transition professionnelle ;

- Soutien à la promotion culturelle internationale ;

-Subventions culturelles prises en application de l'accord de coopération culturelle avec la Vlamse Gemeenschap ;

Programme 4 – Actions en matière de Culture à l'école

-Subvention aux établissements scolaires ou organismes culturels dans le cadre du décret Culture-Ecole ;

-Formation des publics scolaires à la Culture ;

-Subvention à la diffusion et à la décentralisation des arts de la scène : cadre scolaire

Programme 5 – Activités culturelles transversales

-Activités culturelles pluridisciplinaires ;

-Subventions à des projets liés à la politique culturelle ;

- Subvention aux structures d'encadrement à la production et à la diffusion ;
- Subventions aux activités et opérateurs culturels transversaux et à l'action culturelle globale ;
- Soutien aux cultures urbaines et émergentes, à la musique électronique ;
- Subvention à l'ASBL le Botanique ;
- Subvention à l'ASBL Halles de Schaerbeek ;

Programme 6 – Formation

- Soutien d'actions et d'initiatives relatives à la professionnalisation et à la formation des acteurs culturels ;

Programme 7- Arts numériques et transition numérique

- Subventions ponctuelles aux arts numériques et à la promotion culturelle numérique

Programme 8- Gastronomie et Arts culinaires

- Mise en valeur des arts culinaires

D.O. 21 – Arts de la Scène

Programme 1 – Transversal

- Subventions à des organismes philanthropiques s'occupant d'artistes ;
- Subvention aux organismes et lieux permanents de diffusions artistique et culturelle ;
- Subventions aux associations et aux artistes pour des résidences artistiques et pour des activités de promotion, de diffusion, de décentralisation artistiques et culturelles.

Programme 2 – Théâtre

- Subventions aux théâtres, aux festivals d'art dramatique et aux associations de promotion ou de recherche théâtrales.

Programme 3 – Musique

- Subvention à l'Opéra royal de Wallonie ;
- Subvention à l'Orchestre philharmonique de Liège ;
- Subventions diverses en matière musicale, aux activités musicales professionnelles et non professionnelles ;
- Subventions pour l'art lyrique, les orchestres, les festivals et organismes de promotion musicale ;

-Subventions à l'aide à la création (interprètes, compositeurs, disques) aux organisateurs de concerts, festivals et projets divers.

Programme 4 – Art de la danse

-Subvention au Centre chorégraphique de la Communauté française ;

-Subventions à la danse, aux festivals et aux organismes de promotion chorégraphique ;

-Subventions aux compagnies de danse ;

-Subventions d'aides à la création.

Programme 6 – Arts du cirque, arts forains et de la rue

-Subventions de formation, de création et de fonctionnement des compagnies de cirque, arts forains et arts de la rue ;

-Subventions d'aides à la création.

Programme 7 – Conte

-Subventions aux activités liées à la diffusion et la promotion du conte.

Programme 8 – Interdisciplinaire

-Subventions aux activités culturelles interdisciplinaires ;

-Subventions au centre culturel transfrontalier, le Manège ;

-Subventions au Palais des Beaux-Arts de Charleroi ;

-Subventions à la Maison du spectacle.

D.O. 22 – Livre

Programme 1 – Lecture publique

-Subventions destinées à soutenir des programmes de promotion et d'animation dans le cadre de la lecture publique ; notamment le « Plan lecture » ;

-Subventions aux associations et organismes de promotion de la lecture ;

-Subventions allouées à certaines bibliothèques publiques pour des projets pluriannuels de développement de la lecture ;

-Subventions destinées au programme d'équipement informatique des bibliothèques reconnues et organisées par la Communauté française.

Programme 2 – Lettres et livre

- Bourses littéraires allouées aux écrivains et aux traducteurs littéraires ;
- Prix littéraires de la Communauté française ;
- Aides aux éditeurs littéraires de la Communauté française pour des collections patrimoniales et de création contemporaine ;
- Aides aux éditeurs de poésie et de théâtre ;
- Aides aux initiatives éditoriales mettant en valeur la spécificité du rapport texte-image ;
- Subsides aux associations de promotion et de diffusion des auteurs belges de langue française, pour adultes et pour la jeunesse ;
- Subventions aux organismes de promotion de la poésie ;
- Subventions aux revues littéraires ;
- Aides pour la traduction des auteurs belges de langue française ;
- Aides aux éditeurs, libraires et associations de librairies de la Communauté française ainsi qu'à leurs organismes représentatifs ;
- Bourses aux auteurs et illustrateurs de jeunesse et de bande dessinée de création ;
- Subventions aux organismes de promotion de la bande dessinée et de littérature de jeunesse ;
- Subventions destinées au programme de numérisation de la chaîne du livre.

Programme 3 – Langues régionales endogènes

- Aides aux revues littéraires et publications de haut niveau susceptibles de conserver la mémoire des langues régionales endogènes ;
- Aides aux associations de défense et de promotion des langues régionales endogènes ;
- Prix de littérature dialectale.

Programme 4 – Langue française

- Subventions pour la promotion et la coordination des initiatives contribuant à la défense, l'illustration et l'enrichissement de la langue française ;
- Aides aux publications scientifiques ou didactiques consacrées à la langue française ou à la francophonie ;
- Aides aux recherches portant sur la langue française ;

- Aides aux publications scientifiques de langue française ;
- Subvention à l'Académie royale de langue et de littérature française ;
- Subvention au Fonds national de la littérature.

D.O. 23 – Jeunesse et Education permanente

Programme 1 – Initiatives et interventions diverses et alphabétisation

- Subventions à des initiatives d'éducation permanente dans le domaine de l'alphabétisation ;
- Subventions à des activités représentant la diversité culturelle et à des actions interculturelles.

Programme 2 – Jeunesse

- Subventions pour des projets particuliers d'animation d'organisation de jeunesse, de centres de jeunes et d'associations non reconnues ;
- Subventions pour les créations, productions et diffusions culturelles « Jeunes » ;
- Subventions pour des projets de transversalité entre Jeunesse et d'autres secteurs ainsi que les collaborations interministérielles de jeunesse ;
- Subventions exceptionnelles pour la sécurisation et l'aménagement dans le secteur de la Jeunesse ;
- Subventions pour la formation des animateurs socio-culturels ;
- Subventions pour la formation d'animateurs volontaires ;

Programme 3 – Education permanente

- Subvention et soutien des activités extraordinaires des organisations d'éducation permanente ;
- Subventions à des associations d'éducation permanente ;
- Subventions pour la formation d'animateurs socioculturels dans le secteur de l'Education permanente ;
- Subventions aux organisations communautaires et régionales dans le domaine des loisirs culturels.

D.O. 24 – Patrimoine culturel

Programme 1 – Dépenses et subventions diverses en patrimoine culturel

- Subventions récurrentes ou ponctuelles à divers organismes relevant du patrimoine culturel ;
- Subventions aux centres d'archives privés ;
- Subventions aux centres de culture scientifique ;
- Subventions aux manifestations temporaires et aux publications ;
- Subventions conventionnées aux musées et institutions muséales;
- Subventions pour la restauration et la conservation des biens classés ;
- Subventions à des associations et aux activités de recherche ethnologique ;
- Subventions aux manifestations du patrimoine oral et immatériel ;
- Acquisition d'œuvres pour les musées ;
- Subventions aux Archives et Musées de la Littérature.

Programme 3 – Patrimoine et création

- Subventions conventionnées à divers organismes ;
- Subventions en vue de la réalisation d'exposition de prestige ;
- Subvention au Musée de la Photographie Centre d'Art contemporain ;
- Subvention au Centre de la Gravure et de l'Image imprimée de la Communauté française ;
- Subvention au Centre de la tapisserie de Tournai ;
- Subvention à Keramis - Centre de la Céramique de la Communauté française – Asbl ;
- Subvention en vue de la réalisation d'expositions, de la création d'un pôle muséal et du soutien à des centres d'art.

Programme 4 - Numérisation des patrimoines culturels

Dépenses relatives à la mise en œuvre du plan de préservation et d'exploitation des patrimoines culturels. Plan PEP's

Programme 5 – Cinémathèque

Dépenses relatives à la Cinémathèque.

D.O. 25 – Audiovisuel et Multimédia

Programme 1 – Initiatives et interventions diverses

- Provisions pour politiques nouvelles.
- Intervention dans l'achat de matériel par les organismes ou associations d'audiovisuel.
- Dépenses visant à soutenir le secteur des médias face aux développements et aux mutations technologiques.

Programme 2 – Cinéma et vidéo

- Subventions diverses dans le domaine de l'audiovisuel (ateliers, salles art et essai, festivals) ;

Programme 3 – Radio et télévision

- Subvention au projet ARTE Belgique ;
- Subventions aux télévisions locales (matériel, numérisation des archives).

Programme 4 – Presse

- Subvention à l'association des journalistes professionnels (fonctionnement, aide au journalisme d'investigation) ;
- Subventions diverses dans le domaine de la presse périodique.

D.O. 26 – Sport

Programme 2 – Recherches et développement

- Subventions diverses à des actions de promotion du sport en Communauté française

Programme 3 – Subventions diverses

- Subvention pour la participation des athlètes francophones aux Jeux Olympiques et aux jeunes talents sportifs ;
- Subvention aux organisateurs de camps sportifs ;
- Subvention aux organisateurs de programme de développement sportif ;
- Subventions aux organisateurs d'activités de sport de quartier ;
- Subventions aux organisateurs d'activités de sport pour tous ;
- Subventions aux fédérations sportives, et associations sportives, cercles sportifs, y compris pour handicapés ;

- Subventions au Comité olympique et interfédéral belge ;
- Subventions aux centres sportifs universitaires et assimilés et aux fédérations sportives scolaires;
- Subventions destinées à l'achat de matériel sportif et de matériel de psychomotricité ;
- Subventions aux organisateurs de projet « femme et sport » ;
- Subventions aux centres sportifs locaux ;
- Subvention à une association de centres sportifs ;
- Subvention à l'accord partiel élargi sur le sport ;
- Subvention dans le cadre de la formation des jeunes par les clubs sportifs et les fédérations sportives ;
- Subventions dans le cadre de l'aide à la création de nouveaux clubs sportifs ;
- Montants accordés pour les stages sportifs durant les vacances scolaires ;
- Montants accordés pour soutenir les manifestations sportives (dont celles pilotées par le centre de formation, le Tour de la Région wallonne, l'équipe cycliste Wallonie-Bruxelles) ;
- Montants accordés dans le cadre de l'évaluation et de l'encadrement des sportifs de haut niveau.

D.O. 27 – Arts plastiques

Programme 1 – Arts plastiques

- Subventions conventionnées, récurrentes ou extraordinaires à des Centres ou associations d'art contemporain ;
- Subventions conventionnées ou ponctuelles à l'édition et à la diffusion en arts plastiques et visuels ;
- Bourses, subventions ponctuelles, conventions et aide à l'équipement aux artistes, aux établissements publics, associations et organismes de création et de diffusion du design et de la Mode ;
- Acquisition d'œuvres relevant des arts plastiques et des métiers d'art contemporain ;
- Bourses et subventions de création et de production d'artistes ;
- Subventions en vue de la participation aux expositions de prestige ;

-Subventions pour la rémunération du personnel engagé dans le cadre du Programme de Transition Professionnelle (PTP) – Musée des arts contemporains du grand Hornu et aux autres institutions muséales privées reconnues.

D.O. 28 – Décentralisation culturelle

Programme 1 – Centres culturels

-Subvention pour les frais de fonctionnement et de rémunération du personnel de l'Association des Centres Culturels (ACC), de l'ASTRAC et la CCB ;

-Subventions extraordinaires et de fonctionnement aux centres culturels wallons et bruxellois

Programme 2 – PointCulture

- Subvention à l'ASBL PointCulture et subventions liées à la cession des centres de prêts de PointCulture.

D.O. 40 – Services communs, Affaires générales, Recherche en Education, Pilotage de l'enseignement (interréseaux) et Orientation – Relations internationales

Programme 1 – Subsistance Administration – Personnel de l'Enseignement

-Allocations et subventions dans le cadre de l'action sociale du Département en faveur du Personnel de l'Enseignement ainsi que de la formation des Directeurs.

Programme 3

- Initiatives diverses dans le domaine de l'enseignement supérieur.

Programme 4 – Recherches en éducation – Pilotage interréseaux – Activités pédagogiques interréseaux – Orientation – Divers

- Subventions octroyées en liaison avec la politique de l'enseignement et le soutien d'initiatives variées qui permettent d'enrichir l'offre de découvertes notamment dans l'éducation à l'environnement, la citoyenneté et l'humanisme, la promotion des sciences, des langues (y compris celle des signes) et de la créativité, l'accrochage scolaire et les perspectives dans le monde du travail, le bien-être et la prévention notamment en matière d'assuétudes ;

- Subvention pour le renforcement et la généralisation de l'EVRAS – Education à la vie relationnelle, affective et sexuelle dans l'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé ;

-Subvention au service de pédagogie expérimentale de l'Université de Liège pour la participation de la Communauté française à l'enquête internationale I.E.A. - PIRLS;

-Subventions en faveur de la recherche scientifique fondamentale collective destinée aux recherches en éducation ;

- Subventions en faveur des processus mis en œuvre pour améliorer la qualité et la performance de l'enseignement ;
- Subventions pour des publications à caractère pédagogique octroyées à diverses associations et fédérations ;
- Subventions octroyées pour des projets pilotes en matière d'enseignement ;
- Subventions favorisant l'intégration et l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication dans l'enseignement.

Programme 5 – Collaborations à diverses institutions et organismes en matière d'enseignement – Divers

- Cotisation au consortium European Schoolnet (participation de la Communauté française au réseau européen d'écoles) ;
- Subventions à l'Association Européenne des Enseignants ;
- Dépenses de toute nature relative à l'enseignement supérieur.

Programme 6 – Enseignement supérieur – Recherche scientifique – Administration

- Interventions, subventions et contributions diverses en lien avec l'enseignement supérieur.
- Subvention à l'ASBL Eurometropolitan E-Campus
- Subventions en faveur des Maisons des Langues de Liège et de Louvain-la-Neuve ;

Programme 9 – Discriminations positives dans l'enseignement obligatoire

- Subventions en faveur d'actions d'éducation interculturelle et d'expériences pédagogiques en matière pluriculturelle.

D.O. 45 – Recherche scientifique

Programme 1 – Subventions ASBL ou assimilés

- Subventions à l'Institut historique belge de Rome et à l'Ecole française d'Athènes ;
- Subvention à l'AUF (Agence universitaire de la Francophonie);
- Subventions au Centre de Recherche en Mathématique (CREM) ;
- Subventions pour des études et des actions de diffusion des connaissances scientifiques ;
- Subventions à l'université des aînés;
- Subventions aux Instituts internationaux de Physique et de Chimie fondés par Ernest Solvay;

-Subvention au Centre de recherche et d'information socio-politique (CRISP)"

Programme 2 – Subventions diverses

-Subventions en faveur de la Recherche scientifique fondamentale collective – Initiative ministérielle ;

-Subventions permettant la présence de chercheurs de la Communauté française sur des sites archéologiques ;

-Subventions à l'Institut Wallonie-Bruxelles d'évaluation des choix technologiques.

Programme 3 – Subventions recherche fondamentale

-Prix et bourses de voyage et voyage d'étudiants en groupe

-Subventions pour des études et des actions de diffusion des connaissances scientifiques en ce compris l'organisation du printemps des sciences ;

-Subventions aux associations de parents et d'étudiants ;

-Recherches et enquêtes en matière d'éducation menées sous l'égide de l'O.C.D.E.

Soutien aux infrastructures de recherche

Application de la charte européenne du chercheur / EURAXESS

D.O. 46 – Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique

Programme 2 – Subventions diverses

-Subventions diverses en vue de couvrir le financement des prix, des concours, des missions à l'étranger, des frais de colloques et des frais de fonctionnement divers de l'institution;

-Subvention en faveur du Collège Belgique.

D.O. 50 – Affaires pédagogiques et pilotage de l'Enseignement de la Communauté française

Programme 2 – Pilotage – Structures – Programmes – Activités de Formation, Recherches et information – Etablissements de la Communauté française

-Subventions en faveur de recherches et d'études ;

-Subvention à l'ASBL «Sport, Culture, Ecole et Solidarité (S.C.E.S.)» ;

-Subvention à l'ASBL « Fédération sportive de l'Enseignement de la Communauté ».

D.O. 51 – Enseignement préscolaire et Enseignement primaire

Programme 7 – Fonctionnement des écoles primaires

-Subvention à des organismes ayant pour but l'enseignement en langue française.

Programme 8 – Lutte contre l'échec scolaire – Subventions diverses

-Subventions destinées à soutenir des projets relatifs à l'innovation pédagogique ;

-Subventions à des projets particuliers en faveur de l'enseignement fondamental notamment dans le domaine d'actions d'éducation culturelle, environnementale, artistique.

Programme 9 - Discriminations positives et promotion d'une école de la réussite

-Subventions aux ISP/ESP

D.O. 52 – Enseignement secondaire

Programme 9 – Discriminations positives – Divers

-Financement d'actions dans le cadre de la lutte contre l'échec scolaire et d'initiatives développées en vue de rencontrer les problèmes d'assuétudes, de violence dans les écoles et la mise en œuvre de mesures de discrimination positive ;

-Financement d'actions pour les relations entre les écoles, les médias et les théâtres, pour les relations entre les arts et le monde de l'enseignement, pour l'information à la solidarité et la démocratie ;

- Financement d'actions visant à favoriser l'apprentissage des langues en immersion linguistique ;

-Subventions aux organismes ayant pour but la liaison entre le monde de l'enseignement qualifiant et celui de l'entreprise, notamment « Technofutur » ;

-Financement d'actions relatives à la revalorisation de l'enseignement technique et professionnel et à la modernisation de l'équipement technique et professionnel des écoles, en ce compris le subventionnement du « Centre Zénobe Gramme » ;

-Subventions relatives aux manifestations pédagogiques et culturelles y compris l'attribution de prix ;

-Subvention de l'ASBL Worldskills Belgium ;

D.O. 53 – Enseignement spécial

Programme 7 – Initiatives en matière d'éducation des élèves à besoins spécifiques

-Subventions en faveur d'organismes soutenant les populations visées par l'Enseignement spécialisé, favorisant la compréhension de leurs problématiques ainsi que leur intégration.

D.O. 54 – Enseignement universitaire

Programme 1 – Universités de la Communauté

-Subventions au Centre hospitalier universitaire de Liège en vue de couvrir des charges exceptionnelles et de contribuer à la constitution du capital.

Programme 2 – Universités libres

-Subvention à l'Institut universitaire d'études du Judaïsme Martin Buber.

Programme 3 – Subventions diverses

-Subventions au Centre interuniversitaire de Formation permanente à Charleroi, au Centre universitaire de Charleroi et à l'Institut polytechnique de Charleroi.

Programme 4 – Enseignement universitaire

-Subventions au Conseil Interuniversitaire de la Communauté française ;

-Subventions relatives à la promotion de l'Enseignement supérieur universitaire ;

-Subventions en vue du paiement des frais de fonctionnement du Centre de recherches métallurgiques ;

-Subvention au service social de la Faculté de Théologie protestante à Bruxelles ;

-Intervention spéciale dans les initiatives de coopération interuniversitaire ;

-Bibliothèque virtuelle ou interuniversitaire coordonnée au Conseil interuniversitaire de la Communauté française (CIUF) ;

-Subventions en vue de soutenir des actions de formation des adultes dans l'enseignement supérieur ;

-Subventions aux écoles doctorales interuniversitaires ;

Subventions en faveur de la promotion de la santé et de la médecine préventive ;

-Subventions en faveur d'initiatives en matière de promotion de la réussite.

D.O. 55 – Enseignement supérieur hors Université et Hautes Ecoles

Programme 5 – Fonctionnement des Hautes Ecoles

- Dépenses générales quelconques relatives aux Hautes Ecoles ;

-Soutien à la recherche en Haute Ecole.

Programme 8 – Hautes écoles et Enseignement supérieur hors université

-Subventions de nature à favoriser le développement de l'Enseignement supérieur ;

Subventions et dotations aux centres de ressources de l'éducation aux médias ;

-Subventions en vue de soutenir des actions de formation des adultes dans l'enseignement supérieur ;

-Subventions en faveur d'initiatives en matière de promotion de la réussite.

D.O. 56 – Enseignement de promotion sociale

- Dépenses de toute nature pour le développement d'écoles inclusives.

Programme 8 – Restructuration et validation de l'Enseignement de promotion sociale

-Actions diverses en matière de validation des compétences en promotion sociale dont le subventionnement du « Consortium de validation des compétences » ;

- Dépenses de toute nature en matière d'enseignement de promotion sociale ;

- Dépenses en relation avec l'évaluation de la qualité de l'enseignement de promotion sociale.

D.O. 57 – Enseignement artistique

Programme 2 – Initiatives et subventions diverses

-Subventions destinées à couvrir les frais de fonctionnement à l'Académie d'été de Wallonie ;

- Subventionnement de la Formation en cours de carrière ;

-Subventions à des associations diverses œuvrant dans le domaine de l'Enseignement artistique.

Programme 4 – Fonctionnement des établissements d'Enseignement supérieur

-Dépenses de toute nature en relation avec l'Enseignement artistique ;

-Subventions à des associations diverses œuvrant dans le domaine de l'Enseignement artistique (Enseignement officiel et libre subventionnés).

Programme 8 – Fonctionnement des établissements d'Enseignement à horaire réduit

-Subventions pour des expérimentations pédagogiques dans les établissements d'Enseignement à horaire réduit officiels subventionnés et libres subventionnés.

Programme 9 – Equipements

-Equipement des écoles supérieures des arts.

D.O. 58 – Enseignement à distance

Programme 0 – Subsistance – Enseignement et recherche

-Subventions diverses dans le cadre d'initiatives nouvelles ou en relation avec la politique de l'enseignement à distance.

Programme 3 – Réalisation d'actions ou de formations de réinsertion professionnelle et sociale à l'intervention de l'enseignement à distance

-Fonds budgétaire destiné à la réalisation de programme d'action ou de formations de réinsertion professionnelle et sociale à l'intervention de l'enseignement à distance.

CHAPITRE VII - Dispositions particulières

Article 22

Par dérogation au décret du 20 décembre 2011, les crédits de l'AB 01.01.21 de la DO 19 peuvent alimenter l'article 49.32 des recettes courantes générales, à hauteur du coût des formations d'auxiliaires de l'enfance dans un milieu à caractère familial.

Article 23

Les opérations de dépenses d'amortissement de la dette de la Communauté française et les opérations de versements au Fonds Ecureuil des excédents de trésorerie telles que prévues à l'art 18 § 2 du décret relatif à la création du Fonds Ecureuil de la Communauté française peuvent être considérées comme des opérations financières.

Article 24

Le compte financier – Préfinancement Communauté française – de l'Agence Fonds social européen peut se trouver en situation débitrice afin d'assurer un préfinancement partiel des opérateurs bénéficiaires de crédits du Fonds Social Européen dans les limites du budget arrêté par cet organisme.

Article 25

La quote-part employeur pour la rémunération du personnel des écoles émergeant au Programme de transition professionnelle inscrite aux AB 43.23.53, 44.23.55, 41.23.70, 43.23.72 et 44.23.74 de la DO 51 ; 41.23.50, 43.23.53, 44.23.55 et 41.23.70 de la DO 52 ; 41.23.50, 43.23.53 et 44.23.56 de la DO 53 et 41.23.50, 43.23.54 et 44.23.55 de la DO 56 peut être versée directement à l'article 49.39 des recettes courantes générales.

Article 26

Le Gouvernement est autorisé à garantir, à concurrence de 8.975.175,00 euros, représentant le coût des travaux (TVA et honoraires compris, révisions contractuelles non comprises) et d'équipement, les emprunts contractés par l'ASBL « Le Palace », en vue d'y aménager un complexe cinématographique sis Boulevard Anspach à Bruxelles. Par ailleurs, le Gouvernement peut octroyer à l'ASBL « Le Palace » une subvention destinée à couvrir les remboursements du capital et des intérêts et/ou destinée à financer des travaux et équipements.

Article 27

Les remboursements relatifs au contentieux en matière de droits d'inscription spécifiques payés par les élèves et étudiants visés aux articles 58 et suivants de la loi du 21 juin 1985 concernant l'enseignement peuvent être imputés sur les A.B. relatifs au paiement des dotations ou subventions de fonctionnement des établissements fréquentés par les élèves ou étudiants susvisés.

Article 28

En vue de confier la gestion financière de certaines activités au Secrétariat pour l'Aide à la gestion et au contrôle internes des Cabinets, le Gouvernement de la Communauté française est autorisé à y installer un trésorier à désigner par le Ministre du Budget sur proposition du Ministre-Président et justiciable de la Cour des comptes. Ce trésorier est autorisé à effectuer des dépenses en relation avec l'octroi des titres repas.

Article 29

Le Gouvernement est autorisé à effectuer toute dépense résultant de l'accord de collaboration conclu le 15 octobre 2001 entre Cisco Networking Academy et le Ministre ayant l'Enseignement de Promotion sociale dans ses attributions à concurrence de 55 milliers d'euros à partir de l'A.B. 01.03.83 de la D.O. 56.

Article 30

En dérogation au décret du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion sociale et conformément à l'accord de Coopération relatif au développement de politiques concertées en matière d'alphabétisation des adultes, conclu entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles Capitale, conclu à Bruxelles le 2 février 2005, le Gouvernement est autorisé à affecter 20.000 périodes B aux établissements de l'Enseignement de Promotion sociale participant à des actions d'alphabétisation.

Article 31

Le Ministre-Président de la Communauté française est autorisé à verser à la Région wallonne la contribution financière de la Communauté française au suivi administratif du Plan Stratégique Transversal « Développement du capital humain, des connaissances et des savoir-

faire » ainsi que dans le cadre de la mise en place de synergies statistiques entre la Région et la Communauté.

Article 32

En 2017, le Gouvernement est autorisé à mettre à charge des crédits du Fonds des bâtiments scolaires de la Communauté française, le montant du loyer du bâtiment Flagey abritant la faculté d'architecture de l'ULB.

Article 33

Le report des engagements annuellement garantis et non réalisés à charge de l'AB 01.06.01 de la D.O. 44 sera assuré vers l'année suivant celle au cours de laquelle l'engagement budgétaire était initialement prévu.

Article 34

Par dérogation aux contrats de gestion des organismes , la dotation à verser à l'ONE pour l'année 2017 est de 370.716.000 euros, la dotation à verser à l'ETNIC pour l'année 2017 est fixée à 45.323.000 euros, la dotation à verser à la RTBF pour l'année 2017 est de 234.076.000 euros, la dotation à verser à l'Institut de la formation en cours de carrière pour l'année 2017 est de 4.600.000 euros, la dotation à verser à l'Office francophone pour la Formation en alternance pour l'année 2017 est de 122.000 euros.

CHAPITRE VIII - Organismes d'intérêt public

Article 35

Est approuvé pour l'année budgétaire 2017 et annexé au présent décret le budget de Wallonie-Bruxelles International.

CHAPITRE IX – Section particulière

Article 36

Par dérogation à l'article 4 alinéa 2 du décret du 20 décembre 2011, le présent article introduit une section particulière dans le budget composée de l'article suivant : 66.01.00 dont les recettes et les dépenses sont identiques et évaluées au montant de 3.498.331.000 euros.

Les recettes sont constituées par des apports de l'autorité fédérale calculés conformément à l'article 7 §§ 2 et 3 du décret spécial du 3 avril 2014 et par des montants fixes. Les dépenses sont constituées par des versements aux entités visées au même article 7 §§ 2 et 3 du décret spécial. Le détail des flux figure en annexe 2 du présent décret.

Pour assurer le respect de l'article 7 § 5 du décret spécial du 3 avril 2014, les dépenses effectuées sur l'article 66.01 peuvent engagées, liquidées et payées en l'absence de perception

des recettes correspondantes mais dans la limite des créances mensuelles que la Communauté détient sur l'autorité fédérale.

CHAPITRE X - Services administratifs à comptabilité autonome

Article 37

Pendant l'année budgétaire 2017, les opérations des services à gestion séparée des centres PMS et des établissements scolaires de l'enseignement sont estimées aux sommes mentionnées dans leurs budgets respectifs annexés au présent décret.

Article 38

Les Ministres compétents peuvent autoriser les responsables de la gestion financière du Musée de Mariemont, des écoles et des centres psycho-médico-sociaux de la Communauté française, des centres de dépaysement et de plein-air, du centre technique horticole de l'enseignement de la Communauté française, du centre des technologies agronomiques de l'enseignement de la Communauté française, du centre d'autoformation et de formation continuée et du centre technique et pédagogique, à comptabilité autonome, à procéder à la vente des objets mobiliers mis à leur disposition lorsque ceux-ci ne peuvent plus être employés.

Article 39

Les prévisions de dépenses figurant au budget des services administratifs à comptabilité autonome autres que l'enseignement annexés au présent décret sont considérées comme des crédits non limitatifs.

Les dépenses imputées sur ces crédits ne peuvent toutefois pas dépasser le montant global des recettes.

Article 40

Sont approuvés :

- le budget du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel ;
- le budget du Fonds des Bâtiments scolaires de l'Enseignement de la Communauté française ;
- le budget du Fonds des Bâtiments scolaires de l'Enseignement officiel subventionné ;
- le budget du Fonds de garantie des Bâtiments scolaires ;
- le budget de l'Observatoire des Politiques culturelles ;
- le budget du Musée royal de Mariemont ;

- le budget de l'Agence francophone pour l'éducation et la formation tout au long de la vie ;
- le budget de l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur organisé ou subventionné par la Communauté française ;
- le budget du Service Francophone des Métiers et des Qualifications ;
- les budgets des Hautes écoles de la Communauté française ;
- le budget agrégé des services administratifs à comptabilité autonome des établissements d'enseignement et assimilés :
 - enseignement obligatoire : fondamental autonome, secondaire, spécialisé
 - centres psycho-médicaux sociaux
 - centres techniques de la Communauté française (Frameries-Tihange-Huy)
 - écoles supérieures des arts
 - instituts de promotion sociale
 - internats autonomes supérieurs de la Communauté française
 - centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française
 - centres techniques agricole et horticole de la Communauté française (Gembloux-Strée).

CHAPITRE XI - Dispositions transitoires

Article 41

Par mesure transitoire, sont suspendues pendant l'année budgétaire 2017 les dispositions du décret du 20 décembre 2011 visées ci-après :

- l'article 9 § 2, 1° du titre III
- à l'article 15, les termes « Elle est intégrée à la comptabilité générale visée au titre IV »"
- les articles 24 §1^{er}, 25, alinéa 2 et 28 §2, 2° et 3° du titre III
- les articles 30, 32 §§§ 1er et 4, 34, 35, 36 et 38 §3 du titre IV
- l'article 43 du titre V
- les titres VIII et IX

Par mesure transitoire les dispositions des articles 68 ,70 et 73 alinéa deux du titre X du décret du 20 décembre 2011 sont suspendues jusqu'à l'entrée en vigueur des dispositions à fixer par le Gouvernement.

Par mesure transitoire sont suspendues

- les dispositions relatives à l'enregistrement comptable de l'engagement juridique découlant notamment des articles 22 et 24.

Par mesure transitoire, à l'article 50, 1° du décret du 20 décembre 2011, les mots « de la comptabilité générale et » sont suspendus pour la durée de l'exercice budgétaire 2017.

Par mesure transitoire, les dispositions de l'article 52 § 1^{er} du décret du 20 décembre 2011 sont suspendues pour la durée de l'exercice budgétaire 2017.

Article 42

Sans préjudice des articles 71 et 72 du décret du 20 décembre 2011, par mesure transitoire, les arrêtés royaux et ceux de l'Exécutif ou du Gouvernement de la Communauté française contenant les règles budgétaires, comptables et financières applicables aux services érigés en services administratifs à comptabilité autonome par la loi ou le décret restent applicables jusqu'à l'entrée en vigueur des dispositions exécutant le titre X du décret du 20 décembre 2011 sauf pour les services qui ne sont plus soumis à l'arrêté royal du 29 décembre 1984.

Article 43

Par dérogation à l'article 21, § 3, du décret du 20 décembre 2011, sont versées au comptable du contentieux ou au comptable des fonds en souffrance, selon les modalités en vigueur en 2012, les sommes ne pouvant être payées entre les mains du créancier en raison d'une saisie-arrêt, une opposition, une cession ou une délégation à charge des créances de la Communauté française, ou tout autre obstacle juridique ou administratif dûment notifié ou rendu opposable.

Article 44

Par dérogation à l'article 9 de la loi de dispositions générales du 16 mai 2003 et aux articles 41 et 42 le compte général doit être établi et transmis à la Cour des comptes par le Gouvernement pour le 30 juin suivant la fin de l'année budgétaire écoulée.

Il comprend :

1° le compte d'exécution du budget établi conformément aux dispositions de l'article 29 dudit décret ;

2° le compte des variations du patrimoine établi au 31 décembre ;

Le compte des variations du patrimoine expose les modifications de l'actif et du passif. Les biens patrimoniaux y sont repris à leur valeur d'acquisition.

3° le compte de la trésorerie établi sur la base des comptes de gestion annuels des trésoriers

Le compte de la trésorerie expose les mouvements de trésorerie résultant des opérations budgétaires, des opérations liées au financement, ainsi que des opérations de gestion des fonds appartenant à des tiers.

Les montants y repris sont ceux arrêtés au 31 décembre de l'année comptable et budgétaire écoulée.

Par dérogation à l'article 44 du décret du 20 décembre 2011, la Cour des comptes transmet le compte général avec ses observations au Parlement dans le courant du mois d'octobre suivant la fin de l'année comptable et budgétaire écoulée ; le Gouvernement dépose ensuite au Parlement le projet de décret portant règlement définitif du budget.

Bruxelles, le

Rudy DEMOTTE
Ministre-Président

Alda GREOLI
Vice-Présidente et Ministre de la Culture et de l'Enfance

Jean-Claude MARCOURT
Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias

Rachid MADRANE
Ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, du Sport et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale

Marie-Martine SCHYNS
Ministre de l'Éducation

André FLAHAUT
Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative

Isabelle SIMONIS
Ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances

Tableau de synthèse

(ARTICLE 8 § 4, 5° DU DÉCRET DU 20 DÉCEMBRE 2011)

Libellé	Crédits initiaux	
	Eng.	Liq.

CHAPITRE I - Services généraux**DIVISION ORGANIQUE 01 - Dotations au Parlement et au Médiateur de la Communauté française**

Programme 1 - Parlement

CE-CLL	28.368	28.368
--------	--------	--------

Programme 2 - Mediateur de la Communauté française

CE-CLL	1.063	1.063
--------	-------	-------

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 01

CE-CLL	29.431	29.431
--------	--------	--------

DIVISION ORGANIQUE 06 - Cabinets ministériels

Programme 3 - Gouvernement de la Communauté française

CE-CLL	19.938	19.938
--------	--------	--------

Programme 9 - Charges liées au Gouvernement de la Communauté française

CE-CLL	2.340	2.340
--------	-------	-------

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 06

CE-CLL	22.278	22.278
--------	--------	--------

DIVISION ORGANIQUE 10 - Service du Gouvernement de la Communauté française et organismes non rattachés aux divisions organiques

Programme 5 - Service permanent d'assistance en matière administrative et pécuniaire des Cabinets

CE-CLL	530	530
--------	-----	-----

Programme 6 - Charges liées au Gouvernement

CE-CLL	511	511
--------	-----	-----

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 10

CE-CLL	1.041	1.041
--------	-------	-------

DIVISION ORGANIQUE 11 - Affaires générales - Secrétariat général

Programme 0 - Subsistance

Libellé	Crédits initiaux		
	Eng.	Liq.	
	CE-CLL	108.002	112.002
	CE-CLNL	276.607	276.607
Programme 1 - Secretariat général			
	CE-CLL	5.728	5.848
	FBM	270	270
<i>Fonds des actions communautaires</i>			
	<i>Solde au 1er janvier</i>		
	<i>Recettes de l'année</i>	270	270
	<i>Disponible</i>	270	270
	<i>Dépenses de l'année</i>	270	270
	<i>Solde au 31 décembre</i>		
Programme 2 - Formation - Recrutement - Sélection - Contrôle médico-sportif			
	CE-CLL	3.081	3.081
Programme 3 - Information, promotion, rayonnement de la culture française et de la Communauté française			
	CE-CLL	28.356	28.236
	FBM	20.420	20.420
<i>Fonds Loterie nationale</i>			
	<i>Solde au 1er janvier</i>		
	<i>Recettes de l'année</i>	20.419	20.419
	<i>Disponible</i>	20.419	20.419
	<i>Dépenses de l'année</i>	20.419	20.419
	<i>Solde au 31 décembre</i>		
<i>Fonds du délégué général aux droits de l'enfant</i>			
	<i>Solde au 1er janvier</i>		
	<i>Recettes de l'année</i>	1	1
	<i>Disponible</i>	1	1
	<i>Dépenses de l'année</i>	1	1
	<i>Solde au 31 décembre</i>		
Programme 4 - Initiative et interventions diverses - Culture-école			
	CE-CLL	59	59
Programme 5 - Cabinets dissous			
	CE-CLL	396	396
Programme 7 - Corps interministériel des Commissaires du Gouvernement			
	CE-CLL	1.382	1.382

Libellé	Crédits initiaux		
	Eng.	Liq.	
Programme 3 - Diverses initiatives dans le domaine de l'enseignement			
	CE-CLL	2.135	2.135
	TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 14		
	CE-CLL	38.483	38.483
	FBM	-	-
	TOTAUX Chapitre I		
	CE-CLL	303.560	311.341
	CE-CLNL	276.607	276.607
	FBM	20.690	20.690

Libellé	Crédits initiaux	
	Eng.	Liq.

CHAPITRE II - Santé, Affaires sociales, Culture, Audiovisuel et Sport

DIVISION ORGANIQUE 15 - Infrastructures de la Santé, des Affaires sociales, de la Culture et du Sport

Programme 0 - Subsistance

CE-CLL	9	9
---------------	----------	----------

Programme 1 - Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements dans le domaine de la santé et des affaires sociales

CE-CLL	39.397	39.792
---------------	---------------	---------------

Programme 2 - Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements de la culture

CE-CLL	14.425	9.717
---------------	---------------	--------------

Fonds des infrastructures culturelles

Programme 3 - Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements du sport

CE-CLL	14.802	14.802
---------------	---------------	---------------

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 15

CE-CLL	68.633	64.320
FBM	-	-

DIVISION ORGANIQUE 17 - Aide à la Jeunesse

Programme 0 - Subsistance

CE-CLL	7.883	7.883
---------------	--------------	--------------

Programme 1 - Jeunes en danger et jeunes délinquants

Libellé	Crédits initiaux	
	Eng.	Liq.
CE-CLL	280.732	280.816
FBM	14.845	14.864
<i>Fonds relatif à l'adoption</i>		
<i>Solde au 1er janvier</i>		
<i>Recettes de l'année</i>	70	89
<i>Disponible</i>	70	89
<i>Dépenses de l'année</i>	70	89
<i>Solde au 31 décembre</i>		
<i>Fonds destiné à subventionner des actions et des mesures d'aide à la jeunesse et de protection de la jeunesse</i>		
<i>Solde au 1er janvier</i>		
<i>Recettes de l'année</i>	14.629	14.629
<i>Disponible</i>	14.629	14.629
<i>Dépenses de l'année</i>	14.629	14.629
<i>Solde au 31 décembre</i>		
<i>Fonds des prêts aux services agréés de l'Aide à la jeunesse et aux organismes agréés d'adoption</i>		
<i>Solde au 1er janvier</i>		
<i>Recettes de l'année</i>	146	146
<i>Disponible</i>	146	146
<i>Dépenses de l'année</i>	146	146
<i>Solde au 31 décembre</i>		
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 17		
CE-CLL	288.615	288.699
FBM	14.845	14.864
DIVISION ORGANIQUE 18 - Maisons de Justice		
Programme 0 - Subsistance		
CE-CLL	1.662	1.662
Programme 1 - Centre de surveillance électronique		
CE-CLL	4.007	4.007
FBM	16	16
<i>Fonds relatif à la surveillance électronique</i>		
<i>Solde au 1er janvier</i>		
<i>Recettes de l'année</i>	16	16
<i>Disponible</i>	16	16
<i>Dépenses de l'année</i>	16	16
<i>Solde au 31 décembre</i>		

Libellé	Crédits initiaux		
	Eng.	Liq.	
Programme 2 - Aide spécialisée	CE-CLL	15.514	15.493
Programme 3 - Saint-Hubert			
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 18	CE-CLL	21.183	21.162
	FBM	16	16
DIVISION ORGANIQUE 19 - Enfance			
Programme 1 - Office de la naissance et de l'enfance	CE-CLL	390.394	390.394
Programme 2 - Politique et accueil de l'enfance	CE-CLL	4.122	4.122
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 19	CE-CLL	394.516	394.516
DIVISION ORGANIQUE 20 - Affaires générales - culture			
Programme 0 - Subsistance	CE-CLL	58.571	58.571
	FBM	838	838
<i>Fonds d'exploitation du Centre culturel "Marcel Hicter" à La Marlagne</i>			
		<i>Solde au 1er janvier</i>	
		<i>Recettes de l'année</i>	838
		<i>Disponibles</i>	838
		<i>Dépenses de l'année</i>	838
		<i>Solde au 31 décembre</i>	
Programme 1 - Initiatives et interventions diverses			

Libellé	Crédits initiaux	
	Eng.	Liq.
CE-CLL	4.196	4.199
FBM	120	120
<i>Fonds de soutien à la culture francophone</i>		
<i>Fonds budgétaire activités du PointContact</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	
	<i>Recettes de l'année</i>	20
	<i>Disponibles</i>	20
	<i>Dépenses de l'année</i>	20
	<i>Solde au 31 décembre</i>	
<i>Fonds de remploi des indemnisations pour dommages causés au matériel fourni en prêt et du produit des prêts payants</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	
	<i>Recettes de l'année</i>	100
	<i>Disponibles</i>	100
	<i>Dépenses de l'année</i>	100
	<i>Solde au 31 décembre</i>	
Programme 3 - Commission Communautaire française	CE-CLL	10.101
Programme 4 - Actions en matière de Culture à l'école	CE-CLL	2.071
Programme 5 - Activités pluridisciplinaires	CE-CLL	11.126
Programme 6 - Formation	CE-CLL	180
<i>Fonds pour la formation socio-culturelle</i>		
Programme 7 - Arts numériques et transition numérique	CE-CLL	600
Programme 8 - Gastronomie et arts culinaires	CE-CLL	50
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 20	CE-CLL	86.895
	FBM	958

DIVISION ORGANIQUE 21 - Arts de la Scène

Libellé	Crédits initiaux		
	Eng.	Liq.	
Programme 1 - Transversal	CE-CLL	1.959	1.959
Programme 2 - Théâtre	CE-CLL	39.375	39.375
Programme 3 - Musique	CE-CLL	33.171	33.171
Programme 4 - Art de la danse	CE-CLL	6.061	6.061
Programme 6 - Arts du cirque, arts forains et de la rue	CE-CLL	1.403	1.403
Programme 7 - Conte	CE-CLL	177	177
Programme 8 - Interdisciplinaire	CE-CLL	8.629	8.629
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 21	CE-CLL	90.775	90.775
DIVISION ORGANIQUE 22 - Lettres, Livre et bibliothèques			
Programme 0 - Subsistance	CE-CLL	117	117
Programme 1 - Lecture publique	CE-CLL	17.282	17.249
	FBM	243	243
<i>Fonds budgétaire pour le centre de lecture publique de la Communauté française</i>			
		<i>Solde au 1er janvier</i>	
		<i>Recettes de l'année</i>	243
		<i>Disponibles</i>	243
		<i>Dépenses de l'année</i>	243
		<i>Solde au 31 décembre</i>	
Programme 2 - Lettres et livre			

Libellé	Crédits initiaux		
	Eng.	Liq.	
	CE-CLL	3.721	3.721
	FBM	643	851
<i>Fonds de l'édition du livre</i>			
	<i>Solde au 1er janvier</i>		
	<i>Recettes de l'année</i>	508	710
	<i>Disponible</i>	508	710
	<i>Dépenses de l'année</i>	508	710
	<i>Solde au 31 décembre</i>		
<i>Fonds d'aide à la diffusion</i>			
	<i>Solde au 1er janvier</i>		
	<i>Recettes de l'année</i>	135	141
	<i>Disponible</i>	135	141
	<i>Dépenses de l'année</i>	135	141
	<i>Solde au 31 décembre</i>		
Programme 3 - Langues régionales endogènes			
	CE-CLL	140	140
Programme 4 - Langue française			
	CE-CLL	278	278
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 22			
	CE-CLL	21.538	21.505
	FBM	886	1.094
DIVISION ORGANIQUE 23 - Jeunesse et éducation permanente			
Programme 1 - Initiatives et interventions diverses et alphabétisation			
	CE-CLL	135	135
Programme 2 - Jeunesse			
	CE-CLL	38.835	38.835
Programme 3 - Éducation permanente			
	CE-CLL	33.433	33.433
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 23			
	CE-CLL	72.403	72.403

DIVISION ORGANIQUE 24 - Patrimoine culturel

Programme 1 - Dépenses et subventions diverses en patrimoine culturel

Libellé	Crédits initiaux	
	Eng.	Liq.
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 25		
CE-CLL	303.584	303.316
FBM	1.554	1.554
DIVISION ORGANIQUE 26 - Sport		
Programme 0 - Subsistance		
CE-CLL	1.250	1.400
Programme 1 - Éducation physique et sport		
CE-CLL	1.813	1.813
FBM	18.155	18.155
<i>Fonds des sports - Activités</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	
	<i>Recettes de l'année</i>	18.155
	<i>Disponible</i>	18.155
	<i>Dépenses de l'année</i>	18.155
	<i>Solde au 31 décembre</i>	
Programme 2 - Recherches et développement		
CE-CLL	3.333	3.333
Programme 3 - Subventions diverses		
CE-CLL	25.255	25.264
Programme 4 - Services sportifs extérieurs		
CE-CLL	980	980
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 26		
CE-CLL	32.631	32.790
FBM	18.155	18.155
DIVISION ORGANIQUE 27 - Arts plastiques		
Programme 1 - Arts plastiques		
CE-CLL	5.683	5.683
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 27		
CE-CLL	5.683	5.683

DIVISION ORGANIQUE 28 - Décentralisation culturelle

Libellé	Crédits initiaux		
	Eng.	Liq.	
Programme 1 - Centres culturels	CE-CLL	17.855	17.855
Programme 2 - PointCulture	CE-CLL	6.202	6.202
Programme 3 - Créativité et pratiques artistiques en amateur	CE-CLL	2.920	2.920
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 28	CE-CLL	26.977	26.977
TOTAUX Chapitre II	CE-CLL	1.428.538	1.424.143
	FBM	36.414	36.641

Libellé	Crédits initiaux	
	Eng.	Liq.

CHAPITRE III - Éducation, Recherche et Formation

DIVISION ORGANIQUE 40 - Services communs, affaires générales, recherche en éducation, pilotage de l'enseignement (interréseaux) et orientation - relations internationales

Programme 0 - Subsistance administration - enseignement et recherche

CE-CLL	300	293
---------------	------------	------------

Programme 1 - Subsistance administration - personnel de l'enseignement

CE-CLL	11.369	11.365
FBM	16	16

Fonds de prêts au personnel en activité de service, aux pensionnés et à leur veuve bénéficiant d'une pension de survie

Solde au 1er janvier

<i>Recettes de l'année</i>	16	16
----------------------------	----	----

<i>Disponible</i>	16	16
-------------------	----	----

<i>Dépenses de l'année</i>	16	16
----------------------------	----	----

Solde au 31 décembre

Programme 2 - Provisions pour charges diverses

CE-CLL	1.720	1.720
---------------	--------------	--------------

Programme 3 - Initiatives et interventions diverses dans le domaine de l'enseignement supérieur

CE-CLL	11.512	11.512
---------------	---------------	---------------

Programme 4 - Recherches en éducation pilotage interréseaux - activités pédagogiques interréseaux - orientation - divers

CE-CLL	16.361	16.242
FBM	78	78

Fondations, donations, legs et prix

Solde au 1er janvier

<i>Recettes de l'année</i>	78	78
----------------------------	----	----

<i>Disponible</i>	78	78
-------------------	----	----

<i>Dépenses de l'année</i>	78	78
----------------------------	----	----

Solde au 31 décembre

Programme 5 - Collaboration à diverses institutions et organismes en matière d'enseignement - divers

CE-CLL	2.975	2.975
---------------	--------------	--------------

Programme 6 - Enseignement supérieur - recherche scientifique - santé - administration

Libellé	Crédits initiaux	
	Eng.	Liq.
CE-CLL	5.508	5.508
Programme 7 - Actions visant à renforcer l'attraction de l'enseignement supérieur et à promouvoir la mobilité étudiante		
CE-CLL	38	37
Programme 8 - Actions fonds européens - initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région Bruxelles-Capitale en matière d'emploi		
CE-CLL	27.153	27.153
FBM	16.000	16.000
<i>Fonds d'intervention des Fonds structurels européens - Enseignement de promotion sociale</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	
	<i>Recettes de l'année</i>	6.000
	<i>Disponibles</i>	6.000
	<i>Dépenses de l'année</i>	6.000
	<i>Solde au 31 décembre</i>	
<i>Fonds d'intervention des Fonds structurels européens - Enseignement obligatoire de plein exercice, ordinaire et spécialisé, et Enseignement en alternance</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	
	<i>Recettes de l'année</i>	10.000
	<i>Disponibles</i>	10.000
	<i>Dépenses de l'année</i>	10.000
	<i>Solde au 31 décembre</i>	
Programme 9 - Discriminations positives dans l'enseignement obligatoire		
CE-CLL	38	38
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 40		
CE-CLL	76.974	76.843
FBM	16.094	16.094
DIVISION ORGANIQUE 41 - Service général de l'Inspection		
Programme 1 - Subsistance inspection - dépenses de personnel		
CE-CLL	10.379	10.379
Programme 2 - Subsistance inspection - frais de fonctionnement		
CE-CLL	2.080	2.079
Programme 3 - Service de conseil et de soutien pédagogique		

Libellé	Crédits initiaux	
	Eng.	Liq.
CE-CLL	7.025	7.025
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 41		
CE-CLL	19.484	19.483
DIVISION ORGANIQUE 44 - Bâtiments scolaires		
Programme 0 - Fonctionnement des fonds bâtiments scolaires et des institutions succédant au fonds national de garantie		
CE-CLL	284.209	282.805
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 44		
CE-CLL	284.209	282.805
DIVISION ORGANIQUE 45 - Recherche scientifique		
Programme 0 - Subsistance administration		
CE-CLL	34	34
Programme 1 - Subventions ASBL ou assimilés		
CE-CLL	833	861
Programme 2 - Subventions diverses		
CE-CLL	175	175
Programme 3 - Subvention recherche fondamentale		
CE-CLL	142.026	141.906
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 45		
CE-CLL	143.068	142.976
DIVISION ORGANIQUE 46 - Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique		
Programme 0 - Subsistance administration - enseignement et recherche		
CE-CLL	236	236
Programme 1 - Subsistance administration - personnel de l'enseignement		
CE-CLL	1.064	1.064
Programme 2 - Subventions diverses		

Libellé	Crédits initiaux	
	Eng.	Liq.
CE-CLL	310	310
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 46		
CE-CLL	1.610	1.610
DIVISION ORGANIQUE 47 - Allocations et Prêts d'etudes		
Programme 0 - Subsistance		
CE-CLL	268	268
Programme 1 - Allocations et prêts		
CE-CLL	58.859	58.859
FBM	1.145	1.145
<i>Fonds destiné aux allocations d'études (loi du 19 juillet 1971 et décret coordonné le 7 novembre 1983)</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	
	<i>Recettes de l'année</i>	654
	<i>Disponibles</i>	654
	<i>Dépenses de l'année</i>	654
	<i>Solde au 31 décembre</i>	
<i>Fonds des prêts d'études</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	
	<i>Recettes de l'année</i>	491
	<i>Disponibles</i>	491
	<i>Dépenses de l'année</i>	491
	<i>Solde au 31 décembre</i>	
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 47		
CE-CLL	59.127	59.127
FBM	1.145	1.145
DIVISION ORGANIQUE 48 - Centres PMS		
Programme 0 - Subsistance administration - enseignement et recherche		
CE-CLL	137	137
Programme 4 - Dépenses de personnel et des centres PMS		
CE-CLL	84.769	84.769
Programme 5 - Fonctionnement des centres PMS		
CE-CLL	9.110	9.110

Libellé	Crédits initiaux	
	Eng.	Liq.
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 48		
CE-CLL	94.016	94.016
DIVISION ORGANIQUE 50 - Affaires pédagogiques et pilotage de l'enseignement de la Communauté française		
Programme 0 - Subsistance administration - enseignement et recherche		
CE-CLL	216	206
Programme 1 - Subsistance administration - personnel de l'enseignement		
CE-CLL	140	140
Programme 2 - Pilotage - structures - programmes - activités de formation - recherches et information - établissements de la Communauté française		
CE-CLL	1.108	1.186
Programme 3 - Centres techniques de formation des personnels de la Communauté française - auxiliaires de l'enseignement et activités parascolaires - établissements de la Communauté française		
CE-CLL	1.177	1.152
Programme 4 - Centres techniques de formation des personnels de la Communauté française - auxiliaires de l'enseignement et activités parascolaires - établissements de la Communauté française		
CE-CLL	4.134	4.134
Programme 5 - Centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française		
CE-CLL	1.596	1.596
Programme 6 - Centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française		
CE-CLL	7.457	7.457
Programme 7 - Centre des technologies agronomiques de Strée		
CE-CLL	385	385
Programme 8 - Centres techniques agricoles et horticoles personnel administratif et ouvrier		
CE-CLL	683	683
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 50		
CE-CLL	16.896	16.939

Libellé	Crédits initiaux	
	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 51 - Enseignement préscolaire et Enseignement primaire

Programme 0 - Subsistance administration - enseignement et recherche

CE-CLL	97	97
--------	----	----

Programme 2 - Dépenses de personnel de l'enseignement fondamental

CE-CLL	39.880	39.880
--------	--------	--------

Programme 3 - Fonctionnement des écoles de l'enseignement fondamental

CE-CLL	7.045	7.045
--------	-------	-------

Programme 4 - Dépenses de personnel des écoles maternelles

CE-CLL	565.207	565.207
--------	---------	---------

Programme 5 - Fonctionnement des écoles maternelles

CE-CLL	65.194	65.194
--------	--------	--------

Programme 6 - Dépenses de personnel des écoles primaires

CE-CLL	1.226.808	1.226.808
--------	-----------	-----------

Programme 7 - Fonctionnement des écoles primaires

CE-CLL	187.921	187.921
--------	---------	---------

Programme 8 - Lutte contre l'échec scolaire - subventions diverses

CE-CLL	253	253
--------	-----	-----

Programme 9 - Discriminations positives et promotion d'une écoles de la réussite

CE-CLL	11.222	11.222
--------	--------	--------

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 51

CE-CLL	2.103.627	2.103.627
--------	-----------	-----------

DIVISION ORGANIQUE 52 - Enseignement secondaire

Programme 0 - Subsistance administration - enseignement et recherche

CE-CLL	686	686
--------	-----	-----

Programme 4 - Dépenses de personnel des écoles de l'enseignement de plein exercice

CE-CLL	2.295.058	2.295.058
--------	-----------	-----------

Libellé	Crédits initiaux		
	Eng.	Liq.	
Programme 5 - Fonctionnement des écoles de l'enseignement de plein exercice	CE-CLL	327.881	327.881
Programme 6 - Dépenses de personnel des écoles de l'enseignement secondaire en alternance	CE-CLL	56.724	56.724
Programme 7 - Fonctionnement des écoles de l'enseignement secondaire en alternance	CE-CLL	1.544	1.544
Programme 8 - Initiatives diverses de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi	CE-CLL	16.576	16.576
Programme 9 - Discriminations positives - divers	CE-CLL	17.622	17.787
	FBM	762	1.319
<i>Fonds pour la maintenance de l'enseignement technique professionnel</i>			
<i>Fonds pour l'équipement de l'enseignement technique et professionnel</i>			
		<i>Solde au 1er janvier</i>	
		<i>Recettes de l'année</i>	762 1.319
		<i>Disponibles</i>	762 1.319
		<i>Dépenses de l'année</i>	762 1.319
		<i>Solde au 31 décembre</i>	
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 52			
	CE-CLL	2.716.091	2.716.256
	FBM	762	1.319
DIVISION ORGANIQUE 53 - Enseignement spécialisé			
Programme 0 - Subsistance administration - enseignement et recherche	CE-CLL	49	49
Programme 4 - Dépenses de personnel des écoles de l'enseignement spécialisé	CE-CLL	520.394	520.394
Programme 5 - Fonctionnement des écoles de l'enseignement spécialisé	CE-CLL	51.594	51.594

Libellé	Crédits initiaux		
	Eng.	Liq.	
Programme 6 - Initiatives diverses de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi	CE-CLL	3.092	3.092
Programme 7 - Initiatives en matière d'éducation des élèves à besoins spécifiques	CE-CLL	75	75
Programme 8 - Lutte contre l'échec scolaire - subventions diverses	CE-CLL	26	26
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 53	CE-CLL	575.230	575.230
DIVISION ORGANIQUE 54 - Enseignement universitaire			
Programme 0 - Contrôle des universités	CE-CLL	1.768	1.768
Programme 1 - Universités de la Communauté	CE-CLL	257.044	257.044
Programme 2 - Universités libres	CE-CLL	488.466	488.466
Programme 3 - Subventions diverses	CE-CLL	234	234
Programme 4 - Enseignement universitaire	CE-CLL	26.950	26.950
Programme 5 - Rémunération du personnel	CE-CLL	1.596	1.596
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 54	CE-CLL	776.058	776.058
DIVISION ORGANIQUE 55 - Enseignement supérieur hors Université et Hautes Écoles			
Programme 0 - Subsistance administration - enseignement et recherche	CE-CLL	23	23

Libellé	Crédits initiaux		
	Eng.	Liq.	
Programme 4 - Dépenses de personnel des hautes écoles (hors dotations)	CE-CLL	12.481	12.481
Programme 5 - Fonctionnement des hautes écoles	CE-CLL	448.432	448.432
Programme 6 - Dépenses de personnel et de fonctionnement des instituts supérieurs d'architecture	CE-CLL	9.804	9.804
Programme 7 - Enseignement supérieur hors université	CE-CLL	1.111	1.111
Programme 8 - Hautes écoles et enseignement supérieur hors université	CE-CLL	11.091	11.091
Programme 9 - Initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi	CE-CLL	2.622	2.622
	FBM	2.269	2.269
<i>Fonds relatifs aux interventions des Fonds européens - Enseignement supérieur</i>			
		<i>Solde au 1er janvier</i>	
		<i>Recettes de l'année</i>	2.269
		<i>Disponibles</i>	2.269
		<i>Dépenses de l'année</i>	2.269
		<i>Solde au 31 décembre</i>	
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 55			
	CE-CLL	485.564	485.564
	FBM	2.269	2.269
DIVISION ORGANIQUE 56 - Enseignement de Promotion Sociale			
Programme 0 - Subsistance administration - enseignement et recherche	CE-CLL	130	130
Programme 4 - Dépenses de personnel des écoles de promotion sociale	CE-CLL	193.444	193.444
Programme 5 - Fonctionnement des écoles de promotion sociale			

Libellé	Crédits initiaux		
	Eng.	Liq.	
	CE-CLL	8.120	8.120
Programme 6 - Initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi	CE-CLL	1.070	1.070
Programme 7 - Lutte contre l'échec scolaire - divers	CE-CLL	1.382	1.382
Programme 8 - Restructuration et validation de l'enseignement de promotion sociale	CE-CLL	1.716	1.716
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 56	CE-CLL	205.862	205.862
DIVISION ORGANIQUE 57 - Enseignement artistique			
Programme 0 - Subsistance administration - enseignement et recherche	CE-CLL	54	52
Programme 2 - Initiatives et subventions diverses	CE-CLL	344	344
Programme 3 - Dépenses de personnel des établissements d'enseignement supérieur	CE-CLL	67.948	67.948
Programme 4 - Fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur	CE-CLL	8.880	8.880
Programme 7 - Dépenses de personnel des établissements d'enseignement à horaire réduit	CE-CLL	94.730	94.730
Programme 8 - Fonctionnement des établissements d'enseignement à horaire réduit	CE-CLL	3.096	3.096
Programme 9 - Equipements	CE-CLL	142	142
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 57	CE-CLL	175.194	175.192

Libellé	Crédits initiaux		
	Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 58 - Enseignement à distance			
Programme 0 - Subsistance - enseignement et recherche	CE-CLL	2.401	2.401
Programme 3 - Réalisation d'actions ou de formations de réinsertion professionnelle et sociale à l'intervention de l'enseignement à distance	FBM	188	188
<i>Fonds d'intervention des Fonds Européens - Enseignement à distance</i>			
	<i>Solde au 1er janvier</i>		
	<i>Recettes de l'année</i>	188	188
	<i>Disponible</i>	188	188
	<i>Dépenses de l'année</i>	188	188
	<i>Solde au 31 décembre</i>		
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 58			
	CE-CLL	2.401	2.401
	FBM	188	188
TOTAUX Chapitre III			
	CE-CLL	7.735.411	7.733.989
	FBM	20.458	21.015

Libellé	Crédits initiaux		
	Eng.	Liq.	
CHAPITRE IV - Dette publique de la Communauté française			
DIVISION ORGANIQUE 85 - Dette directe			
Programme 0 - Subsistance administration	CE-CLL	461	461
Programme 1 - Service de la dette directe	CE-CLL	212.032	212.032
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 85	CE-CLL	212.493	212.493
DIVISION ORGANIQUE 86 - Dette liée aux investissements immobiliers des institutions universitaires			
Programme 1 - Service de la dette indirecte	CE-CLL	445	445
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 86	CE-CLL	445	445
TOTAUX Chapitre IV	CE-CLL	212.938	212.938

Libellé	Crédits initiaux	
	Eng.	Liq.

CHAPITRE V - Dotations à la Région Wallonne et à la Commission Communautaire française

DIVISION ORGANIQUE 90 - Dotations à la Région Wallonne et à la Commission Communautaire française

Programme 1 - Dotations à la Région Wallonne et à la Commission Communautaire française

	CE-CLL	461.383	461.383
<hr/>			
	TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 90	461.383	461.383
<hr/>			
	CE-CLL	461.383	461.383
<hr/>			
	TOTAUX Chapitre V	461.383	461.383

Libellé	Crédits initiaux	
	Eng.	Liq.

TOTAL GÉNÉRAL

CE-CLL	10.141.830	10.143.794
CE-CLNL	276.607	276.607
FBM	77.562	78.346

Tableau budgétaire

(ARTICLE 8 § 4, 6° DU DÉCRET DU 20 DÉCEMBRE 2011)

NOTICE EXPLICATIVE

- Mi = Ministre : ordonnateur**
- 31 Rudy DEMOTTE : Ministre-Président
 - 32 Alda GREOLI : Vice-Présidente et Ministre de la Culture et de l'Enfance
 - 33 Jean-Claude MARCOURT : Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias
 - 34 Rachid MADRANE : Ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, du Sport et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale
 - 35 Marie-Martine SCHYNS : Ministre de l'Éducation
 - 36 André FLAHAUT : Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative
 - 37 Isabelle SIMONIS : Ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances

- Ad = Code Administration :**
- 0 Cabinets ministériels - Dotation Parlement
 - 1 Secrétariat général
 - 2 Administration générale de l'Enseignement
 - 3 Administration générale du Sport
 - 4 Administration générale de la Culture
 - 5 Administration générale de l'Aide à la jeunesse
 - 6 Administration générale des Maisons de justice
 - 7 Secrétariat du Gouvernement
 - 8 Service d'assistance en matière administrative et pécuniaire des Cabinets

DO = Division organique

AB = Article de base

PA = Programme - Activité

CD = Check digit

Cé = Codes économiques

Cr = Nature des crédits : Ce = crédits d'engagement

CII = crédits de liquidation limitatifs

CInI = crédits de liquidation non limitatifs

Fbm = fonds budgétaires moyens

CHAPITRE I
SERVICES GÉNÉRAUX

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 01											
DOTATIONS AU PARLEMENT ET											
AU MÉDIATEUR DE LA											
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE											
PROGRAMME 1											
PARLEMENT											
11 - Charges diverses											
31	1	01	41.10	11	35	4110	CE-CLL	Dotation au Parlement de la Communauté française	28.368	28.368	
Totaux activité 11											
									CE-CLL	28.368	28.368
Totaux programme 1											
									CE-CLL	28.368	28.368
PROGRAMME 2											
MEDIATEUR DE LA COMMUNAUTÉ											
FRANÇAISE											
20 - Fonctionnement											
31	1	01	41.10	20	44	4110	CE-CLL	Dotation au Parlement afin d'assurer le fonctionnement du service du Médiateur	1.063	1.063	
Totaux activité 20											
									CE-CLL	1.063	1.063
Totaux programme 2											
									CE-CLL	1.063	1.063
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 01											
									CE-CLL	29.431	29.431

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 06											
CABINETS MINISTÉRIELS											
PROGRAMME 3											
GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE											
31 - Cabinet du Ministre-Président											
31	0	06	11.01	31	87	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Traitement et frais de représentation du Ministre-Président	124	124	
31	0	06	11.02	31	90	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	3.075	3.075	
31	0	06	11.04	31	96	1111 1112 1120 1131 1140	CE-CLL	Indemnités généralement quelconques au personnel	140	140	
31	0	06	12.06	31	14	1212	CE-CLL	Indemnité de logement	7	7	
31	0	06	12.19	31	53	1112 1211	CE-CLL	Frais de fonctionnement du cabinet	480	480	
31	0	06	74.01	31	72	7410 7422	CE-CLL	Dépenses patrimoniales du cabinet	102	102	
Totaux activité 31											
									CE-CLL	3.928	3.928
32 - Vice Présidente Ministre de la Culture et de l'Enfance											
32	0	06	11.01	32	88	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Traitement et frais de représentation du Ministre	124	124	
32	0	06	11.02	32	91	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	2.200	2.200	
32	0	06	11.04	32	97	1111 1112 1120 1131 1140	CE-CLL	Indemnités généralement quelconques au personnel	132	132	
32	0	06	12.06	32	15	1212	CE-CLL	Indemnités de logement	7	7	
32	0	06	12.19	32	54	1112 1211	CE-CLL	Frais de fonctionnement du cabinet	652	652	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
32	0	06	74.01	32	73	7410 7422	CE-CLL	Dépenses patrimoniales du cabinet	30	30	
Totaux activité 32											
									CE-CLL	3.145	3.145
33 - Cabinet du Ministre de l'Enseignement supérieur, des Médias et de la Recherche scientifique											
33	0	06	11.02	33	92	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	2.350	2.350	
33	0	06	11.04	33	01	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Indemnités généralement quelconques au personnel	160	160	
33	0	06	12.19	33	55	1112 1211	CE-CLL	Frais de fonctionnement du cabinet	270	270	
33	0	06	74.01	33	74	7410 7422	CE-CLL	Dépenses patrimoniales du cabinet	127	127	
Totaux activité 33											
									CE-CLL	2.907	2.907
34 - Cabinet du Ministre de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de justice, du Sport et de la promotion de Bruxelles											
34	0	06	11.01	34	90	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Traitement et frais de représentation du Ministre	124	124	
34	0	06	11.02	34	93	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	2.120	2.120	
34	0	06	11.04	34	02	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Indemnités généralement quelconques au personnel	86	86	
34	0	06	12.06	34	17	1212	CE-CLL	Indemnités de logement	7	7	
34	0	06	12.19	34	56	1112 1211	CE-CLL	Frais de fonctionnement du cabinet	270	270	
34	0	06	74.01	34	75	7410 7422	CE-CLL	Dépenses patrimoniales du cabinet	50	50	
Totaux activité 34											
									CE-CLL	2.657	2.657

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
35 - Cabinet de la Ministre de l'Education											
35	0	06	11.01	35	91	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Traitement et frais de représentation de la Ministre	124	124	
35	0	06	11.02	35	94	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	1.800	1.800	
35	0	06	11.04	35	03	1111 1112 1131 1140	CE-CLL	Indemnités généralement quelconques au personnel	64	64	
35	0	06	12.06	35	18	1212	CE-CLL	Indemnités de logement	7	7	
35	0	06	12.19	35	57	1112 1211	CE-CLL	Frais de fonctionnement du cabinet	258	258	
35	0	06	74.01	35	76	7410 7422	CE-CLL	Dépenses patrimoniales du cabinet	20	20	
Totaux activité 35											
									CE-CLL	2.273	2.273
36 - Cabinet du Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative											
36	0	06	11.01	36	92	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Traitement et frais de représentation de la Ministre	124	124	
36	0	06	11.02	36	95	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	1.883	1.883	
36	0	06	11.04	36	04	1111 1112 1131 1140	CE-CLL	Indemnités généralement quelconques au personnel	100	100	
36	0	06	12.06	36	19	1212	CE-CLL	Indemnités de logement	7	7	
36	0	06	12.19	36	58	1112 1211	CE-CLL	Frais de fonctionnement du cabinet	300	300	
36	0	06	74.01	36	77	7410 7422	CE-CLL	Dépenses patrimoniales du cabinet	100	100	
Totaux activité 36											
									CE-CLL	2.514	2.514

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
37 - Cabinet du Ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Egalité des chances											
37	0	06	11.01	37	93	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Traitement et frais de représentation de la Ministre	124	124	
37	0	06	11.02	37	96	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	1.940	1.940	
37	0	06	11.04	37	05	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Indemnités généralement quelconques au personnel	100	100	
37	0	06	12.06	37	20	1212	CE-CLL	Indemnités de logement	7	7	
37	0	06	12.19	37	59	1112 1211	CE-CLL	Frais de fonctionnement du cabinet	300	300	
37	0	06	74.01	37	78	7410 7422	CE-CLL	Dépenses patrimoniales du cabinet	43	43	
Totaux activité 37											
									CE-CLL	2.514	2.514
Totaux programme 3											
									CE-CLL	19.938	19.938
PROGRAMME 9 CHARGES LIÉES AU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE											
91 - Loyers - Frais de fonctionnement											
31	1	06	01.01	91	57	0100 1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives au respect des obligations en matière de protection au travail	-	-	
31	1	06	11.02	91	53	1111 1112 1120 1131 1133	CE-CLL	Dépenses arriérées liées au remboursement de traitement des agents détachés dans un cabinet ministériel du Gouvernement de la Communauté française	-	-	
31	1	06	12.01	91	59	1211	CE-CLL	Gestion et exploitation des sites extérieurs des cabinets - contrats existants et petit entretien	217	217	
31	1	06	12.03	91	65	1211	CE-CLL	Gestion et exploitation des sites extérieurs des cabinets - travaux de rénovation	17	17	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
31	1	06	12.04	91	68	1211	CE-CLL	Gestion et exploitation de la Présidence - Contrats existants et petit entretien	624	624	
31	1	06	12.05	91	71	1211	CE-CLL	Loyers de biens immobiliers de la Présidence en ce compris les loyers, canons, impôts et taxes régionales grevant les bâtiments	453	453	
31	1	06	12.06	91	74	1212	CE-CLL	Loyers de biens immobiliers des Cabinets en ce compris les loyers, canons, impôts et taxes régionales grevant les bâtiments	573	573	
31	1	06	12.07	91	77	1211	CE-CLL	Gestion et exploitation de la Présidence - Travaux de rénovation	443	443	
31	1	06	12.22	91	25	1211	CE-CLL	Paiement de primes d'assurances	13	13	
Totaux activité 91											
									CE-CLL	2.340	2.340
Totaux programme 9											
									CE-CLL	2.340	2.340
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 06											
									CE-CLL	22.278	22.278

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 10											
SERVICE DU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE ET ORGANISMES NON RATTACHÉS AUX DIVISIONS ORGANIQUES											
PROGRAMME 5 SERVICE PERMANENT D'ASSISTANCE EN MATIÈRE ADMINISTRATIVE ET PÉCUNIAIRE DES CABINETS											
51 - Dépenses de personnel											
31	8	10	11.01	51	21	1112 1120 1131	CE-CLL	Indemnités et frais de couverture sociale spécifique des membres du Gouvernement	29	29	
31	8	10	11.02	51	24	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Traitements et indemnités du personnel	370	370	
31	8	10	11.03	51	27	1111 1112 1120 1131 1140	CE-CLL	Charges liées à la fin de la législature	-	-	
31	8	10	11.04	51	30	1112 1120 1131 1140	CE-CLL	Indemnités généralement quelconques au personnel	24	24	
31	8	10	11.05	51	33	1112	CE-CLL	Remboursement pécule de vacances	-	-	
Totaux activité 51											
									CE-CLL	423	423
52 - Frais de fonctionnement											
31	8	10	12.04	52	40	1211	CE-CLL	Convention avec l'Ulg-SEGI pour la gestion informatique de la paie	-	-	
31	8	10	12.05	52	43	1211	CE-CLL	Cotisation au MEDEX et au service externe de prévention et de protection du travail	36	36	
31	8	10	12.07	52	49	1211	CE-CLL	Frais de premier établissement (travaux et fournitures pour l'aménagement de locaux, etc...)	-	-	
31	8	10	12.08	52	52	1211	CE-CLL	Frais de couverture de l'assurance "Tous risques" pour couvrir les risques encourus par les agents utilisant leur véhicule pour les besoins du service, de l'assurance "Responsabilité civile générale" pour couvrir les risques encourus par les agents visés	38	38	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
31	8	10	12.09	52	55	1211	CE-CLL	Frais de fonctionnement du SePAC	24	24	
31	8	10	12.10	52	58	1211	CE-CLL	Frais de couverture de l'assurance "Tous risques" pour couvrir les risques encourus par les agents utilisant leur véhicule pour les besoins du service, de l'assurance "Responsabilité civile générale" pour couvrir les risques encourus par les agents visés	-	-	
31	8	10	74.01	52	07	7410 7422	CE-CLL	Dépenses patrimoniales, en ce compris l'acquisition de matériel informatique du SePAC	9	9	
Totaux activité 52											
									CE-CLL	107	107
Totaux programme 5											
									CE-CLL	530	530
PROGRAMME 6 CHARGES LIÉES AU GOUVERNEMENT											
60 - Dépenses de personnel											
31	8	10	11.02	60	33	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Traitement du personnel du secrétariat du Gouvernement	140	140	
31	8	10	11.04	60	39	1112 1120 1131 1140	CE-CLL	Indemnités généralement quelconques au personnel	20	20	
Totaux activité 60											
									CE-CLL	160	160
61 - Dépenses de fonctionnement et diffusion de l'information											
31	7	10	12.08	61	61	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services en matière de diffusion de l'information	211	211	
31	7	10	12.19	61	94	1211	CE-CLL	Frais de fonctionnement du secrétariat du Gouvernement	120	120	
31	7	10	74.02	61	19	7422	CE-CLL	Dépenses patrimoniales et informatiques du secrétariat du Gouvernement	20	20	
Totaux activité 61											
									CE-CLL	351	351
Totaux programme 6											
									CE-CLL	511	511

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 10										
CE-CLL									1.041	1.041

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
DIVISION ORGANIQUE 11										
AFFAIRES GÉNÉRALES -										
SECRETARIAT GÉNÉRAL										
PROGRAMME 0										
SUBSISTANCE										
01 - Dépenses de personnel										
36	1	11	01.01	01	05	0100 1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature en matière d'audit de la fonction publique	68	68
36	1	11	01.02	01	08	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature en matière de modernisation et de développement de la qualité	30	30
36	1	11	11.03	01	04	1111 1112 1120 1131 1133	CE-CLNL	Personnel statutaire	148.554	148.554
36	1	11	11.04	01	07	1111 1112 1120 1131	CE-CLNL	Personnel autre que statutaire	128.053	128.053
36	1	11	11.05	01	10	1132	CE-CLL	Indemnités de préavis	650	650
36	1	11	11.09	01	22	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Personnel détaché - Remboursement de traitements	400	400
36	2	11	11.10	01	25	1111 1112 1120 1131 1133	CE-CLL	Personnel détaché et pensionné - Dépenses diverses	4.430	4.430
36	1	11	11.11	01	28	1111 1112 1120 1131 1133	CE-CLL	Rémunération du personnel engagé dans le cadre des accords de coopération avec la Région wallonne et le Fédéral relatifs à la convention de premier emploi	4.700	4.700
36	1	11	11.12	01	31	1112	CE-CLL	Intervention dans les frais de déplacement domicile-travail	5.408	5.408
36	1	11	11.13	01	34	1211	CE-CLL	Remboursement de rémunérations de personnel détaché au sein de divers organismes	-	-
36	1	11	11.40	01	18	1140	CE-CLL	Intervention dans les chèques-repas	7.076	7.076
36	1	11	33.50	01	52	3300	CE-CLL	Subventions pour la rémunération du personnel engagé dans le cadre du Programme de Transition Professionnelle (PTP)	-	-

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
Totaux activité 01											
								CE-CLL	22.762	22.762	
								CE-CLNL	276.607	276.607	
02 - Biens, services, indemnités, assurances, fournitures, équipement, imprimerie et provisions											
36	1	11	01.01	02	06	1120	CE-CLL	Provision en vue de couvrir les charges résultant de l'instauration par l'Etat fédéral d'une cotisation de responsabilisation en matière de pensions	-	-	
36	1	11	01.02	02	09	0100 4511	CE-CLL	Provision en vue des négociations sectorielles avec le secteur non marchand	988	988	
36	1	11	01.03	02	12	0100	CE-CLL	Provision en vue de couvrir les charges résultant d'une augmentation de l'index	27.324	27.324	
36	1	11	01.06	02	21	0100	CE-CLL	Provision d'index pour les organismes d'intérêt public	2.277	2.277	
36	1	11	01.07	02	24	0100	CE-CLL	Provision pour interruption de carrières	9.330	9.330	
36	1	11	01.08	02	27	0100	CE-CLL	Provision pour dépenses en matière d'économies d'énergie	600	600	
36	1	11	01.12	02	39	0100	CE-CLL	Provision conjoncturelle	-	-	
36	1	11	01.13	02	42	0100 0300	CE-CLL	Dépenses de régularisation liées à la suppression de certains fonds organiques	-	-	
36	1	11	01.14	02	45	0100	CE-CLL	Provision en vue de l'application des articles 10.5 & 62 du contrat de gestion de la RTBF	-	-	
33	1	11	01.16	02	51	0100 1133	CE-CLL	Provision en vue de l'application de l'article 51.2 c du contrat de gestion de la RTBF (pour mémoire)	-	-	
36	1	11	01.18	02	57	0100	CE-CLL	Provision interdépartementale	-	-	
36	1	11	01.19	02	60	0100	CE-CLL	Provision pour droits constatés identifiés en encours	7.400	11.400	
36	1	11	11.31	02	89	1120 1211	CE-CLL	Provision litige contentieux ONSS et honoraires d'avocats dans le cadre de la récupération d'indus et consultance générale	-	-	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
36	1	11	12.01	02	08	1211	CE-CLL	Honoraires des avocats et des médecins. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. Jetons de présence. Frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française. Rémunérations d'experts étrangers à l'administration et prestations de tiers.	-	-
36	1	11	12.02	02	11	1211	CE-CLL	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux et dépenses d'entretien. Fournitures de biens et de services : frais de bureau, transports, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autre	10.951	10.951
36	1	11	12.03	02	14	1211	CE-CLL	Dépenses de consommation énergétique	3.566	3.566
36	1	11	12.04	02	17	1211	CE-CLL	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux et dépenses d'entretien. Fournitures de biens et de services : frais de bureau, transports, impôts, rétributions publications du département, formation professionnelle, habillement et autres	-	-
36	1	11	12.05	02	20	1112 1140 1211	CE-CLL	Indemnités généralement quelconques au personnel de la Communauté française pour charges réelles et dégâts matériels, ainsi que les frais de transport afférents aux voyages de service (y compris l'intervention de la Communauté française - employeur dans le prix des abonnements)	3.235	3.235
36	1	11	12.06	02	23	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services en matière de communication et d'information	250	250
36	1	11	12.09	02	32	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature en matière de droits d'auteur	79	79
36	1	11	12.11	02	38	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature en matière de modernisation et de développement durable	-	-
36	1	11	12.12	02	41	1211	CE-CLL	Dépenses de modernisation informatique des ressources liées à la gestion budgétaire	-	-
36	1	11	12.13	02	44	1211	CE-CLL	Plate-forme e-Procurement	60	60
36	1	11	12.22	02	71	1211	CE-CLL	Paiement de primes d'assurance	275	275
36	1	11	74.01	02	81	7410 7422	CE-CLL	Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	891	891

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
Totaux activité 02									CE-CLL	67.226	71.226
03 - Responsabilité de la Communauté française - Service Juridique											
36	1	11	12.01	03	09	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services et remboursement de frais	2.600	2.600	
36	1	11	12.02	03	12	1211	CE-CLL	Assurances	42	42	
31	2	11	12.03	03	15	1211	CE-CLL	Dépenses en matière de contentieux dans le domaine de l'agrément des professions de soins de santé	15	15	
36	1	11	34.01	03	13	3441	CE-CLL	Indemnités diverses à des tiers découlant de l'engagement de la responsabilité de la Communauté française	500	500	
Totaux activité 03									CE-CLL	3.157	3.157
04 - Affaires budgétaires et trésorerie											
36	1	11	12.01	04	10	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	60	60	
36	1	11	74.01	04	83	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	20	20	
Totaux activité 04									CE-CLL	80	80
05 - Action sociale											
36	1	11	41.01	05	78	4160	CE-CLL	Subventions à l'ASBL Service social	1.120	1.120	
Totaux activité 05									CE-CLL	1.120	1.120
06 - Médecine du travail											
36	1	11	01.02	06	13	0100 1211 7422	CE-CLL	Dépenses de toute nature en matière de médecine du travail	50	50	
36	1	11	01.03	06	16	0100 1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature en matière de protection contre la violence et le harcèlement moral ou sexuel au travail	-	-	
36	1	11	12.34	06	14	1211	CE-CLL	Conventions inhérentes à la Médecine du travail	2.137	2.137	
36	1	11	12.36	06	20	1211	CE-CLL	Contrôle des absences pour maladie des membres du personnel des Services du Gouvernement de la Communauté française	34	34	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
Totaux activité 06									CE-CLL	2.221	2.221
07 - Soins de santé et hôpitaux universitaires											
31	1	11	01.01	07	11	0100	CE-CLL	Contribution de la Communauté française au budget de la Cellule générale de Politique Drogues	27	27	
31	2	11	12.01	07	13	1211	CE-CLL	Jeton de présence et frais de représentation - Conseil communautaire des établissements de soins	3	3	
31	2	11	12.02	07	16	1211	CE-CLL	Dépenses de fonctionnement dans le domaine de l'agrément des professions de soins de santé	537	537	
31	2	11	33.00	07	05	3300	CE-CLL	Subventions relatives aux conventions de revalidation des hôpitaux universitaires	10.505	10.505	
31	2	11	33.02	07	11	3300	CE-CLL	Subvention à la société scientifique de médecine générale	200	200	
31	2	11	74.01	07	86	7422 1211	CE-CLL	Dépenses d'équipement liées à l'accueil des membres du personnel public fédéral pour les missions liées à l'agrément des professions de santé	5	5	
Totaux activité 07									CE-CLL	11.277	11.277
08 - Provisions - Fonds Ecureuil											
36	1	11	01.01	08	12	0100	CE-CLL	Provision pour fin de législature	-	-	
36	1	11	01.02	08	15	0100	CE-CLL	Provision pour le Parlement de la Communauté française afin d'harmoniser son fonctionnement avec celui de la Région wallonne	-	-	
36	1	11	12.01	08	14	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	-	-	
36	1	11	41.42	08	10	4140	CE-CLL	Dotation au Fonds Ecureuil	-	-	
36	1	11	41.43	08	13	4140	CE-CLL	Dotation complémentaire en vue de couvrir les frais de fonctionnement liés à l'activité du Fonds Ecureuil	62	62	
Totaux activité 08									CE-CLL	62	62
09 - Pertes résultant des déficits des comptables des services d'administration générale											
36	1	11	01.01	09	13	0100	CE-CLL	Remboursement de recettes indûment perçues les années antérieures	97	97	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
36	1	11	34.41	09	42	3441	CE-CLL	Subventions en vue de couvrir les déficits	-	-	
Totaux activité 09											
									CE-CLL	97	97
Totaux programme 0											
									CE-CLL	108.002	112.002
									CE-CLNL	276.607	276.607
PROGRAMME 1											
SECRETARIAT GÉNÉRAL											
10 - Promotion de Bruxelles											
34	1	11	12.01	10	16	1211	CE-CLL	Frais de mission et de représentation du Ministre	-	-	
34	1	11	12.25	10	88	1211	CE-CLL	Dépenses relatives aux publications, imprimés, enquêtes, à l'organisation de réunions, colloques ou journées d'étude et à l'organisation d'évènements, d'actions ou d'initiatives concernant la promotion de Bruxelles	40	40	
34	1	11	33.01	10	11	3300	CE-CLL	Subventions diverses dans le cadre de la promotion de Bruxelles	1.295	1.295	
34	1	11	41.03	10	89	4140	CE-CLL	Dotation à WBI dans le cadre de la promotion internationale de Bruxelles	115	115	
34	1	11	43.01	10	04	4312 4322	CE-CLL	Subventions diverses dans le cadre de la promotion de Bruxelles	-	-	
34	1	11	45.01	10	22	4534	CE-CLL	Subsides en faveur des institutions régionales dans le cadre de leurs actions relatives à la promotion de Bruxelles	700	700	
Totaux activité 10											
									CE-CLL	2.150	2.150
11 - Secrétariat général - fonctionnement											
36	1	11	12.01	11	17	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	97	97	
36	1	11	12.24	11	86	1211	CE-CLL	Dépenses diverses, frais de représentation	23	23	
31	1	11	12.25	11	89	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature liées au fonctionnement du service général de pilotage et de coordination des politiques transversales	10	10	
36	1	11	74.01	11	90	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	-	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
Totaux activité 11											
									CE-CLL	130	130
12 - Information et recherches											
32	1	11	01.01	12	16	0100 1211	FBM	Fonds budgétaire destiné à des actions et interventions ponctuelles, exceptionnelles menées dans le domaine communautaire	270	270	
31	1	11	12.32	12	14	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature en matière de conception, réalisation et valorisation d'études et de recherches sectorielles et intersectorielles	195	315	
Totaux activité 12											
									CE-CLL	195	315
									FBM	270	270
13 - Académie Royale de médecine de Belgique											
36	1	11	12.01	13	19	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	-	-	
31	1	11	33.02	13	17	1211	CE-CLL	Dotation à l'Académie royale de médecine de Belgique	101	101	
Totaux activité 13											
									CE-CLL	101	101
14 - E-Wallonie-Bruxelles Simplification											
36	1	11	41.01	14	87	4160	CE-CLL	Contribution au service commun "e-WBS"	2.488	2.488	
Totaux activité 14											
									CE-CLL	2.488	2.488
15 - Centre de documentation											
36	1	11	11.12	15	45	1112	CE-CLL	Indemnités pour chargés de mission	10	10	
36	1	11	12.01	15	21	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	27	27	
36	1	11	74.01	15	94	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	-	
Totaux activité 15											
									CE-CLL	37	37
16 - Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse											
31	1	11	12.01	16	22	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	193	193	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
31	1	11	74.01	16	95	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	-
Totaux activité 16										
								CE-CLL	193	193
17 - Cellule maltraitance										
34	1	11	12.32	17	19	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature en matière de lutte contre la maltraitance et l'aide aux victimes	190	190
Totaux activité 17										
								CE-CLL	190	190
18 - Observatoire des politiques culturelles										
32	1	11	41.01	18	91	4130	CE-CLL	Dotation à l'Observatoire des politiques culturelles	173	173
Totaux activité 18										
								CE-CLL	173	173
19 - Conseil supérieur de l'éducation aux médias										
33	1	11	12.02	19	28	1211	CE-CLL	Dépenses généralement quelconques relatives au Conseil supérieur de l'Education aux Médias	71	71
Totaux activité 19										
								CE-CLL	71	71
Totaux programme 1										
								CE-CLL	5.728	5.848
								FBM	270	270
PROGRAMME 2										
FORMATION - RECRUTEMENT - SÉLECTION - CONTRÔLE MÉDICO-SPORTIF										
20 - Action en matière de protection de la santé										
34	1	11	12.36	20	34	1211	CE-CLL	Contrôle médico-sportif	424	424
34	1	11	12.38	20	40	1211	CE-CLL	Pool de médecins contrôleurs indépendants et accompagnateurs agréés	212	212
34	1	11	33.01	20	21	3300	CE-CLL	Contribution au fonctionnement de l'Agence mondiale antidopage	52	52
34	1	11	74.01	20	02	7422	CE-CLL	Acquisition de matériel durable dans le cadre de la lutte contre le dopage	-	-

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
Totaux activité 20									CE-CLL	688	688
21 - Formation - Recrutement - Sélection											
36	1	11	01.02	21	28	0100	CE-CLL	Dépenses de toute nature en relation avec le paiement de primes liées aux formations	44	44	
36	1	11	01.03	21	31	0100	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives à la modernisation des services publics	100	100	
36	1	11	01.04	21	34	0100	CE-CLL	Dépenses de toute nature pour la simplification administrative	-	-	
36	1	11	01.05	21	37	0100	CE-CLL	Dépenses de toute nature en matière d'E-Gouvernement	165	165	
31	1	11	01.06	21	40	0100	CE-CLL	Initiatives pour la modernisation de la fonction publique et des services publics	-	-	
36	1	11	12.01	21	27	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services dans le domaine de l'accueil des nouveaux agents	40	40	
36	1	11	12.02	21	30	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats des biens non durables et de services dans le domaine du développement des compétences	647	647	
36	1	11	41.01	21	94	4150	CE-CLL	Dotation à l'Ecole communautaire de l'Administration de la Communauté française	-	-	
36	1	11	41.02	21	97	4150	CE-CLL	Dotation à l'Ecole d'administration publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie	1.377	1.377	
36	1	11	74.01	21	03	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	20	20	
Totaux activité 21									CE-CLL	2.393	2.393
Totaux programme 2									CE-CLL	3.081	3.081
PROGRAMME 3 INFORMATION, PROMOTION, RAYONNEMENT DE LA CULTURE FRANÇAISE ET DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE											
31 - Informatique, promotion, rayonnement de la langue, de la culture française et de la Communauté française											

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
31	1	11	01.01	31	35	0100	CE-CLL	Financement du décret relatif à la transmission de la mémoire des crimes de génocides et des crimes contre l'humanité ainsi que d'appels à projets dans le cadre des commémorations du centenaire de la Guerre 14-18	810	810
37	1	11	01.02	31	38	3300 4312 4322	CE-CLL	Soutien aux projets transversaux et locaux de promotion des droits culturels et de l'interculturalité	1.515	1.515
31	1	11	12.25	31	12	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature pour la coordination des matières transversales, l'information, la promotion et le rayonnement de la Communauté française, en Belgique et à l'étranger	127	127
31	1	11	12.27	31	18	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives à la promotion d'une alimentation saine	-	-
31	1	11	12.29	31	24	1211	CE-CLL	Dépenses généralement quelconques relatives à l'animation en collaboration avec la Région wallonne de l'axe stratégique développement du capital humain et aux autres missions de soutien aux synergies CF-RW-Cocof	-	-
31	1	11	30.01	31	05	3300	CE-CLL	Subvention en faveur de l'Eurometropolitan E-campus	-	-
31	1	11	31.01	31	14	3300	CE-CLL	Subvention au fonds d'investissement Start destinée à couvrir ses frais de fonctionnement	125	125
31	1	11	33.05	31	44	3300	CE-CLL	Subventions de toute nature allouées en vue de la coordination des matières transversales, de l'information, du rayonnement, de la notoriété et de la promotion de la Communauté française en Belgique et à l'étranger	835	835
31	1	11	33.06	31	47	3300	CE-CLL	Financement du décret relatif à la transmission de la mémoire des crimes de génocides et des crimes contre l'humanité	-	-
31	1	11	33.08	31	53	3300	CE-CLL	Subventions en vue de soutenir, conjointement avec la Région wallonne, les métropoles de la culture (pour mémoire)	-	-
31	1	11	33.09	31	56	3300	CE-CLL	Subventions en vue de soutenir, conjointement avec la Région wallonne, les métropoles de la culture	-	-
31	1	11	33.10	31	59	3300	CE-CLL	Subventions allouées dans le cadre d'actions de promotion de la citoyenneté, du vivre ensemble et des valeurs de la Communauté française, en Fédération Wallonie-Bruxelles et en Francophonie	742	742

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
37	1	11	33.51	31	85	3300	CE-CLL	Soutien aux projets transversaux et locaux de promotion des droits culturels et de l'interculturalité	-	-	
31	1	11	41.01	31	07	4130	CE-CLL	Financement du protocole de collaboration de lutte contre les discriminations	34	34	
31	1	11	41.02	31	10	4130	CE-CLL	Financement de l'accord de coopération entre la Région wallonne et la Communauté française dans le cadre du renforcement des synergies en matière statistiques	140	140	
31	1	11	41.03	31	13	4130	CE-CLL	Subventions aux institutions publiques organisatrices des fêtes de la Communauté française	200	200	
31	1	11	81.01	31	76	8141	CE-CLL	Participation de la Communauté française au fonds START	-	-	
Totaux activité 31											
									CE-CLL	4.528	4.528
32 - Egalité des chances											
37	1	11	01.01	32	36	3300	CE-CLL	Subventions pour les projets dans le domaine des droits des femmes en Communauté Française	550	550	
37	1	11	01.02	32	39	3300	CE-CLL	Subventions pour des projets dans le domaine de l'égalité des chances en Communauté française Wallonie-Bruxelles	516	516	
37	1	11	01.03	32	42	3300	CE-CLL	Initiative en matière de lutte contre le racisme	164	164	
37	1	11	01.04	32	45	3300	CE-CLL	Subventions aux initiatives en matière de lutte contre les violences faites aux femmes	150	150	
37	1	11	12.30	32	28	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services. Actions diverses dans le domaine de l'égalité des chances en Communauté française	152	152	
37	1	11	33.08	32	54	3300	CE-CLL	Subventions pour des projets dans le domaine des droits des femmes en Communauté Française	-	-	
37	1	11	41.01	32	08	4130	CE-CLL	Financement de l'accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et l'Etat fédéral relatif à la gestion financière des Coordinations provinciales pour l'égalité entre les femmes et les hommes	49	49	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
37	1	11	41.02	32	11	4130	CE-CLL	Subventions aux Universités de la Communauté française pour des projets en matière d'égalité des chances	-	-	
37	1	11	44.01	32	35	4430	CE-CLL	Subventions aux Universités libres pour des projets en matière d'égalité des chances	-	-	
37	1	11	45.01	32	44	4540	CE-CLL	Dotation au fonctionnement du Centre interfédéral pour l'Egalité des chances et la lutte contre le racisme et les discriminations	203	203	
Totaux activité 32											
									CE-CLL	1.784	1.784
33 - Communauté germanophone											
31	1	11	33.04	33	43	3300	CE-CLL	Subvention allouée dans le cadre de la coopération entre les Communautés française et germanophone (loi du 31 décembre 1983 - art. 55, § 3)	75	75	
Totaux activité 33											
									CE-CLL	75	75
34 - Manifestations diverses											
34	1	11	12.71	34	56	1211	CE-CLL	Dépenses inhérentes à des manifestations diverses et notamment de pratiques sportives	-	-	
34	1	11	33.02	34	38	3300	CE-CLL	Subventions diverses à des actions de visibilité de la Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment par la pratique sportive	-	-	
Totaux activité 34											
35 - Initiatives dans le domaine de l'éducation											
31	1	11	01.01	35	39	0100	CE-CLL	Provision transversale pour l'Enseignement	21.000	21.000	
31	1	11	33.03	35	42	3300	CE-CLL	Subventions diverses consenties pour la coopération entre les 3 Communautés dans le domaine de l'éducation	30	30	
Totaux activité 35											
									CE-CLL	21.030	21.030
36 - Interventions diverses de la Loterie nationale											

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
31	1	11	01.01	36	40	0100 3300	FBM	Fonds budgétaire destiné à la répartition du bénéfice annuel de la Loterie nationale entre les attributaires (C)	20.419	20.419	
Totaux activité 36											
									FBM	20.419	20.419
37 - Protection des droits de l'enfant											
31	1	11	01.01	37	41	0100 1211 3300	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives à la protection des droits de l'enfant	70	70	
31	1	11	01.02	37	44	0100 1211 3300	FBM	Fonds budgétaire destiné à subventionner des actions en relation avec les droits de l'enfant	1	1	
31	1	11	12.01	37	43	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives à la diffusion de la convention des droits de l'enfant, à la formation et à l'information et à l'organisation de manifestations, dans le cadre de travaux internationaux	330	330	
31	1	11	33.01	37	38	3300	CE-CLL	Subventions relatives à la diffusion de la convention des droits de l'enfant, à la formation et à l'information et à l'organisation de manifestations, dans le cadre des travaux internationaux	60	60	
Totaux activité 37											
									CE-CLL	460	460
									FBM	1	1
38 - Démocratie ou barbarie											
31	1	11	12.01	38	44	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives aux actions du service démocratie ou barbarie et aux actions du Conseil de la Transmission de la Mémoire	479	359	
31	1	11	12.02	38	47	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature destinées à mettre en œuvre la Présidence belge de la Task Force Holocaust et à la commémoration du centenaire de la guerre 14-18	-	-	
31	1	11	33.01	38	39	3300	CE-CLL	Subventions destinées à mettre en œuvre la Présidence belge de la Task Force Holocaust et à la commémoration du centenaire de la guerre 14-18	-	-	
Totaux activité 38											
									CE-CLL	479	359
Totaux programme 3											
									CE-CLL	28.356	28.236
									FBM	20.420	20.420

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
PROGRAMME 4 INITIATIVE ET INTERVENTIONS DIVERSES - CULTURE-ÉCOLE										
40 - Subventions										
36	1	11	33.04	40	50	3300	CE-CLL	Subvention au Centre de recherches en économie régionale et politique économique (CÉRPE)	59	59
Totaux activité 40										
CE-CLL									59	59
Totaux programme 4										
CE-CLL									59	59
PROGRAMME 5 CABINETS DISSOUS										
50 - Charges liées aux cabinets dissous										
31	1	11	11.03	50	53	1111 1112 1120 1131 1140	CE-CLL	Charges du personnel liées aux cabinets dissous	100	100
31	1	11	11.06	50	62	1111 1112 1120 1131 1140	CE-CLL	Traitements et indemnités quelconques des agents mis à disposition des Ministres sortant de charge	277	277
31	1	11	11.07	50	65	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Traitements et indemnités quelconques des agents mis à disposition des Ministres sortant de charge, y compris créances années antérieures	9	9
31	1	11	12.02	50	59	1211	CE-CLL	Charges liées aux cabinets dissous	10	10
Totaux activité 50										
CE-CLL									396	396
Totaux programme 5										
CE-CLL									396	396
PROGRAMME 7 CORPS INTERMINISTÉRIEL DES COMMISSAIRES DU GOUVERNEMENT										
70 - Frais de fonctionnement des Commissaires										

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
31	1	11	11.04	70	76	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Rémunération du personnel autre que statutaire	1.258	1.258
31	1	11	12.01	70	76	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	114	114
31	1	11	12.06	70	91	1211	CE-CLL	Loyers	-	-
31	1	11	74.01	70	52	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	10	10
Totaux activité 70										
								CE-CLL	1.382	1.382
Totaux programme 7										
								CE-CLL	1.382	1.382
PROGRAMME 8 CELLULE FISCALE ET CELLULE D'INFORMATIONS FINANCIÈRES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE										
80 - Cellule fiscale										
36	1	11	11.01	80	77	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Traitements et indemnités du personnel	75	75
36	1	11	12.01	80	86	1211	CE-CLL	Frais de fonctionnement	21	21
36	1	11	74.01	80	62	7410 7422	CE-CLL	Dépenses patrimoniales	10	10
Totaux activité 80										
								CE-CLL	106	106
81 - Cellule d'informations financières										
36	1	11	11.01	81	78	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Traitements et indemnités du personnel	170	170
36	1	11	12.01	81	87	1211	CE-CLL	Frais de fonctionnement	100	100
36	1	11	74.01	81	63	7410 7422	CE-CLL	Dépenses patrimoniales	92	92
Totaux activité 81										
								CE-CLL	362	362
Totaux programme 8										
								CE-CLL	468	468
PROGRAMME 9 CELLULE COMPTABILITÉ										

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
90 - Cellule comptabilité											
36	1	11	01.01	90	94	0100	CE-CLL	Dépenses de toute nature en rapport avec l'informatisation d'une comptabilité publique	-	-	
36	1	11	11.01	90	87	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Traitements et indemnités du personnel	-	-	
36	1	11	12.01	90	96	1211	CE-CLL	Frais de fonctionnement	-	-	
36	1	11	74.01	90	72	7410 7422	CE-CLL	Dépenses patrimoniales	-	-	
Totaux activité 90											
Totaux programme 9											
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 11											
									CE-CLL	147.472	151.472
									CE-CLNL	276.607	276.607
									FBM	20.690	20.690

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 12**INFORMATIQUE****PROGRAMME 1****INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE****14 - Dotation ETNIC - Cyberécoles**

36	1	12	41.01	14	17	4140	CE-CLL	Dotation à l'Entreprise publique des Technologies Nouvelles de l'Information et de la Communication (ETNIC)	41.623	45.323
----	---	----	-------	----	----	------	--------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------	--------

Totaux activité 14

CE-CLL	41.623	45.323
--------	--------	--------

Totaux programme 1

CE-CLL	41.623	45.323
--------	--------	--------

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 12

CE-CLL	41.623	45.323
--------	--------	--------

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 13											
GESTION DES IMMEUBLES											
PROGRAMME 0											
SUBSISTANCE											
01 - Biens, services et indemnités											
36	1	13	12.20	01	21	1211	CE-CLL	Services de l'Administrateur général et dépenses permanentes pour l'achat de biens non-durables et de services	35	35	
Totaux activité 01											
									CE-CLL	35	35
Totaux programme 0											
									CE-CLL	35	35
PROGRAMME 1											
IMMEUBLES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE											
11 - Gestion des immeubles de la Communauté française											
36	1	13	01.01	11	69	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature en lien avec le Pass	250	250	
36	1	13	12.07	11	89	1211	CE-CLL	Frais exceptionnels de services et d'acquisitions de biens non durables	880	888	
36	6	13	12.31	11	64	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature résultante de la gestion des immeubles de la Communauté française en propriété ou en copropriété	-	-	
36	1	13	72.32	11	25	7200 7422	CE-CLL	Achats de terrains et de bâtiments, construction, aménagement et premier équipement de bâtiment	2.753	2.826	
Totaux activité 11											
									CE-CLL	3.883	3.964
12 - Loyers et énergie											
36	1	13	12.06	12	87	1212	CE-CLL	Loyers de biens immobiliers administratifs en ce compris les loyers, canons, impôts et taxes régionales grevant les bâtiments	10.373	10.373	
36	6	13	12.08	12	93	1250	CE-CLL	Taxe régionale et mainmorte	-	-	
Totaux activité 12											
									CE-CLL	10.373	10.373
13 - Biens, services, assurances											

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
36	1	13	12.08	13	94	1211	CE-CLL	Frais exceptionnels de services et d'acquisitions de biens non durables (travaux et fournitures pour l'aménagement de locaux, dégâts locatifs,...)	-	-	
36	1	13	12.22	13	39	1211	CE-CLL	Paiement de primes d'assurance	45	45	
Totaux activité 13											
									CE-CLL	45	45
14 - Charges financières relatives aux bâtiments de la Communauté française											
36	1	13	22.21	14	30	2150	CE-CLL	Charges d'intérêts relatives à l'immeuble "Espace 27 Septembre"	117	117	
36	1	13	22.22	14	33	2150	CE-CLL	Charges d'intérêts relatives à l'immeuble "Surllet de Chokier"	40	40	
36	1	13	22.23	14	36	2150	CE-CLL	Charges d'intérêts relatives à l'immeuble "Espace 27 Septembre - Extension"	49	49	
36	1	13	22.24	14	39	2150	CE-CLL	Charges d'intérêts relatives à l'immeuble occupé par l'Antenne déconcentrée de l'Aide à la Jeunesse à Charleroi	3	3	
36	1	13	71.01	14	23	9170	CE-CLL	Charges d'amortissement relatives à l'immeuble "Espace 27 Septembre"	3.371	3.371	
36	1	13	71.02	14	26	9170	CE-CLL	Charges d'amortissement relatives à l'immeuble "Surllet de Chokier"	2.059	2.059	
36	1	13	71.03	14	29	9170	CE-CLL	Charges d'amortissement relatives à l'immeuble "Espace 27 Septembre - Extension"	3.011	3.011	
36	1	13	71.04	14	32	9170	CE-CLL	Charges d'amortissement relatives à l'immeuble occupé par l'Antenne déconcentrée de l'Aide à la Jeunesse à Charleroi	246	246	
Totaux activité 14											
									CE-CLL	8.896	8.896
Totaux programme 1											
									CE-CLL	23.197	23.278
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 13											
									CE-CLL	23.232	23.313

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 14											
RELATIONS INTERNATIONALES ET											
ACTIONS DU FONDS SOCIAL											
EUROPÉEN											
PROGRAMME 1											
RELATIONS INTERNATIONALES											
11 - Wallonie Bruxelles International											
31	1	14	41.01	11	68	4140 4534	CE-CLL	Dotation à Wallonie Bruxelles International	35.234	35.234	
31	1	14	41.02	11	71	4140 4534	CE-CLL	Dotation complémentaire à WBI pour le projet "Villages et écoles assainis en RDC"	-	-	
Totaux activité 11											
									CE-CLL	35.234	35.234
12 - Interventions diverses dans le cadre des relations internationales											
31	1	14	01.01	12	97	0100 1211 3300	CE-CLL	Provision interdépartementale pour les dépenses liées à la Présidence belge de l'Union européenne en 2010	-	-	
31	1	14	01.02	12	03	0100 1211 3300	CE-CLL	Dépenses de toute nature en lien avec l'aide à la mobilité internationale des opérateurs de la Communauté française	500	500	
31	1	14	12.71	12	18	1211	CE-CLL	Dépenses inhérentes à des actions et manifestations diverses dans le cadre des relations internationales	50	50	
31	1	14	12.72	12	21	1211	FBM	Fonds budgétaire relatif aux activités organisées par la Fédération Wallonie-Bruxelles durant la présidence du Comité des ministres du Conseil de l'Europe	-	-	
31	1	14	33.02	12	97	3300	CE-CLL	Subventions diverses dans le cadre des relations internationales	202	202	
31	1	14	52.01	12	71	5210	CE-CLL	Subventions diverses dans le cadre des relations internationales	-	-	
Totaux activité 12											
									CE-CLL	752	752
13 - Intervention en faveur de la Cocof											
31	1	14	45.01	13	09	4511	CE-CLL	Dotation complémentaire à la Cocof (relations internationales)	294	294	
Totaux activité 13											
									CE-CLL	294	294

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
Totaux programme 1									CE-CLL	36.280	36.280
PROGRAMME 2 ACTIONS DU FONDS SOCIAL EUROPÉEN											
20 - Financement d'activités de contrôle et de l'audit											
31	1	14	12.01	20	10	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	9	9	
Totaux activité 20									CE-CLL	9	9
22 - Actions et études diverses											
31	1	14	01.01	22	10	1211	CE-CLL	Quote-part de la Communauté française - Évaluations actions Union européenne	-	-	
31	1	14	12.11	22	42	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature en relation avec les activités de l'agence FSE	59	59	
Totaux activité 22									CE-CLL	59	59
Totaux programme 2									CE-CLL	68	68
PROGRAMME 3 DIVERSES INITIATIVES DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT											
30 - Subventions - Cotisations et Interventions diverses - Recherches et enquêtes -Participation aux programmes européens											
31	1	14	01.03	30	24	0100 1111 1112 1120 1131 1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature pour l'unité Eurydice	10	10	
31	1	14	12.01	30	20	1211	CE-CLL	Dépenses courantes pour l'achat de biens non durables et de services	128	128	
33	1	14	12.02	30	23	1211	CE-CLL	Renforcement de l'attractivité de l'enseignement supérieur	21	21	
31	1	14	33.07	30	33	1211 3530 3540	CE-CLL	Recherches et enquêtes - Relations internationales	-	-	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
31	1	14	35.40	30	53	3540	CE-CLL	Action de toute nature et cotisations internationales (CONFEMEN et CERI - OCDE)	154	154
31	1	14	41.03	30	93	4130	CE-CLL	Dotation à l'Agence AEF Europe	14	14
33	1	14	41.30	30	77	4130	CE-CLL	Dotation à l'Agence francophone de l'éducation et de la formation tout au long de la vie dans le cadre du sous-programme Erasmus	178	178
33	1	14	41.31	30	80	4130	CE-CLL	Dotation à l'Agence francophone de l'éducation et de la formation tout au long de la vie dans le cadre du sous-programme Erasmus Belgica	90	90
33	1	14	41.32	30	83	4130	CE-CLL	Dotation à l'Agence francophone de l'éducation et de la formation tout au long de la vie dans le cadre du Fonds d'aide à la mobilité étudiante	1.495	1.495
33	1	14	41.33	30	86	4130	CE-CLL	Dotation à l'Agence francophone de l'éducation et de la formation tout au long de la vie dans le cadre du projet AESI - langue germanique	45	45
33	1	14	41.34	30	89	4130	CE-CLL	Dotation à l'Agence francophone de l'éducation et de la formation tout au long de la vie dans le cadre du projet ASEM - DUO	-	-
Totaux activité 30										
								CE-CLL	2.135	2.135
Totaux programme 3										
								CE-CLL	2.135	2.135
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 14										
								CE-CLL	38.483	38.483
								FBM	-	-

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.

TOTAUX CHAPITRE I

CE-CLL	303.560	311.341
CE-CLNL	276.607	276.607
FBM	20.690	20.690

CHAPITRE II
SANTÉ, AFFAIRES SOCIALES, CULTURE, AUDIOVISUEL ET SPORT

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 15											
INFRASTRUCTURES DE LA SANTÉ, DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA CULTURE ET DU SPORT											
PROGRAMME 0											
SUBSISTANCE											
01 - Subsistance administration											
32	1	15	12.01	01	18	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	5	5	
32	1	15	74.01	01	91	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	4	4	
Totaux activité 01											
									CE-CLL	9	9
Totaux programme 0											
									CE-CLL	9	9
PROGRAMME 1											
CHARGES D'EMPRUNT, INVESTISSEMENTS ET SUBVENTIONS POUR INVESTISSEMENTS DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ ET DES AFFAIRES SOCIALES											
12 - Hôpitaux universitaires											
31	1	15	01.01	12	27	0100	CE-CLL	Infrastructures hospitalières universitaires – Subventionnement des travaux de construction, de reconstruction et de reconditionnement des installations	15.000	15.000	
31	1	15	01.02	12	30	0100	CE-CLL	Infrastructures hospitalières universitaires – Charges du passé – Amortissements	-	-	
31	1	15	01.03	12	33	0100	CE-CLL	Infrastructures hospitalières universitaires – Charges du passé – Intérêts	-	-	
31	1	15	01.04	12	36	0100	CE-CLL	Infrastructures hospitalières universitaires – Subventions forfaitaires en vue de l'entretien des installations	11.000	11.000	
36	1	15	01.05	12	39	0100 1211 3300	CE-CLL	Infrastructures hospitalières - Provision pour correction "année antérieure"	2.250	2.250	
31	1	15	41.31	12	89	3111 4140	CE-CLL	Intervention dans les charges d'intérêts des emprunts des hôpitaux universitaires	-	-	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
31	1	15	61.34	12	84	5111 6111	CE-CLL	Construction, aménagement et équipement des hôpitaux universitaires	-	-	
31	1	15	61.35	12	87	5111 6111	CE-CLL	Partie A1 et A3 du budget des moyens financiers relatives aux hopitaux académiques (nouveau)	-	-	
Totaux activité 12											
									CE-CLL	28.250	28.250
13 - Aide à la Jeunesse											
34	1	15	12.01	13	30	1211 7422	CE-CLL	Travaux et prestations de services inhérents aux entretiens du propriétaire, aménagements et rénovations légères ainsi qu'aux fournitures de 1er équipement	147	168	
34	1	15	12.06	13	45	1211	CE-CLL	Loyers de biens immobiliers administratifs en ce compris les loyers, canons, impôts et taxes régionales grevant les bâtiments	2.694	2.694	
34	1	15	12.22	13	93	1211	CE-CLL	Aide à la jeunesse : paiement de primes d'assurance	19	19	
34	1	15	72.01	13	85	7200 7422	CE-CLL	Achat de terrains, bâtiments, construction, aménagement et premier équipement de bâtiments	4.451	4.430	
Totaux activité 13											
									CE-CLL	7.311	7.311
14 - Maisons de justice											
34	1	15	12.01	14	31	1211 7422	CE-CLL	Travaux et prestations de services inhérents aux entretiens du propriétaire, aménagements et rénovations légères ainsi qu'aux fournitures de 1er équipement	269	206	
34	1	15	12.06	14	46	1211 1212	CE-CLL	Loyers de biens immobiliers administratifs en ce compris les loyers, canons, impôts et taxes régionales grevant les bâtiments	2.826	2.826	
34	1	15	12.22	14	94	1211	CE-CLL	Maisons de justice : paiement de primes d'assurance	11	11	
34	1	15	72.01	14	86	1211 7111 7131 7200 7422	CE-CLL	Achat de terrains, bâtiments, construction, aménagement et premier équipement de bâtiments	730	1.188	
Totaux activité 14											
									CE-CLL	3.836	4.231
Totaux programme 1											
									CE-CLL	39.397	39.792

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
PROGRAMME 2											
CHARGES D'EMPRUNT, INVESTISSEMENTS ET SUBVENTIONS POUR INVESTISSEMENTS DE LA CULTURE											
22 - Musées											
32	1	15	52.41	22	34	5210	CE-CLL	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de musées privés - Région de langue française	7	7	
32	1	15	52.42	22	37	5210	CE-CLL	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de musées privés - Région bruxelloise	-	-	
32	1	15	52.43	22	40	5210	CE-CLL	Subvention pour l'agrandissement du musée juif de Belgique	3.567	-	
Totaux activité 22											
									CE-CLL	3.574	7
23 - Infrastructures culturelles											
32	1	15	01.01	23	38	6341 7200 7422	FBM	Fonds budgétaire pour l'achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagements et premier équipement de bâtiments d'infrastructures culturelles ainsi que des subsides	-	-	
32	1	15	12.06	23	55	1211	CE-CLL	Loyers de biens immobiliers culturels, en ce compris les loyers, canons, impôts et taxes régionales grevant les bâtiments	586	586	
32	1	15	12.22	23	06	1211	CE-CLL	Paiement de primes d'assurances	137	137	
32	1	15	43.01	23	28	4312 4322	CE-CLL	Subventions aux pouvoirs locaux dans le cadre de l'accord de coopération culture patrimoine entre la RW et la FWB	600	550	
32	1	15	43.32	23	24	4323	CE-CLL	Subventions pour le financement des charges d'intérêts d'emprunts des collectivités locales pour achat de bâtiments et de travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région de langue française	-	474	
32	1	15	63.41	23	37	6311 6321	CE-CLL	Subventions pour l'achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région de langue française	790	1.290	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
32	1	15	63.42	23	40	6321	CE-CLL	Subventions pour l'achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région bruxelloise	-	100	
32	1	15	63.43	23	43	6321	CE-CLL	Subventions pour le financement des charges d'amortissements des collectivités locales pour achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région de langue française	-	860	
32	1	15	72.41	23	21	7200 7422	CE-CLL	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments	3.644	589	
32	1	15	72.42	23	24	7200 7422	CE-CLL	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments- Région de langue française	1.223	2.540	
32	1	15	72.43	23	27	7200 7422	CE-CLL	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments - Région bruxelloise	1.169	350	
32	1	15	72.65	23	93	7200 7422	CE-CLL	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement, maintenance et premier équipement de bâtiments	658	200	
Totaux activité 23											
									CE-CLL	8.807	7.676
24 - Défense et mise en valeur de l'architecture											
32	1	15	12.30	24	31	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives à la défense et à la mise en valeur de l'architecture	310	300	
32	1	15	33.21	24	96	3300	CE-CLL	Subventions aux associations pour la défense et la mise en valeur de l'architecture	123	123	
Totaux activité 24											
									CE-CLL	433	423
25 - Cinéma Palace											
32	1	15	52.10	25	41	5210	CE-CLL	Subventions pour la rénovation du Cinéma Palace à Bruxelles - Région bruxelloise	532	532	
Totaux activité 25											
									CE-CLL	532	532
26 - Théâtre National de la Communauté Wallonie-Bruxelles											

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
32	1	15	52.10	26	42	5210	CE-CLL	Subventions pour l'acquisition du Théâtre National de la Communauté Wallonie-Bruxelles - Région bruxelloise	895	895
Totaux activité 26										
								CE-CLL	895	895
27 - Maison de jeunes										
37	1	15	52.11	27	46	5210	CE-CLL	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de maisons de jeunes - Région de langue française	138	138
37	1	15	52.12	27	49	5210	CE-CLL	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de maisons de jeunes - Région bruxelloise	46	46
Totaux activité 27										
								CE-CLL	184	184
Totaux programme 2										
								CE-CLL	14.425	9.717
PROGRAMME 3										
CHARGES D'EMPRUNT,										
INVESTISSEMENTS ET										
SUBVENTIONS POUR										
INVESTISSEMENTS DU SPORT										
31 - Charges d'emprunt										
34	6	15	21.02	31	35	2110	CE-CLL	Charges d'intérêts d'emprunts relatives à la construction d'un hall de sports à Jambes	-	-
34	6	15	21.03	31	38	2110	CE-CLL	Charges d'intérêts d'emprunts relatives au Sart Tilman	-	-
34	6	15	63.27	31	03	9110	CE-CLL	Charges d'amortissements relatives à la construction d'un hall de sports à Jambes	-	-
34	1	15	63.28	31	06	9110	CE-CLL	Charges d'amortissements d'emprunts relatives au Sart Tilman	-	-
Totaux activité 31										
32 - Centres sportifs										
34	1	15	12.06	32	64	1212	CE-CLL	Loyers d'infrastructures sportives, en ce compris les loyers, rétribution et indemnités dues aux bailleurs. Impôts grevant les bâtiments	1.158	1.158

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
34	1	15	12.22	32	15	1211	CE-CLL	Centres sportifs paiement de prime d'assurance	74	74	
34	6	15	12.56	32	20	1211 7422	CE-CLL	Travaux et prestations de services inhérents aux entretiens du propriétaires, aménagements et rénovations légères ainsi qu'aux fournitures du 1er équipement en Communauté française	-	-	
34	1	15	12.57	32	23	1211 7422	CE-CLL	Travaux et prestations de services inhérents aux entretiens du propriétaire, aménagement et rénovations légères ainsi qu'aux fournitures de 1er équipement.	261	631	
34	1	15	12.58	32	26	1211 7422	CE-CLL	Travaux et prestations de services inhérents aux entretiens du propriétaire, aménagements et rénovations légères ainsi qu'aux fournitures de 1er équipement – Région de Bruxelles-Capitale	33	33	
34	1	15	72.56	32	75	7200 7422	CE-CLL	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments rénovation des centres sportifs	-	-	
34	1	15	72.57	32	78	7200 7422	CE-CLL	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments rénovation des centres sportifs - Région de langue française, en ce compris Les Arcs (France)	11.589	9.573	
34	1	15	72.58	32	81	7200 7422	CE-CLL	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments rénovation des centres sportifs - Région bruxelloise	119	1.591	
Totaux activité 32											
									CE-CLL	13.234	13.060
33 - Centres sportifs de haut niveau											
34	1	15	01.02	33	51	0100	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives à la création d'un centre sportif de haut niveau	568	742	
34	1	15	12.07	33	68	1212	CE-CLL	Location d'une infrastructure sportive	1.000	1.000	
34	6	15	72.59	33	85	1211 7200 7422	CE-CLL	Achat de terrains et de bâtiments. Renovation des centres sportifs	-	-	
Totaux activité 33											
									CE-CLL	1.568	1.742

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
Totaux programme 3											
									CE-CLL	14.802	14.802
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 15											
									CE-CLL	68.633	64.320
									FBM	-	-

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 17

AIDE À LA JEUNESSE

PROGRAMME 0

SUBSISTANCE

01 - Fonctionnement de divers services

34	5	17	12.01	01	72	1211	CE-CLL	Honoraires des avocats et des médecins. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. Jetons de présence. Frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française. Rémunérations d'expert étrangers à l'administration et prestations de tiers, y compris les dépenses afférentes aux années budgétaires antérieures	343	343
----	---	----	-------	----	----	------	--------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----	-----

34	5	17	12.02	01	75	1211	CE-CLL	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux, à l'exclusion des dépenses énergétiques et dépenses d'entretien, créances années antérieures. Fournitures de biens et de services : frais de bureau, transports, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration	3.303	3.303
----	---	----	-------	----	----	------	--------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------	-------

34	5	17	12.03	01	78	1211	CE-CLL	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux, à l'exclusion des dépenses énergétiques et dépenses d'entretien. Fournitures de biens et de services : frais de bureau, transports, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration, créances années antérieures	-	-
----	---	----	-------	----	----	------	--------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---	---

Totaux activité 01

CE-CLL	3.646	3.646
---------------	--------------	--------------

02 - Energie

34	5	17	12.03	02	79	1211	CE-CLL	Dépenses de consommation énergétique : mazout, gaz, essence, électricité, charbon	1.264	1.264
----	---	----	-------	----	----	------	--------	-----------------------------------------------------------------------------------	-------	-------

Totaux activité 02

CE-CLL	1.264	1.264
---------------	--------------	--------------

03 - Frais exposés en faveur des jeunes dans le secteur public

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
34	5	17	12.29	03	61	1211	CE-CLL	Frais exposés en faveur des jeunes lors de missions de transfèrement, enquêtes, surveillance et assistance	2	2
34	5	17	12.32	03	70	1211	CE-CLL	Dépenses relatives à l'entretien des élèves confiés aux Institutions publiques de protection de la jeunesse, au Centre de Saint-Hubert et aux sections éducatives visées à l'article 33 du décret (y compris les frais de correspondance, d'action en milieu ouvert), frais de réception et de nourriture des participants aux formations et réunions organisées dans les locaux des IPPJ et aux centres d'Everberg et de Saint-Hubert	2.157	2.157
Totaux activité 03										
								CE-CLL	2.159	2.159
04 - Formation										
34	5	17	12.33	04	74	1211	CE-CLL	Dépenses relatives à la prise en charge de formations à l'initiative du Service des méthodes, de la recherche et de la formation	283	283
Totaux activité 04										
								CE-CLL	283	283
05 - Achat de matériel										
34	5	17	74.01	05	52	7410 7422	CE-CLL	Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	531	531
Totaux activité 05										
								CE-CLL	531	531
07 - Provision										
34	5	17	01.01	07	76	0100	CE-CLL	Provision en vue de couvrir les charges résultant d'une augmentation de l'index	-	-
Totaux activité 07										
Totaux programme 0										
								CE-CLL	7.883	7.883
PROGRAMME 1										
JEUNES EN DANGER ET JEUNES DÉLINQUANTS										
11 - prévention générale, Initiatives novatrices et actions transversales										
34	5	17	12.34	11	84	1211	CE-CLL	Dépenses de fonctionnement des Conseils d'arrondissement de l'aide à la jeunesse	30	30

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
34	5	17	12.35	11	87	1211	CE-CLL	Dépenses relatives aux actions d'information en matière de prévention générale	45	45	
34	5	17	12.37	11	93	1211	CE-CLL	Dépenses relatives aux actions de prévention générale des Conseils d'arrondissement	100	100	
34	5	17	12.70	11	95	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature en matière de protection de la jeunesse et d'aide à la jeunesse	53	53	
34	5	17	33.08	11	01	3300	CE-CLL	Subventions aux actions de prévention spécialisée	565	555	
34	5	17	33.12	11	13	3300	CE-CLL	Subventions accordées aux projets d'impulsion pour la politique des immigrés	-	-	
34	5	17	33.16	11	25	3300	CE-CLL	Subventions destinées notamment à la réalisation d'initiatives novatrices dans le secteur de la protection de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse	-	10	
34	5	17	33.17	11	28	3300	CE-CLL	Subvention au Service "Ecoute-Enfants" de la Communauté française	224	224	
34	5	17	33.18	11	31	3300	CE-CLL	Subventions destinées à la réalisation d'actions transversales de l'aide à la jeunesse avec d'autres secteurs	100	154	
Totaux activité 11											
									CE-CLL	1.117	1.171
13 - Aides à l'adoption											
34	5	17	01.01	13	82	0100 1211 3300	FBM	Fonds budgétaire destiné à couvrir les dépenses de toute nature relatives à l'adoption	70	89	
34	5	17	12.74	13	12	1211	CE-CLL	Dépenses liées à l'exécution des missions fixées à l'Autorité centrale communautaire (ACC) par le décret du 31 mars 2004 relatif à l'adoption	233	233	
34	5	17	33.05	13	91	3300	CE-CLL	Subventions aux organismes oeuvrant dans le domaine de l'adoption	948	948	
Totaux activité 13											
									CE-CLL	1.181	1.181
									FBM	70	89
14 - Etablissements, milieux d'accueil et initiatives diverses											
34	5	17	12.20	14	45	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature en vue du recrutement de nouvelles familles d'accueil (nouveau)	100	100	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
34	5	17	33.04	14	89	3300	FBM	Fonds budgétaire destiné à subventionner des actions et des mesures d'aide à la jeunesse et de protection de la jeunesse	14.629	14.629
34	5	17	33.07	14	01	3300	CE-CLL	Subvention destinée au "Fonds Intersyndical de l'Aide sociale"	152	152
34	5	17	33.10	14	10	3300	CE-CLL	Subsides aux jeunes, particuliers et services, couvrant les interventions d'aide décidées dans le cadre du décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse	2.300	2.300
34	5	17	33.11	14	13	3300	CE-CLL	Formation continuée en matière d'aide à la jeunesse	1.504	1.504
34	5	17	33.17	14	31	3300	CE-CLL	Subventions des services d'aide en milieu ouvert	21.324	21.324
34	5	17	33.18	14	34	3300	CE-CLL	Subventions des centres d'orientation éducative	7.860	7.860
34	5	17	33.19	14	37	3300	CE-CLL	Subventions des services de prestations éducatives et philanthropiques	4.793	4.793
34	5	17	33.20	14	40	3300	CE-CLL	Subventions aux Services d'accueil spécialisé de la petite enfance (SASPE)	152	152
34	5	17	33.21	14	43	3300	CE-CLL	Subventions à des internats scolaires	2.800	2.800
34	5	17	33.22	14	46	3300	CE-CLL	Subventions à des hôpitaux et établissements conventionnés par l'INAMI	300	300
34	5	17	33.23	14	49	3431	CE-CLL	Subventions des familles d'accueil	4.100	4.100
34	5	17	33.24	14	52	3431	CE-CLL	Subventions des services de placement familial	16.960	16.960
34	5	17	33.25	14	55	3300	CE-CLL	Subventions des services de protutelle	782	782
34	5	17	33.27	14	61	3300	CE-CLL	Subventions à des services non-agrèés pour l'accueil occasionnel des jeunes	300	300
34	5	17	33.28	14	64	3300	CE-CLL	Subventions des mesures d'aide et de protection mises en oeuvre par les services d'hébergement	155.217	155.217
34	5	17	33.29	14	67	3300	CE-CLL	Subventions des centres de jour	584	584
34	5	17	33.30	14	70	3300	CE-CLL	Subventions des services d'aide et d'intervention éducative	18.053	18.053
34	5	17	33.31	14	73	3300	CE-CLL	Subvention destinée au Fonds Old Timer	-	-
34	5	17	33.32	14	76	3300	CE-CLL	Subventions pour la prise en charge des jeunes confiés dans le cadre de l'aide ou de la protection de la jeunesse aux maisons maternelles situées en Région wallonne	510	510

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
34	5	17	33.33	14	79	3300	CE-CLL	Subventions pour la prise en charge des jeunes confiés dans le cadre de l'aide ou de la protection de la jeunesse aux maisons maternelles situées en Région bruxelloise	106	106	
34	5	17	33.35	14	85	3300	CE-CLL	Subventions non marchand	24.328	24.328	
34	5	17	33.36	14	88	3300	CE-CLL	Initiatives diverses, projets particuliers et innovants	12.830	12.830	
34	5	17	33.37	14	91	3300	CE-CLL	Subventions aux Services d'Accrochage Scolaire	1.159	1.159	
34	5	17	33.38	14	94	3300	CE-CLL	Subventions aux projets SAIE post-IPPJ (en voie d'agrément)	106	106	
34	5	17	33.39	14	97	3300	CE-CLL	Subventions aux projets mettant en œuvre les séjours de rupture (en voie d'agrément)	620	620	
34	5	17	33.40	14	03	3300	CE-CLL	Subventions au fonds Mirabel social	289	289	
34	5	17	33.41	14	06	3300	CE-CLL	Subventions aux projets en voie d'agrément	1.085	1.085	
34	5	17	81.01	14	27	8112	FBM	Fonds budgétaire destiné aux prêts aux services agréés de l'aide à la jeunesse et aux organismes agréés d'adoption	146	146	
Totaux activité 14											
									CE-CLL	278.314	278.314
									FBM	14.775	14.775
15 - Etudes et recherches scientifiques											
34	5	17	12.01	15	86	1211	CE-CLL	Frais d'organisation, de route, de séjour, prestations et rémunérations de personnes étrangères aux administrations de la Communauté française liés à la réalisation d'études et recherches scientifiques	-	30	
34	5	17	33.06	15	96	1211	CE-CLL	Financement de recherches dans le domaine de l'aide spécialisée à la jeunesse et dans le domaine de la protection de la jeunesse	83	83	
Totaux activité 15											
									CE-CLL	83	113
16 - Actions communes du Gouvernement											
34	5	17	33.05	16	94	3300	CE-CLL	Subventions du programme de transition professionnelle	37	37	
Totaux activité 16											
									CE-CLL	37	37

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
Totaux programme 1											
									CE-CLL	280.732	280.816
									FBM	14.845	14.864
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 17											
									CE-CLL	288.615	288.699
									FBM	14.845	14.864

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 18											
MAISONS DE JUSTICE											
PROGRAMME 0											
SUBSISTANCE											
01 - Administration centrale											
34	6	18	12.01	01	02	1211	CE-CLL	Dépenses pour achat de biens non durables et de services	114	114	
34	6	18	74.01	01	75	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	45	45	
Totaux activité 01											
									CE-CLL	159	159
02 - Maisons de justice											
34	6	18	12.01	02	03	1211	CE-CLL	Dépenses pour achat de biens non durables et de services	200	200	
34	6	18	12.02	02	06	1211	CE-CLL	Dépenses informatiques (ETNIC)	718	718	
34	6	18	74.01	02	76	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	-	
Totaux activité 02											
									CE-CLL	918	918
03 - Formation											
34	6	18	12.01	03	04	1211	CE-CLL	Dépenses pour achat de biens non durables et de services	585	585	
Totaux activité 03											
									CE-CLL	585	585
Totaux programme 0											
									CE-CLL	1.662	1.662
PROGRAMME 1											
CENTRE DE SURVEILLANCE											
ÉLECTRONIQUE											
11 - Dépenses de fonctionnement											
34	6	18	01.01	11	10	1211	FBM	Fonds budgétaire destiné à couvrir les dépenses de toute nature relatives à la surveillance électronique	16	16	
34	6	18	12.01	11	12	1211	CE-CLL	Dépenses pour achat de biens non durables et de services	2.066	2.066	
34	6	18	12.04	11	21	1211	CE-CLL	Dépenses administratives liées au système Siset	-	-	
34	6	18	34.01	11	16	3300	CE-CLL	Aide financière aux détenus sans moyens de subsistance sous surveillance électronique	1.941	1.941	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
34	6	18	74.01	11	85	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	-	
Totaux activité 11											
									CE-CLL	4.007	4.007
									FBM	16	16
Totaux programme 1											
									CE-CLL	4.007	4.007
									FBM	16	16
PROGRAMME 2 AIDE SPÉCIALISÉE											
21 - Aides aux détenus											
34	6	18	33.03	21	23	3300	CE-CLL	Subventions aux services agréés d'aide sociale aux détenus et services liens	2.858	2.852	
34	6	18	33.05	21	29	3300	CE-CLL	Subventions en faveur de l'aide aux détenus	215	215	
34	6	18	52.01	21	91	5210	CE-CLL	Subventions d'équipement et d'aménagement aux associations et organismes d'aide aux détenus	9	9	
Totaux activité 21											
									CE-CLL	3.082	3.076
22 - Aide sociale aux justiciables											
34	6	18	33.12	22	51	3300	CE-CLL	Subventions aux services d'aide aux justiciables	3.710	3.695	
34	6	18	33.13	22	54	3300	CE-CLL	Subventions en faveur des associations actives dans le secteur de l'aide sociale aux justiciables	268	268	
Totaux activité 22											
									CE-CLL	3.978	3.963
23 - Espace-rencontre											
34	6	18	33.12	23	52	1211	CE-CLL	Subventions aux services Espaces-rencontres	3.614	3.614	
34	6	18	33.13	23	55	3300	CE-CLL	Subventions en faveur des associations actives dans le maintien ou la reconstruction des liens parents-enfants	150	150	
Totaux activité 23											
									CE-CLL	3.764	3.764
24 - Aide juridique de première ligne											
34	6	18	33.12	24	53	3300 1211	CE-CLL	Subvention aide juridique de première ligne	901	901	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
Totaux activité 24											
									CE-CLL	901	901
25 - Subvention Peine de travail											
34	6	18	33.12	25	54	3300	CE-CLL	Subventions aux projets de formation et de médiation réparatrice	3.789	3.789	
Totaux activité 25											
									CE-CLL	3.789	3.789
Totaux programme 2											
									CE-CLL	15.514	15.493
PROGRAMME 3 SAINT-HUBERT											
31 - Saint-Hubert											
34	6	18	12.01	31	32	1211	CE-CLL	Dépenses pour achat de biens non durables et de services	-	-	
34	6	18	74.01	31	08	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	-	
Totaux activité 31											
Totaux programme 3											
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 18											
									CE-CLL	21.183	21.162
									FBM	16	16

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 19											
ENFANCE											
PROGRAMME 1											
OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE											
11 - Office de la Naissance et de l'Enfance											
32	1	19	41.01	11	09	4140	CE-CLL	Dotation à l'Office de la Naissance et de l'Enfance	370.716	370.716	
32	1	19	41.06	11	24	4140	CE-CLL	Dotation complémentaire relative aux subventions du non marchand	18.345	18.345	
32	1	19	43.01	11	27	4316 4326 4511	CE-CLL	Subventions de fonctionnement des services PSE Libre	-	-	
32	1	19	44.02	11	39	4430	CE-CLL	Subventions de fonctionnement des services PSE officiels	-	-	
32	1	19	45.01	11	45	4513	CE-CLL	Rétrocession des moyens financiers des prestations dispensées dans le cadre des programmes de vaccination - Cocom (nouveau)	1.189	1.189	
32	1	19	45.02	11	48	4526	CE-CLL	Rétrocession des moyens financiers des prestations dispensées dans le cadre des programmes de vaccination - Communauté germanophone	144	144	
Totaux activité 11											
									CE-CLL	390.394	390.394
Totaux programme 1											
									CE-CLL	390.394	390.394
PROGRAMME 2											
POLITIQUE ET ACCUEIL DE L'ENFANCE											
21 - Politique et accueil											
32	1	19	01.01	21	47	0100 1211 3300 7422	CE-CLL	Dépenses relatives à la politique de l'enfance	3.985	3.985	
32	1	19	30.01	21	17	3300	CE-CLL	Subvention au programme de transition professionnelle (PTP)	-	-	
32	1	19	33.01	21	44	3300	CE-CLL	Commission Nationale des Droits de l'Enfant	29	29	
32	1	19	52.46	21	59	5210	CE-CLL	Subvention d'équipement dans le cadre de la politique de l'enfance	108	108	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
								Totaux activité 21		
								CE-CLL	4.122	4.122
								Totaux programme 2		
								CE-CLL	4.122	4.122
								TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 19		
								CE-CLL	394.516	394.516

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.

**DIVISION ORGANIQUE 20
AFFAIRES GÉNÉRALES - CULTURE**

**PROGRAMME 0
SUBSISTANCE**

01 - Personnel

32	4	20	01.01	01	54	0100	CE-CLL	Provision en vue de couvrir les charges résultant de l'augmentation salariale du secteur non-marchand	53.536	53.536
32	4	20	11.06	01	62	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Dépenses de rémunérations relatives à l'exécution de l'arrêté royal n°25 du 24 mars 1982 créant un programme de promotion de l'emploi dans le secteur non marchand	3.500	3.500

Totaux activité 01

CE-CLL 57.036 57.036

02 - Biens et services

32	4	20	12.01	02	57	1211	CE-CLL	Honoraires des avocats et des médecins. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. Jetons de présence. Frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française. Rémunérations d'experts étrangers à l'administration et prestations de tiers	194	194
32	4	20	12.02	02	60	1211	CE-CLL	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux à l'exclusion des dépenses énergétiques. Dépenses d'entretien, fournitures de biens et services : frais de bureau, transport, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration	651	651
32	4	20	12.06	02	72	1212	CE-CLL	Loyers de bâtiments à destination culturelle n'appartenant pas à la Communauté française	142	142
32	4	20	12.31	02	50	1211	CE-CLL	Frais relatifs à des immeubles appartenant à la Communauté française ou loués par elle et affectés à des fins culturelles	196	196

Totaux activité 02

CE-CLL 1.183 1.183

03 - Energie

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
32	4	20	12.03	03	64	1211	CE-CLL	Dépenses de consommation énergétique : mazout, gaz, essence, électricité, charbon	322	322
Totaux activité 03										
								CE-CLL	322	322
04 - Equipement des centres										
32	4	20	74.01	04	35	7410 7422	CE-CLL	Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	30	30
Totaux activité 04										
								CE-CLL	30	30
05 - Centres extérieurs										
32	4	20	01.01	05	58	1211 7200 7422	FBM	Fonds budgétaire pour couvrir les frais de fonctionnement et d'investissements du Centre culturel "Marcel Hicter" et du Centre de formation socio-culturelle de "Rossignol" (C)	838	838
Totaux activité 05										
								FBM	838	838
Totaux programme 0										
								CE-CLL	58.571	58.571
								FBM	838	838
PROGRAMME 1										
INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES										
11 - Enquêtes, colloques, journées d'études, publications										
32	4	20	01.01	11	64	0100 1211 3300	CE-CLL	Dépenses relatives au domaine culturel, à la création et aux pratiques émergentes	2.453	2.456
32	4	20	01.03	11	70	1211	FBM	Fonds budgétaire pour les dépenses de toute nature au soutien à la culture francophone	-	-
32	4	20	12.20	11	26	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes; à l'organisation de réunions, colloques ou journées d'études et à l'organisation d'activités culturelles interdisciplinaires	272	272
Totaux activité 11										
								CE-CLL	2.725	2.728
15 - Organismes culturels										

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
32	4	20	12.32	15	66	1211	FBM	Fonds budgétaire pour l'assurance, le remplacement et la réparation du matériel prêté, endommagé ou non restitué	100	100	
32	4	20	33.08	15	86	3300	CE-CLL	Subventions pour couvrir les frais de fonctionnement, hors contrat-programme, de l'ASBL "Les Grignoux" et les charges d'emprunt du bâtiment "la Souvenière"	409	409	
32	4	20	52.21	15	05	5210	CE-CLL	Subventions d'aménagement et d'équipement aux : associations et compagnies de théâtre, musique et danse; associations et initiatives tendant à développer la promotion et la diffusion artistiques; l'éducation permanente; organisations de jeunesse; centres	80	80	
32	4	20	63.51	15	97	6311 6321	CE-CLL	Subventions d'aménagement et d'équipement aux provinces et communes, en faveur des : associations et compagnies de théâtre, musique et danse; associations et initiatives tendant à développer la promotion et la diffusion artistiques, l'éducation permanente	134	134	
32	4	20	74.05	15	58	7422	CE-CLL	Achat de biens mis à disposition d'organismes culturels par le centre de prêt de Naninne	291	291	
Totaux activité 15											
									CE-CLL	914	914
									FBM	100	100
17 - Actions communes du Gouvernement											
32	4	20	30.05	17	52	3300	CE-CLL	Subventions au Programme de Transition Professionnelle	28	28	
Totaux activité 17											
									CE-CLL	28	28
18 - Accords de coopération											
32	4	20	31.01	18	50	3300	CE-CLL	Accord de coopération culturelle Communauté française / Vlaamse Gemeenschap	100	100	
32	4	20	31.02	18	53	3132	CE-CLL	Accords de cofinancement de projets culturels européens.	288	288	
Totaux activité 18											
									CE-CLL	388	388
19 - Promotion culturelle internationale											

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
32	4	20	12.01	19	74	1211	CE-CLL	Dépenses relatives aux activités du Service extérieur de promotion internationale de Wallonie-Bruxelles-Théâtre / Danse	68	68	
32	4	20	12.02	19	77	1211	CE-CLL	Dépenses relatives aux activités du Service extérieur de promotion internationale de Wallonie-Bruxelles-Musique	73	73	
32	4	20	12.03	19	80	1211	FBM	Fonds budgétaire pour des dépenses relatives aux activités du Point Contact Culture Europe (A)	20	20	
Totaux activité 19											
									CE-CLL	141	141
									FBM	20	20
Totaux programme 1											
									CE-CLL	4.196	4.199
									FBM	120	120
PROGRAMME 3 COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE											
31 - Commission communautaire française											
32	4	20	45.01	31	92	4511	CE-CLL	Dotation à la Commission communautaire française (matières culturelles)	10.101	10.101	
Totaux activité 31											
									CE-CLL	10.101	10.101
Totaux programme 3											
									CE-CLL	10.101	10.101
PROGRAMME 4 ACTIONS EN MATIÈRE DE CULTURE À L'ÉCOLE											
41 - Culture-Ecole											
32	1	20	01.01	41	94	0100 1211 3300	CE-CLL	Dépenses de toute nature visant à favoriser l'épanouissement de l'élève par des pratiques culturelles, et à établir des passerelles entre Culture et l'Ecole	230	230	
32	1	20	01.02	41	97	0100 1211 3300	CE-CLL	Dépenses de toute nature liées à la mise en œuvre du programme d'action concertée Culture-Enseignement	869	869	
32	1	20	12.01	41	96	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achat de biens non durables et de services dans le cadre du décret Culture-Ecole	5	5	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
32	4	20	12.02	41	02	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achat de biens non durables pour la commission spectacles à l'école	20	20
32	1	20	33.01	41	91	3300	CE-CLL	Subventions aux établissements scolaires ou organismes culturels dans le cadre du décret Culture-Ecole	102	102
32	4	20	33.09	41	18	3300	CE-CLL	Formation des publics scolaires à la culture	53	53
32	4	20	33.35	41	96	3300	CE-CLL	Subventions à la diffusion ou à la décentralisation des arts de la scène : cadre scolaire	792	792
Totaux activité 41										
								CE-CLL	2.071	2.071
Totaux programme 4										
								CE-CLL	2.071	2.071
PROGRAMME 5										
ACTIVITÉS PLURIDISCIPLINAIRES										
51 - Pluridisciplinaire										
32	4	20	33.08	51	25	3300	CE-CLL	Subventions à des projets liés à la politique culturelle	1.500	1.500
32	4	20	33.12	51	37	3300	CE-CLL	Subventions aux structures d'encadrement à la production ou à la diffusion	551	551
32	4	20	33.14	51	43	3300	CE-CLL	Subventions ponctuelles aux projets culturels transversaux	100	100
32	4	20	33.15	51	46	3300	CE-CLL	Subventions structurelles aux projets et opérateurs culturels transversaux (conventions et contrats-programme)	3.626	3.612
32	4	20	33.16	51	49	3300	CE-CLL	Soutien aux cultures urbaines ou émergentes, à la musique électronique	529	529
32	4	20	33.17	51	52	3300	CE-CLL	Subvention à l'ASBL "Le Botanique"	3.049	3.049
32	4	20	33.18	51	55	3300	CE-CLL	Subvention à l'ASBL "Halles de Schaerbeek"	1.771	1.771
Totaux activité 51										
								CE-CLL	11.126	11.112
Totaux programme 5										
								CE-CLL	11.126	11.112
PROGRAMME 6										
FORMATION										
61 - Formation des opérateurs culturels										

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
32	4	20	12.50	61	69	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives à la professionnalisation ou à la formation des acteurs culturels	40	78	
32	4	20	12.51	61	72	1211	FBM	Fonds budgétaire pour des dépenses de toute nature relatives à la formation socio-culturelle (C)	-	-	
32	4	20	33.02	61	17	3300	CE-CLL	Soutien d'actions et d'initiatives relatives à la professionnalisation et à la formation des acteurs culturels	140	140	
Totaux activité 61											
									CE-CLL	180	218
Totaux programme 6											
									CE-CLL	180	218
PROGRAMME 7 ARTS NUMÉRIQUES ET TRANSITION NUMÉRIQUE											
71 - Arts numériques et transition numérique											
32	4	20	33.14	71	63	3300	CE-CLL	Subventions aux arts numériques et à la promotion culturelle numérique	600	600	
Totaux activité 71											
									CE-CLL	600	600
Totaux programme 7											
									CE-CLL	600	600
PROGRAMME 8 GASTRONOMIE ET ARTS CULINAIRES											
81 - Arts culinaires											
32	4	20	01.01	81	37	0100 3300	CE-CLL	Mise en valeur des arts culinaires	50	50	
Totaux activité 81											
									CE-CLL	50	50
Totaux programme 8											
									CE-CLL	50	50
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 20											
									CE-CLL	86.895	86.922
									FBM	958	958

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 21											
ARTS DE LA SCÈNE											
PROGRAMME 1 TRANSVERSAL											
11 - Initiatives diverses dans le domaine des arts de la scène											
32	4	21	12.20	11	53	1211	CE-CLL	Dépenses relatives au domaine des arts de la scène	15	15	
Totaux activité 11											
									CE-CLL	15	15
12 - Initiatives diverses en matière de promotion, de diffusion et de décentralisation artistiques											
32	4	21	12.39	12	14	1211	CE-CLL	Dépenses relatives à la promotion des arts de la scène	108	108	
32	4	21	33.03	12	95	3300	CE-CLL	Subventions aux fédérations de programmateurs et aux lieux de diffusion	563	563	
32	4	21	33.37	12	03	3300	CE-CLL	Subventions à la diffusion et à la décentralisation des arts de la scène : Tournées Art et Vie	1.273	1.273	
Totaux activité 12											
									CE-CLL	1.944	1.944
Totaux programme 1											
									CE-CLL	1.959	1.959
PROGRAMME 2 THEÂTRE											
21 - Initiatives diverses en matière théâtrale											
32	4	21	12.40	21	26	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives à la promotion, à la recherche, à la création et à la diffusion théâtrales	20	20	
32	4	21	33.01	21	01	3300	CE-CLL	Bourses à la création et à la formation continue et subventions à des prix du théâtre	12	12	
32	4	21	33.06	21	16	3300	CE-CLL	Subventions aux associations de promotion et de formation théâtrales	1.415	1.415	
Totaux activité 21											
									CE-CLL	1.447	1.447
22 - Théâtre adulte											
32	4	21	33.38	22	16	3300	CE-CLL	Subvention au Théâtre National	6.451	6.451	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
32	4	21	33.39	22	19	3300	CE-CLL	Subvention aux centres dramatiques régionaux	5.151	5.151	
32	4	21	33.40	22	22	3300	CE-CLL	Subventions aux compagnies et théâtres professionnels pour adultes relevant des contrats-programmes et des conventions conclus ou en négociation	16.983	16.983	
32	4	21	33.45	22	37	3300	CE-CLL	Subventions aux projets de création et de diffusion théâtrales	1.261	1.261	
32	4	21	33.46	22	40	3300	CE-CLL	Subventions aux festivals d'art dramatique et à la décentralisation théâtrale	1.359	1.359	
32	4	21	33.48	22	46	3300	CE-CLL	Subventions au théâtre-action	1.749	1.749	
32	4	21	33.49	22	49	3300	CE-CLL	Subventions au théâtre dialectal et folklorique	201	201	
32	4	21	33.52	22	58	3300	CE-CLL	Subventions aux compagnies et théâtres universitaires, semi-professionnels, amateurs, festivals et concours	361	361	
Totaux activité 22											
									CE-CLL	33.516	33.516
25 - Théâtre jeune public											
32	4	21	33.46	25	43	3300	CE-CLL	Subventions aux compagnies et théâtres pour l'enfance et la jeunesse conventionnés	3.251	3.251	
32	4	21	33.47	25	46	3300	CE-CLL	Subventions aux compagnies et théâtres agréés	781	781	
32	4	21	33.50	25	55	3300	CE-CLL	Aide à la création	345	345	
32	4	21	33.51	25	58	3300	CE-CLL	Festivals théâtre jeunes publics	35	35	
Totaux activité 25											
									CE-CLL	4.412	4.412
Totaux programme 2											
									CE-CLL	39.375	39.375
PROGRAMME 3 MUSIQUE											
31 - Initiatives diverses en matière musicale											
32	4	21	12.50	31	66	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature faites notamment à l'initiative du Service de la Musique	18	18	
32	4	21	33.17	31	59	3300	CE-CLL	Subvention à l'ASBL Conseil de la Musique de la Communauté française	890	890	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
Totaux activité 31											
									CE-CLL	908	908
32 - Musique classique et contemporaine											
32	4	21	33.22	32	75	3300	CE-CLL	Aide à la création (interprètes, compositeurs, disques), aux organisateurs de concerts, festivals et projets divers	399	399	
32	4	21	33.29	32	96	3300	CE-CLL	Subventions aux orchestres, ensembles musicaux et compagnies lyriques conventionnés	385	385	
32	4	21	33.30	32	02	3300	CE-CLL	Subventions aux organisateurs de concerts et aux festivals de musique classique conventionnés	254	254	
32	4	21	33.31	32	05	3300	CE-CLL	Subvention aux organismes de production discographique, de musique électroacoustique et de promotion conventionnés	730	730	
32	4	21	33.34	32	14	3300	CE-CLL	Subventions aux Jeunesses Musicales de la Communauté française	986	986	
32	4	21	33.35	32	17	3300	CE-CLL	Subvention à l'ASBL Orchestre Royal de Chambre de Wallonie	1.384	1.384	
32	4	21	33.36	32	20	3300	CE-CLL	Subvention à l'ASBL Centre d'Art vocal et de musique ancienne (CAVEMA)	715	715	
32	4	21	33.37	32	23	3300	CE-CLL	Subvention à l'ASBL Festival de Wallonie	494	494	
32	4	21	33.38	32	26	3300	CE-CLL	Subvention à l'ASBL Ars Musica	306	306	
Totaux activité 32											
									CE-CLL	5.653	5.653
33 - Musique non-classique											
32	4	21	33.16	33	58	3300	CE-CLL	Subventions de fonctionnement aux opérateurs de musique non-classique : contrat-programmes et conventions	2.286	2.286	
32	4	21	33.18	33	64	3300	CE-CLL	Subventions aux opérateurs non conventionnés en musique non classique	533	533	
32	4	21	33.20	33	70	3300	CE-CLL	Subventions aux lieux et organisateurs de concerts en musique non classique	501	501	
Totaux activité 33											
									CE-CLL	3.320	3.320
38 - Opéras et orchestres											
32	4	21	33.26	38	93	3300	CE-CLL	Subvention à l'ASBL Opéra Royal de Wallonie - Centre lyrique de la Communauté française	14.507	14.507	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
32	4	21	33.27	38	96	3300	CE-CLL	Remboursement du prêt de l'Opéra Royal de Wallonie - Centre lyrique de la Communauté française	171	171
32	4	21	33.28	38	02	3300	CE-CLL	Subvention à l'ASBL Orchestre philharmonique royal de Liège et de la Communauté française	8.612	8.612
Totaux activité 38										
								CE-CLL	23.290	23.290
Totaux programme 3										
								CE-CLL	33.171	33.171
PROGRAMME 4 ART DE LA DANSE										
41 - Initiatives diverses en matière de danse										
32	4	21	12.30	41	16	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature en matière de danse	4	4
Totaux activité 41										
								CE-CLL	4	4
42 - Centre chorégraphique de la Communauté française										
32	4	21	33.28	42	06	3300	CE-CLL	Subvention au Centre chorégraphique de la Communauté française	3.287	3.287
Totaux activité 42										
								CE-CLL	3.287	3.287
43 - Compagnies de danse										
32	4	21	33.36	43	31	3300	CE-CLL	Subventions aux compagnies de danse sous contrats-programmes et sous conventions	2.264	2.264
Totaux activité 43										
								CE-CLL	2.264	2.264
44 - Art de la danse - Chorégraphie - Productions, recherches et festivals										
32	4	21	33.15	44	66	3300	CE-CLL	Subventions à la création, à la diffusion, aux manifestations chorégraphiques et aux festivals	506	506
Totaux activité 44										
								CE-CLL	506	506
Totaux programme 4										
								CE-CLL	6.061	6.061

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
PROGRAMME 6											
ARTS DU CIRQUE, ARTS FORAINS ET DE LA RUE											
61 - Initiatives diverses en matière de cirque, arts forains et arts de la rue											
32	4	21	12.61	61	32	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives à des initiatives diverses en matière de cirque, arts forains et arts de la rue	8	8	
32	4	21	33.01	61	41	3300	CE-CLL	Bourses à la création, à la recherche ou à la formation continue	85	85	
Totaux activité 61											
									CE-CLL	93	93
62 - Compagnies											
32	4	21	33.62	62	31	3300	CE-CLL	Subventions de fonctionnement aux compagnies professionnelles de cirque, arts forains et d'arts de la rue, y compris celles relevant des contrats-programmes et des conventions	464	464	
Totaux activité 62											
									CE-CLL	464	464
63 - Festivals											
32	4	21	33.63	63	35	3300	CE-CLL	Subventions de fonctionnement aux festivals professionnels de cirque, arts forains et d'arts de la rue, y compris celles relevant des contrats-programmes et des conventions	205	205	
Totaux activité 63											
									CE-CLL	205	205
64 - Aides aux projets											
32	4	21	33.64	64	39	3300	CE-CLL	Subventions aux projets professionnels de cirque, arts forains et arts de la rue	305	305	
Totaux activité 64											
									CE-CLL	305	305
65 - Promotion											
32	4	21	33.65	65	43	3300	CE-CLL	Subventions aux lieux, aux organismes et aux actions de promotion en faveur du secteur professionnel du cirque, des arts forains et arts de la rue	336	336	
Totaux activité 65											
									CE-CLL	336	336

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
Totaux programme 6									CE-CLL	1.403	1.403
PROGRAMME 7 CONTE											
71 - Conte											
32	4	21	33.04	71	60	3300	CE-CLL	Conte	177	177	
Totaux activité 71									CE-CLL	177	177
Totaux programme 7									CE-CLL	177	177
PROGRAMME 8 INTERDISCIPLINAIRE											
81 - Interdisciplinaire											
32	4	21	33.06	81	76	3300	CE-CLL	Aides ponctuelles pour des projets interdisciplinaires	131	131	
32	4	21	33.07	81	79	3300	CE-CLL	Subventions de soutien aux activités interdisciplinaires récurrentes, conventionnées ou contrats-programmes	1.170	1.170	
32	4	21	33.10	81	88	3300	CE-CLL	Subvention au Centre culturel transfrontalier " Le Manège Mons"	5.338	5.338	
32	4	21	33.11	81	91	3300	CE-CLL	Subvention au Palais des Beaux-Arts de Charleroi	1.852	1.852	
32	4	21	33.13	81	97	3300	CE-CLL	Subvention à la maison du spectacle, ASBL - Région Bruxelloise	138	138	
Totaux activité 81									CE-CLL	8.629	8.629
Totaux programme 8									CE-CLL	8.629	8.629
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 21									CE-CLL	90.775	90.775

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 22											
LETTRES, LIVRE ET BIBLIOTHÈQUES											
PROGRAMME 0											
SUBSISTANCE											
01 - Service général des Lettres et du Livre - Fonctionnement et promotion de la lecture											
32	4	22	12.02	01	16	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	117	117	
Totaux activité 01											
									CE-CLL	117	117
Totaux programme 0											
									CE-CLL	117	117
PROGRAMME 1											
LECTURE PUBLIQUE											
11 - Promotion et animation en faveur de la lecture publique et du livre											
32	4	22	01.01	11	21	0100 1211 3300	CE-CLL	Dépenses de toute nature liées à la politique d'animation des bibliothèques publiques menée à l'initiative de la Communauté française	134	134	
32	4	22	01.02	11	24	0100 1211 3300	CE-CLL	Dépenses généralement quelconques liées à la lecture publique	-	-	
32	4	22	12.30	11	13	1211	FBM	Fonds budgétaire pour les dépenses courantes, achats de documents divers, de biens et de services utiles à l'accomplissement des missions dévolues aux centres de lecture publique de la Communauté française et au Service général des Lettres et du Livre (C)	243	243	
32	4	22	12.34	11	25	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes et à l'organisation de réunions, colloques, journées d'études, animations ou formations	126	126	
32	4	22	33.15	11	60	3300	CE-CLL	Subventions allouées à certaines bibliothèques publiques pour des projets pluriannuels de développement de la lecture	200	170	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
Totaux activité 11											
									CE-CLL	460	430
									FBM	243	243
12 - Achats d'ouvrages, de revues, d'enregistrements pour les centres de lectures publique de la Communauté française											
32	4	22	12.31	12	17	1211	CE-CLL	Dépenses courantes relatives à l'achat d'ouvrages, de revues, d'enregistrements pour les opérateurs organisés par la Communauté française	119	119	
Totaux activité 12											
									CE-CLL	119	119
15 - Intervention des services publics de la lecture - Décrets du 28 février 1978 et du 30 avril 2009											
32	4	22	01.01	15	25	0100	CE-CLL	Provision pour la mise en œuvre du décret du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de la lecture	170	170	
32	4	22	33.10	15	49	3300	CE-CLL	Subventions au titre d'intervention dans la rémunération du personnel allouées à certaines bibliothèques publiques et associations professionnelles en application du décret du 28 février 1978 organisant le service public de la lecture	171	171	
32	4	22	33.11	15	52	3300	CE-CLL	Subventions de fonctionnement proprement dit allouées à certaines bibliothèques publiques et associations professionnelles en application du décret du 28/02/1978 organisant le service public de la lecture	12	12	
32	4	22	33.12	15	55	3300	CE-CLL	Subventions au titre d'intervention dans la rémunération du personnel allouées à des pouvoirs organisateurs de bibliothèques en application du décret du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de lecture et du décret du 24 octobre 2008 relatif	1.961	1.961	
32	4	22	33.13	15	58	3300	CE-CLL	Subventions de fonctionnement allouées à des opérateurs en application du décret du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de lecture	250	250	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
32	4	22	33.14	15	61	3300	CE-CLL	Subventions allouées à des associations professionnelles au titre d'intervention dans la rémunération du personnel en application du décret du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de lecture	94	94	
32	4	22	33.15	15	64	3300	CE-CLL	Subventions de fonctionnement allouées à des associations professionnelles en application du décret du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de lecture	80	80	
32	4	22	43.09	15	39	4312 4322	CE-CLL	Subventions au titre d'intervention dans la rémunération du personnel allouées à certaines bibliothèques publiques en application du décret du 28 février 1978 organisant le service public de la lecture	882	883	
32	4	22	43.10	15	42	4312 4322	CE-CLL	Subventions au titre d'intervention dans la rémunération du personnel allouées à certaines bibliothèques publiques de droit privé dans des réseaux de droit public en application des accords du non marchand en application du décret du 24 octobre 2008	90	90	
32	4	22	43.11	15	45	4312 4322	CE-CLL	Fonds documentaires spécialisés	100	101	
32	4	22	43.12	15	48	4312 4322	CE-CLL	Subventions de fonctionnement proprement dit allouées à certaines bibliothèques publiques en application ou en vue de l'application du décret du 28/02/1978 organisant le service public de la lecture	74	69	
32	4	22	43.13	15	51	4312 4322	CE-CLL	Subventions au titre d'intervention dans la rémunération du personnel allouées à des pouvoirs organisateurs de bibliothèques en application du décret du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de lecture	10.946	10.946	
32	4	22	43.15	15	57	4312 4322	CE-CLL	Subventions de fonctionnement allouées à des opérateurs en application du décret du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de lecture	1.594	1.594	
Totaux activité 15											
									CE-CLL	16.424	16.421
16 - Aide au développement informatique											

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
32	4	22	12.35	16	33	1211	CE-CLL	Dépenses pour le développement des technologies de la communication pour le réseau public de la lecture de la Communauté française	102	102	
32	4	22	52.11	16	30	5210	CE-CLL	Subventions aux pouvoirs privés organisateurs d'opérateurs reconnus pour l'achat d'équipements informatiques et de logiciels destinés à assurer la gestion de leurs missions et la compatibilité des systèmes existants dans le réseau public de la lecture	10	10	
32	4	22	63.52	16	58	6311	CE-CLL	Subventions aux pouvoirs publics organisateurs d'opérateurs reconnus pour l'achat d'équipements informatiques et de logiciels destinés à assurer la gestion de leurs missions et la compatibilité des systèmes existants dans le réseau public de la lecture	15	15	
Totaux activité 16											
									CE-CLL	127	127
17 - Bibliothèque Espace 27 septembre											
32	4	22	12.31	17	22	1211	CE-CLL	Dépenses permanents pour achats de bien non durable ou de services de la bibliothèque "Espace 27 septembre"	152	152	
Totaux activité 17											
									CE-CLL	152	152
Totaux programme 1											
									CE-CLL	17.282	17.249
									FBM	243	243
PROGRAMME 2 LETTRES ET LIVRE											
21 - Acquisitions d'ouvrages et activités liées à la promotion des lettres											
32	4	22	12.40	21	53	1211	CE-CLL	Service de la promotion des lettres, dépenses courantes relatives à la promotion et à la diffusion des lettres	437	437	
32	4	22	33.15	21	70	3300	CE-CLL	Soutien aux projets associatifs visant au développement de la lecture	20	20	
32	4	22	33.16	21	73	3300	CE-CLL	Aide à la création littéraire	556	556	
32	4	22	33.17	21	76	3132	CE-CLL	Aide à l'édition littéraire	543	543	
32	4	22	33.18	21	79	3132	CE-CLL	Aide à la promotion et à la diffusion littéraires	931	931	
32	4	22	33.19	21	82	3300	CE-CLL	Aide à la traduction littéraire	113	113	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
Totaux activité 21											
									CE-CLL	2.600	2.600
24 - Promotion du livre											
32	4	22	01.01	24	34	1211 3300 8112	FBM	Fonds budgétaire pour l'octroi de prêts aux éditeurs (fonds d'aide à l'Édition du livre) et pour subsides et achats pour le développement numérique de la chaîne du livre	508	710	
32	4	22	12.42	24	62	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives aux enquêtes sur le livre et la lecture, et à la promotion du livre	-	-	
32	4	22	33.26	24	09	3132	CE-CLL	Promotion du livre	357	357	
32	4	22	81.03	24	81	8112	CE-CLL	Prêts remboursables et aides aux libraires pour la diffusion du livre	24	24	
32	4	22	81.04	24	84	8112	FBM	Fonds budgétaire pour l'octroi de prêts aux libraires ou aux associations de librairies(B)	135	141	
Totaux activité 24											
									CE-CLL	381	381
									FBM	643	851
25 - Activités liées à la BD, au livre de jeunesse et au livre de sciences humaines											
32	4	22	12.01	25	37	1211	CE-CLL	Dépenses relatives à la promotion et la diffusion en littérature de jeunesse	47	47	
32	4	22	33.01	25	32	3300	CE-CLL	Subventions aux activités liées à la création, à la diffusion et à la promotion de la BD	193	193	
32	4	22	33.02	25	35	3300	CE-CLL	Aides à la création, la diffusion et la promotion du livre de jeunesse	231	231	
32	4	22	33.04	25	41	3300	CE-CLL	Subventions aux livres de sciences humaines	20	20	
Totaux activité 25											
									CE-CLL	491	491
26 - Numérisation de la chaîne du livre											
32	4	22	12.01	26	38	6321	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives au développement numérique de la chaîne du livre	115	115	
32	4	22	33.01	26	33	3300	CE-CLL	Subventions à des opérateurs pour le développement numérique de la chaîne du livre	134	134	
Totaux activité 26											
									CE-CLL	249	249

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
Totaux programme 2											
									CE-CLL	3.721	3.721
									FBM	643	851
PROGRAMME 3											
LANGUES RÉGIONALES											
ENDOGENES											
31 - Aides aux langues régionales endogènes et prix											
32	4	22	12.01	31	43	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services relatives à la défense, à l'illustration, à la promotion et à la diffusion des langues régionales endogènes	9	9	
32	4	22	33.22	31	04	3300	CE-CLL	Subventions aux activités de promotion et de diffusion des langues régionales endogènes	131	131	
Totaux activité 31											
									CE-CLL	140	140
Totaux programme 3											
									CE-CLL	140	140
PROGRAMME 4											
LANGUE FRANÇAISE											
41 - Promotion de la langue française											
32	4	22	12.41	41	76	1211	CE-CLL	Service de la langue française. Dépenses de toute nature relatives à la promotion et à la diffusion de la langue française	63	63	
32	4	22	33.24	41	20	3300	CE-CLL	Subventions aux activités de défense, de diffusion, de promotion et d'illustration de la langue française	134	134	
Totaux activité 41											
									CE-CLL	197	197
42 - Académie royale de Langue et de la Littérature française et Fonds national de la Littérature											
32	4	22	33.23	42	18	3300	CE-CLL	Subvention aux publications de l'Académie royale de Langue et de la Littérature française	29	29	
32	4	22	33.28	42	33	3300	CE-CLL	Subvention au Fonds national de la Littérature	52	52	
Totaux activité 42											
									CE-CLL	81	81

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
Totaux programme 4											
									CE-CLL	278	278
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 22											
									CE-CLL	21.538	21.505
									FBM	886	1.094

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 23											
JEUNESSE ET ÉDUCATION PERMANENTE											
PROGRAMME 1											
INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES ET ALPHABÉTISATION											
11 - Promotion et animation en faveur de la jeunesse et de l'éducation permanente											
37	4	23	12.20	11	10	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes et à l'organisation de réunions, colloques ou journées d'études	-	-	
32	4	23	33.29	11	32	3300	CE-CLL	Subventions à des activités représentant la diversité culturelle et à des actions interculturelles réalisées à l'initiative d'associations reconnues ou non reconnues	95	95	
Totaux activité 11											
									CE-CLL	95	95
12 - Alphasbétisation											
32	4	23	33.35	12	51	3300	CE-CLL	Subvention pour des initiatives dans le domaine de l'alphabétisation	40	40	
Totaux activité 12											
									CE-CLL	40	40
Totaux programme 1											
									CE-CLL	135	135
PROGRAMME 2											
JEUNESSE											
21 - Activité du service, soutien aux activités extraordinaires de jeunesse, aux actions de transversalité et au Conseil de la Jeunesse de la Communauté française											
37	4	23	12.20	21	20	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes et à l'organisation de réunions, colloques ou journées d'études	-	-	
37	4	23	12.30	21	50	1211	CE-CLL	Service de la jeunesse, dépenses de toute nature relatives aux activités du service, aux collaborations à des activités d'organisation de jeunesse, de centres de jeunes et de conseils de jeunesse	68	68	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
37	4	23	12.33	21	59	1211	CE-CLL	Dépenses liées à des activités internationales de jeunesse	15	15
37	4	23	33.01	21	55	3300	CE-CLL	Subvention au Conseil de la Jeunesse de la Communauté française (décret du 14/11/2008)	220	220
37	4	23	33.03	21	61	3300	CE-CLL	Projets particuliers d'animation d'organisation de jeunesse, de centres de jeunes et d'associations non reconnues	980	980
37	4	23	33.04	21	64	3300	CE-CLL	Subventions pour des projets de transversalité entre Jeunesse et d'autres secteurs	892	892
Totaux activité 21										
								CE-CLL	2.175	2.175
23 - Subventions ordinaires de fonctionnement et de personnel										
37	4	23	33.01	23	57	3300	CE-CLL	Subventions aux organisations de jeunesse (décret du 20 juin 1980 et du 26 mars 2009)	18.593	18.593
37	4	23	33.02	23	60	3300	CE-CLL	Subventions aux centres de jeunes : fonctionnement et intervention dans la rémunération des animateurs (décret du 20 juillet 2000)	15.409	15.409
37	4	23	33.20	23	17	3300	CE-CLL	Subventions aux Coordinations régionales d'écoles de devoirs et à la Fédération communautaire des écoles de devoirs : fonctionnement, activités et intervention dans l'emploi (décret du 28 avril 2004)	362	362
37	4	23	52.01	23	34	5210	CE-CLL	Subventions exceptionnelles pour l'aménagement et la sécurisation dans le secteur jeunesse	726	726
37	4	23	52.02	23	37	3300	CE-CLL	Subventions d'aménagement/équipement pour le secteur de la jeunesse	80	80
Totaux activité 23										
								CE-CLL	35.170	35.170
24 - Bureau International Jeunesse										
37	4	23	45.01	24	69	4130	CE-CLL	Dotation au Bureau International Jeunesse (nouveau)	45	45
Totaux activité 24										
								CE-CLL	45	45
25 - Formation des animateurs										
37	4	23	33.10	25	86	3300	CE-CLL	Subventions pour la formation des animateurs socio-culturels	400	400

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
37	4	23	33.11	25	89	3300	CE-CLL	Subvention pour la formation des animateurs volontaires	1.045	1.045
Totaux activité 25										
								CE-CLL	1.445	1.445
Totaux programme 2										
								CE-CLL	38.835	38.835
PROGRAMME 3										
ÉDUCATION PERMANENTE										
31 - Activités du Service										
32	4	23	12.40	31	90	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives aux activités du service et aux collaborations à des activités d'organisations d'Education permanente	39	39
32	4	23	33.06	31	80	3300	CE-CLL	Subventions aux associations bénéficiant d'un contrat-programme dans le cadre du décret du 17 juillet 2003	31.126	31.126
32	4	23	33.08	31	86	3300	CE-CLL	Subventions aux associations bénéficiant d'une convention dans le cadre du décret du 17 juillet 2003	394	394
32	4	23	33.10	31	92	3300	CE-CLL	Subventions pour la formation des animateurs socio-culturels dans le secteur de l'Education permanente	361	361
32	4	23	33.27	31	46	3300	CE-CLL	Subventions et conventions pour des projets d'éducation permanente, de développement communautaire, d'alphabétisation des adultes, de créativité et de pratiques artistiques en amateur, réalisés à l'initiative d'organisations reconnues ou d'associations culturelles non reconnues	812	812
32	4	23	33.30	31	55	3300	CE-CLL	Subventions aux organisations communautaires et régionales dans le domaine des loisirs culturels en général : activités et emploi	679	679
Totaux activité 31										
								CE-CLL	33.411	33.411
35 - Commission des Séniors										
32	4	23	33.06	35	84	3300	CE-CLL	Subvention à l'association agréée en tant que Commission des Séniors de la CF	22	22
Totaux activité 35										
								CE-CLL	22	22

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
Totaux programme 3											
									CE-CLL	33.433	33.433
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 23											
									CE-CLL	72.403	72.403

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
DIVISION ORGANIQUE 24										
PATRIMOINE CULTUREL										
PROGRAMME 1										
DÉPENSES ET SUBVENTIONS										
DIVERSES EN PATRIMOINE										
CULTUREL										
11 - Patrimoine culturel et Musées										
32	4	24	12.20	11	37	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives aux réunions, enquêtes et à l'organisation de colloques ou journées d'études, aux publications, à la conservation, la restauration et la mise en valeur du patrimoine culturel	133	133
32	4	24	33.04	11	81	3300	CE-CLL	Subventions aux organismes qui assurent une action éducative dans les musées - Communauté française	25	25
32	4	24	33.07	11	90	3300	CE-CLL	Subventions aux musées privés et aux associations relevant du patrimoine culturel	148	148
32	4	24	33.08	11	93	3300	CE-CLL	Subventions aux musées privés et aux associations relevant du patrimoine culturel - Région de langue française	74	74
32	4	24	33.09	11	96	3300	CE-CLL	Subventions aux musées privés et aux associations relevant du patrimoine culturel - Région bruxelloise	10	10
32	4	24	33.10	11	02	3300	CE-CLL	Subventions aux institutions muséales privées reconnues	99	99
32	4	24	33.34	11	74	3300	CE-CLL	Subventions aux musées privés reconnus liés à la Communauté française par conventions	4.314	4.314
32	4	24	33.35	11	77	3300	CE-CLL	Subvention à l'ASBL Domaine de Seneffe - Musée de l'Orfèvrerie de la Communauté française liée par contrat-programme à la Communauté française	1.683	1.683
32	4	24	33.45	11	10	3300	CE-CLL	Subventions pour la conservation et la restauration de biens culturels privés classés	20	5
32	4	24	41.30	11	37	4130	CE-CLL	Dotation au service à gestion séparée - Musée Royal de Mariemont	831	831
32	4	24	43.04	11	74	4340	CE-CLL	Subventions pour la conservation et la restauration de biens culturels publics classés	17	2
32	4	24	43.14	11	07	4340	CE-CLL	Subventions aux musées publics reconnus liés à la Communauté française par conventions	1.774	1.774

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
32	4	24	63.52	11	10	6352	CE-CLL	Subventions pour des dépenses d'équipement en vue de la conservation de biens culturels publics classés	3	3	
32	4	24	74.80	11	96	7422	CE-CLL	Achat d'oeuvres d'art et d'objets de collection pour les musées relevant de la Communauté française	40	40	
32	1	24	74.81	11	02	7422	CE-CLL	Acquisition d'oeuvres d'art et d'objets de la collection Godart pour les musées relevant de la Communauté française	-	-	
Totaux activité 11											
									CE-CLL	9.171	9.141
13 - Ethnologie et Folklore											
32	4	24	33.01	13	74	3300	CE-CLL	Subventions octroyées dans le cadre des manifestations du patrimoine oral et immatériel	5	5	
32	4	24	33.22	13	40	3300	CE-CLL	Subventions aux activités de recherche ethnologique	6	6	
Totaux activité 13											
									CE-CLL	11	11
14 - Archives											
32	4	24	33.37	14	86	3300	CE-CLL	Mundaneum	405	405	
32	4	24	33.38	14	89	3300	CE-CLL	Subventions liées à des centres, destinées au développement de centres de documentation et de centres d'archives privées	834	834	
32	4	24	33.39	14	92	3300	CE-CLL	Subvention à l'ASBL "Archives et musée de la littérature"	1.329	1.329	
Totaux activité 14											
									CE-CLL	2.568	2.568
15 - Centres de culture scientifique											
32	4	24	33.40	15	96	3300	CE-CLL	Subventions aux Centres de culture scientifique	15	15	
Totaux activité 15											
									CE-CLL	15	15
Totaux programme 1											
									CE-CLL	11.765	11.735
PROGRAMME 3											
PATRIMOINE ET CRÉATION											
31 - Dépenses et subventions diverses											

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
32	4	24	12.61	31	83	1211	CE-CLL	Frais de fonctionnement des services des collections, de la documentation et de la bibliothèque du Service général du patrimoine culturel	267	267
32	4	24	33.01	31	92	3300	CE-CLL	Musée de la Photographie Centre d'Art contemporain	525	525
32	4	24	33.02	31	95	3300	CE-CLL	Centre de la Gravure et de l'Image imprimée de la Communauté française	490	490
32	4	24	33.03	31	01	3300	CE-CLL	Centre de la tapisserie de Tournai	245	245
32	4	24	33.04	31	04	3300	CE-CLL	Keramis - Centre de la Céramique de la Communauté française - ASBL	340	340
32	4	24	43.01	31	85	4340	CE-CLL	Subventions en vue de la réalisation d'expositions, de la création d'un pôle muséal et de soutien à des centres d'art	1.069	1.069
Totaux activité 31										
								CE-CLL	2.936	2.936
Totaux programme 3										
								CE-CLL	2.936	2.936
PROGRAMME 4 NUMÉRISATION DES PATRIMOINES CULTURELS										
41 - Numérisation des patrimoines culturels										
32	4	24	12.20	41	67	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives à la mise en œuvre du plan de préservation et d'exploitation des patrimoines culturels (plan PEP'S)	200	200
Totaux activité 41										
								CE-CLL	200	200
Totaux programme 4										
								CE-CLL	200	200
PROGRAMME 5 CINÉMATHÈQUE										
51 - Cinémathèque										
32	4	24	12.01	51	20	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services de la cinémathèque	164	164
32	4	24	74.01	51	93	1211	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables de la cinémathèque	40	40
Totaux activité 51										
								CE-CLL	204	204

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
Totaux programme 5											
									CE-CLL	204	204
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 24											
									CE-CLL	15.105	15.075

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 25											
AUDIOVISUEL ET MULTIMÉDIA											
PROGRAMME 0											
SUBSISTANCE											
01 - Biens et services											
33	4	25	12.01	01	94	1211	CE-CLL	Honoraires des avocats. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales	19	19	
Totaux activité 01											
									CE-CLL	19	19
Totaux programme 0											
									CE-CLL	19	19
PROGRAMME 1											
INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES											
11 - Promotion et animation en faveur de l'audiovisuel											
33	4	25	01.01	11	05	0100 1211 3300	CE-CLL	Provision pour politiques nouvelles	3.887	3.619	
33	4	25	01.02	11	08	0100	FBM	Fonds budgétaire pour la transition numérique	-	-	
33	4	25	01.03	11	11	0100	CE-CLL	Dépenses visant à soutenir le secteur des médias face aux développements et aux mutations technologiques	500	500	
33	4	25	12.20	11	64	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes et à l'organisation de réunions, colloques, journées d'études et de manifestations diverses	97	97	
33	4	25	12.21	11	67	1211	CE-CLL	Dépenses visant à soutenir le secteur des médias face aux développements et aux mutations technologiques	-	-	
Totaux activité 11											
									CE-CLL	4.484	4.216
12 - Commissions et Conseil supérieur de l'Audiovisuel											
33	4	25	41.03	12	81	4130	CE-CLL	Dotation complémentaire en vue de couvrir les dépenses en relation avec les éventuels dommages et intérêts à payer par le CSA	-	-	
33	4	25	41.04	12	84	1211	CE-CLL	Dotation pour le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel	2.317	2.317	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
Totaux activité 12									CE-CLL	2.317	2.317
13 - Organismes d'audiovisuel											
32	4	25	52.24	13	50	5210	CE-CLL	Subventions d'équipement et d'aménagement aux associations et organismes d'audiovisuel	39	39	
32	4	25	74.05	13	94	7422	CE-CLL	Achats de biens mis à la disposition d'organismes culturels	97	97	
Totaux activité 13									CE-CLL	136	136
Totaux programme 1									CE-CLL	6.937	6.669
PROGRAMME 2 CINÉMA ET VIDÉO											
21 - Aides à la production cinématographique et télévisuelle											
32	4	25	33.06	21	27	3300	CE-CLL	Aide à des initiatives dans le domaine audiovisuel	15	15	
33	4	25	33.07	21	30	3300	CE-CLL	Subventions aux ateliers de production et ateliers d'accueil relatives à l'emploi dans le secteur socioculturel	-	-	
32	4	25	41.03	21	90	4130	CE-CLL	Dotation au Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel	18.450	18.450	
32	4	25	74.01	21	90	7422	CE-CLL	Achat de biens meubles durables pour le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel	10	10	
Totaux activité 21									CE-CLL	18.475	18.475
23 - Politique de l'audiovisuel											
33	4	25	12.35	23	24	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives à la politique de l'audiovisuel	10	10	
33	4	25	33.02	23	17	3300	CE-CLL	Subventions relatives à la politique de l'audiovisuel	-	-	
Totaux activité 23									CE-CLL	10	10
Totaux programme 2									CE-CLL	18.485	18.485
PROGRAMME 3 RADIO ET TÉLÉVISION											
31 - Dotations et subventions en faveur de la RTBF											

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
33	4	25	01.01	31	25	0100	CE-CLL	Provision en vue de l'application du contrat de gestion de la RTBF : pool des parastataux et fonds spécial de soutien à la production indépendante	9.113	9.113
33	4	25	41.01	31	94	4140	CE-CLL	Dotation à la Radiodiffusion - Télévision Belge de la Communauté française (RTBF), y compris créances années antérieures	234.076	234.076
33	4	25	41.02	31	97	4140	CE-CLL	Sonuma	1.000	1.000
33	4	25	41.05	31	09	4140	CE-CLL	Dotation à la RTBF pour ses frais spécifiques au projet TV5	966	966
33	4	25	41.07	31	15	4140	CE-CLL	"Exécution de l'article 66.2 d du contrat de gestion de la RTBF approuvé par le Gouvernement le 21 décembre 2012	8.265	8.265
33	4	25	81.03	31	72	6141	CE-CLL	Intervention financière dans le cadre des investissements (Plan Magellan) de la RTBF	-	-
Totaux activité 31										
								CE-CLL	253.420	253.420
32 - Expérimentations diverses en matière de diffusion directe par satellite										
33	4	25	81.05	32	79	4140	CE-CLL	RTBF - Soutien au projet TV5	8.200	8.200
33	4	25	81.07	32	85	0100	CE-CLL	Participation de la Communauté française au projet ARTE Belgique	-	-
Totaux activité 32										
								CE-CLL	8.200	8.200
33 - Soutien aux télévisions locales										
33	4	25	31.09	33	30	3132	CE-CLL	Subventions en vue de couvrir les charges contractées par les télévisions locales et communautaires pour l'équipement et l'aménagement de studios de télévision	189	189
33	4	25	31.32	33	02	3132	CE-CLL	Subventions aux télévisions locales relatives à l'emploi dans le secteur socioculturel	-	-
33	4	25	33.10	33	51	3132	CE-CLL	Subventions aux télévisions locales	6.473	6.473
33	4	25	33.11	33	54	3300	CE-CLL	Subventions aux télévisions locales pour leur frais spécifiques liés à la numérisation de leurs archives audiovisuelles	206	206
33	4	25	33.12	33	57	3132	CE-CLL	Subventions aux télévisions locales pour projets cofinancés par l'Union européenne	-	-
33	4	25	33.13	33	60	3132	CE-CLL	Subvention à la fédération des télévisions locales	120	120

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
33	4	25	33.14	33	63	3132	CE-CLL	Subventions au TVL - Fonds compensation distributeurs de services	453	453
33	4	25	52.01	33	01	3132	CE-CLL	Subventions aux télévisions locales pour l'acquisition d'équipement	347	347
Totaux activité 33										
								CE-CLL	7.788	7.788
34 - Aide à la création radiophonique										
33	4	25	31.01	34	07	3132	FBM	Fonds budgétaire destiné au subventionnement de projets d'émissions radiophoniques	1.554	1.554
Totaux activité 34										
								FBM	1.554	1.554
35 - Fréquence Radio Diffusion										
33	4	25	12.01	35	31	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	-	-
33	4	25	33.01	35	26	3300	CE-CLL	Subventions pour les émissions audiovisuelles concédées aux partis politiques démocratiques	39	39
33	4	25	74.01	35	07	7422	CE-CLL	Achats de biens meubles durables	-	-
Totaux activité 35										
								CE-CLL	39	39
Totaux programme 3										
								CE-CLL	269.447	269.447
								FBM	1.554	1.554
PROGRAMME 4										
PRESSE										
41 - Aide directe à la presse d'opinion										
33	4	25	31.01	41	14	3132	CE-CLL	Aide à la presse quotidienne écrite francophone	7.898	7.898
33	4	25	32.03	41	29	3132	CE-CLL	Aide directe à la presse d'opinion et à la presse périodique	272	272
33	4	25	33.04	41	41	3300	CE-CLL	Subvention à l'Association des Journalistes Professionnels	184	184
33	4	25	33.05	41	44	3300	CE-CLL	Subvention au Conseil de déontologie	92	92
33	4	25	33.06	41	47	3300	CE-CLL	Aide au journalisme d'investigation	250	250
33	4	25	41.01	41	07	4130	CE-CLL	Dotation au Centre de l'aide à la presse écrite de la Communauté française	-	-
Totaux activité 41										
								CE-CLL	8.696	8.696

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
Totaux programme 4											
									CE-CLL	8.696	8.696
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 25											
									CE-CLL	303.584	303.316
									FBM	1.554	1.554

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 26											
SPORT											
PROGRAMME 0											
SUBSISTANCE											
01 - Biens et services											
34	3	26	12.01	01	24	1211	CE-CLL	Honoraires d'avocats, médecins ou plus généralement d'experts et de spécialistes externes à la Communauté française. Frais de justice. Jetons de présence, services, prestations. Frais de route et de séjour de personnes étrangères à l'administration de la Communauté française	30	30	
Totaux activité 01											
									CE-CLL	30	30
02 - Fournitures											
34	3	26	12.02	02	28	1211	CE-CLL	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux à l'exclusion des dépenses énergétiques et dépenses d'entretien. Fournitures de biens et services : frais de bureau, transport, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration	300	300	
Totaux activité 02											
									CE-CLL	300	300
03 - Energie											
34	3	26	12.03	03	32	1211	CE-CLL	Dépenses de consommation énergétique des centres sportifs : mazout, gaz, essence, électricité	860	860	
Totaux activité 03											
									CE-CLL	860	860
04 - Matériel durable											
34	3	26	74.01	04	03	7410 7422	CE-CLL	Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	30	30	
Totaux activité 04											
									CE-CLL	30	30
05 - Imprimés, publications, relations publiques											

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
34	3	26	12.23	05	94	1211	CE-CLL	Relations publiques, publicité, production et diffusion de matériel de promotion et d'information, petits imprimés divers de la Direction générale, films (achats et production éventuelle) photographies (achats, pellicule, droits d'utilisation, production)	30	30	
Totaux activité 05											
									CE-CLL	30	30
07 - Assurances											
34	3	26	12.27	07	11	1211	CE-CLL	Paiement des polices d'assurance	-	150	
Totaux activité 07											
									CE-CLL	-	150
Totaux programme 0											
									CE-CLL	1.250	1.400
PROGRAMME 1											
ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORT											
11 - Imprimés, publications, relations publiques											
34	3	26	12.33	11	33	1211	FBM	Fonds budgétaire destiné à des dépenses de toute nature en vue de la promotion des activités sportives (C)	18.155	18.155	
34	3	26	33.00	11	26	1211	CE-CLL	Promotion des activités sportives	-	-	
Totaux activité 11											
									FBM	18.155	18.155
13 - Matériel non durable											
34	3	26	12.35	13	41	1211	CE-CLL	Services sportifs - Achat de matériel non durable	18	18	
Totaux activité 13											
									CE-CLL	18	18
14 - Centres sportifs											
34	3	26	01.01	14	35	0100 1211 3300	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives à la gestion des centres sportifs	1.280	1.280	
34	3	26	01.03	14	41	0100	CE-CLL	Interventions financières en faveur du Bois Saint Jean	500	500	
Totaux activité 14											
									CE-CLL	1.780	1.780
15 - Gestion des centres sportifs du Sart Tilman											

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
34	3	26	12.01	15	38	1211	CE-CLL	Jetons de présence et indemnités de déplacement des membres de la Commission de prévention des risques pour la santé dans le sport	15	15	
Totaux activité 15											
									CE-CLL	15	15
Totaux programme 1											
									CE-CLL	1.813	1.813
									FBM	18.155	18.155
PROGRAMME 2 RECHERCHES ET DÉVELOPPEMENT											
21 - Promotion du sport et de l'ADEPS											
34	3	26	12.30	21	34	1211	CE-CLL	Promotion du sport	651	651	
34	3	26	12.31	21	37	1211	CE-CLL	Promotion d'événements sportifs	-	-	
34	3	26	12.33	21	43	1211	CE-CLL	Promotion du fair-play	-	-	
34	3	26	12.34	21	46	1211	CE-CLL	Été sport	900	900	
34	3	26	33.01	21	39	3300	CE-CLL	Soutien aux manifestations des clubs sportifs - promotion	1.231	1.231	
34	3	26	33.02	21	42	3300	CE-CLL	Soutien aux mesures de promotion de l'éthique et du fair play dans le sport	213	213	
Totaux activité 21											
									CE-CLL	2.995	2.995
22 - Etudes et recherches dans le domaine du sport											
34	3	26	12.32	22	41	1211	CE-CLL	Frais d'études et d'expertise scientifique	188	188	
34	3	26	12.38	22	59	1211	CE-CLL	Promotion du sport	-	-	
34	3	26	41.01	22	15	4140	CE-CLL	Subvention à la RTBF pour la promotion d'événements sportifs	150	150	
Totaux activité 22											
									CE-CLL	338	338
Totaux programme 2											
									CE-CLL	3.333	3.333
PROGRAMME 3 SUBVENTIONS DIVERSES											
31 - Subventions pour le sport de haut niveau											

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
34	3	26	33.07	31	67	3300	CE-CLL	Subvention pour la participation aux Jeux Olympiques et convention de partenariat jeunes talents sportifs	800	800	
Totaux activité 31											
									CE-CLL	800	800
32 - Plaines de jeux et installations de jeux sportifs											
34	3	26	33.13	32	86	3300	CE-CLL	Subventions aux organisateurs de camps sportifs	63	63	
34	3	26	33.15	32	92	3300	CE-CLL	Subvention aux organisateurs de programme de développement sportif	150	150	
Totaux activité 32											
									CE-CLL	213	213
34 - Insertion sociale par le sport											
34	3	26	12.34	34	59	1211	CE-CLL	Insertion sociale par la pratique du sport	240	240	
34	3	26	33.16	34	97	3300	CE-CLL	Subvention aux sports de quartier	88	88	
Totaux activité 34											
									CE-CLL	328	328
35 - Subventions aux fédérations, ASBL, centres ou clubs sportifs											
34	3	26	01.01	35	56	0100 1211	CE-CLL	Intervention de la Communauté française pour la réalisation d'un programme de transition professionnelle	-	-	
34	3	26	12.02	35	61	1211	CE-CLL	Dépenses en relation avec les mesures en faveur de l'éthique dans le sport	-	-	
34	3	26	12.03	35	64	1211	CE-CLL	Promotion du sport à l'école	225	225	
34	3	26	33.03	35	59	3300	CE-CLL	Subventions aux centres sportifs universitaires et assimilés et aux fédérations sportives scolaires	722	722	
34	3	26	33.07	35	71	3300	CE-CLL	Subvention projet femmes et sports	50	50	
34	3	26	33.11	35	83	3300	CE-CLL	Sport pour tous	85	85	
34	3	26	33.16	35	01	3300	CE-CLL	Subventions aux clubs sportifs pour handicapés	130	130	
34	3	26	33.18	35	07	3300	CE-CLL	Subventions aux centres sportifs locaux	4.246	4.285	
34	3	26	33.19	35	10	3300	CE-CLL	Subvention à une association de Centres sportifs	85	85	
34	3	26	33.20	35	13	3300	CE-CLL	Subventions forfaitaires de fonctionnement des fédérations sportives reconnues	5.849	5.849	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
34	3	26	33.21	35	16	3300	CE-CLL	Subventions pour les plans programmes des fédérations sportives reconnues et de l'association visée à l'article 25, 1° du décret	7.233	7.233	
34	3	26	33.22	35	19	3300	CE-CLL	Subventions forfaitaires de fonctionnement des fédérations sportives de loisirs reconnues	123	123	
34	3	26	33.23	35	22	3300	CE-CLL	Subventions forfaitaires de fonctionnement des associations sportives reconnues	202	202	
34	3	26	33.24	35	25	3300	CE-CLL	Subventions de fonctionnement aux associations pour handicapés	340	340	
34	3	26	33.25	35	28	3300	CE-CLL	Subventions forfaitaires d'une association de fédérations sportives, de fédérations sportives de loisirs et d'associations sportives francophones reconnues	156	156	
34	3	26	33.26	35	31	3300	CE-CLL	Subventions pour des formations de cadres sportifs et de moniteurs de fitness	700	670	
34	3	26	33.27	35	34	3300	CE-CLL	Subvention au Comité olympique et interfédéral belge (COIB) pour la préparation des athlètes francophones	165	165	
34	3	26	33.28	35	37	3300	CE-CLL	Subventions de promotion et notoriété des fédérations : sportives, sportives de loisirs et des associations	291	291	
34	3	26	33.30	35	43	3300	CE-CLL	Formation des jeunes par les clubs sportifs et les fédérations sportives	780	780	
34	3	26	33.31	35	46	3300	CE-CLL	Aide à la création de nouveaux clubs	-	-	
34	3	26	33.32	35	49	3300	CE-CLL	Subvention à une association inter-universitaire d'aide à la performance sportive	607	607	
34	3	26	52.01	35	30	5210	CE-CLL	Subventions pour l'achat de matériel sportif par les fédérations sportives, les clubs y affiliés, etc.	1.350	1.350	
34	3	26	52.10	35	57	5210	CE-CLL	Subventions pour l'achat de matériel sportif et de psychomotricité	370	370	
34	3	26	63.01	35	32	6311 6321	CE-CLL	Subventions pour l'achat de matériel sportif par les administrations communales et provinciales	150	150	
Totaux activité 35											
									CE-CLL	23.859	23.868
36 - Sportifs de haut niveau évaluation - lutte antidopage											
34	3	26	12.36	36	67	1211	CE-CLL	Financement de projets de formation à destination des sportifs de haut niveau (Ariane)	40	40	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
34	3	26	33.02	36	57	3300	CE-CLL	Contribution à l'accord partiel élargi sur le sport (APES)	15	15	
Totaux activité 36											
									CE-CLL	55	55
Totaux programme 3											
									CE-CLL	25.255	25.264
PROGRAMME 4											
SERVICES SPORTIFS EXTÉRIEURS											
41 - Dépenses de toute nature pour les installations											
34	3	26	12.40	41	84	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature et particulièrement en termes de sécurité et d'hygiène, destinées aux installations sportives des centres sportifs, des bureaux et dépôts	160	160	
Totaux activité 41											
									CE-CLL	160	160
42 - Achat de matériel non durable											
34	3	26	12.41	42	88	1211	CE-CLL	Achat de matériel sportif, non durable	150	150	
Totaux activité 42											
									CE-CLL	150	150
43 - Equipement durable											
34	3	26	74.01	43	42	7410 7422	CE-CLL	Achat de machines diverses, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	670	670	
Totaux activité 43											
									CE-CLL	670	670
Totaux programme 4											
									CE-CLL	980	980
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 26											
									CE-CLL	32.631	32.790
									FBM	18.155	18.155

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 27											
ARTS PLASTIQUES											
PROGRAMME 1											
ARTS PLASTIQUES											
11 - Initiatives diverses et aides aux institutions et associations											
32	4	27	12.30	11	51	1211	CE-CLL	Dépenses relatives à des manifestations et expositions de prestige : évènements nationaux et internationaux	160	160	
32	4	27	12.60	11	44	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives à la promotion et à la diffusion, à l'information et à la création en matière d'Arts plastiques et visuels, d'artisanat de création et de design	106	106	
Totaux activité 11											
									CE-CLL	266	266
12 - Soutien aux organismes de création et de diffusion, aux éditeurs, aux centres d'arts, au design et à la mode											
32	4	27	33.01	12	57	3300	CE-CLL	Subventions au Programme de Transition Professionnelle relatives au Musée des Arts contemporains du Grand Hornu, Institutions muséales privées reconnues	73	73	
32	4	27	33.30	12	47	3300	CE-CLL	Subventions aux artistes, aux établissements publics, aux associations et organismes de création et de diffusion des Arts plastiques et graphiques toutes régions, ainsi que des subventions ponctuelles en artisanat de création	284	284	
32	4	27	33.31	12	50	3300	CE-CLL	Subventions à des éditeurs, artistes, artisans de création pour l'édition et la diffusion d'ouvrages, de revues et de publications électroniques ou de conventions avec les mêmes personnes et institutions	213	213	
32	4	27	33.32	12	53	3300	CE-CLL	Bourse, subventions, conventions et aides à l'équipement aux artistes, aux établissements publics, associations et organismes de création, d'édition et de diffusion du design et de la mode	291	291	
32	4	27	33.36	12	65	3300	CE-CLL	Subvention au Musée des Arts contemporains du Grand Hornu liée par convention à la Communauté française	1.922	1.922	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
32	4	27	33.41	12	80	3300	CE-CLL	Subventions aux centres d'art contemporain, aux institutions, aux associations de promotion et de diffusion, aux associations professionnelles, aux manifestations liées à la Communauté française par contrats-programmes ou conventions	2.223	2.223	
32	4	27	74.22	12	04	7450	CE-CLL	Acquisition d'œuvres pour le Musée des Arts contemporains du Grand Hornu	151	151	
Totaux activité 12											
									CE-CLL	5.157	5.157
13 - Acquisition d'œuvres d'art											
32	4	27	74.21	13	02	7450	CE-CLL	Acquisition d'œuvres d'art relevant des arts plastiques et des métiers d'art contemporain	39	39	
Totaux activité 13											
									CE-CLL	39	39
14 - Aides aux artistes											
32	4	27	33.06	14	74	3300	CE-CLL	Prix à des artistes et subventions à des associations culturelles pour l'organisation de prix conventionnés ou récurrents en faveur d'artistes	15	15	
32	4	27	33.33	14	58	3300	CE-CLL	Bourses et subventions de création et de production d'artistes	206	206	
Totaux activité 14											
									CE-CLL	221	221
Totaux programme 1											
									CE-CLL	5.683	5.683
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 27											
									CE-CLL	5.683	5.683

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 28											
DÉCENTRALISATION CULTURELLE											
PROGRAMME 1											
CENTRES CULTURELS											
11 - Centres culturels											
32	4	28	12.02	11	91	0100 1211 3300	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	39	39	
32	4	28	33.38	11	97	3300	CE-CLL	Subventions aux organisations représentatives d'utilisateurs agréées et à des organisations fédératrices ou de coopération	194	194	
32	4	28	33.41	11	09	3300	CE-CLL	Subventions aux centres culturels, fonctionnement et interventions dans les rémunérations des animateurs et la coordination de leurs activités	16.866	16.866	
32	4	28	33.42	11	12	3300	CE-CLL	Subventions à l'action culturelle générale des Centres culturels en application du décret du 21 novembre 2013	-	-	
Totaux activité 11											
									CE-CLL	17.099	17.099
12 - Subventions extraordinaires											
32	4	28	33.43	12	16	3300	CE-CLL	Subventions extraordinaires aux centres culturels	756	756	
Totaux activité 12											
									CE-CLL	756	756
Totaux programme 1											
									CE-CLL	17.855	17.855
PROGRAMME 2											
POINTCULTURE											
21 - PointCulture											
32	4	28	33.01	21	93	3300	CE-CLL	Subvention à l'ASBL PointCulture	5.999	5.999	
32	4	28	33.02	21	96	4130	CE-CLL	Soutien à l'ASBL PointCulture relative à l'emploi dans le secteur socio-culturel	-	-	
32	4	28	33.03	21	02	4130	CE-CLL	Subvention liée à la cession des centres de prêt de l'ASBL PointCulture	203	203	
Totaux activité 21											
									CE-CLL	6.202	6.202
Totaux programme 2											
									CE-CLL	6.202	6.202

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
PROGRAMME 3 CRÉATIVITÉ ET PRATIQUES ARTISTIQUES EN AMATEUR											
31 - Centres d'expression et de créativité et Fédérations de pratiques artistiques en amateur											
32	4	28	33.33	31	05	3300	CE-CLL	Subventions aux Centres d'expression et de créativité, aux Fédérations de pratiques artistiques en amateurs et aux Fédérations des centres d'expression et de créativité : fonctionnement et intervention dans la rémunération des animateurs	2.920	2.920	
Totaux activité 31											
									CE-CLL	2.920	2.920
Totaux programme 3											
									CE-CLL	2.920	2.920
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 28											
									CE-CLL	26.977	26.977

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.

TOTAUX CHAPITRE II

CE-CLL	1.428.538	1.424.143
FBM	36.414	36.641

CHAPITRE III
ÉDUCATION, RECHERCHE ET FORMATION

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 40											
SERVICES COMMUNS, AFFAIRES GÉNÉRALES, RECHERCHE EN ÉDUCATION, PILOTAGE DE L'ENSEIGNEMENT (INTERRÉSEAUX) ET ORIENTATION - RELATIONS INTERNATIONALES											
PROGRAMME 0											
SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE											
02 - Frais de fonctionnement											
35	2	40	12.01	02	15	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	118	118	
35	2	40	12.02	02	18	1211	CE-CLL	Dépenses relatives aux manifestations et aux publications en matière d'enseignement	74	71	
35	2	40	74.01	02	88	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	108	104	
Totaux activité 02											
									CE-CLL	300	293
Totaux programme 0											
									CE-CLL	300	293
PROGRAMME 1											
SUBSISTANCE ADMINISTRATION - PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT											
12 - Frais de fonctionnement											
35	2	40	01.02	12	26	0100 1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives au soutien du travail des directeurs d'établissements scolaires	10.974	10.974	
35	2	40	12.01	12	25	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	94	90	
35	2	40	74.01	12	01	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	-	
Totaux activité 12											
									CE-CLL	11.068	11.064
13 - Enseignants - Action sociale											
35	2	40	11.05	13	29	1140	CE-CLL	Dépenses diverses du service social, autres que les achats de biens patrimoniaux	266	266	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
35	2	40	43.20	13	71	4316 4326	CE-CLL	Frais relatifs au traitement des dossiers d'accidents du travail et de maladies professionnelles - Enseignement officiel subventionné (y compris les centres PMS)	10	10	
35	2	40	44.20	13	80	4430	CE-CLL	Frais relatifs au traitements des dossiers d'accidents du travail et de maladies professionnelles - En ce compris des arriérés - Enseignement libre subventionné (y compris les centres PMS)	10	10	
35	2	40	45.20	13	89	1211 3431	CE-CLL	Frais relatifs au traitement des dossiers d'accidents du travail et de maladies professionnelles - Enseignement de la Communauté française (y compris les centres PMS)	10	10	
35	2	40	82.01	13	74	8300	FBM	Fonds budgétaire destiné à pouvoir octroyer des prêts au personnel (C)	16	16	
Totaux activité 13											
									CE-CLL	296	296
									FBM	16	16
14 - Chargés de mission - Transports scolaires											
35	2	40	12.01	14	27	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	5	5	
Totaux activité 14											
									CE-CLL	5	5
Totaux programme 1											
									CE-CLL	11.369	11.365
									FBM	16	16
PROGRAMME 2											
PROVISIONS POUR CHARGES DIVERSES											
21 - Provisions diverses											
36	2	40	01.01	21	32	1133	CE-CLL	Provision en vue de la cotisation de responsabilisation en matière de pension	-	-	
35	2	40	01.04	21	41	0100 1211 3300	CE-CLL	Provision en vue d'accueil des primo-arrivants dans les DASPA	120	120	
36	2	40	01.06	21	47	0100	CE-CLL	Provision générale pour litiges et négociations en cours	1.000	1.000	
Totaux activité 21											
									CE-CLL	1.120	1.120

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
24 - Contrôle absences maladies										
35	2	40	12.01	24	37	1211	CE-CLL	Dépenses inhérentes au contrôle des absences pour maladie dans l'enseignement	600	600
Totaux activité 24										
								CE-CLL	600	600
Totaux programme 2										
								CE-CLL	1.720	1.720
PROGRAMME 3 INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR										
30 - Initiatives diverses dans le domaine de l'enseignement supérieur										
33	2	40	01.04	30	50	0100 4150 4316 4326 4430	CE-CLL	Dotations et subventions aux institutions supérieures en exécution du décret "Support de cours"	1.043	1.043
33	2	40	01.05	30	53	0100 3300	CE-CLL	Dépenses en vue de favoriser le développement et la reconnaissance d'un islam moderne en Fédération Wallonie-Bruxelles	470	470
33	2	40	01.06	30	56	4150 4410 4430 4316 4326	CE-CLL	Refinancement de l'enseignement supérieur	-	-
33	2	40	01.07	30	59	0100	CE-CLL	Initiatives nouvelles ou complémentaires dans le domaine de l'enseignement supérieur dont l'extension du test d'orientation	2.499	2.499
33	2	40	01.08	30	62	4150 4410 4430 4316 4326	CE-CLL	Refinancement de l'enseignement supérieur universitaire	5.250	5.250
33	2	40	01.09	30	65	4150 4410 4430 4316 4326	CE-CLL	Refinancement de l'enseignement supérieur non-universitaire	2.250	2.250
33	2	40	12.01	30	43	1211	CE-CLL	Initiatives nouvelles ou complémentaires dans le domaine de l'enseignement supérieur dont l'extension du test d'orientation	-	-

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
Totaux activité 30											
									CE-CLL	11.512	11.512
Totaux programme 3											
									CE-CLL	11.512	11.512
PROGRAMME 4											
RECHERCHES EN ÉDUCATION PILOTAGE INTERRÉSEAUX - ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES INTERRÉSEAUX - ORIENTATION - DIVERS											
40 - Inspection - Pilotage - Interréseaux											
35	2	40	01.02	40	54	0100 1211 3300	CE-CLL	Dépenses de toute nature pour le financement de projets divers en liaison avec la politique de l'enseignement	1.475	1.392	
35	2	40	01.07	40	69	0100 1211 3300	CE-CLL	Dépenses de toute nature favorisant l'intégration et l'utilisation des TIC dans l'enseignement	108	108	
35	2	40	01.12	40	84	0100 1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature en relation avec la communication à destination des enseignants et du monde de l'école	195	195	
35	2	40	01.13	40	87	0100 1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature relative à l'acquisition des manuels scolaires, de logiciels scolaires, d'outils pédagogiques et de livres pour la jeunesse	3.592	3.592	
35	2	40	12.01	40	53	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	895	860	
35	2	40	33.04	40	57	3300	CE-CLL	Subvention destinée à la mise en œuvre du programme "Jeunes, école, emploi, tout un programme..."	162	162	
35	2	40	41.01	40	23	4140	CE-CLL	Institut de la formation en cours de carrière	4.600	4.600	
35	2	40	74.01	40	29	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	17	16	
Totaux activité 40											
									CE-CLL	11.044	10.925
41 - Recherches en Education											
35	2	40	01.10	41	79	0100 1211 3300	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives aux recherches en éducation	576	576	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
35	2	40	01.11	41	82	0100 3300	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives aux processus mis en œuvre pour améliorer la qualité et la performance de l'enseignement	3.821	3.821	
35	2	40	01.12	41	85	0100 1211 3300	CE-CLL	Provision pour améliorer la qualité et la performance de l'enseignement	-	-	
35	2	40	12.30	41	44	1211	CE-CLL	Dépenses relatives à la diffusion des résultats des recherches en éducation	10	10	
35	2	40	41.01	41	24	4140	CE-CLL	Office Francophone de Formation en Alternance	122	122	
Totaux activité 41											
									CE-CLL	4.529	4.529
42 - Prix - Donations - Fondations - Legs											
35	2	40	01.01	42	53	0100 3441 3450	FBM	Fonds budgétaire destiné à la gestion des fondations, donations, legs et prix	78	78	
35	2	40	01.02	42	56	0100 1211	CE-CLL	Fonds budgétaire pour les dépenses de toute nature relatives au soutien dans le secteur de l'enseignement	-	-	
Totaux activité 42											
									FBM	78	78
43 - Prestations de services - Manifestations diverses - Etudes											
35	2	40	33.08	43	72	3300	CE-CLL	Subventions pour des publications à caractère pédagogique	-	-	
Totaux activité 43											
44 - Agence d'évaluation de la qualité dans l'enseignement supérieur											
33	2	40	41.30	44	17	4130	CE-CLL	Dotation à l'Agence pour l'évaluation de la qualité dans l'enseignement supérieur organisé ou subventionné par la Communauté française	788	788	
Totaux activité 44											
									CE-CLL	788	788
Totaux programme 4											
									CE-CLL	16.361	16.242
									FBM	78	78

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
PROGRAMME 5											
COLLABORATION À DIVERSES INSTITUTIONS ET ORGANISMES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT - DIVERS											
50 - Subventions - Cotisations et interventions diverses - Recherches et enquêtes											
35	2	40	33.01	50	58	3300	CE-CLL	Subvention à l'AEDE - Association européenne des enseignants - Secteurs officiel et libre	5	5	
35	2	40	33.11	50	88	3300	CE-CLL	Subventions aux associations de parents	227	227	
35	2	40	35.02	50	79	1211	CE-CLL	Cotisations au consortium European Schoolnet	14	14	
Totaux activité 50											
									CE-CLL	246	246
55 - Dépenses diverses relatives à l'Enseignement supérieur											
33	2	40	01.01	55	66	0100 1211 3300	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives à l'Enseignement supérieur	159	159	
33	2	40	01.02	55	69	0100	CE-CLL	Indemnités à des tiers découlant de la responsabilité de la Communauté française en matière d'enseignement supérieur, transactions et études juridiques	1.000	1.000	
33	2	40	01.03	55	72	0100	CE-CLL	Structures collectives d'enseignement supérieur	1.570	1.570	
Totaux activité 55											
									CE-CLL	2.729	2.729
Totaux programme 5											
									CE-CLL	2.975	2.975
PROGRAMME 6											
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - RECHERCHE SCIENTIFIQUE - SANTÉ - ADMINISTRATION											
60 - Frais de fonctionnement											
33	2	40	12.01	60	73	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables	10	10	
33	2	40	12.21	60	36	1211	CE-CLL	Assurance des étudiants et internes et membre du personnels de l'enseignement du supérieur	77	77	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
33	2	40	33.01	60	68	3300	CE-CLL	Subvention en faveur de l'Eurometropolitan E-Campus	446	446	
33	2	40	35.01	60	86	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables	-	-	
33	2	40	41.40	60	63	4150	CE-CLL	Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur (ARES)	3.666	3.666	
33	2	40	41.70	60	56	4150 4410 4430	CE-CLL	Pôles académiques	1.309	1.309	
Totaux activité 60											
									CE-CLL	5.508	5.508
Totaux programme 6											
									CE-CLL	5.508	5.508
PROGRAMME 7 ACTIONS VISANT À RENFORCER L'ATTRACTION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET À PROMOUVOIR LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE											
71 - Conseil consultatif											
35	2	40	11.12	71	11	1112	CE-CLL	Indemnités pour chargés de missions	4	4	
35	2	40	12.41	71	10	1211	CE-CLL	Dépenses généralement quelconques relatives au Conseil de l'Éducation et de la Formation	34	33	
Totaux activité 71											
									CE-CLL	38	37
Totaux programme 7											
									CE-CLL	38	37
PROGRAMME 8 ACTIONS FONDS EUROPÉENS - INITIATIVES DIVERSES DE LA RÉGION WALLONNE ET DE LA RÉGION BRUXELLES-CAPITALE EN MATIÈRE D'EMPLOI											
80 - Actions en matière de formation et de réinsertion professionnelles											
37	2	40	30.01	80	61	1111 1112 1120 1131 1211 4314 4410	FBM	Fonds budgétaire pour le financement de programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles dans l'enseignement de promotion sociale	6.000	6.000	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
35	2	40	30.02	80	64	1111 1112 1120 1131 1211 4314 4410	FBM	Fonds budgétaire pour la réalisation de programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles dans l'enseignement obligatoire de plein exercice, ordinaire et spécialisé, et l'enseignement en alternance	10.000	10.000	
Totaux activité 80											
									FBM	16.000	16.000
81 - Rémunérations liées au programme de transition professionnelle											
35	2	40	01.07	81	13	0100 1111 1112 1120 1131 1211	CE-CLL	Intervention de la Communauté française pour la réalisation d'un programme de transition professionnelle	27.153	27.153	
Totaux activité 81											
									CE-CLL	27.153	27.153
Totaux programme 8											
									CE-CLL	27.153	27.153
									FBM	16.000	16.000
PROGRAMME 9 DISCRIMINATIONS POSITIVES DANS L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE											
91 - Expérience pédagogique en milieu pluriculturel											
35	2	40	01.08	91	26	0100 1111 1112 1120 1131 1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature dans des actions d'éducation interculturelle	38	38	
Totaux activité 91											
									CE-CLL	38	38
Totaux programme 9											
									CE-CLL	38	38
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 40											
									CE-CLL	76.974	76.843
									FBM	16.094	16.094

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 41											
SERVICE GÉNÉRAL DE L'INSPECTION											
PROGRAMME 1											
SUBSTANCE INSPECTION - DÉPENSES DE PERSONNEL											
11 - Personnel de l'Inspection des centre PMS											
35	2	41	11.03	11	48	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Personnel statutaire	83	83	
Totaux activité 11											
									CE-CLL	83	83
12 - Personnel de l'Inspection et animation pédagogique de l'Enseignement préscolaire et primaire											
35	2	41	11.03	12	49	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Personnel statutaire	4.626	4.626	
Totaux activité 12											
									CE-CLL	4.626	4.626
13 - Personnel de l'Inspection et animation pédagogique de l'Enseignement secondaire											
35	2	41	11.03	13	50	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Personnel statutaire	3.030	3.030	
Totaux activité 13											
									CE-CLL	3.030	3.030
14 - Personnel de l'Inspection et de l'Enseignement spécial											
35	2	41	11.03	14	51	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Personnel statutaire	223	223	
Totaux activité 14											
									CE-CLL	223	223

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
15 - Personnel de l'Inspection, Inspecteur général Coordonateur et Inspecteurs de Religion										
35	2	41	11.03	15	52	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Personnel statutaire	1.242	1.242
Totaux activité 15										
								CE-CLL	1.242	1.242
16 - Personnel de l'Inspection de l'Enseignement de promotion sociale										
35	2	41	11.03	16	53	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Personnel statutaire	588	588
Totaux activité 16										
								CE-CLL	588	588
17 - Personnel de l'Inspection e l'enseignement artistique										
35	2	41	11.03	17	54	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Personnel statutaire	506	506
Totaux activité 17										
								CE-CLL	506	506
18 - Personnel de l'Inspection de l'Enseignement à distance										
35	2	41	11.03	18	55	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Personnel statutaire	81	81
Totaux activité 18										
								CE-CLL	81	81
19 - Personnel de l'Inspection - Pilotage général										
35	2	41	11.03	19	56	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Personnel statutaire	-	-
Totaux activité 19										

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
Totaux programme 1									CE-CLL	10.379	10.379
PROGRAMME 2											
SUBSTANCE INSPECTION -											
FRAIS DE FONCTIONNEMENT											
21 - Frais de fonctionnement de											
l'Inspection des centres PMS											
35	2	41	12.01	21	61	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	43	43	
Totaux activité 21									CE-CLL	43	43
22 - Frais de fonctionnement de											
l'Inspection de l'Enseignement											
fondamental ordinaire											
35	2	41	12.01	22	62	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	840	840	
Totaux activité 22									CE-CLL	840	840
23 - Frais de fonctionnement de											
l'Inspection de l'Enseignement											
secondaire											
35	2	41	12.01	23	63	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	656	656	
Totaux activité 23									CE-CLL	656	656
24 - Frais de fonctionnement de											
l'Inspection de l'Enseignement											
spécial											
35	2	41	12.01	24	64	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	108	108	
Totaux activité 24									CE-CLL	108	108
25 - Frais de fonctionnement de											
l'Inspecteur général Coordinateur et											
des Inspecteurs de Religion											
35	2	41	12.01	25	65	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	222	222	
35	2	41	74.01	25	41	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	19	18	
Totaux activité 25									CE-CLL	241	240

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
26 - Frais de fonctionnement de l'Inspection de l'Enseignement de promotion sociale										
35	2	41	12.01	26	66	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	144	144
Totaux activité 26										
								CE-CLL	144	144
27 - Frais de fonctionnement de l'Inspection de l'Enseignement artistique										
35	2	41	12.01	27	67	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	48	48
Totaux activité 27										
								CE-CLL	48	48
Totaux programme 2										
								CE-CLL	2.080	2.079
PROGRAMME 3										
SERVICE DE CONSEIL ET DE SOUTIEN PÉDAGOGIQUE										
30 - Service de Conseil et de soutien pédagogique										
35	2	41	11.03	30	67	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Traitements du personnel du Service de Conseil et de Soutien pédagogique	6.376	6.376
35	2	41	12.01	30	70	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services du Service de Conseil et de Soutien pédagogique	649	649
Totaux activité 30										
								CE-CLL	7.025	7.025
Totaux programme 3										
								CE-CLL	7.025	7.025
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 41										
								CE-CLL	19.484	19.483

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 44											
BÂTIMENTS SCOLAIRES											
PROGRAMME 0											
FONCTIONNEMENT DES FONDS BÂTIMENTS SCOLAIRES ET DES INSTITUTIONS SUCCÉDANT AU FONDS NATIONAL DE GARANTIE											
01 - Fonctionnement des Bâtiments scolaires											
35	1	44	01.06	01	38	0100 1211 7200	CE-CLL	Programme prioritaire de travaux PPT	43.444	42.000	
35	1	44	01.07	01	41	0100	CE-CLL	Intervention dans le cadre d'un plan particulier d'investissement en vue de l'augmentation de la capacité d'établissements scolaires	121	121	
35	1	44	12.03	01	31	1211	CE-CLL	Dépenses courantes relatives au programme prioritaire de travaux	18	18	
35	1	44	12.04	01	34	1211	CE-CLL	Dépenses courantes relatives au financement des bâtiments scolaires	340	355	
35	1	44	41.03	01	01	4130	CE-CLL	Subventions au service à gestion séparée Fonds de garantie des bâtiments scolaires	12.487	12.487	
35	1	44	61.01	01	78	6131	CE-CLL	Dotation au service à gestion séparée - Fonds des Bâtiments scolaires de la Communauté française	163.399	163.399	
35	1	44	61.02	01	81	6131	CE-CLL	Dotation au service à gestion séparée - Fonds des Bâtiments scolaires de l'enseignement officiel subventionné	39.885	39.885	
Totaux activité 01											
									CE-CLL	259.694	258.265
02 - Subventions - Loyers - Divers											
36	1	44	12.06	02	41	1212	CE-CLL	Loyers versés aux sociétés publiques d'administration des bâtiments scolaires (SPABS)	20.677	20.677	
35	1	44	33.01	02	21	3122	CE-CLL	Subventions aux sociétés immobilières créées par le décret du 5 juillet 1993	138	138	
Totaux activité 02											
									CE-CLL	20.815	20.815
03 - Gestion énergétique des bâtiments scolaires de la Communauté française											
35	1	44	12.01	03	27	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	3.700	3.725	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
								Totaux activité 03		
								CE-CLL	3.700	3.725
								Totaux programme 0		
								CE-CLL	284.209	282.805
								TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 44		
								CE-CLL	284.209	282.805

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 45											
RECHERCHE SCIENTIFIQUE											
PROGRAMME 0											
SUBSISTANCE ADMINISTRATION											
02 - Frais de fonctionnement											
33	2	45	12.02	02	56	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	31	31	
33	2	45	74.01	02	29	7422	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achat de biens durables	3	3	
Totaux activité 02											
									CE-CLL	34	34
Totaux programme 0											
									CE-CLL	34	34
PROGRAMME 1											
SUBVENTIONS ASBL OU ASSIMILÉS											
11 - Financement de sprints , bourses, frais connexes et participation à des cativités et manifestations scientifiques											
33	2	45	33.03	11	63	3540	CE-CLL	Subventions à l'Institut historique belge de Rome et à l'Ecole française d'Athènes	50	50	
Totaux activité 11											
									CE-CLL	50	50
12 - Associations scientifiques et universitaires											
33	2	45	33.05	12	70	3300	CE-CLL	Subventions aux associations scientifiques et universitaires	-	45	
33	2	45	33.06	12	73	3300	CE-CLL	Subvention au Centre de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques (CREM)	67	67	
33	2	45	33.07	12	76	3300	CE-CLL	Subvention à l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF)	72	72	
33	2	45	33.08	12	79	3300	CE-CLL	Subventions pour des études et des actions de diffusion des connaissances scientifiques	206	169	
33	2	45	33.09	12	82	3300	CE-CLL	Subventions à l'université des aînés	-	20	
33	2	45	33.10	12	85	3300	CE-CLL	Subvention aux Instituts internationaux de Physique et de Chimie fondés par Ernest Solvay	46	46	
33	2	45	33.11	12	88	3300	CE-CLL	Subvention au Centre de recherche et d'information socio-politique (CRISP)	392	392	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
33	2	45	33.12	12	91	3300	CE-CLL	MNEMA (nouveau)	-	-	
Totaux activité 12											
									CE-CLL	783	811
Totaux programme 1											
									CE-CLL	833	861
PROGRAMME 2 SUBVENTIONS DIVERSES											
20 - Recherche scientifique fondamentale collective											
33	2	45	31.01	20	48	4140	CE-CLL	Subventions en faveur de la recherche scientifique fondamentale collective - Initiative ministérielle	109	109	
33	2	45	33.02	20	69	3300	CE-CLL	Subventions permettant la présence de chercheurs de la Communauté française sur des sites archéologiques	66	66	
33	2	45	41.01	20	41	4140	CE-CLL	Subvention à l'Institut Wallonie-Bruxelles d'évaluation des choix technologiques	-	-	
Totaux activité 20											
									CE-CLL	175	175
Totaux programme 2											
									CE-CLL	175	175
PROGRAMME 3 SUBVENTION RECHERCHE FONDAMENTALE											
31 - Subventions ASBL ou assimilés											
33	2	45	01.01	31	80	0100 1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives à l'organisation du Printemps des Sciences	261	261	
33	2	45	33.09	31	04	3441 3450	CE-CLL	Prix, bourses de voyage et voyages d'étudiants en groupe	162	162	
33	2	45	33.11	31	10	3300	CE-CLL	Subventions aux associations d'étudiants	105	105	
Totaux activité 31											
									CE-CLL	528	528
33 - Fonds national de la Recherche scientifique et fonds associés											
33	2	45	41.04	33	63	4140	CE-CLL	Subvention légale au Fonds National de la Recherche Scientifique (F.R.S.-FNRS), en ce compris les chercheurs permanents (Décret du 17/07/2013)	73.940	73.907	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
33	2	45	41.05	33	66	4140	CE-CLL	Subvention au F.R.S. - FNRS pour la gestion opérationnelle des Pôles d'Attraction Interuniversitaires (PAI)	-	-
33	2	45	41.07	33	72	4140	CE-CLL	Subventions légale pour le financement de la formation des chercheurs dans l'industrie et dans l'agriculture (Décret du 17/07/2013)	12.861	12.855
33	2	45	41.09	33	78	4430	CE-CLL	Subvention légale au Fonds de la Recherche en Sciences Humaines (FRESH) (Décret du 17/07/2013)	5.471	5.469
33	2	45	41.10	33	81	4130	CE-CLL	Subvention légale pour le financement de programmes de recherche fondamentale collective (FRFC, FRSM, IISN), hors chercheurs permanents (Décret du 17/07/2013)	16.505	16.498
Totaux activité 33										
							CE-CLL		108.777	108.729
34 - Subventions diverses										
33	2	45	41.10	34	82	1211	CE-CLL	Soutien aux infrastructures de recherche	582	582
Totaux activité 34										
							CE-CLL		582	582
35 - Fonds et programmes de recherche										
33	2	45	41.13	35	92	1211	CE-CLL	Subventions pour le financement des actions de recherche concertées au sein des académies universitaires	15.930	15.930
33	2	45	41.14	35	95	1111	CE-CLL	Subventions pour le financement des Fonds spéciaux pour la recherche dans les académies universitaires	15.841	15.841
33	2	45	41.15	35	01	4130	CE-CLL	Application de la charte européenne du chercheur / EURAXESS	150	84
Totaux activité 35										
							CE-CLL		31.921	31.855
36 - Activités internationales										
33	2	45	33.01	36	82	3300	CE-CLL	Recherches et enquêtes en matière d'éducation menées sous l'égide de l'OCDE	218	212
Totaux activité 36										
							CE-CLL		218	212
Totaux programme 3										
							CE-CLL		142.026	141.906

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 45

CE-CLL

143.068

142.976

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 46											
ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE											
PROGRAMME 0											
SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE											
02 - Frais de fonctionnement											
33	2	46	12.01	02	80	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	204	204	
33	2	46	12.07	02	01	1211	CE-CLL	Dépenses exceptionnelles pour achats de biens non durables et de services	2	2	
33	2	46	74.01	02	56	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	30	30	
Totaux activité 02											
									CE-CLL	236	236
Totaux programme 0											
									CE-CLL	236	236
PROGRAMME 1											
SUBSISTANCE ADMINISTRATION - PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT											
12 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques											
33	2	46	11.03	12	87	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Personnel statutaire	323	323	
33	2	46	11.04	12	90	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Personnel autre que statutaire	741	741	
Totaux activité 12											
									CE-CLL	1.064	1.064
Totaux programme 1											
									CE-CLL	1.064	1.064
PROGRAMME 2											
SUBVENTIONS DIVERSES											
20 - Financement des prix décernés et autres activités											

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
33	2	46	33.01	20	93	3300	CE-CLL	Subventions aux Classes des Technologies, des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts	37	37	
Totaux activité 20											
									CE-CLL	37	37
21 - Patrimoine de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique											
33	2	46	41.01	21	69	7422	CE-CLL	Subventions aux Classes des Technologies, des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts	239	239	
33	2	46	41.02	21	72	7422	CE-CLL	Subvention en faveur du Collège Belgique	29	29	
33	2	46	61.01	21	55	7422	CE-CLL	Subventions	5	5	
Totaux activité 21											
									CE-CLL	273	273
Totaux programme 2											
									CE-CLL	310	310
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 46											
									CE-CLL	1.610	1.610

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 47											
ALLOCATIONS ET PRÊTS											
D'ETUDES											
PROGRAMME 0											
SUBSISTANCE											
02 - Frais de fonctionnement											
33	2	47	12.01	02	10	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	250	250	
33	2	47	12.66	02	11	1211	CE-CLL	Dépenses relatives à toutes initiatives en matière d'allocations et prêts d'études	8	8	
33	2	47	74.01	02	83	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	10	10	
Totaux activité 02											
									CE-CLL	268	268
Totaux programme 0											
									CE-CLL	268	268
PROGRAMME 1											
ALLOCATIONS ET PRÊTS											
10 - Allocations et prêts											
33	2	47	01.01	10	16	0100	CE-CLL	Provision en vue de la réforme des conditions d'octroi des bourses et allocations d'étude	-	-	
33	2	47	33.01	10	13	3431	CE-CLL	Octroi d'allocations et prêts d'études aux élèves de condition peu aisée	58.859	58.859	
33	2	47	33.02	10	16	3431	FBM	Fonds budgétaire destiné au paiement d'allocations d'études	654	654	
33	2	47	82.03	10	72	8300	FBM	Fonds budgétaire destiné au paiement des prêts d'études (C)	491	491	
Totaux activité 10											
									CE-CLL	58.859	58.859
									FBM	1.145	1.145
Totaux programme 1											
									CE-CLL	58.859	58.859
									FBM	1.145	1.145
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 47											
									CE-CLL	59.127	59.127
									FBM	1.145	1.145

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 48											
CENTRES PMS											
PROGRAMME 0											
SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE											
02 - Frais de fonctionnement											
35	2	48	12.01	02	37	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	133	133	
35	2	48	74.01	02	13	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	4	4	
Totaux activité 02											
									CE-CLL	137	137
Totaux programme 0											
									CE-CLL	137	137
PROGRAMME 4											
DÉPENSES DE PERSONNEL ET DES CENTRES PMS											
40 - Centres PMS de la Communauté - Rémunérations et allocations généralement quelconques											
35	2	48	11.03	40	72	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Personnel statutaire	22.311	22.311	
Totaux activité 40											
									CE-CLL	22.311	22.311
42 - Centres PMS officiels subventionnés - Subventions - Traitements											
35	2	48	43.01	42	65	4314 4324	CE-CLL	Subventions-traitements	24.455	24.455	
Totaux activité 42											
									CE-CLL	24.455	24.455
43 - Centres PMS libres subventionnés - Subventions - traitements											
35	2	48	44.01	43	75	4410	CE-CLL	Subventions-traitements	38.003	38.003	
Totaux activité 43											
									CE-CLL	38.003	38.003

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
Totaux programme 4									CE-CLL	84.769	84.769
PROGRAMME 5											
FONCTIONNEMENT DES CENTRES PMS											
50 - Centres PMS de la Communauté - Frais de fonctionnement											
35	2	48	01.01	50	83	1211	CE-CLL	CPMS de la Communauté française - Promotion de la santé à l'école	6	6	
						3300					
35	2	48	12.01	50	85	1211	CE-CLL	Frais de fonctionnement - Achats de biens non durables et de services	18	18	
35	2	48	41.23	50	24	4130	CE-CLL	Dotation globale	3.093	3.093	
Totaux activité 50									CE-CLL	3.117	3.117
51 - Formation											
35	2	48	01.01	51	84	0100	CE-CLL	Formation réseau CPMS	23	23	
						1211					
35	2	48	01.02	51	87	0100	CE-CLL	Formation établissements CPMS	5	5	
						1211					
Totaux activité 51									CE-CLL	28	28
52 - Centres PMS officiels subventionnés - Subventions de fonctionnement											
35	2	48	43.23	52	44	4316	CE-CLL	Subventions forfaitaires	2.297	2.297	
						4326					
Totaux activité 52									CE-CLL	2.297	2.297
53 - Centres PMS officiels subventionnés - Aide connexe											
35	2	48	43.09	53	03	4314	CE-CLL	Formation réseau CPMS	24	24	
						4324					
35	2	48	43.10	53	06	4314	CE-CLL	Formation établissements CPMS	5	5	
						4324					
Totaux activité 53									CE-CLL	29	29
54 - Centres PMS libres subventionnés - Subventions de fonctionnement											
35	2	48	44.23	54	55	4430	CE-CLL	Subventions forfaitaires	3.594	3.594	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
Totaux activité 54											
									CE-CLL	3.594	3.594
55 - Centres PMS libres subventionnés - Aide connexe											
35	2	48	44.09	55	14	4410	CE-CLL	Formation réseau CPMS	37	37	
35	2	48	44.10	55	17	4410	CE-CLL	Formation établissements CPMS	8	8	
Totaux activité 55											
									CE-CLL	45	45
Totaux programme 5											
									CE-CLL	9.110	9.110
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 48											
									CE-CLL	94.016	94.016

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 50											
AFFAIRES PÉDAGOGIQUES ET PILOTAGE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE											
PROGRAMME 0											
SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE											
02 - Frais de fonctionnement											
35	2	50	12.01	02	91	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	193	185	
35	2	50	74.01	02	67	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	23	21	
Totaux activité 02											
									CE-CLL	216	206
Totaux programme 0											
									CE-CLL	216	206
PROGRAMME 1											
SUBSISTANCE ADMINISTRATION - PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT											
12 - Frais de fonctionnement											
35	2	50	12.01	12	04	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	120	120	
35	2	50	74.01	12	77	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	20	20	
Totaux activité 12											
									CE-CLL	140	140
Totaux programme 1											
									CE-CLL	140	140
PROGRAMME 2											
PILOTAGE - STRUCTURES - PROGRAMMES - ACTIVITÉS DE FORMATION - RECHERCHES ET INFORMATION - ÉTABLISSEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE											
21 - Structures - Programmes - Formation et information											
35	2	50	12.01	21	13	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	560	638	
35	2	50	41.01	21	80	4150	CE-CLL	Subventions en faveur de recherches et d'études	177	177	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
Totaux activité 21											
									CE-CLL	737	815
22 - Aide connexe - Formation et recyclage du personnel de la Communauté											
35	2	50	01.08	22	33	0100 1211	CE-CLL	Formation fonctions de sélection et de promotion	44	44	
Totaux activité 22											
									CE-CLL	44	44
23 - Subventions - Cotisations et interventions diverses											
35	2	50	33.03	23	16	3300	CE-CLL	Subvention à l'ASBL Sport, Culture, École et Solidarité (S.C.E.S.) à Bruxelles	173	173	
35	2	50	33.07	23	28	3300	CE-CLL	Subvention à l'ASBL Fédération sportive de l'Enseignement de la Communauté française	154	154	
Totaux activité 23											
									CE-CLL	327	327
Totaux programme 2											
									CE-CLL	1.108	1.186
PROGRAMME 3											
CENTRES TECHNIQUES DE FORMATION DES PERSONNELS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE - AUXILIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT ET ACTIVITÉS PARASCOLAIRES - ÉTABLISSEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE											
31 - Frais de fonctionnement											
35	2	50	41.23	31	59	4150	CE-CLL	Dotation globale	544	544	
Totaux activité 31											
									CE-CLL	544	544
32 - Frais dans le domaine de l'enseignement											
35	2	50	12.01	32	24	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services y compris expositions pédagogiques, classes de dépaysement et découverte - activités pédagogiques "originales" et autres...	400	384	
35	2	50	74.01	32	97	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	233	224	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
Totaux activité 32									CE-CLL	633	608
Totaux programme 3									CE-CLL	1.177	1.152
PROGRAMME 4 CENTRES TECHNIQUES DE FORMATION DES PERSONNELS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE - AUXILIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT ET ACTIVITÉS PARASCOLAIRES - ÉTABLISSEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE											
40 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques											
35	2	50	11.03	40	29	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Traitements des chargés de mission	1.919	1.919	
Totaux activité 40									CE-CLL	1.919	1.919
41 - Dépenses de personnel administratif et ouvrier. Rémunérations et allocations généralement quelconques											
35	2	50	11.03	41	30	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Personnel statutaire	2.215	2.215	
Totaux activité 41									CE-CLL	2.215	2.215
Totaux programme 4									CE-CLL	4.134	4.134
PROGRAMME 5 CENTRES DE DÉPAYSEMENT ET DE PLEIN AIR DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE											
51 - Frais de fonctionnement											
35	2	50	41.23	51	79	4130	CE-CLL	Dotation globale	1.596	1.596	
Totaux activité 51									CE-CLL	1.596	1.596

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
Totaux programme 5									CE-CLL	1.596	1.596
PROGRAMME 6 CENTRES DE DÉPAYSEMENT ET DE PLEIN AIR DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE											
60 - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques											
35	2	50	11.03	60	49	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Traitements des chargés de mission et personnel statutaire	4.586	4.586	
Totaux activité 60									CE-CLL	4.586	4.586
61 - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques											
35	2	50	11.03	61	50	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Personnel statutaire	2.871	2.871	
Totaux activité 61									CE-CLL	2.871	2.871
Totaux programme 6									CE-CLL	7.457	7.457
PROGRAMME 7 CENTRE DES TECHNOLOGIES AGRONOMIQUES DE STRÉE											
70 - Frais de fonctionnement											
33	2	50	12.01	70	62	1221	CE-CLL	Rémunération de la direction du Centre de Strée	104	104	
33	2	50	41.31	70	25	4150	CE-CLL	Dotation Centre de Strée	281	281	
Totaux activité 70									CE-CLL	385	385
Totaux programme 7									CE-CLL	385	385

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
PROGRAMME 8 CENTRES TECHNIQUES AGRICOLES ET HORTICOLES PERSONNEL ADMINISTRATIF ET OUVRIER											
80 - Frais de fonctionnement											
35	2	50	41.23	80	11	4150	CE-CLL	Dotation globale	683	683	
Totaux activité 80											
									CE-CLL	683	683
Totaux programme 8											
									CE-CLL	683	683
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 50											
									CE-CLL	16.896	16.939

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 51											
ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE ET											
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE											
PROGRAMME 0											
SUBSISTANCE ADMINISTRATION -											
ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE											
02 - Frais de fonctionnement											
35	2	51	12.01	02	21	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	93	93	
35	2	51	74.01	02	94	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	4	4	
Totaux activité 02											
									CE-CLL	97	97
Totaux programme 0											
									CE-CLL	97	97
PROGRAMME 2											
DÉPENSES DE PERSONNEL DE											
L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL											
20 - Dépenses liées aux paiement des agents contractuels subventionnés											
35	2	51	11.05	20	42	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement fondamental	39.880	39.880	
Totaux activité 20											
									CE-CLL	39.880	39.880
Totaux programme 2											
									CE-CLL	39.880	39.880
PROGRAMME 3											
FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES											
DE L'ENSEIGNEMENT											
FONDAMENTAL											
30 - Dépenses pour les surveillances sur l'heure de midi											
35	2	51	41.01	30	19	4150	CE-CLL	Dotation pour le paiement des prestations de surveillance de midi dans les établissements d'enseignement fondamental CF	495	495	
35	2	51	43.01	30	37	4314 4324	CE-CLL	Subventions pour les surveillances de midi dans les établissements d'enseignement fondamental de l'EOS	3.634	3.634	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
35	2	51	44.01	30	46	4410	CE-CLL	Subventions pour les surveillances de midi dans les établissements fondamental de l'ELS	2.916	2.916	
Totaux activité 30											
									CE-CLL	7.045	7.045
Totaux programme 3											
									CE-CLL	7.045	7.045
PROGRAMME 4 DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES MATERNELLES											
41 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques											
35	2	51	11.03	41	57	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Personnel statutaire du maternel	40.485	40.485	
Totaux activité 41											
									CE-CLL	40.485	40.485
44 - Ecoles maternelles officielles subventionnées - Subventions - Traitements											
35	2	51	43.01	44	51	4314 4324	CE-CLL	Subventions-traitements dans le maternel	305.725	305.725	
Totaux activité 44											
									CE-CLL	305.725	305.725
45 - Ecoles maternelles libres subventionnées - Subventions - Traitements											
35	2	51	44.01	45	61	4410	CE-CLL	Subventions-traitements dans le maternel	218.997	218.997	
Totaux activité 45											
									CE-CLL	218.997	218.997
Totaux programme 4											
									CE-CLL	565.207	565.207
PROGRAMME 5 FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES MATERNELLES											

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
53 - Ecoles maternelles officielles subventionnées - Subventions de fonctionnement										
35	2	51	43.23	53	29	4316 4326	CE-CLL	Subventions forfaitaires dans le maternel	36.983	36.983
Totaux activité 53										
								CE-CLL	36.983	36.983
55 - Ecoles maternelles libres subventionnées - Subventions de fonctionnement										
35	2	51	44.23	55	40	4430	CE-CLL	Subventions forfaitaires dans le maternel	28.211	28.211
Totaux activité 55										
								CE-CLL	28.211	28.211
Totaux programme 5										
								CE-CLL	65.194	65.194
PROGRAMME 6 DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES PRIMAIRES										
61 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques										
35	2	51	11.03	61	77	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Personnel statutaire du primaire	107.852	107.852
Totaux activité 61										
								CE-CLL	107.852	107.852
62 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconque										
35	2	51	11.03	62	78	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Personnel statutaire du primaire	7.117	7.117
Totaux activité 62										
								CE-CLL	7.117	7.117

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
63 - Ecoles primaires officielles subventionnées - Subventions - Traitements										
35	2	51	43.01	63	70	4314 4324	CE-CLL	Subventions-traitements dans le primaire	617.021	617.021
Totaux activité 63										
								CE-CLL	617.021	617.021
64 - Ecoles primaires libres subventionnées - Subventions - Traitements										
35	2	51	44.01	64	80	4410	CE-CLL	Subventions-traitements dans le primaire	494.818	494.818
Totaux activité 64										
								CE-CLL	494.818	494.818
Totaux programme 6										
								CE-CLL	1.226.808	1.226.808
PROGRAMME 7 FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PRIMAIRES										
70 - Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement										
35	2	51	41.23	70	28	4150	CE-CLL	Dotation globale pour le fondamental	28.687	28.687
Totaux activité 70										
								CE-CLL	28.687	28.687
71 - Ecoles de la Communauté - Activités connexes à l'activité "Enseignement de la Communauté"										
35	2	51	12.21	71	53	1211	CE-CLL	Assurances scolaires	150	150
Totaux activité 71										
								CE-CLL	150	150
72 - Ecoles primaires officielles subventionnées - Subventions de fonctionnement										
35	2	51	43.05	72	91	4316 4326	CE-CLL	Subventions de fonctionnement aux internats du primaire	16	16
35	2	51	43.23	72	48	4316 4326	CE-CLL	Subventions forfaitaires dans le primaire	86.533	86.533
Totaux activité 72										
								CE-CLL	86.549	86.549

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
74 - Ecoles primaires libres subventionnées - Subventions de fonctionnement										
35	2	51	44.21	74	53	4430	CE-CLL	Subventions de fonctionnement aux internats du primaire	185	185
35	2	51	44.23	74	59	4430	CE-CLL	Subventions forfaitaires dans le primaire	71.629	71.629
Totaux activité 74										
								CE-CLL	71.814	71.814
75 - Ecoles primaires libres subventionnées - Aide connexe à l'enseignement libre subventionné										
35	2	51	44.04	75	03	4430	CE-CLL	Internats du primaire - Intervention de la Communauté	6	6
Totaux activité 75										
								CE-CLL	6	6
76 - Ecoles primaires libres subventionnées - Subventions diverses										
35	2	51	33.05	76	05	3300	CE-CLL	Subvention à des organismes ayant pour but l'enseignement en langue française	715	715
Totaux activité 76										
								CE-CLL	715	715
Totaux programme 7										
								CE-CLL	187.921	187.921
PROGRAMME 8 LUTTE CONTRE L'ÉCHEC SCOLAIRE - SUBVENTIONS DIVERSES										
80 - Initiatives diverses										
35	2	51	01.05	80	12	0100 1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature en relation avec la sensibilisation des élèves à l'éducation aux médias et à la lecture de la presse quotidienne	223	223
Totaux activité 80										
								CE-CLL	223	223
81 - Initiatives diverses en relation avec l'Enseignement fondamental										
35	2	51	01.01	81	01	0100 1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature en relation avec l'Enseignement fondamental	30	30

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
Totaux activité 81											
									CE-CLL	30	30
Totaux programme 8											
									CE-CLL	253	253
PROGRAMME 9 DISCRIMINATIONS POSITIVES ET PROMOTION D'UNE ÉCOLES DE LA RÉUSSITE											
90 - Discrimination positive											
35	2	51	01.02	90	13	0100 1211	CE-CLL	Dépenses relatives aux moyens complémentaires alloués aux projets des écoles et implantations bénéficiant de l'encadrement différencié	8.603	8.603	
Totaux activité 90											
									CE-CLL	8.603	8.603
92 - Formations en relation avec l'Enseignement fondamental											
35	2	51	01.03	92	18	0100 1111 1112 1120 1131 1211	CE-CLL	Formation en cours de carrière - Niveau meso - Enseignement de la Communauté française	94	94	
35	2	51	01.04	92	21	0100 1211	CE-CLL	Formation en cours de carrière - Niveau macro - Subventions aux écoles et Instituts supérieurs de pédagogie	184	184	
35	2	51	01.05	92	24	0100 1211	CE-CLL	Formation en cours de carrière - Niveau meso officiel subventionné	595	595	
35	2	51	01.06	92	27	0100 1211	CE-CLL	Formation en cours de carrière - Niveau micro	737	737	
35	2	51	01.07	92	30	0100 1211	CE-CLL	Formation en cours de carrière - Niveau macro - Remplacement des enseignants et encadrement des élèves	221	221	
35	2	51	01.08	92	33	0100 1211	CE-CLL	Formation en cours de carrière - Niveau meso/micro - Remplacement des enseignants et encadrement des élèves	332	332	
35	2	51	01.09	92	36	0100 1211	CE-CLL	Formation en cours de carrière - Niveau meso libre subventionné confessionnel	439	439	
35	2	51	01.10	92	39	0100 1211	CE-CLL	Formation en cours de carrière - Niveau meso libre non confessionnel	9	9	
35	2	51	01.11	92	42	0100 1211	CE-CLL	Formation en cours de carrière - Niveau meso non affilié	8	8	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
								Totaux activité 92		
								CE-CLL	2.619	2.619
								Totaux programme 9		
								CE-CLL	11.222	11.222
								TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 51		
								CE-CLL	2.103.627	2.103.627

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 52											
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE											
PROGRAMME 0											
SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE											
02 - Frais de fonctionnement											
35	2	52	12.01	02	48	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	617	617	
35	2	52	12.02	02	51	0100 1211	CE-CLL	Dépenses liées au comptage des élèves	61	61	
35	2	52	74.01	02	24	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	8	8	
Totaux activité 02											
									CE-CLL	686	686
Totaux programme 0											
									CE-CLL	686	686
PROGRAMME 4											
DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT DE PLEIN EXERCICE											
41 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques											
35	2	52	11.03	41	84	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Personnel statutaire - Enseignement de plein exercice	531.332	531.332	
Totaux activité 41											
									CE-CLL	531.332	531.332
42 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques											
35	2	52	11.03	42	85	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Personnel statutaire - Enseignement de plein exercice	61.063	61.063	
Totaux activité 42											
									CE-CLL	61.063	61.063

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
44 - Ecoles officielles subventionnées de plein exercice - Subventions - Traitements										
35	2	52	43.01	44	78	4314 4324 4511	CE-CLL	Subventions-traitements - Enseignement de plein exercice	391.468	391.468
Totaux activité 44										
								CE-CLL	391.468	391.468
45 - Ecoles libres subventionnées de plein exercice - Subventions - Traitements										
35	2	52	44.01	45	88	4410	CE-CLL	Subventions-traitements - Enseignement de plein exercice	1.306.381	1.306.381
Totaux activité 45										
								CE-CLL	1.306.381	1.306.381
46 - Service de médiation scolaire - rémunération										
35	2	52	11.01	46	83	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Rémunérations du personnel du Service de médiation	4.814	4.814
Totaux activité 46										
								CE-CLL	4.814	4.814
Totaux programme 4										
								CE-CLL	2.295.058	2.295.058
PROGRAMME 5 FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT DE PLEIN EXERCICE										
50 - Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement										
35	2	52	41.23	50	35	4150	CE-CLL	Dotation globale - Enseignement de plein exercice	82.905	82.905
Totaux activité 50										
								CE-CLL	82.905	82.905
51 - Ecoles de la Communauté - Activités connexes à l'activité "Enseignement de la Communauté"										
35	2	52	01.05	51	10	0100 1211	CE-CLL	Formation réseau - Enseignement secondaire	438	438
35	2	52	01.06	51	13	0100 1211	CE-CLL	Formation établissements - Enseignement secondaire	219	219

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
35	2	52	12.21	51	60	1211	CE-CLL	Assurances scolaires	302	302	
Totaux activité 51											
									CE-CLL	959	959
53 - Ecoles officielles subventionnées de plein exercice - Subventions de fonctionnement											
35	2	52	43.05	53	02	4316 4326	CE-CLL	Subventions de fonctionnement des internats - Enseignement de plein exercice	996	996	
35	2	52	43.23	53	56	4316 4326 4511	CE-CLL	Subventions forfaitaires - Enseignement de plein exercice	53.219	53.219	
Totaux activité 53											
									CE-CLL	54.215	54.215
54 - Ecoles officielles subventionnées de plein exercice - Aide connexe à l'enseignement officiel subventionné de plein exercice											
35	2	52	43.10	54	18	4314 4324	CE-CLL	Formation réseau - Enseignement secondaire officiel subventionné	342	342	
35	2	52	43.11	54	21	4314 4324	CE-CLL	Formation établissements - Enseignement secondaire officiel subventionné	171	171	
Totaux activité 54											
									CE-CLL	513	513
55 - Ecoles libres subventionnées de plein exercice - Subventions de fonctionnement											
35	2	52	44.21	55	61	4430	CE-CLL	Subventions de fonctionnement aux internats	2.450	2.450	
35	2	52	44.23	55	67	4430	CE-CLL	Subventions forfaitaires - Enseignement de plein exercice	185.143	185.143	
Totaux activité 55											
									CE-CLL	187.593	187.593
56 - Ecoles libres subventionnées de plein exercice - Aide connexe à l'enseignement libre subventionné de plein exercice											
35	2	52	44.10	56	29	4410	CE-CLL	Formation réseau - Enseignement secondaire libre subventionné	1.131	1.131	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
35	2	52	44.11	56	32	4410	CE-CLL	Formation établissements - Enseignement secondaire libre subventionné	565	565	
Totaux activité 56											
									CE-CLL	1.696	1.696
Totaux programme 5											
									CE-CLL	327.881	327.881
PROGRAMME 6											
DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE EN ALTERNANCE											
61 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques											
35	2	52	11.03	61	07	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Personnel statutaire - Enseignement secondaire en alternance	8.191	8.191	
Totaux activité 61											
									CE-CLL	8.191	8.191
63 - Ecoles officielles subventionnées à horaire réduit - Subventions - Traitements											
35	2	52	43.01	63	97	4314 4324	CE-CLL	Subventions-traitements - Enseignement secondaire en alternance	18.187	18.187	
Totaux activité 63											
									CE-CLL	18.187	18.187
64 - Ecoles libres subventionnées à horaire réduit - Subventions - Traitements											
35	2	52	44.01	64	10	4410	CE-CLL	Subventions-traitements - Enseignement secondaire en alternance	30.346	30.346	
Totaux activité 64											
									CE-CLL	30.346	30.346
Totaux programme 6											
									CE-CLL	56.724	56.724

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
PROGRAMME 7 FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE EN ALTERNANCE											
70 - Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement											
35	2	52	41.23	70	55	4150	CE-CLL	Dotation globale - Enseignement secondaire en alternance	1.536	1.536	
Totaux activité 70											
									CE-CLL	1.536	1.536
71 - Ecoles de la Communauté - Activités connexes à l'activité "Enseignement de la Communauté"											
35	2	52	12.21	71	80	1211	CE-CLL	Assurances scolaires	8	8	
Totaux activité 71											
									CE-CLL	8	8
Totaux programme 7											
									CE-CLL	1.544	1.544
PROGRAMME 8 INITIATIVES DIVERSES DE LA RÉGION WALLONNE ET DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE EN MATIÈRE D'EMPLOI											
80 - Dépenses de personnel - Initiatives en matière d'emploi											
35	2	52	11.05	80	32	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement secondaire	16.576	16.576	
Totaux activité 80											
									CE-CLL	16.576	16.576
Totaux programme 8											
									CE-CLL	16.576	16.576
PROGRAMME 9 DISCRIMINATIONS POSITIVES - DIVERS											
90 - Discriminations positives - Enseignement secondaire											
35	2	52	01.06	90	52	0100 1211	CE-CLL	Dépenses relatives aux moyens complémentaires alloués aux projets des écoles et implantations bénéficiant de l'encadrement différencié	6.203	6.203	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
35	2	52	12.01	90	39	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature en relation avec les frais de fonctionnement des services de médiation scolaire	195	195	
35	2	52	33.02	90	37	0100 1111 1112 1120 1131 1211	CE-CLL	Subventions aux services d'accrochage scolaire	1.493	1.493	
Totaux activité 90											
									CE-CLL	7.891	7.891
91 - Actions spécifiques dans le domaine de l'enseignement											
35	2	52	01.05	91	50	0100 1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature liées à la promotion des échanges linguistiques	25	25	
35	2	52	01.09	91	62	0100 1211 3300	CE-CLL	Dépenses de toute nature en relation avec la sensibilisation des élèves à l'éducation aux médias et à la lecture de la presse quotidienne	842	842	
35	2	52	01.10	91	65	0100 1211 3300	CE-CLL	Dépenses de toute nature en relation avec la mobilité interrégionale et internationale des élèves et des enseignants	29	29	
Totaux activité 91											
									CE-CLL	896	896
92 - Activités interréseaux											
35	2	52	01.02	92	42	0100	CE-CLL	Dépenses de toute nature en relation avec des manifestations pédagogiques et culturelles, y compris des prix	4	4	
35	2	52	33.01	92	36	3300	CE-CLL	Subventions aux organismes ayant pour but la liaison entre le monde de l'enseignement qualifiant et celui de l'entreprise	364	364	
Totaux activité 92											
									CE-CLL	368	368
93 - Actions de lutte contre le décrochage scolaire et de prévention contre l'assuétude et la violence dans les écoles											
35	2	52	01.01	93	40	0100 1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature dans le cadre de la lutte contre l'échec scolaire et de la prévention des problèmes liés à l'assuétude et à la violence dans les écoles	126	186	
Totaux activité 93											
									CE-CLL	126	186

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
94 - Activités liées à l'équipement dans l'enseignement technique et professionnel											
35	2	52	01.01	94	41	0100 1211 7422	CE-CLL	Dépenses de toute nature dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire, la promotion du vivre-ensemble et de la prévention des problèmes liés aux assuétudes, à la violence et à la radicalisation violente dans les écoles	6.300	6.405	
35	2	52	01.02	94	44	0100 1211 7422	FBM	Fonds budgétaire pour financer la maintenance de l'enseignement technique et professionnel	-	-	
35	2	52	01.03	94	47	0100 1131 1211 7422	FBM	Fonds budgétaire pour financer l'équipement de l'enseignement technique et professionnel	762	1.319	
35	2	52	01.04	94	50	0100 1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature liées à la revalorisation de l'enseignement technique et professionnel	2.002	2.002	
35	2	52	33.06	94	53	3300	CE-CLL	Subvention à l'ASBL Worldskills Belgium	39	39	
Totaux activité 94											
									CE-CLL	8.341	8.446
									FBM	762	1.319
Totaux programme 9											
									CE-CLL	17.622	17.787
									FBM	762	1.319
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 52											
									CE-CLL	2.716.091	2.716.256
									FBM	762	1.319

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 53											
ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ											
PROGRAMME 0											
SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE											
02 - Frais de fonctionnement											
35	2	53	12.01	02	75	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	49	49	
Totaux activité 02											
									CE-CLL	49	49
Totaux programme 0											
									CE-CLL	49	49
PROGRAMME 4											
DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ											
41 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant pédagogique - Rémunérations et allocations généralement quelconques											
35	2	53	11.03	41	14	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Personnel statutaire pédagogique	122.300	122.300	
Totaux activité 41											
									CE-CLL	122.300	122.300
42 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques											
35	2	53	11.03	42	15	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Personnel statutaire	11.115	11.115	
Totaux activité 42											
									CE-CLL	11.115	11.115
44 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant paramédical - Rémunérations et allocations généralement quelconques											

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
35	2	53	11.03	44	17	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Personnel statutaire paramédical	23.107	23.107	
Totaux activité 44											
									CE-CLL	23.107	23.107
46 - Ecoles officielles subventionnées - Subventions - Traitements											
35	2	53	43.01	46	10	4314 4324 4511	CE-CLL	Subventions-traitements du personnel pédagogique	109.769	109.769	
Totaux activité 46											
									CE-CLL	109.769	109.769
47 - Ecoles officielles subventionnées - Subventions - Traitements - Paramédical											
35	2	53	43.01	47	11	4314 4324 4511	CE-CLL	Subventions-traitements du personnel paramédical	16.588	16.588	
Totaux activité 47											
									CE-CLL	16.588	16.588
48 - Ecoles libres subventionnées - Subventions - Traitements											
35	2	53	44.01	48	21	4410	CE-CLL	Subventions-traitements du personnel pédagogique	212.135	212.135	
Totaux activité 48											
									CE-CLL	212.135	212.135
49 - Ecoles libres subventionnées - Subventions - Traitements - Paramédical											
35	2	53	44.01	49	22	4410	CE-CLL	Subventions-traitements du personnel paramédical	25.380	25.380	
Totaux activité 49											
									CE-CLL	25.380	25.380
Totaux programme 4											
									CE-CLL	520.394	520.394
PROGRAMME 5											
FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ											
50 - Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement											

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
35	2	53	41.23	50	62	4150	CE-CLL	Dotation globale	18.807	18.807	
Totaux activité 50											
									CE-CLL	18.807	18.807
51 - Ecoles de la Communauté - Activités connexes à l'activité "Enseignement de la Communauté"											
35	2	53	01.03	51	31	0100 1211	CE-CLL	Formation réseau - Enseignement spécialisé	70	70	
35	2	53	01.04	51	34	0100 1211	CE-CLL	Formation établissements - Enseignement spécialisé	36	36	
35	2	53	12.21	51	87	1211	CE-CLL	Assurances scolaires	35	35	
Totaux activité 51											
									CE-CLL	141	141
53 - Ecoles officielles subventionnées - Subventions de fonctionnement											
35	2	53	43.23	53	83	4316 4326 4511	CE-CLL	Subventions forfaitaires	10.738	10.738	
Totaux activité 53											
									CE-CLL	10.738	10.738
54 - Ecoles officielles subventionnées - Aide connexe à l'enseignement officiel subventionné											
35	2	53	43.06	54	33	4314 4324	CE-CLL	Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi	90	90	
35	2	53	43.09	54	42	4314 4324	CE-CLL	Formation réseau - Enseignement secondaire officiel subventionné	71	71	
35	2	53	43.10	54	45	4314 4324	CE-CLL	Formation établissements - Enseignement secondaire officiel subventionné	37	37	
Totaux activité 54											
									CE-CLL	198	198
56 - Ecoles libres subventionnées - Subventions de fonctionnement											
35	2	53	44.23	56	95	4430	CE-CLL	Subventions forfaitaires	21.391	21.391	
Totaux activité 56											
									CE-CLL	21.391	21.391
57 - Ecoles libres subventionnées - Aide connexe à l'enseignement libre subventionné											

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
35	2	53	44.06	57	45	4410	CE-CLL	Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi	130	130	
35	2	53	44.09	57	54	4410	CE-CLL	Formation réseau - Enseignement secondaire libre subventionné	125	125	
35	2	53	44.10	57	57	4410	CE-CLL	Formation établissements - Enseignement secondaire libre subventionné	64	64	
Totaux activité 57											
									CE-CLL	319	319
Totaux programme 5											
									CE-CLL	51.594	51.594
PROGRAMME 6 INITIATIVES DIVERSES DE LA RÉGION WALLONNE ET DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE EN MATIÈRE D'EMPLOI											
60 - Dépenses de personnel - Initiatives en matière d'emploi											
35	2	53	11.05	60	39	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement spécialisé	3.092	3.092	
Totaux activité 60											
									CE-CLL	3.092	3.092
Totaux programme 6											
									CE-CLL	3.092	3.092
PROGRAMME 7 INITIATIVES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION DES ÉLÈVES À BESOINS SPÉCIFIQUES											
70 - Activités diverses											
35	2	53	01.01	70	44	0100 1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature en relation avec l'enseignement spécialisé ou intégré	75	75	
Totaux activité 70											
									CE-CLL	75	75
Totaux programme 7											
									CE-CLL	75	75
PROGRAMME 8 LUTTE CONTRE L'ÉCHEC SCOLAIRE - SUBVENTIONS DIVERSES											

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
80 - Initiatives diverses										
35	2	53	35.01	80	69	0100 1211	CE-CLL	Cotisations à l'Agence européenne pour le développement de l'éducation des personnes présentant des besoins éducatifs particuliers	26	26
Totaux activité 80										
								CE-CLL	26	26
Totaux programme 8										
								CE-CLL	26	26
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 53										
								CE-CLL	575.230	575.230

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 54											
ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE											
PROGRAMME 0											
CONTRÔLE DES UNIVERSITÉS											
01 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques - Frais connexes											
33	2	54	01.01	01	02	0100 1111 1112 1120 1131 1211	CE-CLL	Frais de fonctionnement des cellules des Commissaires et délégués	-	-	
33	2	54	11.01	01	92	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Rémunérations et allocations quelconques des Commissaires et délégués	831	831	
33	2	54	11.02	01	95	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Rémunérations et allocations quelconques de personnes des cellules des Commissaires et Délégués du Gouvernement	68	68	
33	2	54	12.01	01	04	1111 1221	CE-CLL	Remboursements des frais de personnel des cellules des Commissaires et délégués	658	658	
33	2	54	12.02	01	07	1211	CE-CLL	Frais de fonctionnement des cellules des Commissaires et délégués	211	211	
Totaux activité 01											
									CE-CLL	1.768	1.768
Totaux programme 0											
									CE-CLL	1.768	1.768
PROGRAMME 1											
UNIVERSITÉS DE LA COMMUNAUTÉ											
10 - Frais de fonctionnement											
33	2	54	41.12	10	16	4150	CE-CLL	Allocation de fonctionnement - Université de Liège	177.787	177.787	
33	2	54	41.13	10	19	4150	CE-CLL	Allocation de fonctionnement - Université de Mons	59.942	59.942	
33	2	54	41.15	10	25	4150	CE-CLL	Allocation de fonctionnement - Académie Wallonie-Europe	-	-	
33	2	54	41.17	10	31	4150	CE-CLL	Soutien exceptionnel à l'ULg pour le renouvellement d'une clinique vétérinaire	800	800	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
Totaux activité 10											
									CE-CLL	238.529	238.529
11 - Subventions											
33	2	54	41.16	11	29	3122	CE-CLL	Subvention pour charges exceptionnelles au Centre Hospitalier Universitaire de Liège	8.924	8.924	
33	2	54	61.01	11	67	6141	CE-CLL	Subvention destinée à la constitution du capital du CHU de Liège	2.162	2.162	
Totaux activité 11											
									CE-CLL	11.086	11.086
13 - Subventions sociales											
33	2	54	41.15	13	28	4150	CE-CLL	Subventions sociales aux universités et établissements y assimilés	7.429	7.429	
Totaux activité 13											
									CE-CLL	7.429	7.429
Totaux programme 1											
									CE-CLL	257.044	257.044
PROGRAMME 2 UNIVERSITÉS LIBRES											
20 - Intervention											
33	2	54	44.02	20	23	4410	CE-CLL	Intervention de la Communauté en application de l'article 34 de la loi du 27 juillet 1971	8.708	8.708	
Totaux activité 20											
									CE-CLL	8.708	8.708
21 - Subventions											
33	2	54	44.04	21	30	4430	CE-CLL	Subvention au Département Environnement de l'Université de Liège	-	-	
33	2	54	44.05	21	33	4430	CE-CLL	Subvention à l'Institut universitaire Etudes du Judaïsme Martin Büber	152	152	
Totaux activité 21											
									CE-CLL	152	152
22 - Subventions sociales - Universités libres subventionnées											
33	2	54	44.03	22	28	4430	CE-CLL	Subventions sociales aux universités et établissements y assimilés	17.831	17.831	
Totaux activité 22											
									CE-CLL	17.831	17.831
23 - Allocations de fonctionnement											

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
33	2	54	44.12	23	56	4410 4430	CE-CLL	Allocation de fonctionnement à l'Université catholique de Louvain	218.181	218.181	
33	2	54	44.13	23	59	4410 4430	CE-CLL	Allocation de fonctionnement à l'Université libre de Bruxelles	171.654	171.654	
33	2	54	44.14	23	62	4410 4430	CE-CLL	Allocation de fonctionnement à l'Université de Namur	53.129	53.129	
33	2	54	44.15	23	65	4410 4430	CE-CLL	Allocation de fonctionnement aux Facultés universitaires catholiques de Mons	-	-	
33	2	54	44.17	23	71	4410 4430	CE-CLL	Allocation de fonctionnement à l'Université Saint-Louis - Bruxelles	18.811	18.811	
33	2	54	44.18	23	74	4410 4430	CE-CLL	Allocation de fonctionnement à l'Académie Louvain	-	-	
33	2	54	44.19	23	77	4410 4430	CE-CLL	Allocation de fonctionnement à l'Académie Wallonie-Bruxelles	-	-	
Totaux activité 23											
									CE-CLL	461.775	461.775
Totaux programme 2											
									CE-CLL	488.466	488.466
PROGRAMME 3											
SUBVENTIONS DIVERSES											
30 - Université ouverte de la Fédération Wallonie-Bruxelles et Institut polytechnique de Charleroi											
33	2	54	33.14	30	67	3300	CE-CLL	Subventions à l'Université ouverte de la Fédération Wallonie-Bruxelles et à l'Institut polytechnique de Charleroi	234	234	
Totaux activité 30											
									CE-CLL	234	234
Totaux programme 3											
									CE-CLL	234	234
PROGRAMME 4											
ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE											
41 - Frais de fonctionnement											
33	2	54	12.01	41	44	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	10	10	
33	2	54	33.01	41	39	3300	CE-CLL	Subventions relatives à la promotion de l'enseignement supérieur universitaire	43	43	
Totaux activité 41											
									CE-CLL	53	53

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
43 - Subventions										
33	2	54	33.15	43	83	1211 4150	CE-CLL	Frais de fonctionnement du Centre de recherches métallurgiques	336	336
33	2	54	44.14	43	82	4430	CE-CLL	Subvention à la Faculté de Théologie protestante de Bruxelles	188	188
Totaux activité 43										
								CE-CLL	524	524
44 - Subventions sociales - Institutions diverses										
33	2	54	44.15	44	86	4430	CE-CLL	Subvention au service social de la Faculté de Théologie protestante de Bruxelles	6	6
Totaux activité 44										
								CE-CLL	6	6
45 - Coopération interuniversitaire - banque de données										
33	2	54	40.02	45	12	3300	CE-CLL	Subvention à la Bibliothèque interuniversitaire de la Communauté française de Belgique	223	223
33	2	54	40.03	45	15	3300	CE-CLL	Subventions en vue de soutenir des actions de formation des adultes	275	275
33	2	54	40.04	45	18	3300	CE-CLL	Allocations relatives aux études de médecine	-	-
33	2	54	40.05	45	21	3300	CE-CLL	Allocations pour aides à la réussite	4.647	4.647
33	2	54	40.06	45	24	3300	CE-CLL	Organisation de l'examen d'entrée pour les études de sciences médicales et dentaires et du test d'orientation pour les études de sciences vétérinaires	800	800
33	2	54	40.07	45	27	3300	CE-CLL	Allocations complémentaires pour promotion de l'accès aux Universités (compensations droits d'inscription réduits)	20.422	20.422
Totaux activité 45										
								CE-CLL	26.367	26.367
Totaux programme 4										
								CE-CLL	26.950	26.950

PROGRAMME 5
RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL

**50 - Agents contractuels
subventionnés**

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
33	2	54	11.05	50	56	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Dépenses de personnel - Rémunérations des agents contractuels de l'Enseignement universitaire	1.596	1.596	
Totaux activité 50											
									CE-CLL	1.596	1.596
Totaux programme 5											
									CE-CLL	1.596	1.596
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 54											
									CE-CLL	776.058	776.058

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 55											
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR											
HORS UNIVERSITÉ ET HAUTES											
ÉCOLES											
PROGRAMME 0											
SUBSISTANCE ADMINISTRATION -											
ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE											
02 - Frais de fonctionnement											
33	2	55	12.01	02	32	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	19	19	
33	2	55	74.01	02	08	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	4	4	
Totaux activité 02											
									CE-CLL	23	23
Totaux programme 0											
									CE-CLL	23	23
PROGRAMME 4											
DÉPENSES DE PERSONNEL DES											
HAUTES ÉCOLES (HORS											
DOTATIONS)											
40 - Hautes Ecoles de la											
Communauté - Dépenses de											
personnel administratif et ouvrier -											
Rémunérations et allocations											
généralement quelconques											
33	2	55	11.03	40	67	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Personnel statutaire (cadre d'extinction)	4.313	4.313	
Totaux activité 40											
									CE-CLL	4.313	4.313
41 - Hautes Ecoles de la											
Communauté - Dépenses de											
personnel liées à la fusion et à la											
création des Hautes Ecoles											
33	2	55	11.03	41	68	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Personnel statutaire (mise en disponibilité)	1.047	1.047	
Totaux activité 41											
									CE-CLL	1.047	1.047

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
42 - Hautes Ecoles de la Communauté - Chargés de mission - Dépenses de personnel										
33	2	55	11.03	42	69	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Personnel statutaire (chargés de mission)	505	505
Totaux activité 42										
								CE-CLL	505	505
43 - Hautes Ecoles officielles subventionnées - Dépenses de personnel liées à la fusion et à la création des Hautes Ecoles officielles subventionnées (hors subventions)										
33	2	55	43.14	43	03	4314 4324 4511	CE-CLL	Subventions-traitements (personnel en disponibilité - écoles disparues)	1.490	1.490
33	2	55	43.15	43	06	4314 4324 4511	CE-CLL	Subventions-traitements (chargés de mission)	454	454
Totaux activité 43										
								CE-CLL	1.944	1.944
44 - Hautes Ecoles libres subventionnées - Dépenses de personnel liées à la fusion et à la création des Hautes Ecoles officielles subventionnées (hors subventions)										
33	2	55	44.10	44	01	4410	CE-CLL	Subventions-traitements (personnel en disponibilité - écoles disparues)	3.528	3.528
33	2	55	44.11	44	04	4410	CE-CLL	Subventions-traitements (chargés de mission)	1.144	1.144
Totaux activité 44										
								CE-CLL	4.672	4.672
Totaux programme 4										
								CE-CLL	12.481	12.481
PROGRAMME 5 FONCTIONNEMENT DES HAUTES ÉCOLES										
51 - Hautes Ecoles de la Communauté - Allocations de fonctionnement aux Hautes Ecoles de la Communauté française										

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
33	2	55	41.21	51	14	4150	CE-CLL	Allocations globales aux Hautes Ecoles de la Communauté française	87.118	87.118	
Totaux activité 51											
									CE-CLL	87.118	87.118
52 - Hautes Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement											
33	2	55	11.03	52	79	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Personnel statutaire des internats autonomes	8.146	8.146	
33	2	55	12.01	52	82	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	23	23	
33	2	55	41.23	52	21	4150	CE-CLL	Dotation aux internats autonomes	2.076	2.076	
Totaux activité 52											
									CE-CLL	10.245	10.245
54 - Hautes Ecoles de la Communauté - Divers - Jury											
33	2	55	12.01	54	84	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	62	62	
33	2	55	12.02	54	87	1211	CE-CLL	Commission du certificat d'aptitude pédagogique approprié à l'enseignement supérieur	19	19	
Totaux activité 54											
									CE-CLL	81	81
56 - Hautes Ecoles officielles subventionnées - Allocations de fonctionnement des Hautes Ecoles officielles subventionnées											
33	2	55	43.14	56	16	4314 4316 4324 4326 4511	CE-CLL	Allocations globales aux Hautes Ecoles officielles subventionnées	130.718	130.718	
Totaux activité 56											
									CE-CLL	130.718	130.718
57 - Hautes Ecoles libres subventionnées - Allocations de fonctionnement des Hautes Ecoles libres subventionnées											
33	2	55	44.13	57	23	4410 4430	CE-CLL	Allocations globales aux Hautes Ecoles libres subventionnées	212.980	212.980	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
Totaux activité 57											
									CE-CLL	212.980	212.980
58 - Refinancement des Hautes Ecoles - Enseignement											
33	2	55	01.01	58	86	0100 1211	CE-CLL	Dépenses générales quelconques relatives aux Hautes Ecoles	14	14	
33	2	55	01.03	58	92	0100 1111 4314 4410	CE-CLL	Allocations complémentaires pour promotion de l'accès aux Hautes Ecoles (compensations droits d'inscription réduits)	7.016	7.016	
33	2	55	01.05	58	01	0100 3300	CE-CLL	Soutien à la recherche en Hautes Ecoles	260	260	
33	2	55	41.20	58	18	4150 4314 4324 4316 4326 4410 4430	CE-CLL	Soutien exceptionnel pour dépenses liées aux études de logopédie	-	-	
Totaux activité 58											
									CE-CLL	7.290	7.290
Totaux programme 5											
									CE-CLL	448.432	448.432
PROGRAMME 6 DÉPENSES DE PERSONNEL ET DE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTS SUPÉRIEURS D'ARCHITECTURE											
60 - Institut supérieur d'architecture de la Communauté - Dépenses de personnel et de fonctionnement											
33	2	55	11.03	60	87	4410	CE-CLL	Personnel statutaire de l'Institut d'Architecture - La Cambre	2.561	2.561	
Totaux activité 60											
									CE-CLL	2.561	2.561
61 - Institut supérieur d'architecture officiel subventionné - Dépenses de personnel et de fonctionnement											
33	2	55	43.24	61	51	4410 4511	CE-CLL	Subventions - traitements de l'Intercommunale d'Architecture	2.039	2.039	
Totaux activité 61											
									CE-CLL	2.039	2.039

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
62 - Instituts supérieurs d'architecture libres subventionnés - Dépenses d personnel et de fonctionnement											
33	2	55	44.31	62	82	4410	CE-CLL	Subventions - traitements des Instituts Saint-Luc	-	-	
Totaux activité 62											
63 - Démocratisation de l'accès aux instituts supérieurs d'architecture											
33	2	55	01.01	63	91	0100 1211 4326 4430	CE-CLL	Allocations d'aide à la démocratisation de l'accès aux Instituts supérieurs d'architecture - hors part complément subsides sociaux	-	-	
Totaux activité 63											
64 - Ex-catégories de traduction et interprétation de la Haute Ecole de Bruxelles et de la Haute Ecole Francisco Ferrer - Dépenses du personnel transféré à l'Université libre de Bruxelles											
33	2	55	44.10	64	21	4430	CE-CLL	Subventions-traitements du personnel de l'ex-catégorie de traduction et de interprétation de la Haute Ecole de Bruxelles à l'Université libre de Bruxelles	4.585	4.585	
33	2	55	44.11	64	24	4430	CE-CLL	Subventions-traitements du personnel de l'ex-catégorie de traduction et de interprétation de la Haute Ecole Francisco Ferrer à l'Université libre de Bruxelles	619	619	
Totaux activité 64											
									CE-CLL	5.204	5.204
Totaux programme 6											
									CE-CLL	9.804	9.804
PROGRAMME 7 ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR HORS UNIVERSITÉ											
70 - Dépenses de personnel - rémunérations et allocations généralement quelconques - Frais connexes											

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
33	2	55	01.01	70	01	0100	CE-CLL	Commissaires et délégués du Gouvernement	542	542
						1111				
						1112				
						1120				
						1131				
						1211				
						7422				
33	2	55	11.02	70	94	1111	CE-CLL	Rémunérations et allocations quelconques de personnels des cellules des Commissaires et Délégués du Gouvernement	-	-
						1112				
						1120				
Totaux activité 70										
								CE-CLL	542	542
71 - Allocations familiales										
33	2	55	45.40	71	30	1131	CE-CLL	Allocations familiales du personnel de la Communauté française dans l'enseignement supérieur hors université	-	-
33	2	55	45.41	71	33	1131	CE-CLL	Allocations familiales du personnel de l'officiel subventionné de l'enseignement supérieur hors université	-	-
33	2	55	45.42	71	36	1131	CE-CLL	Allocations familiales du personnel du libre subventionné de l'enseignement supérieur hors université	-	-
Totaux activité 71										
72 - Congés de maternité										
33	2	55	01.01	72	03	0100	CE-CLL	Traitements, subventions-traitements et charges de personnel diverses, liés aux congés de maternité	569	569
						1111				
						1112				
						1120				
						1131				
Totaux activité 72										
								CE-CLL	569	569
Totaux programme 7										
								CE-CLL	1.111	1.111
PROGRAMME 8										
HAUTES ÉCOLES ET										
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR										
HORS UNIVERSITÉ										
81 - Divers										
33	2	55	12.02	81	17	1211	CE-CLL	Dépenses relatives au fonctionnement des réseaux NARIC (CE) & ENIC (Unesco/Conseil de l'Europe) et Projets européens	61	61

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
33	2	55	33.01	81	09	3300	CE-CLL	Subventions de nature à favoriser le développement de l'enseignement supérieur	59	59
33	2	55	33.02	81	12	3300	CE-CLL	Subventions à Média Animation asbl et au Centre audiovisuel de Liège	28	28
33	2	55	40.01	81	72	4410	CE-CLL	Subventions en vue de soutenir des actions de formation des adultes	280	280
33	2	55	40.02	81	75	4410	CE-CLL	Allocation pour la promotion de la réussite en Hautes Ecoles	538	538
33	2	55	43.02	81	05	4340	CE-CLL	Dotation au Centre d'Autoformation et de Formation continuée de la Communauté française	9	9
Totaux activité 81										
								CE-CLL	975	975
82 - Subventions sociales										
33	2	55	33.01	82	10	3300	CE-CLL	Subventions sociales aux Hautes Ecoles	10.116	10.116
Totaux activité 82										
								CE-CLL	10.116	10.116
Totaux programme 8										
								CE-CLL	11.091	11.091
PROGRAMME 9										
INITIATIVES DIVERSES DE LA RÉGION WALLONNE ET DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE EN MATIÈRE D'EMPLOI										
90 - Dépenses de personnel - Initiatives diverses en matière d'emploi										
33	2	55	11.05	90	26	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement supérieur hors université	2.622	2.622
Totaux activité 90										
								CE-CLL	2.622	2.622
91 - Interventions diverses - Fonds Européen										
33	2	55	01.01	91	22	0100	FBM	Fonds budgétaire relatif aux dépenses entraînées par des programmes d'actions en relation avec l'enseignement supérieur	2.269	2.269
Totaux activité 91										
								FBM	2.269	2.269

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
Totaux programme 9											
									CE-CLL	2.622	2.622
									FBM	2.269	2.269
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 55											
									CE-CLL	485.564	485.564
									FBM	2.269	2.269

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 56											
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE											
PROGRAMME 0											
SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE											
02 - Frais de fonctionnement											
37	2	56	01.01	02	57	0100 1211	CE-CLL	Subventions pour des projets dans le domaine de l'Enseignement de Promotion sociale	17	17	
37	2	56	12.01	02	59	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	103	103	
37	2	56	74.01	02	35	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	10	10	
Totaux activité 02											
									CE-CLL	130	130
Totaux programme 0											
									CE-CLL	130	130
PROGRAMME 4											
DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES DE PROMOTION SOCIALE											
40 - Ecoles de la Communauté - dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques											
37	2	56	11.03	40	94	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Personnel statutaire	50.383	50.383	
Totaux activité 40											
									CE-CLL	50.383	50.383
41 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques											
37	2	56	11.03	41	95	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Personnel statutaire	2.177	2.177	
Totaux activité 41											
									CE-CLL	2.177	2.177

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
43 - Ecoles officielles subventionnées - Subventions - Traitements										
37	2	56	43.01	43	88	4314 4324 4511	CE-CLL	Subventions-traitements	89.037	89.037
Totaux activité 43										
								CE-CLL	89.037	89.037
44 - Ecoles libres subventionnées - Subventions - Traitements										
37	2	56	44.01	44	01	4410	CE-CLL	Subventions-traitements	51.847	51.847
Totaux activité 44										
								CE-CLL	51.847	51.847
Totaux programme 4										
								CE-CLL	193.444	193.444
PROGRAMME 5 FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE PROMOTION SOCIALE										
50 - Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement										
37	2	56	01.07	50	26	1211	CE-CLL	Formation Enseignement de promotion sociale	58	58
37	2	56	41.23	50	46	4150	CE-CLL	Dotation globale	2.450	2.450
Totaux activité 50										
								CE-CLL	2.508	2.508
51 - Ecoles de la Communauté - Activités connexes à l'activité "Enseignement de la Communauté"										
37	2	56	12.21	51	71	1211	CE-CLL	Assurances scolaires	153	153
Totaux activité 51										
								CE-CLL	153	153
54 - Ecoles officielles subventionnées - Aide connexe - Subventions de fonctionnement										
37	2	56	43.08	54	23	4314 4324	CE-CLL	Frais pour la formation continuée	99	99
37	2	56	43.23	54	68	4316 4326	CE-CLL	Subventions forfaitaires	3.782	3.782
Totaux activité 54										
								CE-CLL	3.881	3.881

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
55 - Ecoles libres subventionnées - Aide connexe - Subventions de fonctionnement											
37	2	56	44.08	55	33	4410	CE-CLL	Frais pour la formation continuée	57	57	
37	2	56	44.23	55	78	4430	CE-CLL	Subventions forfaitaires	1.521	1.521	
Totaux activité 55											
									CE-CLL	1.578	1.578
Totaux programme 5											
									CE-CLL	8.120	8.120
PROGRAMME 6											
INITIATIVES DIVERSES DE LA RÉGION WALLONNE ET DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE EN MATIÈRE D'EMPLOI											
60 - Dépenses de personnel - Initiatives diverses en matière d'emploi											
37	2	56	11.05	60	23	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement de promotion sociale	1.070	1.070	
Totaux activité 60											
									CE-CLL	1.070	1.070
Totaux programme 6											
									CE-CLL	1.070	1.070
PROGRAMME 7											
LUTTE CONTRE L'ÉCHEC SCOLAIRE - DIVERS											
70 - Initiatives diverses											
37	2	56	01.01	70	28	0100 1111 1112 1120 1131 1211 4314 4326 4410 4430	CE-CLL	Dépenses de toute nature en relation avec la mise en oeuvre de mesures de discrimination positive	1.382	1.382	
Totaux activité 70											
									CE-CLL	1.382	1.382
Totaux programme 7											
									CE-CLL	1.382	1.382

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
PROGRAMME 8 RESTRUCTURATION ET VALIDATION DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE											
81 - Actions diverses											
37	2	56	01.01	81	39	0100 1111 1211 4314 4410	CE-CLL	Dépenses de toute nature en matière de validation des compétences en promotion sociale	516	516	
37	2	56	01.02	81	42	0100 1111 1211 4314 4316 4410 4430	CE-CLL	Dépenses de toute nature en relation avec l'évaluation de la qualité de l'enseignement de promotion sociale	191	191	
37	2	56	01.03	81	45	0100 1111 1211 4314 4410 4314 4430	CE-CLL	Dépenses de toute nature pour le développement d'écoles inclusives	109	109	
Totaux activité 81											
									CE-CLL	816	816
82 - Provisions											
37	2	56	01.01	82	40	0100 1211 3300	CE-CLL	Provision pour renforcement des processus de valorisation des capacités acquises en dehors de l'Enseignement de promotion sociale"	-	-	
37	2	56	01.02	82	43	0100 1211 3300	CE-CLL	Provision pour le renforcement de projets spécifiques	550	550	
37	2	56	01.03	82	46	0100 1211 3300	CE-CLL	Provision pour le soutien à des mécanismes d'accompagnement des parcours scolaires des détenus et des intervenantsn prison	350	350	
Totaux activité 82											
									CE-CLL	900	900
83 - Transfert de données											
37	2	56	01.03	83	47	0100 1111 1211 4314 4410	CE-CLL	Dépenses de toute nature en relation avec la mise en œuvre du protocole CISCO	-	-	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
Totaux activité 83											
Totaux programme 8											
									CE-CLL	1.716	1.716
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 56											
									CE-CLL	205.862	205.862

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 57											
ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE											
PROGRAMME 0											
SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE											
02 - Frais de fonctionnement											
35	2	57	12.01	02	86	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	49	47	
35	2	57	74.01	02	62	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	5	5	
Totaux activité 02											
									CE-CLL	54	52
Totaux programme 0											
									CE-CLL	54	52
PROGRAMME 2											
INITIATIVES ET SUBVENTIONS DIVERSES											
20 - Académie internationale d'été de Wallonie											
35	2	57	33.02	20	05	3300	CE-CLL	Subvention à la fondation d'utilité publique " Académie internationale d'été de Wallonie "	189	189	
Totaux activité 20											
									CE-CLL	189	189
21 - Subventions à des associations diverses											
35	2	57	33.04	21	12	3300	CE-CLL	Formation en cours de carrière - Dépenses de toute nature	155	155	
Totaux activité 21											
									CE-CLL	155	155
Totaux programme 2											
									CE-CLL	344	344
PROGRAMME 3											
DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR											
30 - Etablissements de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques											

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
33	2	57	11.03	30	14	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Personnel statutaire	25.415	25.415	
Totaux activité 30											
									CE-CLL	25.415	25.415
31 - Etablissements de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques											
33	2	57	11.03	31	15	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Personnel statutaire	4.575	4.575	
Totaux activité 31											
									CE-CLL	4.575	4.575
32 - Etablissements d'enseignement supérieur officiels subventionnés - Subventions - Traitements											
33	2	57	43.01	32	07	4314 4324	CE-CLL	Subventions-traitements	11.305	11.305	
Totaux activité 32											
									CE-CLL	11.305	11.305
33 - Etablissements d'enseignement supérieur libres subventionnés - Subventions - Traitements											
33	2	57	44.01	33	17	4410	CE-CLL	Subventions-traitements	26.653	26.653	
Totaux activité 33											
									CE-CLL	26.653	26.653
Totaux programme 3											
									CE-CLL	67.948	67.948
PROGRAMME 4 FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR											
40 - Etablissements de la Communauté - Frais de fonctionnement											
33	2	57	41.01	40	94	4150	CE-CLL	Dotations de fonctionnement aux Ecoles supérieures des Arts de la Communauté française	2.820	2.820	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
Totaux activité 40											
									CE-CLL	2.820	2.820
42 - Etablissements d'enseignement supérieur officiels subventionnés - Subventions de fonctionnement											
33	2	57	43.03	42	23	4316 4326	CE-CLL	Subventions de fonctionnement aux Ecoles supérieures des Arts officielles subventionnées	708	708	
Totaux activité 42											
									CE-CLL	708	708
43 - Etablissements d'enseignement supérieur officiels subventionnés - Divers											
33	2	57	01.01	43	28	0100 1211 3300	CE-CLL	Dépenses de toute nature en relation avec l'enseignement artistique	40	40	
Totaux activité 43											
									CE-CLL	40	40
44 - Etablissements d'enseignement supérieur libres subventionnés - Subventions de fonctionnement											
33	2	57	44.30	44	18	4430	CE-CLL	Subventions de fonctionnement aux Ecoles supérieures des Arts libres subventionnées	1.829	1.829	
Totaux activité 44											
									CE-CLL	1.829	1.829
45 - Etablissements d'enseignement supérieur libres subventionnés - Divers											
33	2	57	33.01	45	27	3300	CE-CLL	Subventions à des associations diverses	56	56	
Totaux activité 45											
									CE-CLL	56	56
46 - Subsidés sociaux - Ecoles supérieures des arts											
33	2	57	33.02	46	31	3300	CE-CLL	Subsidés sociaux aux écoles supérieures des arts	1.094	1.094	
Totaux activité 46											
									CE-CLL	1.094	1.094
47 - Initiatives relatives à l'enseignement et à la recherche en art											

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
33	2	57	40.01	47	92	3300	CE-CLL	Recherche en Art	250	250	
33	2	57	40.02	47	95	4410	CE-CLL	Formations continuées en Art	50	50	
Totaux activité 47											
									CE-CLL	300	300
48 - Délégués du gouvernement											
33	2	57	01.01	48	33	0100	CE-CLL	Dépenses de personnel et de fonctionnement	256	256	
						1111					
						1112					
						1120					
						1131					
						1211					
						7422					
Totaux activité 48											
									CE-CLL	256	256
49 - Démocratisation et promotion de l'accès aux Ecoles supérieures des Arts											
33	2	57	01.01	49	34	0100	CE-CLL	Allocation d'aide à la démocratisation (hors part complément subsides sociaux) et de promotion de l'accès (compensations droits d'inscription réduits) aux Ecoles supérieures des Arts	1.777	1.777	
						1211					
						4326					
						4430					
						4511					
Totaux activité 49											
									CE-CLL	1.777	1.777
Totaux programme 4											
									CE-CLL	8.880	8.880
PROGRAMME 7 DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT À HORAIRE RÉDUIT											
70 - Etablissements d'enseignement officiels subventionnés											
35	2	57	43.01	70	45	4314	CE-CLL	Subventions-traitements	82.985	82.985	
						4324					
Totaux activité 70											
									CE-CLL	82.985	82.985
71 - Etablissements d'enseignement libres subventionnés											
35	2	57	44.01	71	55	4410	CE-CLL	Subventions-traitements	9.517	9.517	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
Totaux activité 71											
									CE-CLL	9.517	9.517
72 - Humanités artistiques											
35	2	57	01.01	72	57	4314 4324 4410	CE-CLL	Subventions-traitements pour des personnels de l'enseignement officiel subventionné et libre subventionné	2.228	2.228	
Totaux activité 72											
									CE-CLL	2.228	2.228
Totaux programme 7											
									CE-CLL	94.730	94.730
PROGRAMME 8 FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT À HORAIRE RÉDUIT											
80 - Etablissements d'enseignement officiels subventionnés - Subventions de fonctionnement											
35	2	57	43.02	80	58	4316 4326	CE-CLL	Subventions de fonctionnement aux établissements à horaire réduit officiels subventionnés	2.844	2.844	
Totaux activité 80											
									CE-CLL	2.844	2.844
82 - Etablissements d'enseignement libres subventionnés - Subventions de fonctionnement											
35	2	57	44.30	82	56	4430	CE-CLL	Subventions de fonctionnement aux établissements à horaire réduit libres subventionnés	252	252	
Totaux activité 82											
									CE-CLL	252	252
Totaux programme 8											
									CE-CLL	3.096	3.096
PROGRAMME 9 EQUIPEMENTS											
90 - Dépenses en matière d'équipement											
33	2	57	60.01	90	24	6151	CE-CLL	Equipement des écoles supérieures des arts de la Communauté française	48	48	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
33	2	57	63.01	90	51	6311 6321 6511	CE-CLL	Equipement des écoles supérieures des arts officielles subventionnées	28	28	
33	2	57	64.01	90	60	6410	CE-CLL	Equipement des écoles supérieures des arts libres subventionnées	66	66	
Totaux activité 90											
									CE-CLL	142	142
Totaux programme 9											
									CE-CLL	142	142
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 57											
									CE-CLL	175.194	175.192

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 58											
ENSEIGNEMENT À DISTANCE											
PROGRAMME 0											
SUBSISTANCE - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE											
02 - Frais de fonctionnement											
37	2	58	01.01	02	14	0100 1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives aux projets et aux initiatives nouvelles en matière de politique d'enseignement à distance	50	50	
37	2	58	12.01	02	16	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	305	305	
37	2	58	12.02	02	19	1211	CE-CLL	Paiement des professeurs correcteurs	2.027	2.027	
37	2	58	74.01	02	89	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	19	19	
Totaux activité 02											
									CE-CLL	2.401	2.401
Totaux programme 0											
									CE-CLL	2.401	2.401
PROGRAMME 3											
RÉALISATION D'ACTIONS OU DE FORMATIONS DE RÉINSERTION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE À L'INTERVENTION DE L'ENSEIGNEMENT À DISTANCE											
30 - Actions diverses											
37	2	58	01.01	30	42	0100 1211	FBM	Fonds budgétaire destiné au financement de programmes d'actions et de formations de réinsertion professionnelle à l'intervention de l'enseignement à distance	188	188	
Totaux activité 30											
									FBM	188	188
Totaux programme 3											
									FBM	188	188
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 58											
									CE-CLL	2.401	2.401
									FBM	188	188

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.

TOTAUX CHAPITRE III

CE-CLL	7.735.411	7.733.989
FBM	20.458	21.015

CHAPITRE IV
DETTE PUBLIQUE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 85											
DETTE DIRECTE											
PROGRAMME 0											
SUBSISTANCE ADMINISTRATION											
01 - Frais de fonctionnement											
36	1	85	12.08	01	86	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature dans le cadre de la gestion de la trésorerie et de la dette, en ce compris des dépenses d'information et d'études liées aux finances communautaires	447	447	
36	1	85	74.01	01	41	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	14	14	
Totaux activité 01											
									CE-CLL	461	461
Totaux programme 0											
									CE-CLL	461	461
PROGRAMME 1											
SERVICE DE LA DETTE DIRECTE											
10 - Amortissements et charges d'intérêt - Papier commercial											
36	1	85	21.01	10	58	2130	CE-CLL	Intérêts dus en application de l'article 54, § 1er, alinéa 3, de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions et de la convention d'exécution, y compris années antérieures	6.616	6.616	
36	1	85	21.03	10	64	2110	CE-CLL	Intérêts dus au Caissier de la Communauté française pour l'utilisation de la ligne de crédit à très court terme, intérêts dus dans le cadre de la gestion de la trésorerie à court terme et intérêts dus à des organismes administratifs de la Communauté disposant d'une autonomie comptable, y compris années antérieures	8.723	8.723	
36	1	85	21.04	10	67	2110	CE-CLL	Intérêts dus pour la dette consolidée, y compris primes éventuelles	196.693	196.693	
Totaux activité 10											
									CE-CLL	212.032	212.032
Totaux programme 1											
									CE-CLL	212.032	212.032

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 85										
CE-CLL									212.493	212.493

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 86											
DETTE LIÉE AUX											
INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS											
DES INSTITUTIONS											
UNIVERSITAIRES											
PROGRAMME 1											
SERVICE DE LA DETTE INDIRECTE											
10 - Subventions et charges											
financières des universités de la											
Communauté française											
36	1	86	44.08	10	22	2110 4150	CE-CLL	Subventions-intérêts relatives aux emprunts souscrits pour le financement des investissements sociaux des universités de la Communauté (y compris primes éventuelles)	1	1	
Totaux activité 10											
									CE-CLL	1	1
11 - Subventions et cahrges											
financières des ubiversités libres											
36	1	86	21.05	11	01	2110	CE-CLL	Intérêts relatifs à l'acquisition des terrains de la plaine des manoeuvres à Etterbeek	-	-	
36	1	86	44.08	11	23	4440	CE-CLL	Subventions-intérêts relatives aux emprunts souscrits pour le financement des investissements académiques et sociaux des universités libres (y compris primes éventuelles)	434	434	
36	1	86	44.40	11	22	4440	CE-CLL	Subventions-intérêts relatives aux emprunts souscrits en faveur de la Fondation universitaire luxembourgeoise pour des investissements immobiliers	10	10	
Totaux activité 11											
									CE-CLL	444	444
Totaux programme 1											
									CE-CLL	445	445
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 86											
									CE-CLL	445	445

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.

TOTAUX CHAPITRE IV

CE-CLL 212.938 212.938

CHAPITRE V
DOTATIONS À LA RÉGION WALLONNE ET À LA COMMISSION
COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 90											
DOTATIONS À LA RÉGION											
WALLONNE ET À LA COMMISSION											
COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE											
PROGRAMME 1											
DOTATIONS À LA RÉGION											
WALLONNE ET À LA COMMISSION											
COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE											
11 - Région Wallonne - Cocof											
36	1	90	01.35	11	19	4511 4534	CE-CLL	Dotation complémentaire à la Commission communautaire française	-	-	
36	1	90	01.36	11	22	4534	CE-CLL	Dotation complémentaire à la Région wallonne	-	-	
36	1	90	01.37	11	25	4534	CE-CLL	Dotation relative au désendettement	-	-	
36	1	90	45.01	11	22	4534	CE-CLL	Dotation à la Région wallonne	355.922	355.922	
36	1	90	45.02	11	25	4511	CE-CLL	Dotation à la Commission communautaire française	101.074	101.074	
36	1	90	45.03	11	28	4511 4534	CE-CLL	Dotations à la Région wallonne et à la Commission communautaire française - Règlement définitif de l'exercice antérieur (y compris les intérêts)	4.387	4.387	
Totaux activité 11									<hr/>		
									CE-CLL	461.383	461.383
Totaux programme 1									<hr/>		
									CE-CLL	461.383	461.383
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 90									<hr/>		
									CE-CLL	461.383	461.383

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.

TOTAUX CHAPITRE V

CE-CLL 461.383 461.383

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.

TOTAL GÉNÉRAL

CE-CLL	10.141.830	10.143.794
CE-CLNL	276.607	276.607
FBM	77.562	78.346

Section particulière

SECTION PARTICULIERE - ANNEE BUDGETAIRE 2017

(en milliers d'euros)

Article	Litt.	Libellé	Solde au 1er janvier	Recettes de l'année	Dépenses de l'année	Solde au 31 décembre
66	01	Transfert de compétences	0	3.498.331	3.498.331	0
		Codes Sec	08.20	49	45	03.20

ANNEXE

Section particulière

(en milliers d'euros)

Nature de la recette et objet de la dépense	Codes Sec	Recettes de l'année	Dépenses de l'année
---------------------------------------------	-----------	---------------------	---------------------

Transfert de compétences à la RW et la COCOF

Part de la partie attribuée du produit de l'IPP	49.40	-80.782	
Dotation art 47/5 et 47/6 de la LSF	49.40	2.232.877	
Dotation art 47/7 de la LSF	49.40	1.135.206	
Part de la dotation art 47/8 de la LSF	49.40	211.030	
Part de la dotation art 47/9 de la LSF	49.40	0	
Décret spécial "St-Emilie" Art 7 § 2 - dotation RW	45.34		3.472.062
Décret spécial "St-Emilie" Art 7 § 3 - dotation Cocof	45.11		26.269
TOTAUX DE LA SECTION PARTICULIERE		3.498.331	3.498.331

Organismes administratifs à comptabilité autonome

Services administratifs à comptabilité autonome

Le budget du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel	274
Le budget du Fonds des Bâtiments scolaires de l'Enseignement de la Communauté française	276
Le budget du Fonds des Bâtiments scolaires de l'Enseignement officiel subventionné	278
Le budget du Fonds de garantie des Bâtiments scolaires	280
Le budget de l'Observatoire des Politiques culturelles	282
Le budget du Musée royal de Mariemont	284
Le budget de l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur organisé ou subventionné par la Communauté française	285
Le budget du Service Francophone des Métiers et des Qualifications	286
Les budgets des Hautes écoles de la Communauté française	287
Les budgets agrégés des services administratifs à comptabilité autonome des établissements d'enseignement et assimilés :	312
- Enseignement obligatoire : fondamental autonome, secondaire , spécialisé	
- Centres psycho-médicaux sociaux	
- Centres techniques de la Communauté française (Frameries-Tihange-Huy)	
- Ecoles supérieures des arts	
- Centre d'autoformation	
- Instituts de promotion sociale	
- Internats autonomes supérieurs de la Communauté française	
- Centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française	
- Centres techniques agricole et horticole de la Communauté française (Gembloux- Strée)	

Organismes d'intérêt public

WBI	316
-----	-----

Services administratifs à comptabilité autonome

BUDGET DU CENTRE DU CINEMA ET DE L'AUDIOVISUEL POUR L'ANNEE 2017 - Initial
PARTIE ORDONNANCEMENT

SEC	A.B.	1=RECETTES	TRESORERIE						
			Prévisions Initiales	Prévisions Ajustées	Réalizations			D	
					A	B	C		
0810	0.0.	SOLDE REPORTE AU 31/12/2016 NON AFFECTE	23.946			0	0	0	0
0810	0.1.	SOLDE REPORTE AU 31/12/2016 FONDS SERIES	1.526						
1611	1.0.	INDUS	0			0	0	0	0
4610	1.2.	DOTATION DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	18.450			0	0	0	0
3810	1.3.	CONTRIBUTION A LA CREATION AUDIOVISUELLE DES ABONNES VIA CERTAINS DISTRIBUTEURS	30			0	0	0	0
1611	1.4.	RECETTES DIVERSES CCA (dont Médiadesk et WBIImage)	225			0	0	0	0
1611	1.5.	RECETTES FONDS SPECIAL RTBF	15						
1611	1.6.	RECETTES FONDS SERIES	0						
4610	1.7.	AJUSTEMENT	0			0	0	0	0
3810	1.8.	CONTRIBUTIONS A LA PRODUCTION AUDIOVISUELLE DES EDITEURS DE SERVICE	15			0	0	0	0
4610	1.9.	DOTATION DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE (AB 01.01.31. DO 25) APPLICATION CONTRAT GESTION RTBF	700			0	0	0	0
TOTAUX			44.907	0	0	0	0	0	0

A. Recettes effectivement perçues pour l'année budgétaire courante B. Recettes relatives à l'année courante indues C. Recettes relatives aux années antérieures mais perçues pendant l'année budgétaire
D. Total des recettes de l'année

	2=DEPENSES	TRESORERIE					
		Prévisions Initiales	Prévisions Ajustées	Réalizations		C	
				A	B		
1211	2.0.	INDUS	0		0	0	0
1211	2.2.	ACTIONS D'ANIMATION ET DE PRODUCTION DANS LE DOMAINE DE L'AUDIOVISUEL	493		0	0	0
3200	2.3.	PRIMES A L'INDUSTRIE CINEMATOGRAPHIQUE CM ET LM	1.143		0	0	0
3200	2.4.	STRATEGIE PROMOTION CINEMA BELGE	0		0	0	0
3200	2.5.	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ASSURANT LA PROMOTION ET LA DIFFUSION CINEMATOGRAPHIQUES	0		0	0	0
3200	2.6.	AIDE A LA CREATION PRODUCTION RTBF	1.494		0	0	0
3200	2.7.	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE PROMOTION ET DE DIFFUSION DE L'AUDIOVISUEL	0		0	0	0
3200	2.8.	AIDE A LA CREATION AUDIOVISUELLE	9.129		0	0	0
1211	2.9.	DEPENSES DE TOUTE NATURE RELATIVES A L'AUDIOVISUEL	210		0	0	0
1211	2.10.	DEPENSES AFFERENTES AUX ACCORDS INTERNATIONAUX	786		0	0	0
1211	2.11.	PROMOTION ET DIFFUSION DES FILMS DE LA FWB	1.100		0	0	0
3200	2.12.	SALLES D'ART ET ESSAI	0		0	0	0
1211	2.13.	MASTER CLASS ET FORMATION DES PROFESSIONNELS	50		0	0	0
3200	2.14.	AIDE A LA CREATION - HORS CSF - WEB DOC FICTION - PROGRAMME DE FLUX	315		0	0	0
3200	2.15.	MULTIMEDIA	0		0	0	0
3200	2.16.	FILMS MICROS BUDGET	0		0	0	0
3200	2.17.	PROJET NUMERIQUE	0		0	0	0
3200	2.18.	CO PRODUCTION LM AVEC LE VAF	0		0	0	0
1211	2.19.	DEPENSES POUR WALLONIE BRUXELLES IMAGES	400		0	0	0
1211	2.20.	BOURSES A LA FORMATION ET TUTORAT	40		0	0	0
3200	2.21.	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE PROMOTION ET DE DIFFUSION DE L'AUDIOVISUEL ET DIVERS-HORS COA	668		0	0	0
3200	2.22.	FONDS FWB RTBF SERIES TV	1.346		0	0	0
3200	2.23.	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS RECONNUES PAR LA C.O.A.	3.294		0	0	0
TOTAUX			20.468	0	0	0	0

A. Paiements sur engagements contractés pour l'année budgétaire courante B. Paiements sur engagements contractés au cours d'années antérieures C. Total des paiements

	3=SYNTHESE ET SOLDE	TRESORERIE			
		Prévisions	Réalizations	Différences	
				A	B
	RECETTES (exécution du budget)	44.907	0	44.907	0
	DEPENSES (exécution du budget)	20.468	0	20.468	0
	RESULTAT SOLDE DE L'ANNEE (recettes - dépenses)	24.439	0	24.439	0

BUDGET DU CENTRE DU CINEMA ET DE L'AUDIOVISUEL POUR L'ANNEE 2017 - Initial
PARTIE DROITS ET ENGAGEMENTS

SEC	A.B.	1=RECETTES	DROITS CONSTATES						
			Prévisions Initiales	Prévisions Ajustées	Réalizations				
					A	B	C	D	E
0810	0.0.	SOLDE REPORTE AU 31/12/2016 NON AFFECTE	1.276		0	0	0	0	0
0810	0.1.	SOLDE REPORTE AU 31/12/2016 FONDS SERIES	1.451						
1611	1.0.	INDUS	0		0	0	0	0	0
4610	1.2.	DOTATION DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	18.450		0	0	0	0	0
3810	1.3.	CONTRIBUTION A LA CREATION AUDIOVISUELLE DES ABONNES VIA CERTAINS DISTRIBUTEURS	30		0	0	0	0	0
1611	1.4.	RECETTES DIVERSES CCA (dont Mediadesk et + WBImage)	225		0	0	0	0	0
1611	1.5.	RECETTES FONDS SPECIAL RTBF	15						
1611	1.6.	RECETTES FONDS SERIES	0						
4610	1.7.	AJUSTEMENT	0		0	0	0	0	0
3810	1.8.	CONTRIBUTIONS A LA PRODUCTION AUDIOVISUELLE DES EDITEURS DE SERVICE	15		0	0	0	0	0
4610	1.9.	DOTATION DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE (AB 01.01.31. DO 25) APPLICATION CONTRAT GESTION RTBF	700		0	0	0	0	0
TOTAUX			22.162	0	0	0	0	0	0

- A. Droits constatés en cours d'années (créances de l'année)
 B. Réductions de visas d'années antérieures (Solde d'engagement)
 C. Réductions de promesses d'aide des années antérieures
 D. Droits réduits
 E. Total des possibilités budgétaires d'engagement pour l'année (A+B+C-D)

	2=DEPENSES	ENGAGEMENTS ANNEES COURANTES				
		Prévisions Initiales	Prévisions Ajustées	Promesses Aides	Réalizations	Total
1211	2.0.	INDUS	0		0	0
1211	2.2.	ACTIONS D'ANIMATION ET DE PRODUCTION DANS LE DOMAINE DE L'AUDIOVISUEL	493		0	0
3200	2.3.	PRIMES A L'INDUSTRIE CINEMATOGRAPHIQUE CM ET LM	1.143		0	0
3200	2.4.	STRATEGIE PROMOTION CINEMA BELGE	0		0	0
3200	2.5.	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ASSURANT LA PROMOTION ET LA DIFFUSION CINEMATOGRAPHIQUES	0		0	0
3200	2.6.	AIDE A LA CREATION PRODUCTION RTBF	1.494		0	0
3200	2.7.	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE PROMOTION ET DE DIFFUSION DE L'AUDIOVISUEL	0		0	0
3200	2.8.	AIDE A LA CREATION AUDIOVISUELLE	9.129		0	0
1211	2.9.	DEPENSES DE TOUTE NATURE RELATIVES A L'AUDIOVISUEL	210		0	0
1211	2.10.	DEPENSES AFFERENTES AUX ACCORDS INTERNATIONAUX	786		0	0
1211	2.11.	PROMOTION ET DIFFUSION DES FILMS DE LA FWB	1.100		0	0
3200	2.12.	SALLES D'ART ET ESSAI	0		0	0
1211	2.13.	MASTER CLASS ET FORMATION DES PROFESSIONNELS	50		0	0
3200	2.14.	AIDE A LA CREATION - HORS CSF - WEB DOC FICTION - PROGRAMME DE FLUX	315		0	0
3200	2.15.	MULTIMEDIA	0		0	0
3200	2.16.	FILMS MICROS BUDGET	0		0	0
3200	2.17.	PROJET NUMERIQUE	0		0	0
3200	2.18.	CO PRODUCTION LM AVEC LE VAF	0		0	0
1211	2.19.	DEPENSES POUR WALLONIE BRUXELLES IMAGES	400		0	0
1211	2.20.	BOURSES A LA FORMATION ET TUTORAT	40		0	0
3200	2.21.	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE PROMOTION ET DE DIFFUSION DE L'AUDIOVISUEL ET DIVERS-HORS COA	668		0	0
3200	2.22.	FONDS FWB RTBF SERIES TV	1.346		0	0
3200	2.23.	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS RECONNUES PAR LA C.O.A.	3.294		0	0
TOTAUX			20.468	0	0	0

	3=SYNTHESE ET SOLDE	DROITS ET ENGAGEMENTS			
		Prévisions	Réalizations	Différences	
		A	B	A>B	A<B
	RECETTES (exécution du budget)	22.162	0	22.162	0
	DEPENSES (exécution du budget)	20.468	0	20.468	0
RESULTAT SOLDE DE L'ANNEE (recettes - dépenses)		1.694	0	1.694	0

SERVICE ADMINISTRATIF À COMPTABILITÉ AUTONOME (SACA)

SERVICE GENERAL DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

Fonds des Bâtiments scolaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles

D.O. 44 A.B. 01.01 Situation du flux des engagements de dépenses (Art. 70.05 C)

ARTICLE 70.05	LIBELLE	réalisation 2015	initial 2016	Proposition Ajustement 2016	Ajusté 2016	31/12/2016	initial 2017	Nouvelles propositions 2017
Opérations du Service général des Infrastructures scolaires de la Communauté française moyennant alimentation par le compte ouvert chez BELFIUS en application du décret du 4 février 1997 modifiant le décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments s	MOYENS EN ENGAGEMENTS							
	SOLDE EN ENGAGEMENT REPORTE AU 01/01	23.394.061	4.593.922	21.415.500	21.415.500	21.415.500	17.733.002	66.811.078
	DOTATION	46.800.000	57.489.388	46.800.000	46.800.000	46.800.000	46.800.000	46.800.000
	LA CITE DES METIERS							
	PHASE 3							
	Dotation spéciale			4.378.000	4.378.000	4.378.000		4.378.000
	Dotation constructions nouvelles ex DBFM			6.312.000	6.312.000	6.312.000	100.188.000	100.188.000
	Ecole du SHAPE			1.069.000	4.024.000	4.024.000		
	Dotation spéciale HE et nouvelles places			71.000.000	30.500.000	30.500.000	12.032.000	12.032.000
	ALIÉNATIONS	535.322		1.753.950	1.753.950	754.747		4.750.000
	AUTRES RECETTES	1.497.639				145.000		
	VERSEMENTS UREBA		3.000.000	700.000	700.000	756.000	1.500.000	3.489.000
	RECETTE FINANCEMENT SUR FONDS PROPRES DES ECOLES	2.247.518	1.925.000	4.212.850	4.212.850	2.700.000	4.745.619	1.512.850
	RECUPERATION VISA	892.338						
	AVANCE EXCEPTIONNELLE					18.000.000		
	Recettes Revente Dubrucq-Takeda							7.200.000
OPERATION DE TRESORIE	84.126							
DISPONIBLE EN ENGAGEMENT	75.451.003,63	67.008.310,00	157.641.300,00	120.096.300,00	135.785.247,00	182.998.621,00	247.160.928,00	

ARTICLE 70.05	LIBELLE	réalisation 2015	initial 2016	Proposition Ajustement 2016	Ajusté 2016	31/12/2016	initial 2017	Nouvelles propositions 2017
Opérations du Service général des Infrastructures scolaires de la Communauté française moyennant alimentation par le compte ouvert chez BELFIUS en application du décret du 4 février 1997 modifiant le décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments s	ENGAGEMENTS							
	ENGAGEMENTS DU FONDS DES BATIMENTS SCOLAIRES	44.845.090	50.810.000	46.800.000	46.800.000	38.283.222	46.800.000	46.800.000
	PHASE 3	1.596.462		3.693.904	3.693.904	2.351.744		1.350.000
	LA CITE DES METIERS			1.776.000	1.776.000	1.776.000		
	Dotation spéciale			4.378.000			4.378.000	4.378.000
	Dotation constructions nouvelles ex DBFM			6.311.544	6.311.544	4.334.203	56.172.735	40.985.164
	Ecole du SHAPE			1.069.000	1.069.000	1.069.000	1.477.500	2.955.000
	Dotation spéciale HE et nouvelles places			51.244.886	30.500.000	15.460.000	12.032.000	47.254.000
	UREBA			3.000.000	3.000.000	3.000.000		
	ENGAGEMENTS FINANCEMENT SUR FONDS PROPRES DES ECOLES	3.058.392	1.925.000	4.212.850	4.212.850	2.700.000		1.512.850
	MOYENS PROVISIONNÉS NON LIQUIDÉS/NON VISÉS	4.449.606	5.000.000	5.000.000	5.000.000		5.000.000	
	AVANCE EXCEPTIONNELLE							
Remboursement indu et opération de trésorerie	85.954							
TOTAL DES ENGAGEMENTS	54.035.504	57.735.000	127.486.184	102.363.298	68.974.169	125.860.235	145.235.014	

DISPONIBLE EN ENGAGEMENT AU 31/12

21.415.500	9.273.310	30.155.116	17.733.002	66.811.078	57.138.386	101.925.914
-------------------	------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	--------------------

SERVICE ADMINISTRATIF À COMPTABILITÉ AUTONOME (SACA)

SERVICE GENERAL DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

Fonds des Bâtiments scolaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles

D.O. 44 A.B. 01.01 Situation du flux des liquidations (Art. 70.05 C)

ARTICLE 70.05	CODE SEC	LIBELLE	réalisation 2015	initial 2016	Propositions Ajustement 2016	Ajusté 2016	31/12/2016	Initial 2017	Nouvelles Propositions 2017
Opérations du Service général des Infrastructures scolaires de la Communauté française moyennant alimentation par le compte ouvert chez BELFIUS en application du décret du 4 février 1997 modifiant le décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments s	03.20	SOLDE BELFIUS AU 01/01	66.833.412	61.346.887	74.809.465	74.809.465	74.809.465	99.232.452	121.751.212
	66.31	DOTATION	46.800.000	57.490.388	46.800.000	46.800.000	46.800.000	46.800.000	46.800.000
	66.31	LA CITE DES METIERS							
	66.31	PHASE 3							
	66.31	Dotation spéciale			4.378.000	4.378.000	4.378.000		4.378.000
	66.31	Dotation Constructions nouvelles ex DBFM			6.312.000	6.312.000	6.312.000	100.188.000	100.188.000
	66.31	Ecole du SHAPE			1.069.000	4.024.000	4.024.000		
	66.31	Dotation spéciale HE et nouvelles places			71.000.000	30.500.000	30.500.000	12.032.000	12.032.000
	16.10	VERSEMENTS UREBA		3.000.000	700.000	700.000	754.747	1.500.000	3.489.000
	76.32	ALIÉNATIONS	535.322		1.753.950	1.753.950	756.000	4.745.619	4.750.000
	16.10	AUTRES RECETTES	1.497.639				145.000		
		RECETE FINANCEMENT SUR FONDS PROPRES DES ECOLES	2.247.518	1.925.000	4.212.850	4.212.850	2.700.000		1.512.850
		Avance exceptionnelle pour achat, modernisation et construction de bâtiments pour le réseau FWB					18.000.000		
		RECETTES revente Dubrucq-Takeda							7.200.000
		Opération Trésorerie	84.126						
	TOTAL DES RECETTES			117.998.016	123.762.275,00	211.035.265,00	173.490.265,00	189.179.212	264.498.071

ARTICLE 70.05	CODE SEC	LIBELLE	réalisation 2015	initial 2016	Propositions ajustement 2016	Ajusté 2016	31/12/2016	initial 2017	Nouvelles Propositions 2017
Opérations du Service général des Infrastructures scolaires de la Communauté française moyennant alimentation par le compte ouvert chez BELFIUS en application du décret du 4 février 1997 modifiant le décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments s	11.11	PERSONNEL							
	12.11	FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1.157.701	1.230.000	1.275.000	1.275.000	1.200.000	1.275.000	1.250.000
	12.11	TRAVAUX D'ENTRETIEN DU PROPRIÉTAIRE	13.177.509	14.450.000	15.400.000	15.400.000	14.300.000	15.050.000	15.850.000
	12.12	LOCATION AU PROFIT DES ÉCOLES	2.402.742	2.000.000	2.200.000	2.200.000	1.650.000	2.000.000	1.750.000
	71.00	ACQUISITIONS D'IMMEUBLES							
	72.00	CONSTRUCTION, MODERNISATION, AMÉNAGEMENTS INITIATIVES NOUVELLES MINISTRE	25.815.434	34.130.000	31.201.000	31.201.000	26.600.000	26.897.800	27.881.988
	72.00	PHASE 3	202.891		2.547.000	2.547.000	2.100.000	2.168.000	2.368.000
		RECETE FINANCEMENT SUR FONDS PROPRES DES ECOLES	346.320	1.925.000	3.215.000	3.215.000	2.000.000	2.750.000	3.100.000
	72.00	LA CITE DES METIERS			1.400.000	1.400.000	700.000	450.000	1.000.000
	72.00	Dotation spéciale						875.600	
	72.00	Dotation Constructions nouvelles ex DBFM			2.432.813	2.432.813		18.696.914	4.418.077
	72.00	Ecole du SHAPE			1.069.000	1.069.000	900.000	625.000	2.076.000
	72.00	Dotation spéciale HE et nouvelles places			17.355.865	11.000.000	15.460.000	7.055.865	12.947.000
	72.00	UREBA			2.518.000	2.518.000	2.518.000	2.371.000	3.100.000
		Avance exceptionnelle pour achat, modernisation et construction de bâtiments pour le réseau FWB							
	72.00	rembst indus	85.954						
TOTAL DEPENSES			43.188.552	53.735.000	80.613.678	74.257.813	67.428.000	80.215.179	75.741.065

Il y a lieu de noter que ce montant intègre le transfert budgétaire interne vers la trésorerie du MCF de 4 445 000 € en 2006

03.20	SOLDE BUDGETAIRE	74.809.465	70.027.275	130.421.587	99.232.452	121.751.212	184.282.892	226.359.997
--------------	-------------------------	-------------------	-------------------	--------------------	-------------------	--------------------	--------------------	--------------------

SERVICE ADMINISTRATIF À COMPTABILITÉ AUTONOME (SACA)

SERVICE GENERAL DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES DE L'ENSEIGNEMENT OFFICIEL SUBVENTIONNÉ

FONDS DES BATIMENTS SCOLAIRES DE L'ENSEIGNEMENT OFFICIEL SUBVENTIONNÉ

D.O. 44 A.B. 01.02 Situation du flux des engagements (Art. 70.06 C)

ARTICLE 70.06		LIBELLE	réalisation 2014	réalisation 2015	Prév. Initial 2016	Prév. Ajust. 2016	Prév Init 2017	
Opérations du Fonds des Bâtiments Scolaires de L'Enseignement Officiel Subventionné moyennant alimentation par le compte ouvert chez Dexia en application de l'art 7 du décret du 5 février 1990 (gestion séparée) et de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté Française du 22.12.1997	MOYENS EN ENGAGEMENTS	SOLDE EN ENGAGEMENT REPORTE AU 01/01	571.937,54	34.749.913,52	29.717.018,21	28.492.971,37	38.487.971,37	
		DOTATION	22.394.000,00	25.816.475,33	25.050.000,00	25.050.000,00	31.950.000,00	
		LA CITE DES METIERS						
		DOTATION -PHASE 3	11.289.000,00					
		DOTATION POUR LE FINANCEMENT VIA LE CRAC		19.232.000,00	20.600.000,00	20.600.000,00		
		DOTATION EXCEPTIONNELLE			7.935.000,00	7.935.000,00		
		RECUPERATION VISA	31.251.473,66	1.224.662,55				
		AUTRES RECETTES	805.813,46	17.795,18	10.000,00	10.000,00	32.000,00	
TOTAL DES RECETTES			66.312.224,66	81.040.846,58	83.312.018,21	82.087.971,37	70.469.971,37	

ARTICLE 70.06		LIBELLE	réalisation 2014	réalisation 2015	Prév. Initial 2016	Prév. Ajust. 2016	Prév Init 2017	
Opérations du Fonds des Bâtiments Scolaires de L'Enseignement Officiel Subventionné moyennant alimentation par le compte ouvert chez Dexia en application de l'art 7 du décret du 5 février 1990 (gestion séparée) et de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté Française du 22.12.1997	ENGAGEMENTS	ENGAGEMENTS TRAD et F.F.	31.562.311,14	19.674.989,24	23.000.000,00	23.000.000,00	17.000.000,00	
		ENG PARTS COMPL PPT					3.860.000,00	
		REDEVANCE CRAC						8.826.686,00
		PHASE 3		10.055.066,41				
		DOSSIERS NOUVELLES PLACES						7.935.000,00
		LE FINANCEMENT REMPLACANT LE CRAC		22.817.819,56	20.600.000,00	20.600.000,00		6.900.000,00
		TOTAL DEPENSES			31.562.311,14	52.547.875,21	43.600.000,00	43.600.000,00

DISPONIBLE EN ENGAGEMENT AU 31/12

34.749.913,52	28.492.971,37	39.712.018,21	38.487.971,37	25.948.285,37
----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

SERVICE ADMINISTRATIF À COMPTABILITÉ AUTONOME (SACA)

FONDS DES BATIMENTS SCOLAIRES DE L'ENSEIGNEMENT OFFICIEL SUBVENTIONNÉ

D.O. 44 A.B. 01.02 Situation du flux des liquidations (Art. 70.06 C)

ARTICLE 70.06	CODE SEC	LIBELLE	réalisation 2015	Prév. Initial 2016	Ajust. 2016	Nouv prév 2016 (13/09/2016)	Prop. Init. 2017	nouvelles propositions
Opérations du Fonds des Bâtiments Scolaires de L'Enseignement Officiel Subventionné moyennant alimentation par le compte ouvert chez Dexia en application de l'art 7 du décret du 5 février 1990 (gestion séparée) et de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté Française du 22.12.1997	08.20	SOLDE BELFIUS AU 01/01	74.345.968,54	95.380.568,54	94.247.741,89	94.247.741,89	113.206.055,89	117.408.055,89
	66.31	DOTATION	25.816.475,33	25.050.000,00	25.050.000,00	25.050.000,00	31.950.000,00	31.950.000,00
	66.31	LA CITE DES METIERS						
	66.31	DOTATION -PHASE 3						
	66.31	DOTATION: REPRISE DOSSIER CRAC PAR LE FONDS	19.232.000,00	20.600.000,00	20.600.000,00	20.600.000,00		
	66.31	DOTATION EXCEPTIONNELLE		7.935.000,00	7.935.000,00	7.935.000,00		7.935.000,00
	16.10	AUTRES RECETTES	17.795,18	10.000,00	10.000,00	10.000,00	32.000,00	32.000,00
	TOTAL DES RECETTES			119.412.239,05	148.975.568,54	147.842.741,89	147.842.741,89	145.188.055,89

ARTICLE 70.06	CODE SEC	LIBELLE	réalisation 2015	Prév. Initial 2016	Ajust. 2016	Nouv prév 2016 (13/09/2016)	Prop. Init. 2017	Nouvelles propositions
Opérations du Fonds des Bâtiments Scolaires de L'Enseignement Officiel Subventionné moyennant alimentation par le compte ouvert chez Dexia en application de l'art 7 du décret du 5 février 1990 (gestion séparée) et de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté Française du 22.12.1997	12.11	FRAIS DE FONCTIONNEMENT GÉNÉRAUX	190.771,38	435.000,00	450.000,00	450.000,00	300.000,00	300.000,00
	63.11	AIDE À L'INVESTISSEMENT PROVINCES	638.858,27	1.500.000,00	650.000,00	650.000,00	1.000.000,00	1.000.000,00
	63.21	AIDE À L'INVESTISSEMENT COMMUNES	15.508.181,51	13.238.314,00	16.950.000,00	12.350.000,00	12.500.000,00	12.500.000,00
	63.21	PARTS COMPLEMENT PPT				2.500.000,00	4.600.000,00	4.600.000,00
	63.21	PHASE 3	0,00	6.000.000,00	3.000.000,00	2.500.000,00	6.000.000,00	6.000.000,00
	63.21	LE FINANCEMENT CRAC	8.826.686,00	8.826.686,00	8.826.686,00	8.826.686,00	8.826.686,00	8.826.686,00
	63.21	DOSSIERS CRAC TRANCHE 3			4.760.000,00	3.158.000,00	23.497.000,00	13.234.000,00
	63.21	DOSSIERS NOUV PLACES					2.000.000,00	6.600.000,00
TOTAL DEPENSES			25.164.497,16	30.000.000,00	34.636.686,00	30.434.686,00	58.723.686,00	53.060.686,00

03.20	SOLDE BUDGETAIRE	94.247.741,89	118.975.568,54	113.206.055,89	117.408.055,89	86.464.369,89	104.264.369,89
--------------	-------------------------	----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	----------------------	-----------------------

SERVICE ADMINISTRATIF À COMPTABILITÉ AUTONOME (SACA)

SERVICE GENERAL DES INFRASTRUCTURES PRIVEES SUBVENTIONNEES

D.O. 44 A.B. 41.20 Situation du flux des engagements (Art. 70.07 C)

ARTICLE 70.07	CODE SEC	LIBELLE	Réalisation 2015	Prévision 2016	Ajusté 2016	Nouvelle prévision 2016 au 13/09/2016	Prévision initial 2017	Nouvelle prévision
Opérations du Service général des Infrastructures Privées Subventionnées moyennant alimentation par le compte ouvert chez BELFIUS en application du décret du 4 février 1997 modifiant le décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments scolaires (gestion séparée)	08.20	SOLDE BELFIUS AU 01/01	38.263.077,01	26.556.442,55	31.283.956,10	31.283.956,10	37.812.467,57	37.839.374,48
	46.10	DOTATION		7.500.000,00	7.500.000,00	7.500.000,00	4.800.000,00	4.800.000,00
	46.10	DOTATION EXCEPTIONNELLE		7.687.000,00	7.687.000,00	7.687.000,00		7.687.000,00
	64.20	REMBOURSEMENT s/RECOURS GARANTIE	16.013,94					
	TOTAL DES RECETTES			38.279.090,95	34.056.442,55	46.470.956,10	46.470.956,10	42.612.467,57

ARTICLE 70.07	CODE SEC	LIBELLE	Réalisation 2015	Prévision 2016	Ajusté 2016	Nouvelle prévision 2016 au 13/09/2016	Prévision initial 2017	Nouvelle prévision
Opérations du Fonds des Bâtiments Opérations du Service général des Infrastructures Privées Subventionnées moyennant alimentation par le compte ouvert chez BELFIUS en application du décret du 4 février 1997 modifiant le décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments scolaires (gestion séparée)	44.40	SUBVENTIONS INTERETS	6.138.222,98	6.143.085,27	6.143.085,27	4.837.943,14	4.357.051,81	4.357.051,81
	44.40	SUBVENTIONS INTERETS s/NOUVEAUX DOSSIERS		654.439,78	974.439,78	0,00	572.634,81	0,00
	43.33	SUBVENTIONS INTERETS	780.842,17	497.363,48	497.363,48	497.363,48	169.334,35	169.334,35
	64.10	RECOURS A LA GARANTIE	44.223,27		150.000,00	150.000,00	100.000,00	200.000,00
	12.11	FRAIS DE FONCTIONNEMENT	31.846,43	125.000,00	125.000,00	125.000,00	100.000,00	100.000,00
		PHASE 3		768.600,00	768.600,00	3.021.275,00	10.000.000,00	8.874.877,00
	Création de nouvelles places avec la dotation exceptionnelle							
TOTAL DES DEPENSES			6.995.134,85	8.188.488,53	8.658.488,53	8.631.581,62	15.299.020,97	13.701.263,16

03.20	SOLDE BUDGETAIRE	31.283.956,10	25.867.954,02	37.812.467,57	37.839.374,48	27.313.446,60	36.625.111,32
--------------	-------------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

SERVICE ADMINISTRATIF À COMPTABILITÉ AUTONOME (SACA)

SERVICE GENERAL DES INFRASTRUCTURES PRIVEES SUBVENTIONNEES

D.O. 44 A.B. 41.20 Situation du flux des ordonnancements (Art. 70.07 C)

ARTICLE 70.07 Opérations du Service général des Infrastructures Privées Subventionnées moyennant alimentation par le compte ouvert chez BELFIUS en application du décret du 4 février 1997 modifiant le décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments scolaires (gestion séparée)	RECETTES	CODE SEC	LIBELLE	Réalisation 2015	Prévision 2016	Ajusté 2016	Nouvelle prévision 2016 au 13/09/2016	Prévision initial 2017	Nouvelle prévision
		08.20	SOLDE BELFIUS AU 01/01	38.263.077,01	26.556.442,55	31.283.956,10	31.283.956,10	37.812.467,57	37.839.374,48
		46.10	DOTATION		7.500.000,00	7.500.000,00	7.500.000,00	4.800.000,00	4.800.000,00
		46.10	DOTATION EXCEPTIONNELLE		7.687.000,00	7.687.000,00	7.687.000,00		7.687.000,00
		64.20	REMBOURSEMENT s/RECOURS GARANTIE	16.013,94					
TOTAL DES RECETTES				38.279.090,95	34.056.442,55	46.470.956,10	46.470.956,10	42.612.467,57	50.326.374,48

ARTICLE 70.07 Opérations du Fonds des Bâtiments Opérations du Service général des Infrastructures Privées Subventionnées moyennant alimentation par le compte ouvert chez BELFIUS en application du décret du 4 février 1997 modifiant le décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments scolaires (gestion séparée)	DEPENSES	CODE SEC	LIBELLE	Réalisation 2015	Prévision 2016	Ajusté 2016	Nouvelle prévision 2016 au 13/09/2016	Prévision initial 2017	Nouvelle prévision
		44.40	SUBVENTIONS INTERETS	6.138.222,98	6.143.085,27	6.143.085,27	4.837.943,14	4.357.051,81	4.357.051,81
		44.40	SUBVENTIONS INTERETS s/NOUVEAUX DOSSIERS		654.439,78	974.439,78	0,00	572.634,81	0,00
		43.33	SUBVENTIONS INTERETS	780.842,17	497.363,48	497.363,48	497.363,48	169.334,35	169.334,35
		64.10	RECOURS A LA GARANTIE	44.223,27		150.000,00	150.000,00	100.000,00	200.000,00
		12.11	FRAIS DE FONCTIONNEMENT	31.846,43	125.000,00	125.000,00	125.000,00	100.000,00	100.000,00
			PHASE 3		768.600,00	768.600,00	3.021.275,00	10.000.000,00	8.874.877,00
		Création de nouvelles places avec la dotation exceptionnelle							
TOTAL DES DEPENSES				6.995.134,85	8.188.488,53	8.658.488,53	8.631.581,62	15.299.020,97	13.701.263,16

03.20	SOLDE BUDGETAIRE	31.283.956,10	25.867.954,02	37.812.467,57	37.839.374,48	27.313.446,60	36.625.111,32
--------------	-------------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

SACA
Article 70.08

OBSERVATOIRE DES POLITIQUES CULTURELLES (SERVICE A GESTION SEPARÉE) - BUDGET 2017 AJUSTE AU 3 NOVEMBRE 2016

PARTIE PAIEMENTS

PARTIE ENGAGEMENTS

1. Recettes

Code SEC		
46.10	1.1. Report du solde de trésorerie au 3 novembre 2016	453.708,77
16.11	1.2. Dotation 2017 de la CF (DO 11, AB 41.01.18)	173.000,00
	1.3. Recettes exceptionnelles estimées :	
	1.3.1. Subvention Coopération W/B / Burkina Faso	6.880,00
	1.3.1. Vente publications	100,00
	Total	633.688,77

Code SEC		
46.10	1.1. Report du disponible au 31 octobre 2016	372.639,74
16.11	1.2. Dotation 2017 de la CF (DO 11, AB 41.01.18)	173.000,00
	1.3. Recettes exceptionnelles estimées :	
	1.3.1. Subvention Coopération W/B / Burkina Faso	6.880,00
	1.3.2. Vente publications	100,00
	Total	552.619,74

2. Dépenses estimées

Code SEC		
74.40	2.1. Dépenses de toutes natures relatives à la réalisation des recherches et études	
	Estimation des paiements des engagements antérieurs au 03-11-16	48.400,00
	Estimation des paiements des engagements du 04-11-16 au 31-12-17	486.739,74
		535.139,74
12.11	2.2. Dépenses relatives à la publication et à la diffusion d'études et recherches	
	Estimation des paiements des engagements antérieurs au 03-11-16	2.629,03
	Estimation des paiements des engagements du 04-11-16 au 31-12-17	20.000,00
		22.629,03
12.11	2.3. Dépenses relatives au centre de documentation	
	Estimation des paiements des engagements antérieurs au 03-11-16	0,00
	Estimation des paiements des engagements du 04-11-16 au 31-12-17	5.000,00
		5.000,00
12.11	2.4. Dépenses de toutes natures relatives au fonctionnement	
	Estimation des paiements des engagements antérieurs au 03-11-16	40,00
	Estimation des paiements des engagements du 04-11-16 au 31-12-17	12.500,00
		12.540,00
12.11	2.5. Dépenses de toutes natures relatives au soutien à la recherche :	
	Estimation des paiements des engagements antérieurs au 03-11-16	10.000,00
	Estimation des paiements des engagements du 04-11-16 au 31-12-17	7.000,00
		17.000,00

Code SEC		
74.40	2.1. Dépenses de toutes natures relatives à la réalisation des recherches et études	
	Estimation des engagements du 04-11-2016 au 31-12-2017	486.739,74
		486.739,74
12.11	2.2. Dépenses relatives aux publications et à la diffusion d'études et recherches	
	Estimation des engagements du 04-11-2016 au 31-12-2017	20.000,00
		20.000,00
12.11	2.3. Dépenses relatives au centre de documentation	
	Estimation des engagements du 04-11-2016 au 31-12-2017	5.000,00
		5.000,00
12.11	2.4. Dépenses de toutes natures relatives au fonctionnement	
	Estimation des engagements du 04-11-2016 au 31-12-2017	12.500,00
		12.500,00
12.11	2.5. Dépenses de toutes natures relatives au soutien à la recherche :	
	Estimation des engagements du 04-11-2016 au 31-12-2017	17.000,00
		17.000,00

12.11	2.6. Dépenses de toutes natures relatives aux colloques/séminaires/journées d'étude/formations	
	Estimation des paiements des engagements antérieurs au 03-11-16	0,00
	Estimation des paiements des engagements du 04-11-16 au 31-12-17	4.500,00
		4.500,00
12.11	2.7. Dépenses de toutes natures relatives à la coopération internationale	
	Estimation des paiements des engagements antérieurs au 03-11-16	0,00
	Estimation des paiements des engagements du 04-11-16 au 31-12-17	6.880,00
		6.880,00
	Total	603.688,77

12.11	2.6. Dépenses de toutes natures relatives aux colloques/séminaires/journées d'étude/formations	
	Estimation des engagements du 04-11-2016 au 31-12-2017	4.500,00
		4.500,00
12.11	2.7. Dépenses de toutes natures relatives à la coopération internationale	
	Estimation des engagements du 04-11-2016 au 31-12-2017	6.880,00
		6.880,00
	Total	552.619,74

3. Résultat estimé

1. Recettes	633.688,77
2. Dépenses	603.688,77
Solde de trésorerie estimé au 31 décembre 2017	30.000,00

1. Recettes	552.619,74
2. Dépenses	552.619,74
Disponible estimé au 31 décembre 2017	0,00

SACA
Article 70.11 C

MUSEE ROYAL DE MARIEMONT

PARTIE LIQUIDATION	PARTIE DROITS ET ENGAGEMENTS
---------------------------	-------------------------------------

A. RECETTES

TRESORERIE					DROITS CONSTATES									
Code SEC			Prévisions	réalisations			Code SEC			Prévisions	réalisations			
				A	B	C					A	B	C	D
0820	1.1.	Solde de trésorerie à reporter	778000,00			0,00	0820	1.1.	Report du disponible	778000,00				0,00
4610	1.2.	Dotation de la Communauté française	831.000,00			0,00	4610	1.2.	Dotation de la Communauté française	831.000,00				0,00
1612	1.3.	Droits d'entrée	40000,00			0,00	1612	1.3.	Droits d'entrée	40000,00				0,00
1612	1.4.	Ventes comptoir	80000,00			0,00	1612	1.4.	Ventes comptoir	80000,00				0,00
1612 - 4610	1.5.	Visites guidées	65000,00			0,00	1612 - 4610	1.5.	Visites guidées	65000,00				0,00
1612	1.6.	Manifestations (concerts, conférences, location locaux)	60000,00			0,00	1612	1.6.	Manifestations (concerts, conférences, location locaux)	60000,00				0,00
1612-0810-3830-3850	1.7.	Divers : redevance cafétéria, atelier graphique, cotisations,...)	30000,00			0,00	1612-0810-3830-3850	1.7.	Divers : redevance cafétéria, atelier graphique, cotisations,...)	30000,00				0,00
3810	1.8.	Sponsoring/Mécénat exceptionnel	200000,00			0,00	3810	1.8.	Sponsoring/Mécénat exceptionnel	200000,00				0,00
5820	1.9.	FSE	190.000,00			0,00	5820	1.9.	FSE	190.000,00				0,00
Total des recettes			2.274.000,00	0,00	0,00	0,00	Total des recettes			2.274.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

A = recettes effectivement perçues pendant l'année budgétaire
 B = recettes relatives aux années antérieures mais reçues pendant l'année budgétaire
 C = total des recettes (A + B)

A 1.1 = disponible du solde budgétaire libre d'engagement au 31.12 A 1.2 droits constatés sur dotation de l'année
 B = réduction de visas d'années antérieures
 C = droits réduits
 D = total des possibilités d'engagement budgétaire de l'année (A+B-C)

B. DEPENSES

TRESORERIE					ENGAGEMENTS							
Code SEC			Prévisions	réalisations			Code SEC			Prévisions	réalisations	
				A	B	C					A	
1211	2.1.	Dépenses de gestion et d'administration	659.000,00			0,00	1211	2.1.	Dépenses de gestion et d'administration	659.000,00		
1211-11...0810	2.2.	Activités du musée	1.042.000,00			0,00	1211-11...0810	2.2.	Activités du musée	1.042.000,00		
7422	2.3.	Achat de biens durables	25.000,00			0,00	7422	2.3.	Achat de biens durables	25.000,00		
7450	2.4.	Achat d'objets de collection	0,00			0,00	7450	2.4.	Achat d'objets de collection	0,00		
Total des dépenses			1.726.000,00	0,00	0,00	0,00	Total des dépenses			1.726.000,00	0,00	0,00

A = paiements sur engagements antérieurs à l'année budgétaire
 B = paiements sur engagements contractés pendant l'année budgétaire
 C = total des paiements (A+B)

A = engagements de l'année budgétaire
 B = réduction de visas des années antérieures

C. SYTHESE ET SOLDE

TRESORERIE				ENGAGEMENTS			
	Prévisions	Réalisations	différence		Prévisions	Réalisations	différence
Recettes (exécution du budget)	2.274.000,00	0,00	-2.274.000,00	Recettes (exécution du budget)	2.274.000,00	0,00	-2.274.000,00
Dépenses (exécution du budget)	1.726.000,00	0,00	-1.726.000,00	Dépenses (exécution du budget)	1.726.000,00	0,00	-1.726.000,00
Résultat solde de l'année	548.000,00	0,00		Résultat solde de l'année	548.000,00	0,00	

SACA

AGENCE POUR L'EVALUATION DE LA QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

PARTIE LIQUIDATION

PARTIE DROITS ET ENGAGEMENTS

A. RECETTES

Code SEC	TRESORERIE			
	Prévisions	réalisations		
		A	B	C
1.1.	Solde de trésorerie à reporter	1.063.471,08		0,00
1.2.	Dotation 2017 (A.B. 41.30.44) DO 40	754.000,00		0,00
1.3.	Autres recettes	0,00		0,00
1.4.	Dotation 2016 (A.B. 41.30.44) DO 40	0,00		0,00
Total des recettes		1.817.471,08	0,00	0,00

Code SEC	DROITS CONSTATES				
	Prévisions	réalisations			
		A	B	C	D
1.1.	Report du disponible	1.695.132,44			0,00
46 1.2.	Dotation 2017 (A.B. 41.30.44) DO 40	754.000,00			0,00
16 1.3.	Autres recettes	0,00			0,00
Total des recettes		2.449.132,44	0,00	0,00	0,00

A = recettes effectivement perçues pendant l'année budgétaire
 B = recettes relatives aux années antérieures mais reçues pendant l'année budgétaire
 C = total des recettes (A + B)

A 1.1 = disponible du solde budgétaire libre d'engagement au 31.12 A 1.2 droits constatés sur dotation de l'année
 B = réduction de visas d'années antérieures
 C = droits réduits
 D = total des possibilités d'engagement budgétaire de l'année (A+B-C)

B. DEPENSES

Code SEC	TRESORERIE			
	Prévisions	réalisations		
		A	B	C
12 2.1.	Fonctionnement Agence	60.480,00	0,00	0,00
12 2.1.1.	Réunions plénières	4.675,00		
12 2.1.2.	Réunions Bureau	770,00		
12 2.1.3.	Réunions GT	9.520,00		
12 2.1.4.	Cotisations, abonnements	7.515,00		
12 2.1.5.	Promotion	15.000,00		
12 2.1.6.	Frais de fonctionnement	2.000,00		
12 et 74 2.1.7.	Frais exceptionnels	5.000,00		
12 2.1.8.	Participation colloque, formations	14.000,00		
12 2.1.9.	Contribution au réseau FraQ-SUP	2.000,00		
12 2.2.	Fonctionnement Audit	873.305,00	0,00	0,00
12 2.2.1.	Promotion, Communication	20.000,00		
12 2.2.2.	Frais de fonctionnement Cellule exécut	3.080,00		
12 2.2.3.	Audits 2016-2017 et 2017-2018	716.225,00		
12 2.2.4.	Suivi des évaluations 2016-2017 et 20	134.000,00		
11 2.3.	Personnel	231.175,00		0,00
Total des dépenses		1.164.960,00	0,00	0,00

Code SEC	ENGAGEMENTS		
	Prévisions	réalisations	
		A	
12 2.1.	Fonctionnement Agence	60.480,00	0,00
12 2.1.1.	Réunions plénières	4.675,00	
12 2.1.2.	Réunions Bureau	770,00	
12 2.1.3.	Réunions GT	9.520,00	
12 2.1.4.	Cotisations, abonnements	7.515,00	
12 2.1.5.	Promotion	15.000,00	
12 2.1.6.	Frais de fonctionnement	2.000,00	
12 et 74 2.1.7.	Frais exceptionnels	5.000,00	
12 2.1.8.	Participation colloque, formations	14.000,00	
12 2.1.9.	Contribution au réseau FraQ-SUP	2.000,00	
12 2.2.	Fonctionnement Audit	822.580,00	0,00
12 2.2.1.	Promotion, Communication	20.000,00	
12 2.2.2.	Frais de fonctionnement Cellule exécut	3.080,00	
12 2.2.3.	Audits 2017-2018	652.500,00	
12 2.2.4.	Suivi des évaluations 2017-2018	147.000,00	
11 2.3.	Personnel	231.175,00	0,00
Total des dépenses		1.114.235,00	0,00

A = paiements sur engagements antérieurs à l'année budgétaire
 B = paiements sur engagements contractés pendant l'année budgétaire
 C = total des paiements (A+B)

A = engagements de l'année budgétaire
 B = réduction de visas des années antérieures

C. SYTHESE ET SOLDE

	TRESORERIE		
	Prévisions	Réalisations	différence
Recettes (exécution du budget)	1.817.471,08	0,00	-1.817.471,08
Dépenses (exécution du budget)	1.164.960,00	0,00	-1.164.960,00
Résultat solde de l'année	652.511,08	0,00	

	ENGAGEMENTS		
	Prévisions	Réalisations	différence
Recettes (exécution du budget)	2.449.132,44	0,00	-2.449.132,44
Dépenses (exécution du budget)	1.114.235,00	0,00	-1.114.235,00
Résultat solde de l'année	1.334.897,44	0,00	

SERVICE FRANCOPHONE DES METIERS ET DES QUALIFICATIONS -BUDGET INITIAL Prévisionnel 2017

PARTIE LIQUIDATIONS

PARTIE DROITS ET ENGAGEMENTS

OPERATIONS SUR DOTATIONS ET FONDS PROPRES

A. RECETTES

Code SEC	LIQUIDATIONS					
	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations			
			A	B	C	
08.20	1.1.	Solde de trésorerie à reporter	179.000,00			0,00
49.30	1.2.1.	Solde créance R.W. 2016	0,00			0,00
	1.2.2.	Dotation de la R.W. 2017	140.000,00			
49.10	1.3	Dotation de la COCOF	53.000,00			0,00
16.20	1.4	Recettes autres				0,00
Total des recettes			372.000,00	0,00	0,00	0,00

Code SEC	DROITS CONSTATES						
	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations				
			A	B	C	D	
08.20	1.1.	Report du disponible	106.000,00				0,00
49.30	1.2.1.	Solde créance R.W. 2016	0,00				0,00
	1.2.2.	Dotation de la Région wallonne 2017	140.000,00				
49.10	1.3	dotation de la COCOF	53.000,00				0,00
16.20	1.4	créances autres					0,00
Total des recettes			299.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

A = recettes effectivement perçues pendant l'année budgétaire
 B = recettes sur droits constatés les années antérieures mais reçues pendant l'année budgétaire
 C = total des recettes (A + B)

A 1.1 = disponible du solde budgétaire libre d'engagement au 31.12-AA-1
 B = réduction de visas d'années antérieures
 C = droits réduits
 D = total des possibilités d'engagement budgétaire de l'année (A+B-C)

B. DEPENSES

Code SEC	LIQUIDATIONS					
	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations			
			A	B	C	
11.11	2.1.	frais de personnel	103.800,00			0,00
12.11	2.2.	frais de fonctionnement	159.500,00			0,00
74.22	2.3.	frais d'acquisition	5.000,00			0,00
Total des dépenses			268.300,00	0,00	0,00	0,00

Code SEC	ENGAGEMENTS			
	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations	
			A	
11.11	2.1.	frais de personnel	103.800,00	
12.11	2.2.	frais de fonctionnement	159.500,00	
74.22	2.3.	frais d'acquisition	5.000,00	
Total des dépenses			268.300,00	0,00

A = paiements sur engagements antérieurs à l'année budgétaire
 B = paiements sur engagements contractés pendant l'année budgétaire
 C = total des paiements (A+B)

A = engagements de l'année budgétaire

C. SYNTHESE ET SOLDE

	LIQUIDATIONS			
	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Réalisations	différence
Recettes (exécution du budget)	372.000,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses (exécution du budget)	268.300,00	0,00	0,00	0,00
Résultat solde de l'année	103.700,00	0,00	0,00	0,00

	DROITS ET ENGAGEMENTS			
	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Réalisations	différence
Recettes (exécution du budget)	299.000,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses (exécution du budget)	268.300,00	0,00	0,00	0,00
Résultat solde de l'année	30.700,00	0,00	0,00	0,00

OPERATIONS SUR FONDS EUROPEENS

A. RECETTES

	TRESORERIE				DROITS CONSTATES					
	Prévisions ajustées	réalisations			Prévisions ajustées	réalisations				
		A	B	C		A	B	C	D	
recettes versées par l'Union Européenne										0,00
					Fonds attribués par l'Union Européenne					

B. DEPENSES

	TRESORERIE				ENGAGEMENTS	
	Prévisions ajustées	réalisations			Prévisions ajustées	réalisations
		A	B	C		A
paiements sur fonds européens				0,00		
					Engagements sur fonds européen	

C. SYNTHESE ET SOLDE

	TRESORERIE			
	Prévisions ajustées	Réalisations	différence	
Recettes (exécution du budget)	0,00	0,00	0,00	
Dépenses (exécution du budget)	0,00	0,00	0,00	
Résultat solde de l'année	0,00	0,00	0,00	

	DROITS ET ENGAGEMENTS		
	Prévisions ajustées	Réalisations	différence
Recettes (exécution du budget)	0,00	0,00	0,00
Dépenses (exécution du budget)	0,00	0,00	0,00
Résultat solde de l'année	0,00	0,00	0,00

Budget 2017

Hautes Ecoles de la Communauté Française

- Haute Ecole Albert jacquard
- Haute Ecole Charlemagne
- Haute Ecole de Bruxelles
- Haute Ecole en Hainaut
- Haute Ecole Paul Henri Spaak
- Haute Ecole Robert Schuman



HEAJ												
Codes SEC 2 pos.	Codes SEC 4 pos.	PCMN	Libellés	2017 Budget initial provisoire	2017 Budget initial définitif	2017 Budget ajusté provisoire	2017 Budget ajusté définitif	2017 Exécution provisoire	2017 Exécution définitive	2017 Préfiguration exécution du budget	2017 Réalizations à 24 mois	
Canevas mis à jour : 07/11/2016				15/07/16	A fournir en 2017	A fournir en 2017	A fournir en 2017	A fournir en 2017	A fournir en 2017	A fournir en 2017	A fournir en 2017	
AF2 - AF81A - AF81L												
SECTION I : Budget - allocation annuelle globale												
		70/74	I. Ventes et prestations [70/74]									
16	1612	70	A. Chiffre d'affaires [70]	€ 5.000,00								
08	0810	71	B. Variations de stocks ... [71]									
		72	C. Production immobilisée [72]									
		73	D. Produits liés à l'enseignement [73]									
		7300	Produits Ministère Communauté française (MCF) [7300]									
			Allocation annuelle globale (AG hors droits d'inscription déduits) [73000]									
46	4610	73000000	AG Part personnel - FWB DO 55 41.21.51 (DF)	€ 11.683.000,00								
46	4610	73000100	AG Part fonctionnement - FWB DO 55 41.21.51									
		73001	Promotion réussite									
46	4610	73001000	Promotion réussite (décret du 18 juillet 2008)									
46	4610	73001100	Promotion réussite (art. 21 quinquies décret 9/09/1996) - FWB DO 55 40.02.81									
46	4610	73001200	Autres									
		73003	Démocratisation									
46	4610	73003000	Démocratisation d'accès (art. 21 quater décret 9/09/1996) - FWB DO 55 01.03.58 (Gratuité)									
46	4610	73003100	Compensation réductions DI (décret gratuité du 19 juillet 2010) - FWB DO 55 01.03.58 (Comp.DI)									
46	4610	73003200	Autres									
46	4610	73004	Forfait remplacement promoteur FIRST/SPIN OFF (art. 14 al. 7 décret 9/09/1996) - FWB DO 55 01.05.58									
46	4610	73092	Autres produits MCF - aide logopédie - FWB DO 55 41.20.58									
		7301	Autres organismes publics [7301]									
		7302	Droits d'inscription (D.I.) et autres produits liés [7302]									
		73020	D.I.									
16	1612	73020100	D.I. déduits (D.I.D.)	€ 380.000,00								
16	1612	73020200	D.I. non-déduits									
16	1612	73021	D.I. spécifiques (D.I.S.) déduits									
16	1612	73023	Frais biens et services aux étudiants	€ 355.000,00								
16	1612	73024	Frais d'études spécifiques	€ 66.000,00								
16	1612	73025	Autres produits liés									
46	4610	7303	Recettes Erasmus et assimilés	€ 75.000,00								
		74	E. Autres produits d'exploitation									
16	1620	740	Récupération de frais de personnel	€ 200.000,00								
08	0810	744	Produits de transferts en provenance d'autres sections									
46	4630	745	Produits en provenance d'autres institutions	€ 150.000,00								
16	1620	autres 74	Autres produits d'exploitation									
26	2610	75	F. Produits financiers	€ 1.500,00								
		Total recettes (1)		€ 12.915.500,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	
II. Coûts des ventes et prestations												
		60	A. Approvisionnements et fournitures									
12	1211	600/608	1. Achats									
03	0310	609	2. Variations de stocks									
		610/618	B. Services et biens divers									
12	1211		1. Services et biens divers	€ 1.580.000,00								
34	3432	619	2. Services et biens divers destinés aux étudiants	€ 100.000,00								
		62	C. Rémunérations, charges sociales et pensions									
11	1111	62020, 62040, 62060, 621040	Personnel enseignant, administratif et autre imputé sur l'AG aux coûts moyens bruts pondérés	€ 10.172.074,61								
11	1111	62021, 6203, 62041, 25061	Personnel enseignant, adm, ouvrier et autre imputés sur l'AG au coût réel (Brut)	€ 500.000,00								
11	1120	62102, 62103, 621041, 62105, 62106	Cotisations patronales contractuels									
11	1112	623	Autres éléments de rémunérations	€ 38.000,00								
11	1140	autres 62	Personnel autre									
		630	D. Amortissements et réductions de valeur									
		631/4	E. Réductions de valeur sur stocks, commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotation + et reprises -)									
		635/7	F. Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -)									
		640/9	G. Autres charges d'exploitation									
03	0310	64410	Charges de transferts vers d'autres sections									
41	4130	645	Charges envers d'autres institutions									
12	1211	648	Charges de la CRI									
12	1250	autres 64	Autres charges d'exploitation									
34	3431	648	Autres charges d'exploitation (Erasmus - Bourses)	€ 65.000,00								

 Haute école de Bruxelles (HEB) Contact : Basma KHARROUBI (Bkharroubi@HEB.be) - 02/340.11.65		Libellés		2017	2017	2017	2017	2017	2017	2017	2017
Codes SEC 2 pos.	Codes SEC 4 pos.	PCMN		Budget initial provisoire	Budget initial définitif	Budget ajusté provisoire	Budget ajusté définitif	Exécution provisoire	Exécution définitive	Préfiguration exécution du budget	Réalisations à 24 mois
			Canevas mis à jour : 13/09/2016	15/07/2016	A fournir en 2017	A fournir en 2017	A fournir en 2017	A fournir en 2017	A fournir en 2017	A fournir en 2017	A fournir en 2017
			AF2 - AF81A - AF81L	Données manquantes							
SECTION I : Budget - allocation annuelle globale											
		70/74	I. Ventes et prestations [70/74]								
16	1612	70	A. Chiffre d'affaires [70]								
08	0810	71	B. Variations de stocks ... [71]								
16	1612	72	C. Production immobilisée [72]								
		73	D. Produits liés à l'enseignement [73]								
		7300	Produits Ministère Communauté française (MCF) [7300]								
		7300	Allocation annuelle globale (AG hors droits d'inscription déduits) [73000]								
46	4610		AG Part personnel FWB DO 55 41.21.51 (DF)								
46	4610		AG Part fonctionnement FWB DO 55 41.21.51								
			Promotion réussite								
46	4610		Promotion réussite (décret du 18 juillet 2008)								
46	4610		Promotion réussite (art. 21 quinquies décret 9/09/1996) FWB DO 55 40.02.81								
46	4610		Autres								
			Démocratisation								
46	4610		Démocratisation d'accès (art. 21 quater décret 9/09/1996) FWB DO 55 01.03.58 (Gratuité)								
46	4610		Compensation réductions DI (décret gratuité du 19 juillet 2010) FWB DO 55 01.03.58 (Comp.DI)								
46	4610		Autres								
46	4610		Forfait remplacement promoteur FIRST/SPIN OFF (art. 14 al. 7 décret 9/09/1996) FWB DO 55 01.05.58								
46	4610		Autres produits MCF - aide logopédie FWB DO 55 41.20.58								
49	4934	7301	Autres organismes publics [7301]								
		7302	Droits d'inscription (D.I.) et autres produits liés [7302]								
		73020	D.I. [73020]								
16	1612	73020100	D.I. déduits (D.I.D.) [73020100] (Recettes négatives) (-)								
16	1612	73020200	D.I. non-déduits [73020200]								
16	1612	73020200	Rbt DI non déduits [73020200] (Recettes négatives) (-)								
			D.I. spécifiques (D.I.S.) déduits								
16	1612	73021	D.I. S [73021]								
16	1612	73021	Rbt DIS [73021] (Recettes négatives) (-)								
			Frais biens et services aux étudiants								
16	1612	73023	Frais administratifs [73023]								
16	1612	73023	Rbt frais administratifs [73023] (Recettes négatives) (-)								
16	1612	73023	Frais papier [73023]								
16	1612	73023	Rbt frais papier [73023] (Recettes négatives) (-)								
16	1612	73024	Frais d'études spécifiques [73024]								
16	1612	73025	Autres produits liés [73025]								
		74	E. Autres produits d'exploitation [74]								
08	0810	744	Produits de transferts en provenance d'autres sections [744]								
46	4630	745	Produits en provenance d'autres institutions [745]								
16	1620	Autres 74	Autres produits d'exploitation [autres 74]								
26	2610	75	F. Produits financiers [75]								
			Total Recettes (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
II. Coûts des ventes et prestations											
		60	A. Approvisionnements et fournitures [60]								
12	1211	600/608	1. Achats [600/608]								
12	1211	609	2. Variations de stocks [609]								
			B. Services et biens divers								
12	1211	61	1. Services et biens divers [61]								
34	3432	619	2. Services et biens divers destinés aux étudiants [619]								
		62	C. Rémunérations, charges sociales et pensions [62]								
11	1111	62020, 62040, 62060, 621040	Personnel enseignant, administratif et autre imputé sur l'AG aux CMBP [62020, 62040, 62060, 621040]								
11	1111	62102, 62103, 621041, 62105, 62106	Personnel enseignant, adm, ouvrier et autre imputés sur l'AG au coût réel (Brut) [62021, 6203, 62041, 26061]								
11	1120	62102, 62103, 621041, 62105, 62106	Cotisations patronales contractuels [62102, 62103, 621041, 62105, 62106]								
11	1112	623	Autres éléments de rémunérations [623]								
11	1140	Autres 62	Personnel autre [autres 62]								
03	0310	630	D. Amortissements et réductions de valeur [630]								
03	0310	631/4	E. Réductions de valeur sur stocks, commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotation + et reprises -) [631/4]								

 Haute école de la CF Charlemagne (HECh) Contact : Etienne JEGHERS (etienne.jeghers@hech.be) - 04/254.76.01											
Codes SEC 2 pos.	Codes SEC 4 pos.	PCMN	Libellés	2017 Budget initial provisoire	2017 Budget initial définitif	2017 Budget ajusté provisoire	2017 Budget ajusté définitif	2017 Exécution provisoire	2017 Exécution définitive	2017 Préfiguration exécution du budget	2017 Réalizations à 24 mois
Canevas mis à jour : 13/09/2016				15/07/16	A fournir en 2017	A fournir en 2017	A fournir en 2017	A fournir en 2017	A fournir en 2017	A fournir en 2017	A fournir en 2017
AF2 - AF81A - AF81L											
SECTION I : Budget - Allocation annuelle globale											
70/74 I. Ventes et prestations											
16	1612	70	A. Chiffre d'affaires	€ 102.000,00							
08	0810	71	B. Variations de stocks ...								
72 C. Production immobilisée											
73 D. Produits liés à l'enseignement											
7300 Produits Ministère Communauté française (MCF)											
Allocation annuelle globale (AG hors droits d'inscription déduits)											
46	4610	73000000	AG Part personnel FWB DO 55 41.21.51 (DF)	€ 16.216.702,00							
46	4610	73000100	AG Part fonctionnement FWB DO 55 41.21.51	€ 466.163,83							
73001 Promotion réussite											
46	4610	73001000	Promotion réussite (décret du 18 juillet 2008)								
46	4610	73001100	Promotion réussite (art. 21 quinquies décret 9/09/1996) FWB DO 55 40.02.81								
46	4610	73001200	Autres								
73003 Démocratisation											
46	4610	73003000	Démocratisation d'accès (art. 21 quater décret 9/09/1996) FWB DO 55 01.03.58 (Gratuité)								
46	4610	73003100	Compensation réductions DI (décret gratuité du 19 juillet 2010) FWB DO 55 01.03.58 (Comp.DI)								
46	4610	73003200	Autres								
46	4610	73004	Forfait remplacement promoteur FIRST/SPIN OFF (art. 14 al. 7 décret 9/09/1996) FWB DO 55 01.05.58								
46	4610	73092	Autres produits MCF - aide logopédie FWB DO 55 41.20.58	€ 120.000,00							
7301 Autres organismes publics											
7302 Droits d'inscription (D.I.) et autres produits liés											
73020 D.I.											
16	1612	73020100	D.I. déduits (D.I.D.)	€ 421.000,00							
16	1612	73020200	D.I. non-déduits	€ 0,00							
16	1612	73021	D.I. spécifiques (D.I.S.) déduits	€ 20.000,00							
16	1612	73023	Frais biens et services aux étudiants	€ 237.000,00							
16	1612	73024	Frais d'études spécifiques	€ 100.000,00							
16	1612	73025	Autres produits liés								
74 E. Autres produits d'exploitation											
08	0810	744	Produits de transferts en provenance d'autres sections								
46	4630	745	Produits en provenance d'autres institutions	€ 324.700,00							
16	1620	autres 74	Autres produits d'exploitation	€ 286.250,00							
26	2610	75	F. Produits financiers	€ 37.000,00							
Total Recettes (1)				€ 18.330.815,83	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00
II. Coûts des ventes et prestations											
60 A. Approvisionnements et fournitures											
12	1211	600/608	1. Achats	€ 165.000,00							
03	0310	609	2. Variations de stocks								
61 B. Services et biens divers											
12	1211	61	1. Services et biens divers	€ 1.238.500,00							
34	3432	619	2. Services et biens divers destinés aux étudiants	€ 102.000,00							
62 C. Rémunérations, charges sociales et pensions											
11	1111	62020, 62040, 62060, 621040	Personnel enseignant, administratif et autre imputé sur l'AG aux coûts moyens bruts pondérés	€ 16.216.702,00							
11	1111	62021, 6203, 62041, 26061	Personnel enseignant, adm, ouvrier et autre imputés sur l'AG au coût réel (Brut)	€ 449.539,03							
11	1120	62102, 62103, 621041, 62105, 62106	Cotisations patronales contractuels	€ 71.967,97							
11	1112	623	Autres éléments de rémunérations	€ 25.000,00							
11	1140	autres 62	Personnel autre	€ 0,00							
03	0310	630	D. Amortissements et réductions de valeur	€ 107.500,00							
03	0310	631/4	E. Réductions de valeur sur stocks, commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotation + et reprises -)								
03	0310	635/7	F. Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -)								



Codes SEC 2 pos.	Codes SEC 4 pos.	PCMN	Libellés	2017 Budget initial provisoire	2017 Budget initial définitif	2017 Budget ajusté provisoire	2017 Budget ajusté définitif	2017 Exécution provisoire	2017 Exécution définitive	2017 Préfiguration exécution du budget	2017 Réalizations à 24 mois
			Canevas mis à jour : 13/09/2016	15/07/16	A fournir en 2017	A fournir en 2017	A fournir en 2017	A fournir en 2017	A fournir en 2017	A fournir en 2017	A fournir en 2017
			AF2 - AF81A - AF81L								
			SECTION I : Budget - allocation annuelle globale								
		70/74	I. Ventes et prestations [70/74]								
16	1612	70	A. Chiffre d'affaires [70]								
16	1612	71	B. Variations de stocks ... [71]								
		72	C. Production immobilisée [72]								
		73	D. Produits liés à l'enseignement [73]								
		7300	Produits Ministère Communauté française (MCF) [7300]								
		73000	Allocation annuelle globale (AG hors droits d'inscription déduits) [73000]								
46	4610	73000000	AG Part personnel FWB DO 55 41.21.51 (DF)	€ 18.350.000,00							
46	4610	73000100	AG Part fonctionnement FWB DO 55 41.21.51								
		73001	Promotion réussite								
46	4610	73001000	Promotion réussite (décret du 18 juillet 2008)								
46	4610	73001100	Promotion réussite (art. 21 quinquies décret 9/09/1996) FWB DO 55 40.02.81	€ 18.000,00							
46	4610	73001200	Autres								
		73003	Démocratisation								
46	4610	73003000	Démocratisation d'accès (art. 21 quater décret 9/09/1996) FWB DO 55 01.03.58 (Gratuité)								
46	4610	73003100	Compensation réductions DI (décret gratuité du 19 juillet 2010) FWB DO 55 01.03.58 (Comp.DI)	€ 12.000,00							
46	4610	73003200	Autres								
46	4610	73004	Forfait remplacement promoteur FIRST/SPIN OFF (art. 14 al. 7 décret 9/09/1996) FWB DO 55 01.05.58	€ 25.000,00							
46	4610	73092	Autres produits MCF - aide logopédie FWB DO 55 41.20.58								
49	4934	7301	Autres organismes publics [7301]								
		7302	Droits d'inscription (D.I.) et autres produits liés [7302]								
		73020	D.I. [73020]								
16	1612	73020100	D.I. déduits (D.I.D.) [73020100] (Recettes négatives) (-)	€ 450.000,00							
16	1612	73020200	D.I. non-déduits [73020200]	€ 125.000,00							
16	1612	73021	D.I. spécifiques (D.I.S.) déduits								
16	1612	73023	Frais biens et services aux étudiants	€ 600.000,00							
16	1612	73024	Frais d'études spécifiques	€ 325.000,00							
16	1612	73025	Autres produits liés								
08	0810	74	E. Autres produits d'exploitation								
46	4630	743	Produits de transferts en provenance d'autres sections	€ 194.640,00							
26	2610	745	Produits en provenance d'autres institutions	€ 10.000,00							
		autres 74	Autres produits d'exploitation								
		Total recettes (1)		€ 20.109.640,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00
			II. Coûts des ventes et prestations								
		60	A. Approvisionnements et fournitures								
12	1211	600/608	1. Achats								
12	1211	609	2. Variations de stocks								
		61	B. Services et biens divers								
12	1211	61	1. Services et biens divers	€ 1.355.000,00							
34	3432	619	2. Services et biens divers destinés aux étudiants	€ 200.000,00							
34	3431	619	3. Tutorat (Démocratisation, Aide à la réussite)								
		62	C. Rémunérations, charges sociales et pensions								
11	1111	62020, 62040, 62060, 621040	Personnel enseignant, administratif et autre imputé sur l'AG aux coûts moyens bruts pondérés	€ 16.639.298,00							
11	1111	62021, 6203, 62041, 26061	Personnel enseignant, adm, ouvrier et autre imputés sur l'AG au coût réel (Brut)	€ 1.155.750,00							
11	1120	62102, 62103, 621041, 62105, 62106	Cotisations patronales contractuels	€ 250.000,00							
11	1112	623	Autres éléments de rémunérations	€ 45.000,00							
12	1211	autres 62	Personnel autre								
03	0310	630	D. Amortissements et réductions de valeur								
03	0310	631/4	E. Réductions de valeur sur stocks, commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotation + et reprises -)								
03	0310	635/7	F. Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -)								
03	0310	640/9	G. Autres charges d'exploitation								
		64410	Charges de transferts vers d'autres sections								

74	7440	21	Licences & brevets pluriannuels									
74	7422	233	Autres Matériels	€ 15.000,00								
74	7422	240	(Matériel Didactique, Matériel didactique audio-visuel, Matériel Informatique)									
74	7410	241	Mobilier									
			Matériel Roulant									
			Total dépenses (2)	€ 627.000,00	€ 0,00							
		70/74	I. Ventes et prestations									
		70	A. Chiffre d'affaires									
16	1612	7030	Produits de programmes de formations continuées	€ 30.000,00								
16	1611	7031	Produits de programmes de recherche et développement									
16	1612	7032	Produits de programmes de services à la collectivité	€ 10.000,00								
16	1612	7033	Produits d'opérations immobilières	€ 20.000,00								
38	3810	7034	Dons, libéralités et legs									
16	1620	7035 et 708	Autres produits									
		71	B. Variations de stocks ...									
		72	C. Production immobilisée									
		73	D. Produits liés au Patrimoine									
		7300	Produits Ministère Communauté française (MCF)									
46	4610	73008	Subsides de programmes de formations continuées FWB DO 55 40.01.81									
46	4610	73009	Subsides de programmes de recherche et développement									
46	4610	73009000	Avances sur crédits FSE	€ 65.000,00								
66	6611	73009100	Autres subventions R & D									
46	4610	73090	Subsides de programmes de services à la collectivité									
66	6611	73091	Subsides d'opérations immobilières									
46	4610	73092	Autres produits MCF									
		7301	Autres organismes publics									
			Subsides de programmes de formations continuées									
			Subsides de programmes de recherche et développement									
49	4934		Subsides de programmes de services à la collectivité									
			Subsides d'opérations immobilières									
			Autres produits publics									
		7302	Droits d'inscription (D.I.) et autres produits liés									
16	1612	73020200	D.I. non-déduits									
16	1612	73023	Frais biens et services aux étudiants									
16	1612	73024	Frais d'études spécifiques									
16	1612	73025	Autres produits liés									
08	0810	744	Produits de transferts en provenance d'autres sections									
46	4630	745	Produits en provenance d'autres institutions									
26	2610	autres 74	Autres produits d'exploitation	€ 2.000,00								
			Total recettes (3)	€ 127.000,00	€ 0,00							
			II. Coûts des ventes et prestations									
		60	A. Approvisionnements et fournitures									
12	1211	600/608 et 609	Achats et variations de stocks									
			Programmes de formations continuées									
12	1211		1. Achats									
03	0310		2. Variations de stocks									
			Programmes de recherche et développement									
12	1211		1. Achats									
03	0310		2. Variations de stocks									
			Programmes de services à la collectivité									
12	1211		1. Achats									
03	0310		2. Variations de stocks									
			Opérations immobilières									
7X	7XXX		1. Achats									
03	0310		2. Variations de stocks									
			Autres									
12	1211		1. Achats									
03	0310		2. Variations de stocks									
		61	B. Services et biens divers									
12	1211		Programmes de formations continuées	€ 30.000,00								
12	1211		Programmes de recherche et développement	€ 15.000,00								
12	1211		Programmes de services à la collectivité	€ 5.000,00								
12	1211		Opérations immobilières	€ 10.000,00								
12	1211		Autres									

Codes SEC 2 pos.		Codes SEC 4 pos.		PCMIN	Libellés	2017 Budget initial provisoire	2017 Budget initial définitif	2017 Budget ajusté provisoire	2017 Budget ajusté définitif	2017 Exécution provisoire	2017 Exécution définitive	2017 Préfiguration exécution du budget	2017 Réalizations à 24 mois
					Canevas mis à jour : 13/09/2016	15/07/2016	A fournir en 2017	A fournir en 2017	A fournir en 2017	A fournir en 2017	A fournir en 2017	A fournir en 2017	A fournir en 2017
					AF2 - AF81A - AF81L								
					SECTION I : Budget - allocation annuelle globale								
					70/74	I. Ventes et prestations [70/74]							
16	1612	70			A. Chiffre d'affaires [70]	1.530,00							
08	0810	71			B. Variations de stocks ... [71]	0,00							
16	1612	72			C. Production immobilisée [72]	0,00							
					73	D. Produits liés à l'enseignement [73]							
					7300	Produits Ministère Communauté française (MCF) [7300]							
					7300	Allocation annuelle globale (AG hors droits d'inscription déduits) [73000]							
46	4610				AG Part personnel FWB DO 55 41.21.51 (DF)	12.240.000,00							
46	4610				AG Part fonctionnement FWB DO 55 41.21.51	1.365.055,80							
						Promotion réussite							
46	4610				Promotion réussite (décret du 18 juillet 2008)	0,00							
46	4610				Promotion réussite (art. 21 quinquiés décret 9/09/1996) FWB DO 55 40.02.81	173.818,20							
46	4610				Autres	0,00							
						Démocratisation							
46	4610				Démocratisation d'accès (art. 21 quater décret 9/09/1996) FWB DO 55 01.03.58 (Gratuité)	102.306,00							
46	4610				Compensation réductions DI (décret gratuité du 19 juillet 2010) FWB DO 55 01.03.58 (Comp.DI)	0,00							
46	4610				Autres	0,00							
46	4610				Forfait remplacement promoteur FIRST/SPIN OFF (art. 14 al. 7 décret 9/09/1996) FWB DO 55 01.05.58	42.840,00							
46	4610				Autres produits MCF - aide logopédie FWB DO 55 41.20.58	0,00							
49	4934	7301			Autres organismes publics [7301]	0,00							
					7302	Droits d'inscription (D.I.) et autres produits liés [7302]							
					73020	D.I. [73020]							
16	1612	73020100			D.I. déduits (D.I.D.) [73020100] (Recettes négatives) (-)	-561.000,00							
16	1612	73020200			D.I. non-déduits [73020200]	714.000,00							
16	1612	73020200			Rbt DI non déduits [73020200] (Recettes négatives) (-)	-91.800,00							
						D.I. spécifiques (D.I.S.) déduits							
16	1612	73021			D.I. S [73021]	102.000,00							
16	1612	73021			Rbt DIS [73021] (Recettes négatives) (-)	-10.200,00							
						Frais biens et services aux étudiants							
16	1612	73023			Frais administratifs [73023]	1.224.000,00							
16	1612	73023			Rbt frais administratifs [73023] (Recettes négatives) (-)	-112.200,00							
16	1612	73023			Frais papier [73023]	102.000,00							
16	1612	73023			Rbt frais papier [73023] (Recettes négatives) (-)	-1.020,00							
16	1612	73024			Frais d'études spécifiques [73024]	510,00							
16	1612	73025			Autres produits liés [73025]	0,00							
					74	E. Autres produits d'exploitation [74]							
08	0810	744			Produits de transferts en provenance d'autres sections [744]	0,00							
46	4630	745			Produits en provenance d'autres institutions [745]	0,00							
16	1620	Autres 74			Autres produits d'exploitation [autres 74]	120.360,00							
26	2610	75			F. Produits financiers [75]	5.100,00							
						Total Recettes (1)	15.417.300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
					II. Coûts des ventes et prestations								
					60	A. Approvisionnements et fournitures [60]							
12	1211	600/608			1. Achats [600/608]	27.540,00							
12	1211	609			2. Variations de stocks [609]	0,00							
					61	B. Services et biens divers							
12	1211	61			1. Services et biens divers [61]	1.131.894,00							
34	3432	619			2. Services et biens divers destinés aux étudiants [619]	234.600,00							
					62	C. Rémunérations, charges sociales et pensions [62]							
11	1111	62020, 62040, 62060, 621040			Personnel enseignant, administratif et autre imputé sur l'AG aux CMBP [62020, 62040, 62060, 621040]	12.722.460,00							
11	1111	62102, 62103, 621041, 62105, 62106			Personnel enseignant, adm, ouvrier et autre imputés sur l'AG au coût réel (Brut) [62021, 6203, 62041, 26061]	702.425,34							
11	1120	62102, 62103, 621041, 62105, 62106			Cotisations patronales contractuels [62102, 62103, 621041, 62105, 62106]	431.924,60							
11	1112	623			Autres éléments de rémunérations [623]	0,00							
11	1140	Autres 62			Personnel autre [autres 62]	0,00							
03	0310	630			D. Amortissements et réductions de valeur [630]	0,00							
03	0310	631/4			E. Réductions de valeur sur stocks, commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotation + et reprises -) [631/4]	0,00							
03	0310	635/7			F. Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -) [635/7]	0,00							

21	2110	65	F. Charges financières [65]	0,00															
7A	7A		Investissement																
72	7200	22	Constructions [22]	0,00															
74	7440	21	Licences & brevets pluriannuels [21]	0,00															
74	7422	233	Autres Matériels (Matériel Didactique, Matériel didactique audio-visuel, Matériel Informatique) [233]	15.300,00															
74	7422	240	Mobilier [240]	0,00															
74	7410	241	Matériel Roulant [241]	0,00															
			Total Dépenses (2)	303.507,53	0,00														
			SECTION III : Budget Patrimoine																
		70/74	I. Ventes et prestations [70/74]																
		70	A. Chiffre d'affaires [70]																
16	1612	7030	Produits de programmes de formations continues [7030]	0,00															
16	1612	7031	Produits de programmes de recherche et développement [7031]	0,00															
16	1612	7032	Produits de programmes de services à la collectivité [7032]	0,00															
16	1612	7033	Produits d'opérations immobilières [7033]	0,00															
38	3810	7034	Dons, libéralités et legs [7034]	0,00															
16	1612	7035, 708	Autres produits [7035 et 708]	0,00															
		71	B. Variations de stocks ... [71]	0,00															
		72	C. Production immobilisée [72]	0,00															
		73	D. Produits liés au Patrimoine [73]																
		7300	Produits Ministère Communauté française (MCF) [7300]																
46	4610		Subsides de programmes de formations continues FWB DO 55 40.01.81	0,00															
		73009	Subsides de programmes de recherche et développement [73009]																
46	4610	73009000	Avances sur crédits FSE [73009000]	0,00															
66	6611	73009100	Autres subventions R & D [73009100]	107.100,00															
46	4610	73090	Subsides de programmes de services à la collectivité [73090]	0,00															
66	6611	73091	Subsides d'opérations immobilières [73091]	0,00															
46	4610	73092	Autres produits MCF [73092]	0,00															
		7301	Autres organismes publics [7301]																
48	4822		Subsides de programmes de formations continues	0,00															
			Subsides de programmes de recherche et développement	0,00															
			Subsides de programmes de services à la collectivité	0,00															
			Subsides d'opérations immobilières	0,00															
48	4822		Autres produits publics	0,00															
		7302	Droits d'inscription (D.I.) et autres produits liés [7302]																
16	1612	73020200	D.I. non-déduits [73020200]	0,00															
16	1612	73023	Frais biens et services aux étudiants [73023]	0,00															
16	1612	73024	Frais d'études spécifiques [73024]	0,00															
16	1612	73025	Autres produits liés [73025]	0,00															
		74	E. Autres produits d'exploitation [74]																
08	0810	744	Produits de transferts en provenance d'autres sections [744]	0,00															
46	4630	745	Produits en provenance d'autres institutions [745]	0,00															
16	1620	Autres 74	Autres produits d'exploitation [autres 74]	30.600,00															
26	2610	75	F. Produits financiers [75]	204,00															
			Total Recettes (3)	137.904,00	0,00														
			II. Coûts des ventes et prestations																
		60	A. Approvisionnements et fournitures [60]																
		600/608 et 609	Achats et variations de stocks [600/608 et 609]																
			Programmes de formations continues																
12	1211		1. Achats	0,00															
03	0310		2. Variations de stocks	0,00															
			Programmes de recherche et développement																
12	1211		1. Achats	0,00															
03	0310		2. Variations de stocks	0,00															
			Programmes de services à la collectivité																
12	1211		1. Achats	0,00															
03	0310		2. Variations de stocks	0,00															
			Opérations immobilières																
7X	7XXX		1. Achats	0,00															
03	0310		2. Variations de stocks	0,00															
			Autres																
12	1211		1. Achats	0,00															
03	0310		2. Variations de stocks	0,00															
		61	B. Services et biens divers [61]																
12	1211		Programmes de formations continues	0,00															
12	1211		Programmes de recherche et développement	56.100,00															
12	1211		Programmes de services à la collectivité	0,00															
7X	7X.XX		Opérations immobilières	0,00															
12	1211		Autres	0,00															

12	1211	62	C. Rémunérations, charges sociales et pensions [62]										
			Programmes de formations continuées	0,00									
			Programmes de recherche et développement										
11	1111		Rémunération personnel (CMBP)	0,00									
11	1111		Rémunération chercheurs (Brut)	40.800,00									
11	1120		Cotisations patronales	20.400,00									
11	1112		Autres éléments rémunération	0,00									
12	1211		Programmes de services à la collectivité	0,00									
			Opérations immobilières										
			Autres										
03	0310	630	D. Amortissements et réductions de valeur [630]	14.280,00									
03	0310	631/4	E. Réductions de valeur sur stocks, commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotation + et reprises -) [631/4]	0,00									
03	0310	635/7	F. Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -) [635/7]	0,00									
03	0310	640/9	G. Autres charges d'exploitation [640/9]										
		64410	Charges de transferts vers d'autres sections [64410]	0,00									
41	4130	645	Charges envers d'autres institutions [645]	0,00									
12	1250	Autres 64	Autres charges d'exploitation [autres 64]	0,00									
21	2110	65	H. Charges financières [65]	0,00									
7A	7A		Investissement										
72	7200	22	Constructions [22]	0,00									
74	7440	21	Licences & brevets pluriannuels [21]	0,00									
74	7422	233	Autres Matériels (Matériel Didactique, Matériel didactique audio-visuel, Matériel Informatique) [233]	6.120,00									
74	7422	240	Mobilier [240]	0,00									
74	7410	241	Matériel Roulant - Mobilier [241]	0,00									
			Total Dépenses (3)	137.700,00	0,00								
			Total Recettes	15.847.434,00	0,00								
			Total Dépenses	15.901.151,47	0,00								



Codes SEC 2 pos.	Codes SEC 4 pos.	PCMN	Libellés	2017 Budget initial provisoire	2017 Budget initial définitif	2017 Budget ajusté provisoire	2017 Budget ajusté définitif	2017 Exécution provisoire	2017 Exécution définitive	2017 Préfiguration exécution du budget	2017 Réalizations à 24 mois
			Canevas mis à jour : 13/09/2016	15/07/16	A fournir en 2017	A fournir en 2017	A fournir en 2017	A fournir en 2017	A fournir en 2017	A fournir en 2017	A fournir en 2017
			AF2 - AF81A - AF81L								
			SECTION I : Budget - allocation annuelle globale								
		70/74	I. Ventes et prestations								
16	1612	70	A. Chiffre d'affaires	€ 225.000,00							
08	0810	71	B. Variations de stocks ...	€ 0,00							
		72	C. Production immobilisée	€ 0,00							
		73	D. Produits liés à l'enseignement								
		7300	Produits Ministère Communauté française (MCF)								
		73000	Allocation annuelle globale (AG hors droits d'inscription déduits)								
46	4610	73000000	AG Part personnel FWB DO 55 41 21.51 (DF)	€ 12.250.000,00							
46	4610	73000100	AG Part fonctionnement FWB DO 55 41 21.51	€ 2.000.000,00							
		73001	Promotion réussite								
46	4610	73001000	Promotion réussite (décret du 18 juillet 2008)	€ 0,00							
46	4610	73001100	Promotion réussite (art. 21 quinquies décret 9/09/1996) FWB DO 55 40.02.81	€ 15.000,00							
46	4610	73001200	Autres Gratuité FWB DO 55 01.03.58 + aide logopédie FWB DO 55 41 20.58	€ 0,00							
		73003	Démocratisation								
46	4610	73003000	Démocratisation d'accès (art. 21 quater décret 9/09/1996) FWB DO 55 01.03.58 (Gratuite)	€ 50.000,00							
46	4610	73003100	Compensation réductions DI (décret gratuité du 19 juillet 2010) FWB DO 55 01.03.58 (Comp.DI)	€ 100.000,00							
46	4610	73003200	Autres	€ 0,00							
46	4610	73004	Forfait remplacement promoteur FIRST/SPIN OFF (art. 14 al. 7 décret 9/09/1996) FWB DO 55 01.05.58	€ 0,00							
46	4610	73092	Autres produits MCF - aide logopédie FWB DO 55 41.20.58	€ 0,00							
49	4934	7301	Autres organismes publics	€ 0,00							
		7302	Droits d'inscription (D.I.) et autres produits liés								
		73020	D.I.								
16	1612	73020100	D.I. déduits (D.I.D.)	€ 450.000,00							
16	1612	73020200	D.I. non-déduits	€ 15.000,00							
16	1612	73021	D.I. spécifiques (D.I.S.) déduits	€ 5.000,00							
16	1612	73023	Frais biens et services aux étudiants	€ 550.000,00							
16	1612	73024	Frais d'études spécifiques	€ 0,00							
16	1612	73025	Autres produits liés	€ 0,00							
		74	E. Autres produits d'exploitation								
08	0810	744	Produits de transferts en provenance d'autres sections								
46	4630	745	Produits en provenance d'autres institutions	€ 50.000,00							
16	1620	autres 74	Autres produits d'exploitation								
26	2610	75	F. Produits financiers	€ 20.000,00							
			Total recettes (1)	€ 15.730.000,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00
			II. Coûts des ventes et prestations								
		60	A. Approvisionnements et fournitures								
12	1211	600/608	1. Achats	€ 450.000,00							
03	0310	609	2. Variations de stocks	€ -20.000,00							
		61	B. Services et biens divers								
12	1211		1. Services et biens divers	€ 1.800.000,00							
34	3432	619	2. Services et biens divers destinés aux étudiants	€ 600.000,00							
		62	C. Rémunérations, charges sociales et pensions								
11	1111	62020, 62040, 62060, 621040	Personnel enseignant, administratif et autre imputé sur l'AG aux coûts moyens bruts pondérés	€ 12.250.000,00							
11	1111	62021, 6203, 62041, 26061	Personnel enseignant, adm, ouvrier et autre imputés sur l'AG au coût réel (Brut)	€ 600.000,00							
11	1120	62102, 62103, 621041, 62105, 62106	Cotisations patronales contractuels	€ 350.000,00							
11	1112	623, 613	Autres éléments de rémunérations	€ 220.000,00							
12	1211	autres 62	Personnel autre	€ 70.000,00							
		630	D. Amortissements et réductions de valeur	€ 230.000,00							
		631/4	E. Réductions de valeur sur stocks, commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotation + et reprises -)	€ 0,00							
		635/7	F. Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -)	€ 0,00							
		640/9	G. Autres charges d'exploitation								
03	0310	64410	Charges de transferts vers d'autres sections	€ 0,00							
41	4130	645	Charges envers d'autres institutions								
12	1250	autres 64	Autres charges d'exploitation	€ 12.000,00							
12	1211		Autres charges d'exploitation	€ 10.000,00							
7A	7A		Investissement								
72	7200	22	Constructions (Gros travaux d'investissement)								
74	7440	21	Licences & brevets pluriannuels								
74	7422	233	Autres Matériels (Matériel Didactique, Matériel didactique audio-visuel, Matériel Informatique)	€ 300.000,00							
74	7422	240	Mobilier	€ 18.000,00							
74	7410	241	Matériel Roulant								

			Total Dépenses (1)	€ 16.890.000,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00
Bu	Budget SEC	N° cptes PCMN									
		70/74	I. Ventes et prestations								
		70	A. Chiffre d'affaires								
16	1612	7010	Produits logements	€ 0,00							
16	1612	7011	Produits restaurants	€ 0,00							
16	1612	7012, 7013, 708	Produits étudiants	€ 7.000,00							
16	1612		Autres								
08	0810	71	B. Variations de stocks ...	€ 0,00							
		72	C. Production immobilisée	€ 0,00							
		73	D. Produits liés au social								
		7300	Produits Ministère Communauté française (MCF)								
		73002	Subsidés sociaux								
46	4610	73002000	Subsidés sociaux (hors part en faveur du Conseil des étudiants) FWB DO 55 33.01.82	€ 260.000,00							
46	4610	73002100	Part des subsidés sociaux en faveur du Conseil des étudiants FWB DO 55 33.01.82	€ 26.000,00							
46	4610	73002200	Allocation complémentaire relative aux supports de cours FWB DO 40 01.04.30	€ 8.000,00							
46	4610	73002300	Autres	€ 0,00							
46	4610	73005	Subsidés spécifiques logements	€ 0,00							
46	4610	73006	Subsidés spécifiques restaurants	€ 0,00							
46	4610	73007	Subsidés spécifiques étudiants	€ 0,00							
46	4610	73092	Autres produits MCF	€ 0,00							
49	4934	7301	Autres organismes publics	€ 0,00							
		74	E. Autres produits d'exploitation								
08	0810	744	Produits de transferts en provenance d'autres sections	€ 0,00							
46	4630	70131 et 70132	Produits en provenance d'autres institutions	€ 0,00							
16	1620	autres 74	Autres produits d'exploitation	€ 0,00							
26	2610	75	F. Produits financiers	€ 1.000,00							
			Total recettes (2)	€ 302.000,00	€ 0,00						
			II. Coûts des ventes et prestations								
		60	A. Approvisionnements et fournitures								
12	1211	600/608	1. Achats	€ 0,00							
03	0310	609	2. Variations de stocks	€ 0,00							
12	1211	61	B. Services et biens divers	€ 7.000,00							
		62	C. Rémunérations, charges sociales et pensions								
12	1211		Logements								
12	1211		Restaurants								
11	1111		Étudiants (Services sociaux et d'orientation ...)	€ 13.000,00							
11	1111		Autres	€ 28.000,00							
03	0310	630	D. Amortissements et réductions de valeur	€ 8.500,00							
03	0310	631/4	E. Réductions de valeur sur stocks, commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotation + et reprises -)	€ 0,00							
03	0310	635/7	F. Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -)	€ 0,00							
		640/9	G. Autres charges d'exploitation								
		646	Aides aux étudiants								
34	3431	6460	Aides directes	€ 190.000,00							
34	3431	6461	Aides indirectes	€ 15.000,00							
34	3431		Décret Inclusif (Promoreps)								
34	3431	6462	Autres								
03	0310	64410	Charges de transferts vers d'autres sections	€ 40.000,00							
12	1211	64411	Charges de transferts vers le Conseil des Etudiants	€ 26.000,00							
41	4130	645	Charges envers d'autres institutions	€ 8.000,00							
12	1250	autres 64	Autres charges d'exploitation	€ 0,00							
21	2110	65	H. Charges financières	€ 400,00							
7A	7A		Investissement								
72	7200	22	Constructions								
74	7440	21	Licences & brevets pluriannuels								
74	7422	233	Autres Matériels (Matériel Didactique, Matériel didactique audio-visuel, Matériel Informatique)	€ 6.000,00							
74	7422	240	Mobilier								
74	7410	241	Matériel Roulant								
			Total dépenses (2)	€ 341.900,00	€ 0,00						
		70/74	I. Ventes et prestations								
		70	A. Chiffre d'affaires								
16	1612	7030	Produits de programmes de formations continuées	€ 100.000,00							
16	1612	7031	Produits de programmes de recherche et développement	€ 20.000,00							
16	1612	7032	Produits de programmes de services à la collectivité	€ 25.000,00							

7A	7A		Investissement										
72	7200	22	Constructions	€ 1.000.000,00									
74	7440	21	Licences & brevets pluriannuels										
74	7422	233	Autres Matériels (Matériel Didactique, Matériel didactique audio-visuel, Matériel Informatique)	€ 50.000,00									
74	7422	240	Mobilier	€ 150.000,00									
74	7410	241	Matériel Roulant - Mobilier										
			Total dépenses (3)	€ 1.927.400,00	€ 0,00								
			TOTAL RECETTES	16.225.500,00	0,00								
			TOTAL DEPENSES	19.159.300,00	0,00								

Budget 2017 - SACA enseignement en euros							
Code budget	Intitulé	Dotation Initiale 2017	Recettes	Total recettes	Depenses CE	Depenses CL	Solde estimé 2017
70.021	Enseignement primaire	6.842.000,00	2.429.000,00	9.271.000,00	8.304.000,00	8.304.000,00	966.000,00
70.022	Enseignement secondaire	106.286.000,00	28.920.000,00	135.206.000,00	133.189.000,00	133.189.000,00	2.017.000,00
70.023	Enseignement Spécial Prim	18.807.000,00	7.967.000,00	26.774.000,00	25.123.000,00	25.123.000,00	1.650.000,00
70.040	Centres psycho-médico-sociaux	3.093.000,00	83.000,00	3.176.000,00	2.372.000,00	2.372.000,00	803.000,00
70.210	Centres techniques de la CF	139.192,76	793.000,00	933.000,00	1.052.000,00	1.052.000,00	-120.000,00
70.220	Centre d'autoformation	404.807,24	274.000,00	679.000,00	698.000,00	698.000,00	-19.000,00
70.240	Instituts d'ens. de promotion sociale	2.450.000,00	3.180.000,00	5.630.000,00	4.843.000,00	4.843.000,00	786.000,00
70.250	Internats autonomes	2.076.000,00	2.924.000,00	5.000.000,00	4.012.000,00	4.012.000,00	988.000,00
70.270	Centres de dépay. Et de plain air	1.596.000,00	2.275.000,00	3.871.000,00	3.064.000,00	3.064.000,00	807.000,00
70.280	Centre technique horticole	683.000,00	243.000,00	926.000,00	792.000,00	792.000,00	133.000,00
70.290	Centre technique agronomique	207.000,00	320.000,00	527.000,00	597.000,00	597.000,00	-70.000,00
		142.584.000,00	49.413.000,00	191.997.000,00	184.050.000,00	184.050.000,00	7.946.000,00

Organisme d'Intérêt Public

Budget 2017

ORGANISMES D'INTERET PUBLIC

Wallonie-Bruxelles International

R E C E T T E S

CHAPITRE 41

PRODUITS RESULTANT DE L'EXERCICE DE LA MISSION
STATUTAIRE DE WBI

		2016 (en MEUR)	2017 (en MEUR)
10.01.00	Recettes fonctionnelles	115	115
10.02.00	Récupérations	1.942	2.030
10.03.00	Recettes exceptionnelles	0	0
10.05.00	BIJ - Dons et legs	0	0
10.06.00	BIJ - Divers - Activités exceptionnelles	0	0
10.07.00	BIJ - Récupérations diverses	50	50
26.01.00	Intérêts sur placements	15	15
26.02.00	BIJ -Intérêts sur placement	3	1
	CHAPITRE 43		
	PRODUITS DE LA VENTE D'OBJETS PATRIMONIAUX		
77.01.00	Produits de la vente de biens mobiliers	0	0
	CHAPITRE 45		
	INTERVENTION DU SECTEUR PUBLIC		
46.01.00	Dotation de la CF	34.570	35.234
46.02.00	Dotation de la RW	22.963	23.402
46.03.00	Provision index	0	0
46.04.00	Divers	338	338
46.05.00	Moyens transférés de la DO 32 du SPW	115	115
46.06.00	BIJ - Recettes relatives aux programmes européens et internationaux	25	0
46.07.00	BIJ - Moyens financiers du MCF	65	106
46.08.00	BIJ - Recettes relatives aux programmes européens et internationaux	2344	2281
49.01.00	Contribution de la COCOF	232	232
	CHAPITRE 49		
	RECETTES POUR ORDRE		
10.04.00	Divers	2.300,00	2.300,00
	TOTAL DES RECETTES :	65.077,00	66.219,00

DEPENSES

(en Milliers EUR)

Article	Libellé	BUDGET 2016		BUDGET 2017	
		CD		CD	
		CE	CO	CE	CO
CHAPITRE 51					
MONTANTS A PAYER AUX PERSONNES ATTACHEES A L'ORGANISME					
11.01.00	Rémunération du personnel, y compris les charges sociales	14.630	14.630	15.335	15.335
11.02.00	Rémunérations du personnel engagé dans le cadre d'actions à l'étranger	5.608	5.608	5.879	5.879
11.03.00	Service social	98	98	101	101
11.04.00	Assurance complémentaire.Intervention patronale - carr ext.	165	165	150	150
11.05.00	Indemnités couvrant des charges réelles	677	677	687	687
11.06.00	Indemnités - Heures supplémentaires	30	30	34	34
11.07.00	Provision pension (part patronale)	1.045	1.045	1.035	1.035
11.08.00	BIJ - Frais de personnel	58	58	58	58
12.01.00	Formation professionnelle	60	60	60	60
12.02.00	Honoraires forfaitaires	0	0	0	0
	Total chapitre 51 :	22.371	22.371	23.339	23.339
CHAPITRE 52					
MONTANTS A PAYER A DES TIERS POUR PRESTATIONS, FOURNITURES ET TRAVAUX QUI ONT POUR OBJET DES SERVICES OU DES BIENS NON SUSCEPTIBLES D'ETRE INVENTORIES					
12.03.00	Locaux et matériel	1.050	1.050	1.107	1.107
12.04.00	Frais de bureau	440	440	430	430
12.05.00	Gestion du contentieux	15	15	15	15
12.06.00	Autres prestations et travaux par tiers	800	800	823	823
12.18.00	BIJ - Frais de fonctionnement	151	151	162	162
20.01.00	Charges financières	863	863	860	860
20.03.00	BIJ - Charges financières	2	2	2	2
	Total chapitre 52 :	3.321	3.321	3.399	3.399
CHAPITRE 53					
EXERCICE PAR L'ORGANISME DE SA MISSION STATUTAIRE					
<u>53.1</u>	<u>Visibilité Wallonie-Bruxelles</u>				
12.07.00	Revue "Wallonie-Bruxelles"	60	60	55	55
12.08.00	Visibilité internationale WB	390	390	390	390
30.08.00	Visibilité internationale WB - subventions	0	0	30	30
	<u>Total 53.1 :</u>	<u>450</u>	<u>450</u>	<u>475</u>	<u>475</u>

Article	Libellé	BUDGET 2016		BUDGET 2017	
		CD		CD	
		CE	CO	CE	CO
<u>53.2</u>	<u>Programme d'événements exceptionnels</u>				
12.09.00	Evénements exceptionnels - CF	60	60	0	0
12.10.00	Evénements exceptionnels - RW	60	60	0	0
	<u>Total 53.2 :</u>	<u>120</u>	<u>120</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
<u>53.3</u>	<u>Représentation de la Communauté française à l'étranger :</u>				
12.11.00	Dépenses de toute nature concernant les représentations Wallonie-Bruxelles à l'étranger	5.613	5.613	5.899	5.899
	<u>Total article 53.3 :</u>	<u>5.613</u>	<u>5.613</u>	<u>5.899</u>	<u>5.899</u>
<u>53.4</u>	<u>Secteur multilatéral :</u>				
12.12.00	Dépenses de toute nature dans le domaine multilatéral CF	510	510	430	430
12.13.00	Dépenses de toute nature dans le domaine multilatéral RW	271	271	175	175
30.01.00	Subventions de projets dans le domaine multilatéral CF	825	825	683	683
30.02.00	Subventions de projets dans le domaine multilatéral RW	1.515	1.515	1.609	1.546
30.09.00	Actions cofinancées par l'Union européenne (DO 32) - RW	115	115	115	115
35.01.00	Cotisations à divers organismes multilatéraux CF	4.072	4.072	4.185	4.185
35.02.00	Cotisations à divers organismes multilatéraux RW	216	216	208	208
	<u>Total article 53.4 :</u>	<u>7.524</u>	<u>7.524</u>	<u>7.405</u>	<u>7.342</u>
<u>53.5</u>	<u>Secteur bilatéral</u>				
12.14.00	Dépenses de toute nature dans le domaine bilatéral - CF	1.050	1.050	1.062	1.062
12.15.00	Dépenses de toute nature dans le domaine bilatéral - RW	900	900	811	811
30.03.00	Subventions de projets dans le domaine bilatéral - CF	1.478	1.428	1.632	1.582
30.04.00	Subventions de projets dans le domaine bilatéral - RW	2.200	2.070	2.168	2.038
50.01.00	Subventions patrimoniales dans le domaine bilatéral - CF	85	85	85	85
50.02.00	Subventions patrimoniales dans le domaine bilatéral - RW	188	188	163	163
	<u>Total article 53.5 :</u>	<u>5.901</u>	<u>5.721</u>	<u>5.921</u>	<u>5.741</u>

Article	Libellé	BUDGET 2016		BUDGET 2017	
		CD		CD	
		CE	CO	CE	CO
53.6	Politiques sectorielles				
12.16.00	Dépenses de toute nature dans les politiques sectorielles - CF	2.086	2.086	2.484	2.433
	- culture - audiovisuel	1288	1288	1368	1.368
	- aide aux acteurs de la solidarité	35	35	35	35
	- Education et formation à l'étranger	222	222	268	217
	- Recherche - enseignement supérieur	434	434	439	439
	- Citoyenneté - jeunesse	0	0	0	0
	- autres	107	107	374	374
12.17.00	Dépenses de toute nature dans les politiques sectorielles - RW	509	509	503	503
	- citoyenneté jeunesse	0	0	0	0
	- rayonnement économique régional	335	335	310	310
	- autres	174	174	193	193
30.05.00	Subventions de projets dans les politiques sectorielles - CF	5.920	5.920	5.598	5.598
	- culture - audiovisuel	2204	2204	2159	2159
	- aide aux acteurs de la solidarité	937	937	937	937
	- Education et formation à l'étranger	125	125	125	125
	- Recherche - enseignement supérieur	2619	2619	2342	2342
	- Citoyenneté - jeunesse	0	0	0	0
	- autres	35	35	35	35
30.06.00	Subventions de projets dans les politiques sectorielles - RW	547	547	547	547
	- Citoyenneté-jeunesse	0	0	0	0
	- rayonnement économique régional	249	249	249	249
	- aide aux acteurs de la solidarité	238	238	238	238
	- autres	60	60	60	60
30.07.00	Subventions de projets dans les politiques sectorielles - RW	3.900	3.450	3.450	3.450
	- Citoyenneté-jeunesse				
	- rayonnement économique régional				
	- aide aux acteurs de la solidarité	3.900	3.450	3.450	3.450
	- autres				
50.03.00	Subventions patrimoniales dans les politiques sectorielles - CF	0	0	0	0
50.04.00	Subventions patrimoniales dans les politiques sectorielles - RW	0	0	0	0
01.01.00	COCOF	232	232	232	232
	Total article 53.6 :	13.194	12.744	12.814	12.763
53.7	Dépenses particulières :				
01.02.00	Ristournes et non-valeurs	0	0	0	0
01.03.00	Provision - Ristournes et non-valeurs	0	0	0	0
01.06.00	BIJ - Divers - Activités exceptionnelles	0	0	0	0
	Total article 53.7 :	0	0	0	0

Article	Libellé	BUDGET 2016		BUDGET 2017	
		CD		CD	
		CE	CO	CE	CO
<u>53.8</u>	<u>Activités du BIJ</u>				
12.20.00	Activités Centre de Ressource SALTO	38	38	38	38
12.22.00	Programmes internationaux WBI - CF	74	74	113	113
12.23.00	Programmes internationaux WBI - RW	39	39	39	39
12.24.00	Activités EURODESK	0	0	0	0
12.25.00	Activités Programme Européen - Chapitre 2 - Jeunesse	100	110	100	110
30.10.00	Activités du programme Jeunesse en Action	0	25	0	0
30.11.00	Contribution MCF dans les activités (Bel'J)	15	15	15	15
30.12.00	Programmes internationaux WBI - CF	575	575	564	564
30.13.00	Programmes internationaux WBI - RW	595	615	583	583
30.14.00	Programmes internationaux WBI - COCOF	0	0	0	0
30.15.00	Programmes découlant des dons et legs	0	0	0	0
30.16.00	Activités Centre de Ressource SALTO	32	32	32	32
30.17.00	Activités Programme Européen - Chapitre 2 - Jeunesse	1.820	1.884	1.986	1.806
	<u>Total article 53.8</u>	<u>3.288</u>	<u>3.407</u>	<u>3.470</u>	<u>3.300</u>
	Total chapitre 53 :	36.090	35.579	35.984	35.520
	CHAPITRE 55				
	ACHATS DE BIENS PATRIMONIAUX				
<u>55.1</u>	<u>Belgique</u>				
70.01.00	Aménagement de bâtiments	60	60	80	80
70.03.00	BIJ - Aménagements bâtiments	0	0	0	0
72.01.00	Acquisitions immobilières nouvelles	0	0	0	0
74.01.00	Acquisitions nouvelles de bien meubles	279	279	337	337
74.05.00	BIJ - Acquisitions mobilier et matériel	5	5	5	5
	<u>Total article 55.1 :</u>	<u>344</u>	<u>344</u>	<u>422</u>	<u>422</u>
<u>55.2</u>	<u>Etranger</u>				
70.02.00	Aménagement de bâtiments	80	80	80	80
72.02.00	Acquisitions immobilières nouvelles	0	0	0	0
74.02.00	Acquisitions nouvelles de bien meubles	58	58	70	70
	<u>Total article 55.2 :</u>	<u>138</u>	<u>138</u>	<u>150</u>	<u>150</u>
<u>55.3</u>	<u>Programmes spécifiques</u>				

Article	Libellé	BUDGET 2016		BUDGET 2017	
		CD		CD	
		CE	CO	CE	CO
74.03.00	acquisitions nouvelles de biens meubles - CF	10	10	10	10
74.04.00	acquisitions nouvelles de biens meubles - RW	0	0	0	0
	<u>Total article 55.3 :</u>	<u>10</u>	<u>10</u>	<u>10</u>	<u>10</u>
	Total chapitre 55 :	492	492	582	582
	CHAPITRE 56				
	SOMMES A PAYER A DES TIERS PAR SUITE				
	D'OPERATIONS				
	FINANCIERES EN PRINCIPAL				
79.01.00	Amortissement d'emprunts	1014	1014	1079	1079
	Total chapitre 56 :	1014	1014	1079	1079
	CHAPITRE 57				
	AFFECTATION DU BONI				
27.01.00	Affectation du boni - CF	0	0	0	0
27.02.00	Affectation du boni - RW	0	0	0	0
	Total chapitre 57	0	0	0	0
	CHAPITRE 59				
	DEPENSES POUR ORDRE				
01.04.00	Divers	2300	2300	2300	2300
	Total chapitre 59 :	2300	2300	2300	2300
	Total des dépenses :	65.588	65.077	66.683	66.219

Vu pour être annexé au projet de décret du

Rudy DEMOTTE

Ministre-Président

Alda GREOLI

Vice-Présidente et Ministre de la Culture et de l'Enfance

Jean-Claude MARCOURT

Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias

Rachid MADRANE

Ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, du Sport et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale

Marie-Martine SCHYNS

Ministre de l'Éducation

André FLAHAUT

Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative

Isabelle SIMONIS

Ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances

